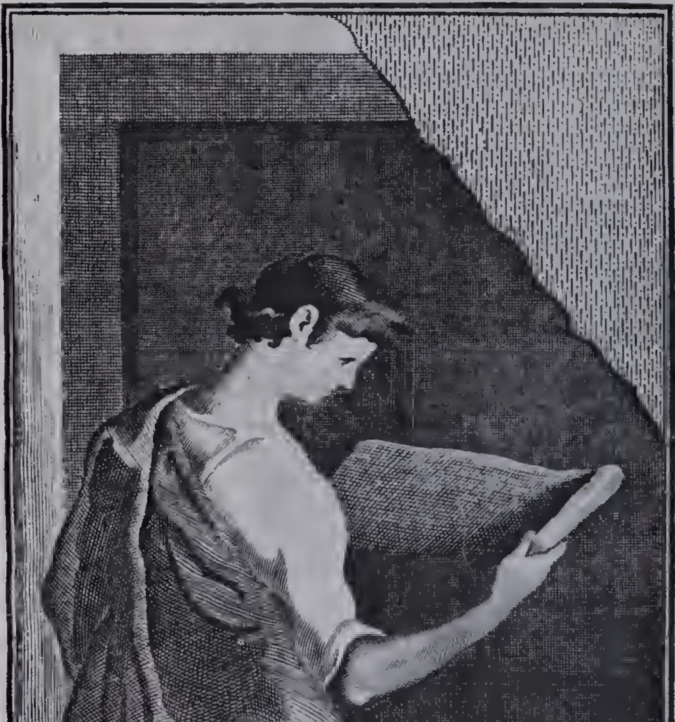

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1713.

13

DOMUS LUGDUNENSIS SOC. JESU

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1713.

ARTICLE XCV.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, par Mr. l'Abbé Fleury, ci-devant sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Dauphin, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome seiziéme, depuis l'an 1198. *jusqu'à l'an* 1230. A Paris, chez Pierre Emery, au milieu du Quai des Augustins près la ruë pavée, à l'Ecu de France, 1712. *in* 4°. *pages 686 avec un quatriéme discours sur l'histoire Ecclesiastique, de* 25 *pages.*

CE volume comprend le Pontificat d'Innocent III. d'Honorius III. & une partie de celui de Clement IX. Innocent III. fut élû le huitiéme

de St. Dominique & de St. François. Il a laissé un grand nombre de lettres, des sermons, des écrits de pieté, dont quelques-uns ne sont pas encore imprimez.

Laissant la suite de l'histoire, on s'arrêtera seulement à quelques endroits.

» Innocent III. le lendemain de » son sacre reçut le serment de fide» lité & l'hommage lige de Pierre » Préfet de Rome, à qui il donna » par un manteau l'investiture de sa » Charge ; au lieu que jusque là le » Préfet la tenoit de l'Empereur, & » lui prêtoit le serment de fidelité.

En l'année 1199. Mr. Fleury, après avoir rapporté avec quelle fermeté le Pape s'opposa à quelques translations d'Evêques faites sans sa participation, ajoute, „Qu'il ne paroît pas » qu'il eût principalement pour but » d'empêcher les translations, si se» verement condamnées par les an» ciens Canons ; puis qu'il les accor» doit facilement quand elles lui » étoient demandées ; l'objet de ce » zele étoit l'injure qu'il croyoit fai» te au St. Siege, par les translations

» où son autorité n'étoit pas interve-
» nuë.

Vers le même tems Bertran Evêque de Mets écrivit au Pape le mauvais effet que causoit dans son Diocese une traduction Françoise des Evangiles, des Epitres de Saint Paul, du Pseautier, des livres moraux, de Job & de plusieurs autres livres sacrez. Des laïcs & des femmes s'assembloient en secret pour les lire & les entendre, se prêchoient les uns les autres, méprisoient la simplicité de leurs Pasteurs; & leur entêtement alloit jusqu'à protester de ne point obéïr, ni à leur Evêque, ni à leur Metropolitain, ni au Pape, s'il vouloit supprimer leur traduction. Le Pape dans ses lettres sur ce sujet à l'Evêque & au Chapitre dit, que quoique le désir d'entendre les saintes Ecritures soit plûtôt loüable que répréhensible, ces particuliers toutefois paroissent blamables, en ce qu'ils tiennent leurs conventicules en secret, qu'ils s'attribuent le droit de prêcher, se mocquent de la simplicité des Prêtres, & méprisent la compagnie de ceux qui ne sont pas

comme eux. Il leur recommande de s'informer ſoigneuſement quel a été l'Auteur de cette traduction, à quelle intention il l'a faite, & quelle eſt la foi de ceux qui s'en ſervent. En 1201. Octavien Evêque d'Oſtie & Legat du Saint Siege ordonna à Liege, que tous les écrits qui traitent de l'Ecriture ſainte, écrits en François, ou en Aleman, ſeroient mis entre les mains de l'Evêque, qui les rendra à ceux à qui il jugera à propos.

Entre pluſieurs reglemens faits dans un Concile tenu à Londres en 1200. ceux-ci ſont remarquables: Défenſe à un Prêtre de celebrer deux fois la Meſſe en un jour, ſi non en cas de neceſſité, & alors il ne fera point l'ablution du calice, & reſervera celle des doigts, pour la prendre après la ſeconde Meſſe. L'Euchariſtie ſera portée aux malades dans une boëte propre, & couverte d'un linge avec la croix & la lumiere devant. On donnera le Bapteme en cas de doute ſans crainte de le réïterer; c'eſt pourquoi on baptiſera les enfans expoſez, ſoit qu'on trouve avec eux du ſel, ou non.

Il n'y eſt point parlé de Bapteme ſous condition.

En 1201. le Cardinal Gui Paré Evêque de Paleſtrine étant à Cologne ordonna, qu'à l'élevation de l'Hoſtie à la Meſſe tout le peuple ſe proſterneroit dans l'Egliſe au ſon de la clochette, pour demander miſericorde juqu'à la conſécration du calice, & que lorſque l'Euchariſtie ſeroit portée aux malades, une clochette marcheroit devant pour avertir le peuple d'adorer JESUS-CHRIST dans les ruës & dans les maiſons.

L'année ſuivante Jean de Bellesmains Archevêque de Lion, retiré dans l'Abbaye de Clairvaux où il finit ſaintement ſes jours, interrogea Innocent III. ſur ces parolesde la conſécration du calice, *myſtere de la foi*: le Pape en ſa réponſe remarque, qu'avant la conſécration il eſt dit que JESUS-CHRIST éleva les yeux au ciel, ce qui n'eſt pas écrit dans l'Evangile, non plus que le terme *d'éternel* ajouté à celui de *nouveau Teſtament*; & il conclut: „ Nous croyons donc que „ les Apôtres ont reçu de JESUS-„ CHRIST la forme de la conſé-

„ cration , comme elle ſe trouve
„ dans le Canon ; & leurs ſucceſſeurs
„ l'ont reçûë d'eux.

Une queſtion plus importante ſur l'état du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie faiſoit alors du bruit à Conſtantinople, & diviſoit les eſprits. Un Moine , nommé Sicidite, prétendit qu'il eſt corruptible, parce que l'Euchariſtie eſt un ſacrifice ; & par conſéquent , diſoit-il , le corps y eſt corruptible & inanimé , & les communians ne reçoivent pas JESUS-CHRIST tout entier, mais ſeulement une partie de lui : les autres au contraire ſoutenoient par l'autorité de Saint Jean Chryſoſtome , de Saint Cyrille & d'Eutychius, que c'eſt le corps reſſuſcité & glorifié qui eſt reçu tout entier & diſtribué ſans recevoir de diviſion. L'Hiſtorien Nicetas blâme le Patriarche Jean Camatere de s'être arrêté à diſputer contre la premiere de ces opinions , au lieu de la trancher par la racine & d'en excommunier l'Auteur, afin d'impoſer ſilence à ſes partiſans.

Voici un exemple de pénitence en 1203. Deux vaſſaux de Conrad Evêque de Virſbourg, nommez Bodon & Henri, qu'il pourſuivoit en juſtice pour avoir uſurpé des biens de ſon Egliſe, le tuerent, & après ſa mort lui couperent la tête & la main droite. Touchez de repentir, ils allerent à Rome ſe préſenter au Pape, qui les renvoya à Hugues Cardinal Prêtre, du titre de Saint Martin, pour lui faire leur confeſſion. Les ayant oüis, il les fit venir devant le Pape nuds en calleçons & la hart au cou, en preſence d'un grand peuple, & pendant pluſieurs jours. Puis par l'ordre du Pape il leur impoſa cette pénitence, de ne jamais ſe ſervir des armes que contre les Sarraſins, ou pour la défenſe de leur vie; de ne jamais porter, ni vair, ni petit gris, ni hermine, ni habit de couleur; de ne jamais aſſiſter aux ſpectacles publics; de ne point ſe remarier, s'ils perdoient leurs femmes; d'aller le plûtôt qu'ils pourroient à la Terre ſainte ſervir quatre ans contre les Sarraſins; & en attendant qu'ils fiſſent le voyage, de marcher nuds pieds &

vêtus ſeulement de laine , comme les pénitens publics ; de jeûner au pain & à l'eau le mercredi & le vendredi, les quatre tems & les vigiles ; de faire trois carêmes , avant Pâques, avant la Pentecôte & avant Noël , & de ne manger de la viande qu'à ces trois fêtes ; tous les jours dans les vingt quatre heures de chanter cent fois le *Pater* & de faire cent génuflexions ; de ne recevoir le corps de Nôtre-Seigneur qu'à l'article de la mort ; quand ils ſeront outre-mer, ils jeûneront le mercredi, le vendredi & les autres jours marquez en viande de carême , & ne mangeront de la viande que le Dimanche & le jeudi ; quand ils pourront entrer en ſûreté dans quelque ville d'Alemagne, ils iront à la grande Egliſe , nuds en calleçon , la hart au cou & des verges à la main ; & les Chanoines leur donneront la diſcipline ; ſi on leur demande pourquoi ils le font , ils diront que c'eſt pour l'expiation de leur crime ; étant revenus d'outre-mer ils ſe préſenteront au Pape pour recevoir ſes ordres. Il y a dans ce tome d'autres exemples d'une pareille ſeverité.

Sur ce qu'Innocent III.[a] écrit à Basile Archevêque de Trinove & Primat de Bulgarie, que l'onction sacerdotale est de précepte divin, & que le Pape Saint Anaclet dit que les Evêques à leur ordination doivent être oints, suivant l'usage des Apôtre & de Moyse, Mr. l'Abbé Fleury observe que ces paroles sont tirées de la seconde Decretale attribuée au Pape Anaclet; & il ajoute, en citant le P. Morin[b], qu'on ne trouve point dans l'Eglise Romaine de vestige de l'onction des Evêques avant Saint Leon, & que l'onction des Prêtres y étoit encore inconnuë du tems de Nicolas I.

Il trouve étonnant que le même Pape assûre[c], dans une lettre à Thomas Patriarche de Constantinople, que l'Eglise de Constantinople a été élevée par le Saint Siege à la dignité dont elle est en possession. Il est étonnant, poursuit-il, qu'Innocent III. n'eût pas lû les lettres de Saint Leon, qui s'opposa de toutes ses forces à la

a *L. 7. epist. 3. apud Raynald. an.* 1204. *n.*39. b *De ord. parte* 3. *exercit.* 6. *c.* 2. c *L.*8. *ep.*19. *apud Rain. an.*1205. *n.*16.

prérogative d'honneur que le Concile de Calcedoine accorda à cette Eglise sans la participation des Legats du Pape, & qu'il ignorât que Nicolas. I. * quatre cens ans après ne veut point compter l'Evêque de Constantinople entre les vrais Patriarches.

En l'année 1610. il s'éleva à Paris une secte de Fanatiques assez semblable à celle des Quietistes, par l'abus qu'elle faisoit d'une prétenduë charité, à quoi elle avoit encore ajouté d'autres erreurs détestables. Comme on crût que les livres de la Métaphysique d'Aristote pouvoient avoir donné occasion à cette heresie, & la pouvoient encore donner à d'autres, un Concile tenu à Paris les condamna au feu, & défendit sous peine d'excommunication de les lire, de les transcrire & de les retenir: la lecture des livres de la Physique generale fut interdite pendant trois ans: les livres d'un Docteur, nommé David, & les livres François de Théologie, furent défendus pour toujours & brûlez. Du Boulay rapporte toute la suite de cette affaire dans l'histoire de l'Université de Paris, partie troisiéme.

* *Ad consulta Bulgar. c. 62.*

Le Saint Siege ne vacqua qu'un jour après la mort du Pape Innocent III. & le 18. de Juillet 1216. les Cardinaux s'étant assemblez, élurent pour son successeur Cencio Savelli, Romain, qui prit le nom d'Honorius III. & après avoir tenu le Saint Siege huit ans & dix mois, mourut le 18. de Mars 1227.

Le même jour les Cardinaux tout d'une voix lui élurent un successeur, qui fut Hugolin Evêque d'Ostie, proche parent d'Innocent III. & qui comme lui tiroit sa naissance des Comtes de Segni. Il avoit été ami particulier de Saint François, & étoit le protecteur de son Ordre. Il prit le nom de Gregoire IX.

Ce fut à peu près sous le Pontificat de ces deux Papes la suite des mêmes affaires, & la même maniere de les traiter, que sous celui d'Innocent III. & Mr. Fleury ne les trouve pas moins attachez aux maximes de Gregoire VII. Ils eurent de grandes contestations avec l'Empereur Frideric II.

On jugera par le testament de Pierre Chambellan, ou de Nemours

Evêque de Paris, combien il étoit difficile en ce tems-là d'avoir quelque érudition, & combien les livres étoient rares & prétieux. Ce Prélat mourut en 1218. & deux ans auparavant ayant fait son testament, entre plusieurs legs pieux il laissa à la maison de St. Victor sa grande Bibliotheque, contenant dix-huit volumes.

A mesure que l'histoire s'approche de nôtre-tems, elle donne moins de lieu à la diversité des sentimens & aux dissertations : la plûpart des dattes sont certaines, & s'il reste quelques doutes sur les circonstances des faits, du moins les évenemens sont constans. C'est pour cette raison qu'on a coulé sur ce 16. tome ; & on a de plus consideré que ce qu'il comprend est fort connu. Qui ne sçait pas les Croisades ?

Le discours que Mr. Fleury a ajouté meriteroit seul un assez long extrait ; mais on avouë qu'on en est détourné par la crainte de ne pas bien entrer en sa pensée. On voit pourtant qu'il a dessein de se plaindre, & de chercher la cause du

changement de la discipline de l'Eglise. „ Elle étoit, dit-il, très-affoiblie dès le dixiéme siécle ; mais ce
„ n'étoit gueres que par ignorance,
„ & par des transgressions de fait,
„ que l'on condamnoit aussi-tôt
„ qu'on ouvroit les yeux pour les
„ reconnoître ; on convenoit tou-
„ jours qu'il falloit suivre les Canons
„ & l'ancienne tradition. Ce n'est
„ que depuis le douziéme siécle que
„ l'on a bâti sur de nouveaux fonde-
„ mens, & suivi des maximes incon-
„ nuës à l'antiquité : encore croyoit-
„ on la suivre , lorsqu'on s'en éloi-
„ gnoit, le mal est venu d'une erreur
„ de fait, & d'avoir pris pour ancien
„ ce qui ne l'étoit pas. Car en general
„ on a toujours enseigné dans l'Egli-
„ se, qu'il falloit s'en tenir à la tradi-
„ tion des premiers siécles pour la
„ discipline , aussi bien que pour la
„ doctrine. Sans parler de cette comparaison, de la doctrine ou du dogme avec la discipline, on n'apperçoit pas l'opposition qui semble être indiquée entre ces deux époques du dixiéme siécle & du douziéme ; puisque c'est toujours semblable erreur

dans le fait, & un égal désir de ne point s'écarter des anciennes regles; mais peut-être la discipline au 12^e^.siécle commença à être établie sur de nouveaux principes, & au dixiéme elle n'en avoit aucun. „ La source du „ mal, poursuit-il, fut l'ignorance „ de l'histoire & de la critique, qui „ fit recevoir les Decretales compi-„ lées par Isidore le Marchand, & „ prendre les nouvelles maximes „ qu'elles contiennent, comme la „ doctrine de la plus pure antiquité. Il semble donc qu'il faut remonter plus haut; car les Decretales, dès qu'elles parurent imposerent au monde, qui alors n'étoit pas assez éclairé pour en découvrir la fausseté. Nicolas I. se servit de leur autorité, Hincmar même parut acquiescer à la discipline qui y est prescrite, & que Saint Boniface Archevêque de Mayence avoit fort avancée dans la France & l'Alemagne, Benoît le Levite les cita dans sa Collection des Canons, & Burchard les a employées dans son Decret.

» Les maux provenus des Decre-» tales, selon le même discours, sont » qu'il n'est pas permis d'assembler,

» même de Conciles provinciaux,
» ſans la permiſſion du Pape, ce que
» les Correcteurs Romains du Decret
» de Gratien ont reconnu être faux;
» que les Evêques ne peuvent être
» jugez définitivement que par le Pa-
» pe ſeul; que lui ſeul peut tranſ-
» ferer un Evêque, ériger un nouvel
» Evêché, ou en ſupprimer un an-
» cien; que les Métropoles ont été mul-
» tipliées & des Primaties établies;
» que les appellations au Pape ont été
» étenduës à l'infini, avec de grands
» inconveniens, à cauſe de la longueur
» & de l'embarras des procedures à
» la Cour de Rome. Tout cela ſe
dit avec véhemence. » Gratien a
» encore ajouté dans ſon Décret une
» maxime touchant l'immunité des
» Clercs, qu'ils ne peuvent en aucun
» cas être jugez par des Laïcs: maxi-
» me que le Pape Innocent III. *
» écrivant à l'Empereur de Conſtan-
» tinople, pouſſe fort loin, & d'une
» maniere à ne faire pas grande im-
» preſſion ſur l'eſprit des Grecs, qui
» n'étoient pas alors ſi ignorans que
» les Latins, & qui ne s'arrêtoient

* *C. Solita. 6. de majorit.*

» pas comme ceux-ci au Decret de
» Gratien, mais s'inſtruiſoient dans
» les livres originaux.

Il paſſe à la puiſſance temporelle des Papes, dont le fondement, dit-il, a été longtems la prétenduë donnation de Conſtantin. Il avouë néanmoins que depuis la diviſion de l'Empire Romain entre pluſieurs Rois, c'eſt un effet de la providence que le Pape ne ſoit ſujet d'aucun d'eux. Quant aux Evêques, il ne regarde pas comme un avantage de l'Egliſe que quelques uns ſoyent devenus Princes, Ducs, Comtes ; & il s'explique fortement ſur ce ſujet, concluant,
» que ce n'eſt qu'ignorance & groſ-
» ſiereté qui leur a fait croire que les
» Seigneuries unies à leurs ſieges
» étoient utiles pour ſoutenir la Re-
» ligion.

» La puiſſance ſpirituelle du Pape,
» reprend-il, s'étant tellement éten-
» duë par les conſéquences tirées des
» fauſſes Decretales, il fut obligé de
» commettre à d'autres ſes pouvoirs ;
» de là vinrent les legations ſi fre-
» quentes depuis l'onziéme ſiécle.
Il s'étend enſuite ſur ce qui concerne

les Legats ; & dit qu'il ne doute pas que ce n'ait été la ſource du rang diſtingué qu'ont tenu depuis les Cardinaux de l'Egliſe Romaine.

Les Papes, ſouvent obligez de quitter Rome depuis l'onziéme ſiécle, ſoit par les revoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoûtumer à les reconnoître pour Seigneurs, ſoit par les ſchiſmes des Antipapes, réſidoient dans quelque ville voiſine : quelquefois contraints d'abandonner l'Italie, ils ſe refugioient en France, leur azyle le plus aſſûré. Alors ils ne pouvoient ſubſiſter que par la liberalité des Rois, ou par les contributions volontaires du Clergé ; & dans la ſuite ces ſecours charitables dégenererent, dit-il, en exactions forcées.

Après de longues plaintes expoſées ſi vivement, il s'explique ainſi : » Il eſt triſte, je le ſens bien, de » relever ces faits peu édifians ; & je » crains que ceux qui ont plus de pie- » té que de lumiere, n'en prennent » occaſion de ſcandale. Mais, continuë-t'il, le fondement de l'hiſtoire eſt la verité, & il eſt du devoir de

l'Historien de la dire toute entiere.

Ce discours est terminé par deux points importans, des peines décernées contre les heretiques, & de l'administration de la pénitence. »De tous les changemens de discipli» ne, dit-il, je n'en vois point qui » ait plus décrié l'Eglise, que la ri» gueur exercée contre les hereti» ques, & les autres excommuniez. Il rapporte l'horreur qu'elle eut du supplice des Priscillianistes, & ce que Saint Augustin écrit en faveur des Donatistes, qui avoient commis des meurtres, afin qu'ils ne fussent pas condamnez à mort. Cette sainte discipline, poursuit-il, fut oubliée dès le huitiéme siécle, & la mort de Saint Boniface Archevêque de Mayence fût vengée par celle de plusieurs payens; & après quelques autres exemples de rigueur, il dit que Henri Archevêque de Cologne en donna un des plus éloignez de l'ancienne douceur Ecclésiastique, en poursuivant l'assassin d'Eugelbert son prédecesseur, & en le faisant rompre vif. On demanderoit volontiers si les meurtres & les assassinats

doivent demeurer impunis ? Ou s'ils doivent être punis, ſi c'eſt ſeulement lorſqu'ils ont été commis en la perſonne d'un ſcelerat, & non pas en la perſonne d'un homme de bien & d'un Saint ? Il ſemble auſſi déſapprouver que les heretiques ſoyent punis par la confiſcation de leurs biens.

Touchant l'adminiſtration de la pénitence, qui certainement étoit très-dure dans le onziéme & le douziéme ſiecle, & dont on a rapporté un exemple, il témoigne qu'elle ne lui plaît pas. » On tourna, » dit-il, les pénitences publiques en » peines temporelles. J'appelle ſupplices, ces ſpectacles affreux que » l'on donnoit au public, faiſant paroître le pénitent nud juſqu'à la » ceinture avec une corde au cou & » des verges à la main, dont il ſe » faiſoit fuſtiger par le Clergé ; comme on fit entre autres à Raimond » le vieux Comte de Toulouſe. Il aſſûre que ce n'étoit pas convertir le cœur du pénitent. Cependant il eſt évident que les peines portées par les anciens Canons étoient des peines

corporelles & humiliantes, mais qui l'étoient moins que celles-ci. Ce fut bien pis, quand l'auſterité de la pénitence commença à être rachetée par des amandes pécuniaires, c'eſt à dire, par des aumônes employées à des œuvres de pieté, comme à bâtir des Egliſes. Il voudroit que l'abſolution fût differée après la ſatisfaction achevée : il s'en prend aux Théologiens ſcholaſtiques de l'avoir fait avancer, & comme il ſemble, d'avoir donné trop de cours aux Indulgences. D'ailleurs, dans tout le diſcours il ne leur eſt pas trop favorable.

ARTICLE XCVI.

PROJET POUR RENDRE la paix perpetuelle en Europe. A Utrecht, chez Antoine Schouten, *in* 12. *deux tomes. Tome premier pages* 400. *Tome ſecond pages* 423.

IL n'y a rien dans cette édition qui ne ſoit dans l'édition dont nous avons rendu compte dans les Memoires du mois d'Octobre 1712.

Juillet 1713.

excepté deux lettres que le Libraire a mises à la fin du second tome, l'une de Mr. le Baron d'El.... qui prétend prouver qu'il y a toute apparence que si ce projet est proposé au Souverain le plus sage & le plus puissant de l'Europe par quelque autre Souverain, il l'acceptera avec joye, & dès lors on pourroit regarder la societé Européenne comme formée.

L'autre est l'extrait d'une lettre de M... B... Ministre à la Haye, qui croit que ce projet sera d'abord fortement contredit par ceux qui ne l'entendront qu'à demi, mais que plus il sera examiné, plus il sera approuvé.

En general, comme l'établissement d'une societé permanente entre les Princes Chrétiens nous paroît jusqu'ici très-avantageux pour la durée des maisons sur le Trône, & que d'un côté il enrichiroit Princes & sujets, & leur épargneroit tous les effroyables malheurs des guerres civiles & étrangeres, & que de l'autre il ôteroit un très-grand obstacle à l'établissement de la vraye Religion, en ce qu'il ôteroit pour jamais les

haines que les guerres excitent & entretiennent entre les nations de Religion differente, & qu'il donneroit une beaucoup plus grande facilité pour la faire bien connoître, nous ne pouvons que déſirer que cet ouvrage ſe multiplie par les differentes éditions, & qu'il s'imprime en toutes ſortes de langues. Il nous ſemble même qu'il eſt impoſſible d'être, ni bon ſujet, ni bon Chrétien, ſans faire un pareil ſouhait.

Il nous reſte à dire, qu'une des choſes que l'Auteur paroit le plus déſirer, ce ſeroit de voir quelque Ecrivain de reputation entreprendre de détruire ſon ſyſteme en détruiſant les preuves de ſes principales propoſitions, & de montrer le foible des réponſes qu'il a faites aux objections qui ſont venuës à ſa connoiſſance; nous croyons que dans le deſſein qu'il a de faire examiner ſon ouvrage avec plus de ſoin par un plus grand nombre de Lecteurs intelligens, il n'a pas tort de ſouhaiter pour contradicteurs d'illuſtres Ecrivains, qui puiſſent raſſembler dans leurs ouvrages toutes les objections

des gens d'eſprit, & même des plus habiles Miniſtres, qui ſont de leur avis, mais qui n'ont pas le loiſir de rien écrire : il naîtroit ſûrement de ces diſputes de nouvelles lumieres ſur le ſujet le plus important qu'on puiſſe jamais traiter, pour le bonheur de l'Europe & du reſte de la terre. L'Auteur leur a jetté à tous, tant qu'ils ſont, le cartel de défi, & ſes partiſans ſeront en droit ſi perſonne n'oſe l'accepter, de mépriſer un peu le parti oppoſé, & de dire qu'il faut que la cauſe ſoit bien mauvaiſe, quand aucun bon avocat ne ſe veut charger de la défendre.

En effet, de deux choſes l'une, ou ils croyent que le vrai interêt de leur Souverain, & de la durée de ſa maiſon ſur le Trône, eſt de demeurer avec ſes voiſins ſans ſocieté permanente, c'eſt à dire, dans une guerre actuelle, ou dans l'attente d'une guerre prochaine, & de laiſſer ainſi leur poſterité dans le tems de ſa foibleſſe en proye aux ſeditions, aux revoltes, aux conſpirations, aux invaſions & aux differens évenemens des guerres civiles & étrangeres, &

que les heureux ſuccès des guerres avenir les dédommageront avantageuſement, lui & ſes deſcendans, de leurs dépenſes militaires avenir, & du tort que leur cauſera l'interruption du commerce ; ou bien ils croyent, comme l'Auteur, que le vrai interêt de leur Souverain & de ſa maiſon ſeroit de conſentir à une ſocieté permanente avec tous les Souverains de l'Europe ; mais ils croyent contre l'avis de l'Auteur que cet interêt, quoique vrai, quoique très-réel, ne lui paroîtra jamais tel, ſoit à cauſe de ſon peu d'intelligence & de ſon peu d'application, ſoit enfin parceque ſes Miniſtres n'auront jamais aſſez de vertu & de courage pour travailler à leur faire connoître avec évidence en quoi conſiſte ce veritable interêt, & à lui faire toucher au doigt combien il y auroit à gagner pour lui à donner ſon conſentement à l'établiſſement de la ſocieté permanente ; voilà les deux uniques cas.

Or dans le premier cas, c'eſt faire leur cour à leur Souverain que de refuter ſolidement un projet ſpécieux, qui eſt effectivement oppo-

ſé à ſon vrai interêt, & à l'interêt de ſa maiſon ; ainſi loin d'avoir rien à crainde en écrivant, ils n'auroient au contraire que des recompenſes à eſperer.

A l'égard du ſecond cas, il eſt vrai que ce ne ſeroit pas faire leur cour à leur Souverain, que de ſoutenir qu'il n'aura jamais aſſez de raiſon & de lumieres, pour voir clairement que la ſocieté permanente avec les autres Souverains lui ſeroit à tout compter infiniment avantageuſe; mais en ce cas, c'eſt preſque donner gain de cauſe à l'Auteur, que d'être réduit à dire, que tous les Souverains qui regnent & qui regneront, ſeront toujours aſſez aveuglez pour n'appercevoir jamais que cette ſocieté permanente, & la paix perpetuelle qui en eſt une ſuite neceſſaire, leur ſeroient infiniment plus avantageuſes, que la non ſocieté, & que des guerres perpetuelles.

ARTICLE XCVII.

DE L'AMOUR DE DIEU, & des moyens qui conduisent à la perfection de cet amour ; traité de St. Bonaventure traduit par Mr. Godeau. A Paris, chez Nicolas Simart ruë St. Jacques 1713. *in* 12. *pages* 444.

LE traité dont Mr. Godeau nous donne une traduction élegante & fidelle, est l'ouvrage le plus tendre du dévot St. Bonaventure, intitulé en Latin, *Stimulus amoris divini.* Le cœur du Saint y a eû autant de part que son esprit, la barbarie du stile n'en cachoit pas les beautez aux ames solidement vertueuses ; mais elle dégoûtoit les esprits trop délicats. Mr. Godeau, en lui donnant les graces du stile, a mis tout le monde en état d'en profiter, & d'y reconnoître par tout ce pathetique naturel & efficace pour remüer, pour enflammer les cœurs, espece de sublime plus rare & plus difficile à attraper que le grand & le merveilleux. Ceux qui admirent tant ce talent dans quelques Poëtes profa-

nes, qui les lisent avec tant de plaisir, admireront-ils, goûteront ils moins l'ouvrage qu'on leur presente, la tendresse pour leur plaire doit elle être criminelle & insensée ?

Mr. Godeau a mis avant sa traduction un éloge historique de St. Bonaventure. On y verra, que le dévot St. Bonaventure peut & doit être appellé le sçavant, le sage, le grand S. Bonaventure. On s'y convaincra, que l'élevation, la solidité de l'esprit, ne rend la dévotion que plus tendre, quand elle se trouve jointe à un bon cœur; que l'insensibilité des prétendus esprits forts vient plus de la dureté de leur cœur, que de la solidité de leur esprit. Pour ne rien dissimuler, nous avoüons qu'il y a dans l'original quelques conceptifs que le Traducteur a eû soin d'addoucir autant qu'il a pû.

On a vû dans nos Journaux l'origine & toute la suite de la dispute où Mr. le Baron de Leibnits a voulu avoir part, & qu'il vient de terminer. Mr. Bayle, ou par un libertinage d'esprit, dont on a de la peine à l'excuser, ou pour attaquer impunément le Calvinisme rigide & le

synode de Dordrect, prit le parti de faire valoir dans son Dictionnaire les objections des Manichéens sur l'origine du mal. Mr. King, aujourd'hui Archevêque de Dublin, écrivit sur cette matiere un ouvrage Latin très-sensé, dont nous avons rendu compte dans les Memoires du mois de Mai de l'année 1706. & nous donnames dans le même mois l'extrait de la réponse de Mr. Bayle. Nous avons parlé des autres ouvrages de Mr. Bayle & de ses adversaires dans les Memoires du mois de Juin de la même année 1706. dans les Memoires des mois d'Août, de Septembre, d'Octobre de l'année 1707. dans les Memoires du mois d'Août de l'année 1708. dans les Memoires du mois d'Août de l'an 1709. dans les Memoires du mois de Juin de l'an 1710. Nous n'avons pas rendu compte des deux derniers tomes des réponses aux questions d'un Provincial, ni d'un ouvrage de Mr. de la Placette qui a rapport à cette dispute ; nous allons le faire, passant legerement sur les deux tomes des réponses aux questions d'un Provincial, qui ne sont que trop communs en France.

Article XCVIII.

RE'PONSE AUX QUESTIONS d'un Provincial, tome quatriéme. A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1707. *in* 12. *pages* 458.

UN tiers de ce volume eſt rempli de recherches hiſtoriques ſur le Cardinal Radziouski, ſur les Reines de Pologne, Anne Jagellon, & Marie Loüiſe de Gonzague. Les deux autres parts ſont employées à défendre contre Mr. Bernard le paradoxe favori de Mr. Bayle, l'avantage de l'athéïſme ſur l'idolatrie par rapport à la ſocieté. Les nouveaux efforts que fait ici l'Auteur, ne donnent pas la moindre atteinte aux réponſes que nous lui avons faites dans les deux extraits *de la continuation des penſées diverſes ſur la Comete aux mois de Juin & de Juillet* 1705. Nous remarquerons ſeulement qu'une ſocieté composée d'hommes qui s'imagineroient chacun être leur derniere fin, ne ſeroit pas une ſocieté trop ſûre. L'idolatrie conſerve au moins quelques principes de Morale, l'athéïſme les détruit tous; c'eſt encore

dans ce tome que Mr. Bayle a prétendu prouver qu'il y a de veritables athées ; on avoit par avance ruiné tous les fondemens de ses preuves dans les extraits que nous venons de citer ; mais on l'a refuté encore plus exactement dans la *préface de la seconde édition de la démonstration de l'existence de Dieu tirée de la connoissance de la nature*, qu'Etienne a imprimée cette année.

ARTICLE XCIX.

REPONSE AUX QUESTIONS d'un Provincial. Tome cinquiéme. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1708. *in* 12. *pages* 383.

CE tome n'a paru qu'après la mort de son Auteur ; on y trouve la discussion de quelques faits historiques, & des disputes personnelles avec M. Bernard & M. King & M. Jaquelot, M. Bayle y reconnoît l'infidelité des citations de Leger, Historien des Vaudois, & de M. Jurieu. Il y reconnoît aussi l'avantage qu'ont les Catholiques sur les

Protestans du côté des mœurs, & il raille finement Mr. Jurieu, sur la maniere pitoyable dont il a combattu cette verité. L'endroit le plus fort de ce livre est celui où l'Auteur démontre contre Mrs. Jurieu & Spanheim, que les Protestans de France, de Suisse & d'Hollande, ne peuvent approuver la discipline de l'Eglise Anglicane, sans contredire formellement leur confession de foi.

ARTICLE C.

REPONSE A DEUX objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal & sur le Mystère de la Trinité, avec une addition, où l'on prouve que tous les Chrétiens sont d'accord sur ce qu'il y a de plus incompréhensible dans le Mystere de la prédestination. Par Jean de la Placette Pasteur de l'Eglise Françoise de Coppenhague A Amsterdam, aux dépens d'Etienne Roger 1708. *In* 12° *pages* 272.

MOnsieur de la Placette, qui nous a donné beaucoup d'ou-

vrages de morale & de controverſe, où l'on remarque un eſprit net, qui débroüille heureuſement les queſtions les plus embarraſſées, un eſprit juſte, qui ne manque le but que quand les préjugez de parti l'en détournent, Mr. de la Placette eſt plus propre qu'un autre à refuter Mr. Bayle, à démêler ſes équivoques, à faire ſentir ſes détours ſubtils & étudiez; à ne pas prendre le change, qu'il donne ſouvent pour éluder la force de la verité; à le ramener aux principes, à découvrir la foibleſſe de ſes objections, malgré l'air impoſant dont il les debite; à ſéparer dans ces objections ſpécieuſes les differens degrez de probabilité.

Le nouvel adverſaire de Mr. Bayle a partagé l'ouvrage dont nous parlons en quatre diſſertations.

La premiere eſt employée à refuter, & Mr. Bayle, & quelques Théologiens Proteſtans, qui par des motifs differens oppoſent tellement la foi à la raiſon, qu'ils accordent que l'on peut propoſer contre nos Myſteres des objections qui ſoyent inſurmontables à toutes les forces de la raiſon, & ſur

lesquelles il n'y a point d'autre parti à prendre que de les mépriser, & de croire ce que la raison juge incroyable. Je dis que les défenseurs de ce paradoxe sont portez à le soutenir par des motifs très-differens. Les uns veulent anneantir la foi, en découvrant son opposition aux lumieres de la raison; les autres veulent pousser la foi jusqu'au fanatisme, & négligent la raison, parce qu'ils ne sçavent pas s'en servir. Mr. de la Placette leur montre que la raison a son usage dans la Religion, & quel est cet usage: il commence par lever les équivoques. Par ce mot, *raison*, on entend, *ou la lumiere naturelle*, ou *l'esprit*, *la faculté de connoître, soit par cette lumiere naturelle, soit par la lumiere surnaturelle*, ou *ce même esprit qui conçoit, juge, raisonne, en tant qu'il est éclairé par la lumiere naturelle seule*; il faut distinguer soigneusement ces trois sens de ce mot, *raison*. Tout l'embarras de la dispute presente vient de ce qu'on les a confondus: on dit que la raison est sujette à se tromper, & qu'ainsi on doit compter pour rien son témoignage. Expliquons les termes. La lumiere naturelle ne trompe point, elle éclaire

infailliblement ceux qui ſçavent s'en ſervir; la faculté de s'en ſervir eſt ſujette aux mécomptes, il eſt vrai, mais ce n'eſt que par la faute de celui qui s'en ſert, ſoit qu'il ſoit éclairé de la lumiere naturelle ſeule; ſoit qu'il y joigne la lumiere ſurnaturelle: on ne peut donc dire dans aucun de ces trois ſens que la raiſon trompe toujours, & qu'il ne faille lui ajouter aucune créance, on ne peut rejetter ſon uſage ſans tomber dans un Pyrrhoniſme general, dans une incertitude ſans reſſource, que l'Auteur prouve nettement être le pire de tous les états.

La raiſon, diſent quelques-uns de ſes adverſaires, attaque mieux qu'elle ne ſe défend, elle peut connoître la verité, mais elle eſt trop foible pour diſſiper les nüages que l'erreur lui oppoſe. L'Auteur remarque judicieuſement qu'on répond à une objection de plus d'une maniere. Il n'eſt pas toujours neceſſaire d'en découvrir évidemment la fauſſeté, il ſuffit de montrer, ou que l'argument peche dans la forme, ou qu'il renferme quelque propoſition équivoque, ou douteuſe; il ſuffit même de faire

appercevoir que ce que l'objection a de brillant, n'est tout au plus qu'une vraisemblance incapable d'ébranler la démonstration contraire. Or la raison la plus corrompuë n'a opposé jusqu'ici à la foi, & ne lui opposera dans la suite, aucune objection que la raison pure ne puisse repousser, en montrant au moins que toute la difficulté de cette objection vient de quelques idées confuses qu'on ne démêle pas assez.

Des Théologiens Protestans rapportent à la corruption de la raison par le peché, l'incapacité qu'ils lui attribuent de répondre aux objections proposées contre nos Mysteres. Ce sentiment paroit à l'Auteur, & faux, & dangereux ; il en développe clairement les conséquences, il convient que la corruption du cœur peut troubler la raison & l'empêcher de faire ses fonctions, mais il soutient que l'homme, même pecheur, a toujours le pouvoir de se servir utilement de sa raison pour connoître la verité. D'où vient donc la difficulté qu'on trouve à répondre aux objections qu'on fait contre nos Mysteres? Elle vient, répond l'Auteur, de la même cause qui fait qu'on a souvent

tant de peine à se démêler des objections proposées sur d'autres sujets, elle vient de ce qu'on n'entend pas assez la matiere ; chacun sçait que tout embarrasse les ignorans, & que les difficultez qui paroissent les plus méprisables aux personnes intelligentes, sont inexplicables pour ceux qui manquent d'ouverture & de lumiere sur les matieres dont il s'agit. Or c'est là précisément l'état où nous nous trouvons à l'égard des Mysteres : l'infini y entre toûjours, ou presque toujours ; cet infini qui nous confond, & qui nous absorbe, pour peu que nous nous appliquions à le mediter ; les veritez du salut sont des choses que l'œil n'a point vûës, que l'oreille n'a point oüies, & qui n'entrerent jamais dans le cœur de l'homme ; à peine en pouvons nous former quelque idée : il est vrai que Dieu les a revelées, mais cette revelation est très-bornée, d'ordinaire elle n'indique que le fond du Mystere sans en découvrir la maniere, & d'ailleurs elle n'employe pour exprimer ce qu'elle nous dit, que des termes metaphoriques, impropres, &

qui dans l'uſage qu'elle en fait ont un autre ſens que dans le langage ordinaire.

Avant de prononcer ſur une objection qui attaque quelque verité revelée, il faut en parcourir les termes, pour voir s'il n'y en a aucun d'obſcur, d'équivoque, ſi chacun excite dans nous une idée nette & diſtincte; pourvû qu'on obſerve une précaution ſi raiſonnable, rarement ſera-t'on effrayé des difficultez que les incrédules font tant valoir.

On dit ordinairement que *les veritez de la foi ne ſont pas contre la raiſon, mais qu'elles ſont au deſſus de la raiſon.* La premiere partie de cet axiome eſt claire, & tout le monde l'entend de la même maniere; l'autre a beſoin d'explication. Les veritez de la foi ſont audeſſus de la raiſon, c'eſt à dire, qu'elles ſont ſi obſcures en elles-mêmes, que la raiſon deſtituée du ſecours de la revelation, & réduite à la neceſſité de ſe conduire par la lumiere naturelle ſeule, premierement ne ſçauroit les découvrir avec quelque ſoin qu'elle s'y applique; & en ſecond lieu, que quand même

on les lui propoſeroit, elle ne pourroit ſe déterminer ſur leur verité, ou leur fauſſeté, ſi l'autorité de Dieu ne fixoit pas ſon incertitude ; voilà le veritable ſens de cet axiome, qui le rend inutile aux incrédules. Qu'ils ceſſent donc de chicaner, & que les Théologiens Proteſtans reconnoiſſent que la foi même a beſoin de la raiſon pour s'introduire dans l'eſprit, c'eſt à la raiſon de nous conduire juſqu'à la foi, qui nous propoſe ce qu'il faut croire. La raiſon nous rend évident qu'il faut croire ; la foi ne nous rend pas évident ce qu'il faut croire ; les objections des incrédules ne peuvent être que foibles quand elles attaquent l'obligation de croire ; elles ſont plus impoſantes quand elles attaquent le Myſtere ; elles profitent de l'obſcurité, mais leur force n'eſt qu'apparente, & la raiſon ſuffit pour ſe défendre de ceder à des argumens où il y aura toujours quelque terme équivoque & confus.

La ſeconde diſſertation combat directement Mr. Bayle ; elle éclaircit la difficulté qu'il a empruntée des Manichéens, & pouſſée auſſi loin

qu'il ſe peut, cette difficulté eſt tirée de la permiſſion du peché qui paroît oppoſée aux regles de la ſageſſe, aux penchans de la bonté, au caractere de la ſainteté de Dieu.

Dieu, dit Mr. Bayle, a créé le monde pour rendre heureuſes les créatures intelligentes, il n'a pû ſe propoſer un autre deſſein : on ne doit pas ſuppoſer qu'il agiſſe pour ſa gloire, & qu'il lui ſacrifie ſes créatures, ce motif vitieux dans les hommes eſt indigne de Dieu : Dieu n'a pas manqué de moyens pour executer ce beau deſſein de rendre toutes les créatures heureuſes, ſa puiſſance eſt infinie, cependant le ſuccès n'a point répondu au deſſein de Dieu, la plûpart des créatures ſont malheureuſes ; il faut donc conclurre que Dieu n'a pas pris des meſures juſtes, & l'on ne peut tirer cette concluſion ſans bleſſer ſa ſageſſe.

Mr. de la Placette répond, que rien ne nous eſt ſi difficile que de pénetrer les deſſeins de Dieu, qu'il a pû s'en propoſer plus d'un, & qu'il a pû avoir ſa gloire en vûë ; ce déſir de gloire n'eſt vitieux dans les hom-

mes, que parce qu'elle ne leur eſt jamais dûë & qu'elle ne ſert jamais à les perfectionner, que ſouvent même elle corrompt leurs vertus, mais ce déſir convient à Dieu; la gloire lui appartient; & c'eſt un bien qu'il doit vouloir. Mr. de la Placette en demeure là, & il avance que les Calviniſtes ſeuls peuvent éviter la force de cette objection, qu'elle accable tous ceux qui enſeignent que Dieu veut ſincerement, ardemment, le ſalut de tous le hommes; il n'a ni fait aſſez de reflexion ſur ce qu'il prononce trop hardiment, ni compris le dogme qu'il attaque, Dieu veut le ſalut de tous les hommes, c'eſt la doctrine clairement enſeignée par les Prophetes, par le Sauveur, par les Apôtres, conſervée par toute l'Egliſe, & même par les ſectes orientales; les Lutheriens, l'Egliſe Anglicane, & les plus ſçavans Calviniſtes y ſont revenus. Dieu veut le ſalut de tous les hommes, mais il ne le veut pas abſolument, il le veut, pourvû qu'ils le veulent, pourvû qu'ils le meritent par le bon uſage des ſecours qu'il leur donne, il leur

laiſſe la liberté de ſe perdre pour rendre libre le choix qu'ils feront du ſalut, il veut qu'il ne tienne qu'à eux de ſe ſauver, qu'ils ne puiſſent accuſer qu'eux mêmes de leur perte ; mais ne pourroit-il pas ſans neceſſiter leur volonté leur donner à tous tant de graces, & des graces ſi fortes, qu'aucun ne pérît ? Il le pourroit ſans doute, & il l'auroit fait, ſi le bonheur de chaque créature en particulier étoit le ſeul motif de la création; mais il en a eû d'autres plus dignes de lui & de ſa ſageſſe infinie : il n'a exclu du ſalut aucune créature, il a voulu le ſalut de chacune en particulier, ſi ſincerement, & même ſi ardemment, qu'il a donné à chacune des moyens très ſuffiſans de parvenir au ſouverain bonheur ; mais ce déſir du ſalut de chaque particulier a été cependant ſubordonné à d'autres vûës qui l'ont empêché de vouloir abſolument le ſalut de quelques-uns, pour qui il auroit fallu que ſa toutepuiſſance employât des moyens extraordinaires, les mêmes vûës dignes de ſa ſageſſe l'ont déterminé à la permiſſion du peché. Si on

demande quelles ſont ces vûës, il eſt facile de répondre, que c'eſt l'amour qu'il a eû pour ſon Fils, ſeul motif capable de le déterminer; & l'amour qu'il a eû pour les imitateurs heroïques de ſon Fils, la gloire du Sauveur, la patience des Saints, dépendoient de la permiſſion du peché, elle a dû entrer dans les deſſeins de Dieu, dont JESUS-CHRIST ſouffrant, & imité dans ſes ſouffrances, étoit le but, parceque rien n'eſt ſi grand & ſi glorieux à Dieu, qu'un Dieu ſouffrant pour l'honorer, & que des hommes préferant les ſouffrances aux plaiſirs pour lui plaire. Nous avions déja fait cette réponſe à l'objection de Mr. Bayle vivant, & il n'a pas repliqué, lui qui repliquoit à tout.

La ſageſſe divine a donc pû permettre le peché, mais la bonté a-t'elle pû y conſentir? N'eſt-il pas eſſentiel à une bonté infinie de faire tout le bien qu'elle peut faire? Un homme qui dans les mêmes circonſtances agiroit comme la foi nous enſeigne que Dieu agit à l'égard des reprouvez; un pere, par exemple, qui

 laiſſeroit

laisseroit tomber son fils dans le crime & dans la misere, ayant des moyens infaillibles d'empêcher l'un & l'autre, seroit-il un bon pere? Voilà l'objection. Une reflexion simple en dissipera facilement toute l'illusion. La bonté ne cesse pas d'être bonté, quand elle est jointe à la sagesse & à la justice ; l'union de ces perfections est necessaire dans Dieu, & la bonté divine ne peut agir que de concert avec ses autres perfections. La bonté de Dieu n'exige pas qu'il fasse du bien, quand sa sagesse ou sa justice s'y opposent ; quand il a des raisons de n'en pas faire, oseroit-on dire que la bonté de Dieu demande qu'il n'agisse pas sagement & justement ? Dieu ne fait qu'une partie du bien qu'il pourroit faire, d'où vient qu'il n'en fait pas davantage ? C'est que sa justice, sa sagesse, des considerations dignes de lui, l'en empêchent. En est-il moins bon, parce qu'il est sage & juste ? Laissons un libre cours à nôtre reconnoissance sur le bien qu'il nous fait, ne chicanons point sa sagesse sur le bien qu'elle l'empêche de faire ; les rai-

ſons qui le déterminent peuvent nous être inconnuës, mais elles ne ſçauroient être qu'importantes & dignes de lui.

Qu'on ne preſſe pas la comparaiſon de la bonté d'un homme & de la bonté de Dieu, trop de differences les ſéparent, pour qu'on puiſſe argumenter des devoirs de la créature aux devoirs du Créateur, l'univerſalité de ſa providence, la multitude de ſes rapports, donnent des bornes à ſa bonté à l'égard de chaque particulier, la tendreſſe d'un pere Roi eſt plus gênée que celle d'un pere particulier ; ce qu'il doit à l'Etat peut ne pas s'accorder avec l'amour qu'il a pour ſes enfans, & le reſſerrer dans de plus étroites bornes.

L'Auteur ne s'arrête pas longtems ſur la troiſiéme partie de l'objection tirée de la ſainteté de Dieu ; cette perfection, dit-il, exige que Dieu ne commette aucune faute, qu'il ne pouſſe ni phyſiquement, ni moralement, aucune créature à pecher, qu'il n'approuve jamais le peché ; qu'il le défende, qu'il l'en détourne, qu'il le puniſſe ; mais Dieu n'a pas

cessé d'être saint quand il n'a pas empêché absolument que l'Ange ou l'homme devinssent pecheurs, il n'avoit aucune obligation d'employer des moyens extraordinaires pour les rendre impeccables, ou de leur ôter la liberté.

La troisiéme dissertation de M. de la Placette regarde une objection commune contre le Mystere de la Trinité, qu'on prétend ne pouvoir s'accorder avec ce principe de la Logique. *Si deux sujets sont la même chose avec un troisiéme, ils sont la même chose entre eux. Quæ sunt eadem uni tertio sunt eadem inter se.* L'Auteur montre d'abord que ce que le Mystere a d'incompréhensible ne nous dispense point de satisfaire à cette difficulté; il n'approuve pas les manieres ordinaires d'y répondre, quoiqu'il ne rejette pas tout à fait celle qui n'accorde la verité du principe qu'à l'égard des êtres finis, & nie qu'on puisse assûrer sans temerité qu'il a lieu dans l'être infini qui nous est si peu connu.

M. de la Placette donc, peu content des réponses ordinaires, tente

d'appuyer de quelques exemples celle de Caramüel, qui n'a pas balancé à nier le principe objecté. Les exemples dont ſe ſert l'Auteur ſont celui de l'ame & du corps, qui ne ſont pas diſtinguez de l'homme, quoiqu'ils ſoyent diſtinguez entre eux; il ajoute l'exemple des modes diſtinguez entre eux, quoiqu'ils ne ſoyent pas diſtinguez de leur ſujet, & infere de ces exemples qu'au moins il n'eſt pas permis d'exprimer ce principe d'une maniere négative, en diſant deux choſes ne ſont pas diſtinguées l'une de l'autre quand elles ne ſont pas diſtinguées d'une troiſiéme, & que ſi l'on veut conſerver ce principe comme utile à l'art de raiſonner, il n'en faut pas changer les termes; il croit même avec Vaſques & Ruits qu'il cite, que ce principe eſt de peu d'uſage dans la Logique. Quoiqu'il en ſoit, on peut le recevoir ſans aucun préjudice de la foi, loin qu'il combatte le Myſtere de la Trinité, il l'établit: le Pere, le Fils & le St. Eſprit, ſont une même choſe entre eux, comme ils ſont une même choſe avec l'eſſence divine, ce ſont trois perſonnes, ce

ne ſont pas trois êtres, trois eſprits, trois Dieux : *Sunt eadem uni tertio, ſunt eadem inter ſe.*

Parlons maintenant de l'addition qui finit ce volume. L'Auteur s'y propoſe de montrer que tous les Chrétiens, excepté les Sociniens, ſe réüniſſent enfin, malgré la diverſité de leurs ſentimens, quand il faut réſoudre la principale difficulté de la prédeſtination, qu'ils reviennent tous au bon plaiſir de Dieu dirigé par ſa ſageſſe : il commence la preuve de ce fait par les Thomiſtes, les Janſeniſtes, les Reformez, qu'il ne ſépare point. Qu'on leur demande pourquoi tant d'hommes périſſent ? Ils répondent, qu'ils périſſent parcequ'ils n'ont pas obſervé les Commandemens de Dieu ; mais, dit-on, ils les auroient obſervez, ſi Dieu leur avoit donné des graces efficaces par elles mêmes. Pourquoi ne leur a-t'il pas donné de ces graces dont l'effet étoit ſûr ? Ils répondent, que Dieu ne l'a pas fait pour des raiſons très-ſages qui nous ſont inconnuës.

Les défenſeurs de l'a ſcience moyenne, qu'il appelle Moliniſtes,

répondent que les reprouvez périſſent, parcequ'ils ne ſe ſervent pas des graces veritablement ſuffiſantes que Dieu leur donne; mais Dieu, leur dit-on, connoît qu'ils ne ſe ſerviroient pas de ces graces, & il en voit d'autres qu'il pourroit leur donner, & auxquelles ils conſentiroient; pourquoi ne les donne-t'il pas? Il faut que les défenſeurs de la ſcience moyenne ſe rejoignent ici à leurs adverſaires,& qu'ils diſent avec eux, que des raiſons dignes de Dieu l'ont déterminé à ne donner aux reprouvez que des graces dont il prévoyoit qu'ils ne ſe ſerviroient pas. Les Lutheriens ne different aujourd'hui des défenſeurs de la ſcience moyenne Catholique, qu'en ce qu'ils admettent deux manieres de vocation; une ordinaire, qui ſe fait par des graces ſuffiſantes; une extraordinaire, qui ſe fait par une grace efficace par elle même. Si on leur demande pourquoi cette vocation eſt ſi rare, pourquoi au moins Dieu ne ſe ſert pas de ſa ſcience moyenne afin de choiſir pour tous les hommes des graces auxquelles ils conſentiroient certaine-

ment, il faut aussi qu'ils ayent recours au bon plaisir de Dieu dirigé par sa sagesse. Lessius, Compton, Granado, n'évitent pas la necessité d'y recourir, ils reculent seulement d'un pas, & se rendent ensuite avec les autres ; ils répondent d'abord, que Dieu distribuë inégalement ses graces, parce que l'ordre du monde qu'il a choisi entre tous les mondes possibles l'exige. Mais pourquoi a-t'il choisi ce monde plûtôt qu'un autre sisteme, où les reprouvez seroient élûs & les élus reprouvez ? Ces Théologiens n'ont rien à répondre à cette question, que ce que les autres répondent un peu plûtôt ; des raisons grandes, sages, mais peu connuës, ont déterminé Dieu à le faire.

Quoique les Remontrans ayent écarté presque tout ce qui embarrasse les autres sectes dans le Mystere de la prédestination, & qu'ils revoquent en doute l'éternité des decrets de Dieu, la necessité du Bapteme, de la foi en Jesus-Christ, de la grace intérieure, ils ne peuvent nier l'inégalité des secours pour le salut, ni la possibilité d'un ordre de la providence où il

n'y auroit point de reprouvez ; il faut enfin qu'ils en appellent à la liberté & à la sagesse de Dieu. Mr. de la Placette va plus loin, & il s'égare; il veut prouver que toutes les sectes Chrétiennes doivent admettre le decret absolu de la reprobation, comme les Calvinistes Infralapsaires & Supralapsaires qui ne sont pas prédéterminans; car il avouë que ce decret joint à la prédétermination compose un dogme affreux & insoutenable.

Il marque trois sens de ces mots, *decret absolu*. Ils peuvent signifier, dit-il en premier lieu, un decret formé par le seul bon plaisir de Dieu sans dépendance de sa sagesse, sans égard pour sa bonté, *sic volo, sic jubeo.*

En second lieu, un decret antécédent à toute prévision.

Troisiémement, un decret nullement conditionnel formé sur la connoissance de tout ce qui arrivera, & décisif : l'Auteur n'admet que ce dernier sens ; & il rejette durement les deux autres ; il ne peut nier cependant que les Supralapsaires, parti considerable dans sa Communion, ne suivent la premie-

re, ou au moins la ſeconde maniere d'expliquer le decret abſolu ; il eſt vrai qu'il prouve aſſez bien que le troiſiéme des ſens marqué ci-deſſus eſt celui que le ſynode de Dordrecht a choiſi. On paſſe à l'Auteur cette explication du decret abſolu, mais on ne lui accordera pas, qu'il ne reſte que fort peu de difference entre les défenſeurs de la grace ſuffiſante donnée à tous, & les partiſans de la ſeule grace efficace par elle même. Les premiers enſeignent, que Dieu par un penchant de ſa bonté veut ſincerement le ſalut de tous les hommes, & le leur rend poſſible à tous, ce qui leur fait donner le nom d'Univerſaliſtes : leurs adverſaires, les Particulariſtes, nient que Dieu ait cette volonté ; la difference eſt grande, eſſentielle.

Voici une autre prétention de l'Auteur auſſi peu ſoutenable ; ſelon lui le decret abſolu, tel qu'il l'explique, doit être approuvé par toutes les ſectes, & même par les Moliniſtes ; la prétention eſt un peu temeraire, & je doute du ſuccès. Mr. de la Placette, ſi exact à diſtinguer ce

qu'il faut diſtinguer, a laiſſé ici une confuſion affectée pour réüſſir à la faveur d'une équivoque ; il eſt vrai que toutes les ſectes Chrétiennes reconnoiſſent que le decret qui regarde l'execution de la prédeſtination, & qui ſuit la prévision de l'obéïſſance des Elûs & de la déſobéïſſance des reprouvez, eſt abſolu, & il ne peut être qu'abſolu, mais ce n'eſt point ſur ce decret qu'on diſpute, c'eſt ſur le decret qui précede la prévision de l'obéïſſance des Elûs & de la déſobéïſſance des reprouvez ; c'eſt ſur le decret qui regle les moyens de prédeſtination. Les prétendus Reformez Supralapſaires & prédéterminans confondent ces deux decrets dans un ſeul decret abſolu, par lequel Dieu antécedemment à la prévision même du peché originel, a réſolu de ſauver les uns pour manifeſter ſa miſericorde, & de damner les autres pour manifeſter ſa juſtice, & par lequel en même tems il a réſolu, afin que l'effet de ſon decret ſoit immüable, de prédéterminer les uns à la foi juſtifiante, & les autres au peché. Mr. de la Pacette ne diſſimule pas l'horreur qu'il a pour cette doctrine,

mais pourvû qu'on ſépare la prédétermination de ce decret antérieur même au peché originel, il n'aura pas de peine à ſe reconcilier avec les Supralapſaires, & il ne déſapprouvera pas qu'ils diſent que Dieu a deſtiné les uns à la gloire, & leur a préparé les moyens d'y parvenir, & qu'il a laiſſé les autres ſans aucun ſecours, ſyſteme qui n'eſt gueres moins horrible que celui des autres Supralapſaires.

Les Infralapſaires appuyent la reprobation & le refus des ſecours neceſſaires pour obtenir le ſalut, ſur la préviſion du peché originel, mais le decret de refuſer ces ſecours aux reprouvez, d'en procurer aux Elûs dont l'effet eſt neceſſaire, eſt un decret abſolu & déciſif.

Les Janſeniſtes, conformes à ces prétendus Reformez Infralapſaires, reconnoiſſent comme eux un decret abſolu, qui ſuppoſant le peché laiſſe les reprouvez dans l'impoſſibilité de ſe ſauver, & met les Elûs dans l'impoſſibilité de ſe damner.

Les Thomiſtes ſuppoſent auſſi un decret abſolu & antérieur à la prévi-

ſion du peché originel ; pareil en quelque choſe à celui que ſuppoſent les Supralapſaires, mais ils ſe diſtinguent, & de ces heretiques, & des heretiques Infralapſaires & Janſeniſtes, en ce que leur decret abſolu renferme la préparation des moyens de ſalut offerts aux reprouvez, moyens ſi ſuffiſans, que du côté de la puiſſance il ne manque rien aux reprouvez pour pouvoir ſe ſauver ; ainſi les Thomiſtes n'admettront jamais le decret abſolu des prétendus Reformez, qui prive les reprouvez de tout moyen de ſalut, ni celui des Janſeniſtes, qui ne leur en accorde que d'inſuffiſans & de diſproportionnez à l'effet, dans les circonſtances où ils ſont donnez ; voilà déja une ſecte irréconciliable avec les prétendus Reformez ſur la prédeſtination.

Les autres ſectes ſont encore plus éloignées de la conciliation que Mr. de la Placette a imaginée.

Les défenſeurs Catholiques de la ſcience moyenne, les Lutheriens, la plûpart des Anglicans, les Reformez Univerſaliſtes, les Remontrans,

diſtinguent preſque tous deux decrets, l'un antécedent à la préviſion de l'effet des graces, par lequel Dieu réſout de donner à tous les hommes des ſecours très-ſuffiſans pour obtenir le ſalut, enſorte qu'il ne dépendra que d'eux d'être ſauvez; quelques-uns ajoutent à ce decret la réſolution de choiſir pour les Elus des moyens infaillibles. L'autre decret qu'ils admettent eſt le decret abſolu, qui ſuppoſe la préviſion du bon & du mauvais uſage que les hommes ont fait des graces offertes. Ceux qui réduiſent toute la prédeſtination à un ſeul decret abſolu, par lequel Dieu a choiſi le ſyſteme le plus convenable au deſſein que ſa ſageſſe avoit formé de concert avec ſa bonté & ſa juſtice, ces Théologiens, ſoit Catholiques, ſoit Lutheriens, ſoit Univerſaliſtes, ſoit Remontrans, ſoutiennent tous que ce decret renferme des moyens très-ſuffiſans de ſalut préparez, offerts aux reprouvez, & qui leur rendent le ſalut poſſible. Voilà le mur de diviſion, c'eſt le refus des moyens de ſalut qui donne tant d'horreur.

aux autres ſectes pour la doctrine des prétendus Reformez Particulariſtes attachez à Calvin & au ſynode de Dordrect, c'eſt ce qui a fait ſoutenir à des Docteurs Catholiques & à des Docteurs Lutheriens, que le Dieu des Calviniſtes n'eſt pas le Dieu veritable, le Dieu infiniment parfait, mais un Tyran, ſemblable au mauvais Dieu des Manichéens. Quoi! dit Mr. de la Placette, Dieu marque-t'il plus de bonté aux reprouvez en ne leur donnant que des moyens dont il prévoit qu'ils ne ſe ſerviront pas, qu'en ne leur en donnant point du tout? Ne paroît-il pas plus crüel en leur donnant des graces qui les rendent plus coupables, qu'en leur refuſant ces graces? Voilà ſans doute la plus forte objection qu'on puiſſe propoſer en faveur du decret abſolu des Calviniſtes, mais elle n'eſt pas ſans réponſe; elle n'embarraſſe nullement les Théologiens qui ſuppoſent que le decret de la diſtribution des graces précede entierement la prévilion de leur effet. En tout cas les graces préparées donnent aux reprouvez un veritable pouvoir, un

plein pouvoir de se sauver ; c'est leur pure faute s'ils les rejettent & se rendent plus coupables : l'abus qu'ils font du don de Dieu n'en diminuë pas l'excellence, ni la bonté, qui l'a porté à le préparer & à l'offrir ; il est évident qu'il fait plus pour eux en leur procurant des moyens de salut dont il ne tient qu'à eux de se servir ; qu'en leur refusant tout moyen de salut ; que ce refus a quelque chose de dur, de crüel ; que la préparation des moyens très-suffisans n'a rien en soi que d'aimable. Nous n'ajoutons pas que l'Ecriture, que la tradition, combattent le dogme des Calvinistes, & confirment le systeme de leurs adversaires.

Il ne reste plus qu'une difficulté, celle là même que Mr. Bayle a tâché de faire valoir, & à laquelle Mr. de la Placette a répondu, pourquoi Dieu, qui prévoit que les graces qu'il a préparées pour les reprouvez seront rejettées, n'en subtituë t'il pas d'autres qui seroient acceptées? Il n'a déja que trop fait pour eux, ils sont indignes qu'il fasse davantage, sa bonté ne l'exige pas, sa sagesse le défend, des

raiſons dignes de lui l'en détournent, il ne veut pas troubler l'ordre du ſyſteme qu'il a choiſi comme le plus convenable. L'obſtination de ce pecheur ſert à rendre la vertu d'un Saint plus heroïque ; ce ſeul exemple peut aider à pénetrer autant que nous le pouvons les grands motifs qui attachent Dieu au ſyſteme qu'il a choiſi, mais que ſa bonté l'auroit empêché de choiſir, s'il rendoit le ſalut impoſſible à une ſeule créature ; encore une fois la poſſibilité, ou l'impoſſibilité du ſalut, eſt le point de diviſion ſur la prédeſtination.

ARTICLE CI.

ESSAIS DE THEODICÉE ſur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, l'origine du mal. A Amſterdam, chez Iſaac Troyel Libraire, 1710. *in* 8°. *pages* 810.

DEs raiſons particulieres ont engagé Mr. le Baron de Leibnitz à refuter Mr. Bayle. La seconde femme du feu Roi de Pruſſe, Princeſſe d'un eſprit diſtingué, ſe plaiſoit

à la lecture *du Dictionnaire critique*; Mr. de Leibnitz dont cette Princesse connoissoit & estimoit le merite, & avec qui elle aimoit à traiter les matieres les plus difficiles, Mr. de Leibnitz lui fit connoître qu'il avoit des sentimens fort opposez à ceux de Mr. Bayle sur plusieurs points qui interessent la Religion; elle l'obligea de les mettre par écrit.

L'illustre Auteur a eû d'autres occasions d'approfondir ces difficultez; ces occasions ont enfin fait naître le livre qu'il nous donne. Il contient une préface curieuse, *un discours préliminaire sur la conformité de la foi & de la raison, les essais sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, l'origine du mal, divisez en trois parties, un abregé de la controverse réduite à la forme syllogistique, des reflexions sur la dispute d'Hobbe & de l'Evêque de Londondery, touchant la liberté, la necessité, le hazard, & des remarques sur le livre de l'origine du mal dont Milord King Archevêque de Dublin est Auteur.*

Dans le discours préliminaire l'illustre Auteur nous donne une his-

toire fort détaillée des diſputes ſur l'oppoſition de la raiſon à la foi, & ſur l'uſage qu'on peut faire de la raiſon dans les matieres de Religion. Une ſecte de Philoſophes Italiens attachée aux ſentimens impies d'Averroës ſoutint la premiere, que ce qui paroiſſoit faux à la raiſon, pouvoit être vrai ſelon la foi : ils cherchoient à mettre à couvert par cette diſtinction leurs opinions dangereuſes, ſur la mortalité de l'ame & l'éternité du monde ; des Théologiens Proteſtans ont parlé comme ces Philoſophes de la raiſon & de la foi, dans la vûë de décrier la Philoſophie de l'Ecole. Mr. de Leibnitz n'en veut dans ce diſcours qu'à ceux qui oppoſent la raiſon à la foi, pour rendre la foi ſuſpecte. Il déclare que par la raiſon il n'entend que l'enchaînement des veritez ; on peut donner, & on donne à ce mot d'autres ſens, mais il faut, dit-il, l'entendre comme il l'entend, ſi on veut démêler les équivoques dont la queſtion preſente eſt pleine; il ſoutient qu'il ne peut y avoir d'oppoſition réelle & ſolide entre la foi & la raiſon priſe dans ce ſens, que

l'oppoſition entre elles ne peut être qu'apparente, & que de fauſſes apparences n'impoſent à l'eſprit humain que quand il ne ſe ſert pas de toutes ſes forces; au reſte, il ne croit pas qu'on ſoit obligé d'examiner toutes les objections poſſibles, & de conſerver quelque crainte de ſe tromper juſqu'à ce que l'on ait épuiſé toutes les difficultez d'un ſentiment; ſûr de la démonſtration qu'on a bien compriſe, on doit mépriſer les fauſſes ſubtilitez, telles que ſont les difficultez qu'on oppoſe aux veritez de la Religion. Ni Mr. Bayle, ni les plus incrédules, n'ont oſé juſqu'ici les donner pour des démonſtrations inſolubles; un peu d'attention en découvre aiſément le foible, les équivoques, les ſuppoſitions arbiraires ſur leſquelles elles ſont fondées, & auxquelles il eſt facile de les réduire.

Les analyſes que M. de Leibnitz fait des raiſonnemens de Mr. Bayle plairont ſans doute aux Connoiſſeurs, ils mettent dans une entiere évidence la ſuperiorité d'un eſprit juſte ſur un eſprit ſubtil. Mr. Bayle,

n'a rien proposé avec plus de confiance que cet axiome : Les veritez de la foi sont audessus de la raison. Il en conclut qu'elle n'y peut donc atteindre ; or si elle pouvoit fournir des réponses aux objections qui combattent le dogme de la Trinité & celui de l'union hypostatique, elle atteindroit à ces deux Mysteres, elle se les assujettiroit, & les plieroit jusqu'aux dernieres confrontations avec ses premiers principes ; (c'est M. Bayle qui parle) elle feroit ce qui surpasse ses forces, cela ne se peut ; il faut donc dire qu'elle ne sçauroit répondre à ses propres objections.

Je ne trouve pas, dit nôtre illustre Auteur, qu'il y ait aucune force dans ce raisonnement, nous pouvons atteindre ce qui est audessus de nous, non pas en le pénetrant, mais en le soutenant. Il n'est pas necessaire que pour répondre aux objections on s'assujetisse les Mysteres, & qu'on les soumette à la confrontation avec les premiers principes qui naissent des notions communes ; car si celui qui répond aux objections devoit aller si loin, il faudroit que celui

qui propose l'objection le fît le premier ; c'est à l'objection d'entamer la matiere, celui qui répond peut même sans distinguer en critiquer la forme, nier l'universalité de quelque proposition, & il le peut faire sans pénetrer au delà de l'objection ; c'est à celui qui prouve que la pénetration du Mystere seroit necessaire pour le combattre, ce n'est pas à celui qui répond.

Il y a dans le discours préliminaire dont nous parlons une digression curieuse sur l'entendement passif & l'entendement actif des Peripateticiens, & sur la prétenduë ame du monde. Les Malbranchistes y apprendront qu'Aristote, ou plutôt Averroës son Commentateur, a le premier imaginé la raison universelle qui agit sur nos raisons particulieres. Ne se dégoûteront-ils point de ce sentiment, quand ils sçauront qu'il n'est pas nouveau?

Disons encore avant que de quitter ce discours, que nous avons lû avec chagrin l'approbation que Mr. de Leibnitz y donne à la réponse de Luther à Erasme sur le libre-arbitre,

l'endroit ſeul qu'il en cite devoit le détourner de cette approbation. *C'eſt le comble de l'amour*, dit Luther, *d'aimer Dieu, qui paroît ſi peu aimable, ſi rigoureux, ſi prompt à damner.* Eſt-ce le comble de l'amour d'aimer plus un objet, parce qu'il paroît plus digne de haine?

Extrait de la premiere partie des eßais.

L'illuſtre Auteur expoſe d'abord ſans rien diſſimuler les objections les plus fortes contre la liberté de l'homme tirées de la détermination des futurs contingens, de la préſcience, des decrets, du concours de Dieu, de la neceſſité de la grace, de la force des inclinations. Il rapporte avec la même exactitude toutes les repugnances que l'impieté tâche de faire appercevoir entre la bonté de Dieu, & ſa conduite à l'égard des hommes, & il entreprend de ſatisfaire à toutes ces objections, & de faire paroître Dieu ſouverainement aimable.

Dieu, dit-il, eſt la premiere raiſon des choſes, car celles qui ſont

bornées ſont contingentes, & n'ont rien en elles qui rende leur exiſtence neceſſaire. Il faut donc chercher la raiſon de l'exiſtence du monde dans la ſubſtance, qui porte la raiſon de ſon exiſtence avec elle, & laquelle par conſéquent eſt neceſſaire & éternelle. Il faut auſſi que cette cauſe ſoit intelligente, car ce monde étant contingent, & une infinité d'autres mondes étant également poſſibles, & également prétendans à l'exiſtence, pour ainſi dire, il faut que la cauſe du monde en ait déterminé un à exiſter, il a fallu qu'elle ait eû les idées de tous les mondes poſſibles, qu'elle ait voulu produire l'un plûtôt que les autres, & que ſa volonté ait été efficace; ſon entendement, ſa volonté, ſa puiſſance s'étendent à tout ce qui eſt poſſible, elles ſont donc infinies, & comme tout eſt lié, il n'y a qu'une cauſe; voilà la preuve d'un Dieu infiniment parfait & l'origine de toutes choſes.

Mr. de Leibnitz conclut de cette démonſtration que Dieu choiſit toujours le meilleur, mais ſans neceſſité. Il peut ne rien faire; mais s'il ſe détermine à faire quelque choſe,

il fera ce qu'il a de mieux à faire. Il a donc choiſi entre tous les mondes poſſibles celui qui, tout conſideré, étoit le plus parfait. Ce principe admis trancheroit le nœud de la difficulté; mais un grand nombre de Théologiens ne l'admettra pas, & ils diront que Dieu n'a beſoin de rien, qu'il eſt parfaitement & ſouverainement libre, que comme il a pû ne rien créer, il peut créer des êtres moins parfaits que d'autres qu'il ne crée pas, qu'il n'eſt point déterminé au meilleur, que même à ſon égard il n'y a point de meilleur, qu'il ſe ſuffit à lui-même.

Ces Théologiens néanmoins conviennent que Dieu conſulte ſa ſageſſe, lors même qu'il agit le plus librement, qu'il a des raiſons d'agir, & d'agir d'une maniere plûtôt que d'une autre digne de lui, & ce principe qui ne peut être conteſté a les mêmes avantages que celui de Mr. de Leibnitz. Ce grand Philoſophe exclut toute neceſſité abſoluë du choix infaillible du meilleur auquel il aſſujettit Dieu, mais ſi cette infaillibilité de choix vient de la nature de Dieu,

Dieu, une détermination naturelle à choiſir toujours le meilleur peut-elle compatir avec la liberté?

N'imputons pas à l'illuſtre Auteur des conſéquences qu'il déſavoüe. Si l'on raſſemble tout ce qu'il dit du choix infaillible du meilleur, on s'appercevra qu'il ne dit rien qui doive effrayer les Théologiens les plus zelez pour la conſervation du libre-arbitre. Il veut que la volonté ne ſe détermine pas ſans motif, que la volonté d'un Dieu infiniment ſage ſuive toujours les motifs les plus conformes à ſa ſageſſe infinie; que l'avare agiſſe en avare, l'homme liberal en homme liberal, à moins qu'ils ne changent d'inclination; mais il repete cent fois que la volonté n'eſt point neceſſitée à ſuivre l'inclination qu'elle ſuit, qu'elle peut toujours la combattre, qu'elle peut la détruire & en changer; elle n'eſt pas entraînée par l'inclination, elle s'y livre très-librement, l'inclination prévalente eſt le motif qui la fait agir, mais c'eſt elle même, c'eſt ſon choix pleinement libre qui fait prévaloir cette inclination ſur toutes

les autres, s'il y a dans cette détermination quelque neceſſité, elle eſt conſéquente ; l'Auteur lui donne ce nom. Il l'appelle auſſi neceſſité morale, mais en la nommant conſéquente, il la diſtingue aſſez de la neceſſité morale des Proteſtans & des Janſeniſtes.

Mr. de Leibnitz avoüe qu'il eſt difficile de prouver en détail en quoi le monde exiſtant l'emporte ſur les mondes poſſibles. Il en découvre ſeulement les perfections par quelques remarques. Le ſyſteme d'une Théologie aſtronomique qu'il a inſerée parmi ces remarques, ſans en nommer l'Auteur, & dont il plaiſante le premier, eſt propre à faire ceſſer l'étonnement où nous jette quelquefois la bizarrerie des viſions des anciens heretiques. Nous ne ſuivrons pas l'illuſtre Auteur dans la refutation des objections qu'il s'eſt propoſées au commencement de cette partie ; la ſuperiorité de ſon eſprit & de ſon érudition y paroît partout, nous l'admirons lors même que nous n'approuvons pas quelques principes ſur leſquels il appuye trois ou

quatre de ses réponses, ou qu'il indique en passant ; son systeme ingénieux de l'harmonie préétablie n'est pas de ce nombre, si nous ne l'admettons pas entierement, du moins sommes nous convaincus qu'il est très-favorable à la liberté. Cette partie finit par une reflexion digne de l'Auteur. Toutes ces tentatives de raisons, dit-il, où l'on n'a pas besoin de se fixer entierement, ne servent qu'à faire concevoir qu'il y a mille moyens de justifier la conduite de Dieu, & que tous les inconveniens que nous voyons, toutes les objections que nous essuyons, toutes les difficultez qu'on se peut faire, n'empêchent pas qu'on ne doive croire raisonnablement, quand on ne sçauroit pas démonstrativement comme on le sçait, qu'il n'y a rien de si élevé que la sagesse de Dieu, rien de si immense que sa bonté, rien de si juste que ses jugemens, rien de si pur que sa sainteté.

N'oublions pas que Mr. de Leibnitz a reconnu avec cette noble franchise commune aux grands Hommes, qu'il avoit mal pris la pen-

ſée du feu Pere Frideric Spec Jeſuite Aleman, d'une pieté & d'un ſçavoir extraordinaire, & que ce Pere n'accorde qu'à la charité fondée ſur la vraye foi ſurnaturelle la force de juſtifier par elle même. Nous avons en main la lettre de Mr. de Leibnitz au Pere des Boſſes Jeſuite, où il fait cet aveu, en confirmant les juſtes loüanges qu'il a données au Pere Spec.

Extrait de la ſeconde partie des eſſais, ſur l'origine du mal moral.

Mr. de Leibnitz attaque ici de front Mr. Bayle, les dix-neuf maximes dans leſquelles ce dernier à renfermé toute la force de ſes objections, & qu'on lit dans le chapitre CXLIV. du troiſiéme tome des réponſes au Provincial, ſont ce qu'il a produit de plus medité. En faire ſentir le foible, eſt remporter ſur lui une pleine victoire; on ne peut en refuſer la gloire à nôtre illuſtre Auteur, il rapporte ces maximes, il en fait une analyſe capable de détromper Mr. Bayle lui même, s'il vivoit.

Sa remarque generale ſur ces dix-neuf maximes contient le précis de

ſes réponſes , & de cette ſeconde partie. » Dieu veut ſauver tous les » hommes, cela veut dire qu'il les » ſauveroit s'ils ne l'empêchoient, & » ne refuſoient pas de recevoir ſes gra- » ces ; & il n'eſt point obligé, ni por- » té par ſa ſageſſe, à ſurmonter tou- » jours leur mauvaiſe volonté ; il » le fait pourtant quelquefois lorſ- » que ſa ſageſſe le demande, il don- » ne des ſecours à tous pour ſe con- » vertir & pour perſeverer. Dieu of- » fre des remedes qu'il ſçait qu'on » refuſera, mais les graces qui ne ſer- » vent pas à l'un peuvent ſervir à » l'autre, & ſervent même toujours » à l'integrité du plan de Dieu le » mieux conçu qu'il ſe puiſſe ; Dieu » empêchera-t'il le ſoleil de luire, » parce qu'il y a des endroits qu'il » deſſechera juſqu'à les brûler? Tou- » tes les comparaiſons qu'apporte » Mr. Bayle d'un Medecin, d'un » pere, d'un tuteur, d'un Miniſtre » d'Etat, d'un Prince, ne conviennent » point au ſujet, on connoît leurs de- » voirs, & tout ce qui peut & doit » être l'objet de leurs ſoins, ils n'ont » preſque qu'une affaire, l'objet de

» Dieu a quelque chose d'infini, ce
» que nous en connoissons n'est pres-
» que rien, & nous voudrions mesu-
» rer sa sagesse & sa bonté par nôtre
» connoissance ; quelle temerité, ou
» plutôt quelle absurdité ! Les ob-
» jections supposent faux, il est ridi-
» cule de juger du droit quand on ne
» connoît pas le fait. Dire avec Saint
» Paul, *O altitudo ! O hauteur de la sa-*
» *gesse & de la science de Dieu !* Ce n'est
» pas renoncer à la raison, c'est nous
» servir, de ce qu'elle nous fait con-
» noître, car elle nous découvre cet-
» te immensité de Dieu dont l'Apô-
» tre parle, c'est avoüer nôtre igno-
» rance sur les faits, sur les rapports,
» sur les devoirs qui resultent de cette
» immensité ; c'est reconnoître que
» Dieu fait tout le mieux qu'il est
» possible ; nous en avons des preu-
» ves & des essais devant nos yeux,
» lorsque nous considerons quel-
» que chose d'entier, quelque tout
» accompli en soi & isolé, pour
» ainsi dire, parmi les ouvrages de
» Dieu, une plante, un animal, un
» homme ; nous ne sçaurions assez
» admirer la beauté & l'artifice de

» ſa ſtructure ; mais lorſque nous
» voyons quelque os caſſé, quelque
» brin déplanté, il n'y paroît que du
» déſordre, à moins qu'un execellent
» Anatomiſte ne le conſidere, & mê-
» me il n'y reconnoîtroit rien, s'il
» n'avoit vû auparavant des parties
» ſemblables dans le tout qu'elles
» compoſent. Il en eſt de même du
» gouvernement de Dieu, ce que
» nous en pouvons voir n'eſt pas une
» partie aſſez conſiderable pour y re-
» connoître la beauté & l'ordre du
» tout ; la nature même des choſes
» porte que cet ordre de la cité de
» Dieu, que nous ne voyons pas en-
» core ici bas, ſoit l'objet de nôtre foi
» & de nôtre eſperance. S'il y en a
» qui jugent autrement tant pis pour
» eux, ce ſont des mécontens dans
» l'Etat du plus grand & du meilleur
» de tous les Monarques : ils ont tort
» de ne pas profiter des échantillons
» qu'il leur offre de ſa ſageſſe & de ſa
» bonté infinie, pour ſe faire con-
» noître non ſeulement admirable,
» mais encore aimable au delà de
» toutes choſes.

L'Auteur ne s'eſt pas contenté de

l'examen de ces dix-neuf maximes, il a choiſi dans les ouvrages de Mr. Bayle ce qui lui a paru de plus fort, ou plûtôt de plus éblouïſſant, pour le refuter, & mettre la cauſe de Dieu hors de toute atteinte.

Nous ne nous arrêtons pas à une conjecture ingénieuſe ſoutenuë de beaucoup d'érudition ſur le bon & le mauvais Dieu des Perſes, Horſmiſdas & Ariman, que l'Auteur ſoupçonne avoir été deux Princes ; Horſmiſdas Roi d'une partie de l'Aſie, Prince juſte & pacifique ; Ariman, ou Herman, conquerant venu de l'Alemagne par la Sarmatie, adoré depuis par les Germains ſous le nom d'Irmin. Nous paſſons auſſi, quoique à regret, ce que l'Auteur dit ſur la difference du futur & du neceſſaire, ſur le deſtin des Mahometans, ſur celui des Stoïciens, ſur l'erreur de Diodore, d'Abaillard, de Wiclef, d'Hobbe, de Spinoſa, qui ont crû que rien n'étoit poſſible que ce qui devoit exiſter : erreur dont nôtre Auteur découvre les fondemens ruineux ; il ne refute pas avec moins de force ceux qui nient qu'il y ait des

veritez neceſſaires, & qui ſont dépendre les regles de la juſtice d'un decret arbitraire de Dieu ; il remarque & releve les variations de Mr. Bayle ſur cet article, & beaucoup d'autres également importans ; il remarque auſſi que Mr. Deſcartes ne s'eſt jamais bien expliqué ſur la liberté, & qu'il en avoit une notion aſſez extraordinaire.

On trouvera les inſtances de Mr. Bayle contre la neceſſité morale de choiſir le meilleur preſſantes & ſenſées. Mr. de Leibnitz ſe défend avec beaucoup d'eſprit, mais il n'évite d'être vaincu, qu'en addouciſſant beaucoup ce ſentiment ; heureuſement la cauſe de Dieu ne dépend pas de cette opinion particuliere.

Extrait de la troiſiéme partie des eſſais ſur l'origine du mal phyſique.

Mr. de Leibnitz avertit au commencement de cette troiſiéme partie, que la cauſe du mal phyſique eſt trouvée, quand on a trouvé la cauſe du mal moral, & que les objections tirées du mal phyſique ne l'arrête-

ront pas. Le mal phyſique eſt , ou défaut naturel que Dieu ſouffre dans ſon ouvrage , ou châtiment du peché, & même il y a moins de maux qu'on ne croit , ce ſont nos fauſſes idées qui en groſſiſſent le nombre. L'Auteur employe pluſieurs pages à reformer ces fauſſes idées ; il s'étend auſſi beaucoup ſur l'état des damnez, & prouve que l'éternité de leurs peines eſt juſte ; il revient à défendre la liberté de l'homme contre Mr. Bayle, il diſpute contre lui ſur la queſtion ſubtile , ſi la conſervation eſt une création continüée ? Les faux raiſonnemens de quelques Auteurs ſur cette matiere tombent , quand on fait remarquer que la création continüée n'eſt pas une nouvelle création , que Dieu continüe de créer la ſubſtance , mais qu'il ne crée pas ſes actions. Cette partie finit par un dialogue ingénieux pris en partie de Valla , & continüé ſur le modele du ſien , où l'on concilie la préſcience & la providence avec la liberté , & où l'on juſtifie la providence.

On trouve enſuite un abregé de toute cette fameuſe controverſe ré-

duite à des argumens en forme. C'est là que l'Auteur s'explique plus nettement qu'ailleurs sur la necessité morale. La necessité contraire à la moralité, dit-il, qui feroit que le châtiment feroit injuste, est une necessité insurmontable, qui rendroit toute opposition inutile ; la détermination au meilleur n'est point une necessitation ; il est certain à celui qui sçait tout que l'effet suivra cette inclination, mais cet effet n'en suit point par une conséquence necessaire, la grace & la tentation ne sont jamais irrésistibles ; supposez la plus grande passion du monde, l'ame peut trouver quelque raison d'y résister, quand ce ne feroit que celle de montrer son pouvoir : il dit encore que cette détermination morale s'appelle necessité, parceque chez le sage, necessaire & dû sont des choses équivalentes, & qu'elle a toujours son effet dans le sage parfait, c'est à dire, en Dieu.

Trois pieces détachées finissent tout l'ouvrage *des reflexions sur la dispute de Mr. Hobbe & du Docteur Bramball.* Hobbe y paroît ce qu'il étoit

en effet, un précurseur de Spinosa, qui croit tout materiel & necessaire, mais qui ne sçauroit rendre ses sentimens vraisemblables, qui prononce hardiment & ne prouve rien.

La seconde addition contient *des remarques sur le livre de l'origine du mal composé par M. King Archevêque de Dublin.* Mr. de Leibnitz rend justice à cet excellent livre, il n'y reprend que ce que l'Archevêque dit de l'essence de la liberté, qu'il fait consister dans l'indifference d'équilibre. Mr. de Leibnitz attaque ce sentiment avec beaucoup de chaleur; dans le fond il ne seroit pas mal aisé de l'accorder avec Mr. King.

Mr. de Leibnitz, comme nous l'avons vû, exclut toute necessité, & il ne combat que l'indifference vague, il veut que la volonté ne se détermine point sans motif & sans raison d'agir. M. King ne nie point que la volonté, lors qu'elle agit, n'ait un motif d'agir, qu'elle ne consulte la raison; mais il veut qu'elle reste toujours maîtresse de son action, même après avoir consulté la raison, même dans le mouvement le plus

vif de l'inclination, qu'en un mot ſon choix vienne d'elle-même & ſoit veritablement libre. Mr. de Leibnitz ne le nie pas.

La troiſiéme addition eſt un abregé Latin fort méthodique de tout le livre, ſous le titre, *Cauſa Dei aſſerta.*

ARTICLE CII.

RÉPONSE A LA LETTRE *de Mr. de Barbeirac, imprimée dans les Memoires de Trevoux à la fin du mois d'Octobre* 1712.

MEſſieurs, je prens la liberté de vous addreſſer ma réponſe à la lettre de Mr. de Barbeirac, que vous avez fait imprimer dans vôtre Journal. J'aurois volontiers gardé le ſilence ſur cette lettre, ſi elle n'intereſſoit point le Public; mais il eſt important qu'il ſçache que le jeu eſt auſſi opposé au droit naturel, qu'aux loix de l'Etat & de l'Egliſe.

Mr. de Barbeirac ſe plaint de ce que j'ai taxé d'hereſie en matiere de morale le ſentiment où il eſt, *que les conventions qui ſe font entre les*

Joüeurs ſont licites & de droit naturel, pourvû qu'il y ait une pleine liberté dans l'engagement, que la partie ſoit égale, que l'on joüe de bonne foi, & qu'il ne ſe trouve aucun vice dans la matiere du contract, ou dans ce que l'on convient qui doit revenir au victorieux; ce contract (dit il dans ſa lettre) *eſt bon & valide entre les Joüeurs, mis à part les loix civiles.*

Je vais, Meſſieurs, faire voir qu'il n'y a point de temerité dans ma propoſition; mais en peu de mots, & ſans ſuivre Mr. de Barbeirac dans tout ce qu'il dit dans ſa lettre, ce qui rendroit la mienne trop longue, & occuperoit trop vôtre Journal.

Ce ſeroit aſſez pour faire la preuve de ma propoſition, de dire que comme en matiere de foi tout ſentiment contraire à la doctrine de l'Egliſe eſt une hereſie, auſſi en matiere de morale on ne ſçauroit ſe tromper en accuſant d'hereſie tout ſentiment contraire aux regles de l'Egliſe, parceque comme c'eſt par la ſeule autorité de l'Egliſe que l'on peut être aſſuré des veritez de la foi, & des erreurs oppoſées à ces veritez,

c'eſt auſſi par cette autorité ſeule que l'on peut être aſſûré des veritables regles des mœurs, & des maximes contraires à ces regles ; mais de plus, comme les regles de l'Egliſe ſur le jeu ſont appuyées par l'autorité des Legiſlateurs, qui ſont les veritables interpretes du droit naturel, on ne ſçauroit douter qu'elles ne viennent autant du fond de la nature, que de l'eſprit de la Religion ; & par conſéquent, que les ſentimens oppoſez ne combattent également & la nature & la Religion.

Quand Mr. de Barbeirac aura bien fait reflexion que la ſageſſe & la raiſon défendent aux particuliers de prétendre mieux connoître ce qui eſt du droit naturel que les Legiſlateurs, il ne dira pas ſi hardiment, *que lorſqu'il s'agit du droit naturel, il faut mettre à quartier les loix poſitives, ſi diverſes ſelon les tems & les lieux; & s'élever juſqu'aux idées immuables de la raiſon, que tous les hommes, & les Legiſlateurs mêmes, ne conſiderent pas aſſez.* Il craindra de tomber dans les rêveries de beaucoup de Philoſophes, qui mépriſant les loix poſiti-

ves, pour s'élever jusqu'à *ces idées immüables*, ne se sont en effet élevez que dans les espaces imaginaires d'une fantaisie troublée, ou prévenuë, & n'ont enfanté que des chimeres, que des maximes destructives de tout ordre, & pernicieuses à la societé. Platon, par exemple, tout divin qu'on le disoit, n'avoit-il pas prétendu avoir trouvé dans ces *idées immüables* de la raison la monstrueuse loi de la communauté des femmes? Cet exemple, & beaucoup d'autres des Philosophes anciens & modernes, doivent nous rendre plus reservez à produire des opinions particulieres, sur tout quand ces opinions interessent, ou l'Eglise, ou la societé.

S'il se trouve des loix diverses selon les lieux & les tems, l'Eglise & les Etats bien policez n'ont point varié, & on doit s'assûrer qu'ils ne varieront point sur celles qui regardent le jeu. On peut voir dans le livre du parfait Magistrat *, que quoique les loix varient, elles tendent pourtant toutes, bien que par

* *C.* 22. *p.* 290.

des voïes differentes, au bon ordre & au bien de la ſocieté, ſelon le deſſein de la nature.

Mais il faut prouver que les Legiſlateurs ont mieux connu ce qui eſt du droit naturel ſur le fait du jeu, que ceux qui ne craignent pas de les contredire. La lumiere naturelle a fait connoître à l'homme qu'il étoit né pour la ſocieté, & que les liens de cette ſocieté étoient les ſecours qu'ils ſe doivent les uns aux autres dans leurs beſoins. De cette ſource ſont ſorties toutes les conventions qui leur ſont neceſſaires pour ſe procurer mutüellement ces ſecours. De ſorte que le caractere certain des conventions qui viennent du droit naturel, c'eſt l'utilité reciproque de ceux qui les font; d'où l'on doit conclure, que toutes celles qui n'ont point ce caractere, ne ſont point ſuggerées par la nature. Or bien loin que les conventions qui ſe font entre les Joüeurs produiſent cette utilité reciproque, elles ont un effet tout contraire; puis qu'elles ſont neceſſairement nuiſibles à l'un ou à l'autre des contractans.

Juillet 1713.

Il est si vrai que c'est la nature qui inspire aux hommes de se faire du bien les uns aux autres, de ne se jamais nuire, que Ciceron [a], après Aristote [b], dit, *que la mort, la pauvreté, la douleur, les maladies, ne sont pas tant contre la nature, qu'il l'est qu'un homme devienne plus riche par la perte & le dommage d'un autre homme.* Ce qui a donné lieu aux Jurisconsultes de faire cette regle [c], *selon le droit de la nature il est injuste qu'un homme se fasse plus riche par la perte & le dommage d'un autre homme.*

Voici encore une autre maxime tirée de ce même principe, que les hommes sont nez pour la societé; c'est que s'ils sont libres, s'il sont maîtres d'eux mêmes & de leurs biens, ils ne le sont néanmoins que pour en user selon les loix de l'Etat & pour le bien de la societé. De sorte que par la disposition de ces loix, ils sont sujets à la peine, quand ils en usent autrement, que l'on fait le procès à ceux qui se donnent la mort, & que l'on interdit les dissipateurs &

a *De off. lib.3. c.5.* b *Arist. lib.3. Ethic.*
c *L.206. de Reg. Juris.*

les prodigues, parcequ'il eſt de l'interêt de la Republique, que l'on ne lui coupe pas des membres qui lui ſont neceſſaires, & [a] *que perſonne n'uſe mal de ſon propre bien.* Voici la formule de cette interdiction : *Parceque vous diſſipez les biens que vous avez eûs de vôtre pere & de vos ayeux, & que vous réduiſez vos enfans à l'indigence, c'eſt pour cela que je vous en interdis l'adminiſtration.*

Je pourrois encore citer ici Ciceron dans le même livre, où il dit [b] que la nature eſt une loi, & divine & humaine, qui défend encore plus que toutes les autres loix tout ce qui pourroit nuire à la ſocieté ; & où il compare tous les hommes aux membres d'un même corps ; pour faire comprendre qu'ils doivent tous travailler à l'utilité les uns des autres, pour être en effet utiles à tout le corps. Or c'eſt ce que les Joüeurs ſont bien éloignez de faire. Ce ſont non ſeulement des membres inutiles; mais même très-nuiſibles : ce ſont des hommes qui ont éteint les ſen-

[a] *Inſt. Qui ſui vel alieni juris §. penult.*
[b] *Paul. lib.3. ſent. c.4.*

timens de la nature ; qui non seulement ne sont pas bons Citoyens, bons Marchands, bons Soldats, bons Juges ; mais même bons maris, bons peres, bons enfans, bons maîtres : ce sont des hommes qui ne cherchent qu'à se ruiner les uns les autres, & qui souvent se ruinent tous en effet, qui commettent un crime, sinon égal, au moins semblable à celui des düellistes, puisque rien ne se ressemble mieux que deux hommes, dont l'un hazarde son propre bien pour avoir celui d'autrui, & l'autre expose sa propre vie pour ôter la vie à son ennemi.

Voilà en effet ce que font les Joüeurs, & Mr. de Barbeirac voudroit que les conventions que de tels personnages font entre eux fûssent, & licites, & valides, selon le droit naturel ; que *le pouvoir de joüer aussi gros jeu qu'on le veut, fût une suite naturelle de la liberté que chacun a d'aliener son bien à de telles conditions & de telle maniere que bon lui semble ; & que quoique l'on puisse pecher en cela contre son devoir, de même que dans les autres sortes d'alienations, generalement permises &*

autorisées, on soit pourtant toujours maître de son bien pour en disposer à sa fantaisie.

Quelle comparaison des contracts d'alienation, permis & autorisez par les loix, avec les conventions du jeu, que toutes les loix défendent? Mais comment Mr. de Barbeirac a-t'il pû dire, *que chacun est toujours maître de disposer de son bien à sa fantaisie*, lui qui a traduit le livre de Mr. de Puffendorf du droit de la nature, où cet Auteur assure [a], *qu'il appartient au Prince de regler l'usage que chacun peut faire de ses biens, conformément à la conservation & à l'avantage de l'Etat.*; & qui cite dans ces notes [b] la regle de Droit qui a été rapportée ci-dessus, & ces vers de Terence [c]?

Hoccine credibile est aut memorabile,
Tanta vecordia innata cuique sit,
Ut malis gaudeat alienis, atque incommodis
Alterius sua ut comparet commoda?

En voilà peut être assez pour faire

[a] *Liv.* 8. *c.* 5. §. 3. [b] *Liv.* 3. *c.* 13. §. 5.
[c] *In Andria, Act.* 4. *Sc.* 1.

ſentir à ceux qui auront lû la lettre de Mr. de Barbeirac, & qui pourront lire celle-ci, que le jeu, quand il ceſſe d'être jeu ; c'eſt à dire, d'être ſelon les loix de la nature un moyen de divertir nôtre eſprit d'une application au travail, que nôtre foibleſſe ne pourroit pas ſoutenir, d'où lui a été donné le nom de *divertiſſement*, pour faire ſentir, dis-je, que la nature condamne le jeu quand il paſſe ces bornes, bien loin de l'autoriſer. Mais on peut dire de ce déſordre ce que Tacite diſoit de la fantaiſie de la divination, que c'eſt un mal que l'on défendra toujours, & que toujours on retiendra.

A l'égard de Mr. de Barbeirac, ſi cette lettre ne le perſuade pas encore, que c'eſt avec raiſon que je me ſuis élevé contre ſon ſentiment ; j'eſpere que les converſations morales, qu'il ſe propoſe de lire, acheveront ce que cette lettre n'aura pû faire. Il y verra qu'il n'y a peutêtre point de déſordres dans la ſocieté auxquels les Legiſlateurs ſe ſoyent plus efforcez de remedier. Il verra que non ſeulement les loix ordonnent la repetition

de ce qui a été payé ; mais encore que des Casüistes sont d'avis de la restitution ; parceque celui qui a de l'argent du jeu, le possede sans aucun juste titre. Et on dira ici en passant, que c'est un livre que les Juges & les Directeurs de conscience devroient lire, pour y apprendre les uns & les autres ce qu'ils doivent faire pour corriger ce vice.

Au reste, s'il m'est échapé dans ma premiere lettre quelque terme où M. de Barbeirac ait trouvé de l'aigreur, ce qui ne m'a pourtant pas paru, je le retracte, & je le prie de me le pardonner. Je demande à Dieu de tout mon cœur qu'il lui fasse la grace de craindre autant l'heresie dans la foi, qu'il paroit la craindre dans la morale. Il a lancé un petit trait contre le traité des langues ; mais il ne lui a point fait de mal. C'est un ouvrage qui n'a point encore reçu d'atteinte, ni dans ses principes, ni dans ses conséquences. Je suis, Messieurs, avec toute l'estime & tout le respect que vous meritez, par tant d'excellentes qualitez qui rendent vos travaux si utiles à l'Eglise & à l'Etat, Vôtre &c

A Angers ce 31. Decemb. 1712.

Cette lettre eſt addreſſée à ceux qui travaillent aux Memoires de Trevoux, & ils ne l'ont reçûë que plus de quatre mois après la datte qu'elle porte. On la publie d'autant plus volontiers, que ſi l'on paroit demeurer neutre entre les contendants, ce n'eſt qu'entant qu'on rapporte fidellement leurs raiſons; car d'ailleurs il eſt évident que le jeu de hazard n'eſt de ſa nature qu'un délaſſement neceſſaire à l'eſprit, ou au corps, & qu'il ne ſçauroit être conſideré en aucune autre maniere, puiſqu'il ne contribuë, ni à perfectionner l'homme en ſa perſonnne, ni au bien de la ſocieté entre les hommes. D'où il s'enſuit que s'en faire une occupation, & une occupation auſſi ſérieuſe que devient celle des Joüeurs qui expoſent de grandes ſommes, c'eſt manifeſtement enfreindre la loi naturelle. Or tout gain venant d'une infraction de la loi naturelle, eſt vicié en ſon principe, & abſolument illégitime.

Prétendre qu'il eſt du moins autant permis de riſquer une grande ſomme au jeu, dans l'eſperance d'en

gagner une égale, que de la donner volontairement ; c'eſt n'avoir pas fait attention, que les donnations ſont cenſées être faites à bonne & juſte cauſe ; au lieu que nulle raiſon, même colorée, n'autoriſe le jeu dont on prétend ſe faire un moyen de s'enrichir, puiſque la cupidité ſeule & l'avarice y conduiſent & y retiennent. Un Joüeur ne ſe propoſe point de témoigner ſa reconnoiſſance, ou ſa bienveillance, n'y d'honorer le merite, ni de ſoulager la miſere de ſon prochain, de l'avancer, de le mettre plus en état de ſe rendre honnête homme & vertueux. Voilà pourtant les motifs des donnations, & aucun d'eux ne ſe rencontre dans le jeu exceſſif.

ARTICLE CII.

PETRI KEUCHENII Annotata in quatuor Evangeliſtas & Acta Apoſtolorum. C'eſt à dire, *Obſervations de Pierre Keuchenius ſur les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres, auxquelles ſont ajoutées quelques ſcholies d'un docte Théologien ſur les autres livres du Nouveau Teſta-*

ment. A Amſterdam, de l'Imprimerie de François Vander Plaats 1709. *in* 4°. *pages* 244 *ſans compter la préface.*

LE deſſein de l'Auteur, comme il l'expoſe dans ſa préface, eſt de parvenir à la propre ſignification des expreſſions des Evangeliſtes, en les comparant avec de ſemblables expreſſions de la traduction des Septante & des paraphraſes Chaldaïques. Cette méthode d'interpreter les livres du nouveau Teſtament lui paroît d'autant plus ſûre, que les Apôtres citent ordinairement ceux de l'ancien ſelon cette verſion Grecque, & que les paraphraſes ont été compoſées à peu près de leur tems, ou peu avant, ou peu après.

Il lui eſt donc d'un grand interêt de ſoutenir l'autorité des Septante: & c'eſt à quoi il s'applique, faiſant remarquer que les Apôtres les ont ſuivis lors même qu'ils addreſſoient la parole aux Juifs, comme il eſt évident par l'Epître de Saint Paul aux Hebreux; & que jamais ils ne leur ont reproché d'avoir été de

mauvaiſe foi, ou de s'être trompez. Il dit encore, que leur verſion tient de la paraphraſe en certains endroits où ils ont ajouté, ou omis quelques mots, ſeulement pour éclaircir le texte original, & non pas pour en changer le ſens. Par exemple, on les accuſe d'avoir traduit au l. des Proverbes ch. 8. v. 22. κύριος ἔκτισέ με, *le Seigneur m'a créé dès le commencement*, faiſant parler la ſageſſe, au lieu de mettre, *le Seigneur m'a poſſedée dès le commencement*; d'où les Ariens prenoient occaſion de dire que le Verbe avoit été créé, & étoit une créature. A la verité, reprend Mr. Keuchenius, le verbe κτίζω dans les Auteurs Grecs ne ſignifie que *faire conſtruire, bâtir*; mais les Septante en uſent auſſi en la ſignification de poſſeder. Ainſi en la Geneſe, où Dieu eſt dit être le poſſeſſeur du ciel & de la terre, les Septante ont traduit ὃς ἔκτισε τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, *qui a créé le ciel & la terre.* De plus, le Dictionaire d'Heſychius met pour ſynonimes κτήτορες & κτίσται, *poſſeſſeurs* & *créateurs*. Il ajoute deux autres exemples moins importans.

Venons à ſes obſervations, qui la plûpart paroiſſent arbitraires, & tirées de conjectures peu ſolides; avec des concordances on en fera de ſemblables autant qu'on voudra, on les a néanmoins lûës ſans ennui, à cauſe de cette comparaiſon perpetuelle du texte des Evangeliſtes avec la verſion des Septante & les paraphraſes Chaldaïques. En voici quelques-unes, qu'on a jugé des plus remarquables.

Saint Matthieu ch. 1. v. 18. dit de la Sainte Vierge : εὑρέθη ἐν γαστρὶ ἔχουσα ἐκ πνεύματος ἁγίου. *Elle fut reconnuë groſſe par l'operation du Saint Eſprit.* L'Auteur prétend que le texte donne ſeulement à entendre qu'*elle devint groſſe*, & non pas qu'*elle fut reconnuë*, parce que le Verbe εὑρίσκεσθαι, en Latin, *inveniri*, en François, *être trouvé*, ou reconnu, en cent paſſages de l'Ecriture eſt mis ſimplement pour celui *d'être*; mais il n'a pas pris garde à ce qu'ajoute l'Evangeliſte, que Joſeph, ſur ce qu'il reconnut cette groſſeſſe, en fut troublé.

Saint Matthieu ch. 2. v. 6. cite le Prophete Miché en ces termes : Καὶ σὺ Βηθλεὲμ γῆ Ἰούδα, οὐδαμῶς ἐλαχίστη εἶ

&c. *Et vous Bethléem terre de Juda, vous n'êtes pas la plus petite &c.* Le texte du ch. 5. v. 2. porte: *Et vous Bethléem d'Ephrata, vous êtes le plus petit.* Dans la Vulgate, *parvulus es.* Pour concilier cette difference apparente entre la citation & le texte, l'Auteur remarque, après Ligfoot, que le mot Hebreu traduit par le masculin *parvulus es*, peut fort bien être traduit par le neutre *parvum eſt*, *exiguum eſt*; & que prenant la phrase comme une interrogation, le sens du Prophete sera: *Et vous Bethléem d'Ephrata, eſt-ce peu que vous ſoyez entre les mille, ou entre les villes de Juda? De vous ſortira celui qui regnera en Iſraël*; ce qui rapproche déja le texte de la citation. Mais M. Keuchenius va plus loin, & il observe que les Septante assez souvent se servent du feminin au lieu du neutre. Ainsi au Pseaume 117. ou 118. v. 23. où nous lisons: *C'eſt l'ouvrage du Seigneur, & il eſt admirable à nos yeux*; ils ont mis: ἐγένετο αὕτη, καὶ ἔστι θαυμαστὴ ἐν ὀφθαλμοῖς ἡμῶν, & ce passage est ainsi cité en St. Matthieu ch. 21. v. 42. De plus, les Septante rendent encore assez souvent

une interrogation par une forte affirmation, ou une négation, comme au l. des Nombres ch.14. v.3. où les Iſraëlites diſent en murmurant : *Ne vaut-il pas mieux retourner en Egypte?* Ils ont traduit : νῦν οὖν βέλτιόν ἐστι. *Il vaut donc mieux à cette heure retourner en Egypte*, & les paraphraſes en uſent de même. D'où il faut conclure que la citation de Saint Matthieu où il y a un féminin & une forte négation, οὐδαμῶς ἐλαχίστη εἶ, ne s'éloigne pas du texte du Prophete.

Saint Jean Baptiſte en St. Matthieu ch.3. verſ.11. annonce que JESUS-CHRIST baptizera dans le St. Eſprit & dans le feu ; l'Auteur diſtingue deux Baptemes fort differens, l'un dans le St. Eſprit pour les fidelles, l'autre dans le feu pour les incrédules.

Sur le ch.4. v.15. de St. Matthieu, il déclare qu'il n'eſt pas perſuadé qu'il y ait eû une province nommée Galilée des Nations, ou des Gentils, & il croit que cette expreſſion ſignifie ſeulement les confins des Nations, ou un païs des Iſraëlites environné de Gentils. Et c'eſt ainſi,

dit il, que Joſephe l. 3. ch. 2. de la guerre des Juifs décrit la haute & la baſſe Galilée, outre que le mot Hebreu *Galïl*, ſignifie *les confins, la frontiere.*

Jesus-Christ dit en St. Matthieu ch.10. v.39. ὁ εὑρὼν τὴν ψυχὴν αὐτοῦ, ἀπολέσει αὐτήν; ce qui ſignifie mot pour mot, *celui qui a trouvé ſon ame, la perdra.* Afin de pénetrer la force de cette expreſſion, l'Auteur obſerve que Jeremie ch.21. v. 9. & ch. 38. v.2. promet en mêmes termes à quiconque ſe rendra aux Chaldéens, qu'il ſauvera ſon ame, c'eſt à dire, ſa vie; & que les Septante ont traduit le premier endroit: ἔσαι ἡ ψυχή αὐτοῦ εἰς σκῦλα, *ſa vie lui ſera comme une proye qu'il remportera*; & le ſecond, ἔσαι ἡ ψυχή αὐτοῦ εἰς εὕρημα, *ſa vie lui ſera comme une choſe qu'il trouvera.* En d'autres paſſages du même Prophete & en même ſens les Septante ont traduit, εἰς εὕρημα. D'où il s'enſuit que *trouver ſa vie*, c'eſt l'enlever, ou la remporter comme une proye, en la ſauvant de ſes ennemis; & Jesus-Christ avertit, qu'employer tout moyen juſqu'à le renon-

cer dans la perſécution pour ſauver ſa vie & ſe conſerver, c'eſt ſe perdre.

St. Pierre après avoir renié JESUS-CHRIST, ἐπιβαλὼν ἔκλαιε, dit S. Marc ch. 14. v. 72. ſelon la Vulgate, *cœpit flere.* L'Auteur cite pluſieurs paſſages des Septante, où les verbes περιβάλλειν & ἐπιβάλλειν ont la même ſignification de *ſe couvrir*; & il en conclut, qu'il faut entendre que Saint Pierre *ſe couvrant la tête, pleura.*

Il prétend que l'ordonnance d'Auguſte, rapportée par St. Luc ch. 2. v. 1. ἀπογράφεσθαι πᾶσαν τὴν οἰκουμένην, *de faire le dénombrement de toute la terre*, ne doit s'entendre que de toute la terre des Juifs, parce que les Septante ont coûtume de déſigner un païs particulier par les termes de οἰκουμένη & ὅλη οἰκουμένη.

Touchant ce dénombrement, qui, ſelon l'Evangeliſte, ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου, il adopte le ſentiment de ceux qui l'expliquent comme s'il y avoit, προτέρα ou πρὸ, que *le dénombrement fut fait avant que Quirinius prît le gouvernement de la Syrie.* Ainſi St. Luc ch. 11. v. 38. explique πρῶτον par πρὸ, S. Paul

en la premiere Epître à Timothée ch.2. v.1. employe πρῶτον πάντων au lieu de πρὸ πάντων, *avant toutes choses.* Il est assez ordinaire aux Septante de confondre πρῶτος & πρότερος, comme au l.2. des Paralipomenes c. 19. v.29. λόγοι οἱ πρῶτοι καὶ οἱ ἔσχατοι, & au ch.29.v.19. λόγοι οἱ πρότεροι καὶ οἱ ἔσχατοι, & ailleurs. De même ils usent de ὕστερον pour μετά. Un endroit des plus remarquables est au l. 2. des Rois ch.19. v.43. καὶ οὐκ ἐλογίσθη μοι λόγος μου πρῶτός μοι τοῦ Ἰούδα ἐπιστρέψαι τὸν Βασιλέα. *Pourquoi*, dit celui qui parloit au nom des dix Tribus d'Israël, *n'ai-je pas été averti de reconduire le Roi, avant que Juda entreprît de lui rendre ce devoir?* Voilà πρῶτος τοῦ Ἰούδα comme πρώτη ἡγεμονεύοντος Κυρηνίου, *avant que Judas reconduisît David, avant que Quirinius gouvernât la Syrie.*

Quoique l'Auteur avoüë que Judas soit l'enfant de perdition, il ne croit pas pourtant que cela soit marqué par les paroles de St. Pierre aux Actes des Apôtres ch. 1. v.25. ἐξ ἧς παρέβη Ἰούδας πορευθῆναι εἰς τὸν τόπον ἴδιον, *Judas est déchu de l'Apostolat pour aller en son propre lieu.* Car outre que

ce propre lieu, dit-il, peut ſignifier le tombeau, comme en l'Eccléſiaſte ch. 3. v. 20. & en l'Eccléſiaſtique ch. 46. v. 14. *le lieu* τόπος en pluſieurs endroits de l'Ecriture déſigne la maiſon d'un chacun. De ſorte qu'à ſon avis St. Pierre a ſeulement voulu dire, que Judas, abandonnant le miniſtere Apoſtolique, s'étoit retiré chez lui.

Il penſe que le reproche que fit St. Pierre à Ananie & Saphire, d'avoir menti à Dieu, & qui eſt rapporté au ch. 5. v. 4. des Actes des Apôtres, ne ſe termine pas à un ſimple menſonge, mais marque un larcin.

Il dit que ſelon le ſtile des Septante le nom ἀλλόφιλοι eſt particulier aux ſeuls Philiſtins, comme ἀλλότριοι eſt commun aux autres nations; l'un & l'autre ſignifient *les étrangers*, mais avec la diſtinction de Philiſtins & d'autres peuples. De là il ſoutient que Corneille, qui eſt dit aux Actes des Apôtres ch. 10. v. 1. avoir été *Centenier d'une Cohorte de la Legion appellée l'Italienne*, étoit Philiſtin d'origine, parceque Saint Pierre dit au v. 28. du même chapitre, *vous ſçavez qu'il*

n'est pas permis à un Juif de faire liaison avec un étranger, & d'aller chez lui. κολλᾶσθαι ἢ προσέρχεσθαι ἀλλοφύλῳ. Ce qu'il prouve encore parceque Corneille avoit ses parens à Césarée, & que par conséquent il étoit de cette ville. Quant à son emploi de Centenier dans la Legion Italienne, qui porte à croire qu'il étoit Italien, l'Auteur répond que ceux de Césarée & de Sebaste se faisoient honneur de prendre parti dans les troupes Romaines, comme Joseph le déclare en racontant le differend qui survint à Césarée entre les Juifs & les autres habitans.

On n'omettra pas une remarque qu'il fait, que la version des Septante ne commence qu'au livre des Juges à approprier aux Philistins le nom ἀλλόφυλοι : dans tout le Pentateuque & dans le livre de Josüé elle les appelle Φυλιστιίμ. Cette difference d'expressions fait juger que cette version n'est pas toute d'une même main. Enfin l'Auteur assûre qu'il n'a trouvé que le chap. 61. vers. 5. d'Isaïe, où toutes les nations étrangeres soyent indifferemment nommées ἀλλογενεῖς καὶ ἀλλόφυλοι.

Les observations suivantes sur les autres livres du nouveau Testament sont d'un Auteur different, & en petit nombre. Elles ne consistent gueres qu'à comparer les passages citez de l'ancien Testament, avec la version des Septante.

ARTICLE CIV.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de M. Masson à Monsieur l'Evêque d'Adria, de la réponse de Monseigneur l'Evêque d'Adria & d'une lettre de Mr. Masson au Pere Tournemine Jesuite, sur un Medaillon d'Annie Faustine qui est à Venise dans le Cabinet de Monsieur Tiepolo, dont on a parlé le mois passé dans l'extrait de la dissertation du Pere Valsechi, sur la cinquiéme puissance Tribunitienne d'Elagabale.

MOnsieur Masson, dont tous les Sçavans estiment l'érudition & le bon goût, écrit à Mr. l'Evêque d'Adria, qu'il se seroit fait un grand plaisir d'aller voir en passant un Prélat dont la vertu & la science lui sont connuës depuis long-tems; contraint de renoncer à un projet si agréable & si avantageux, il veut au moins satisfaire la curiosité de M. l'Evêque d'Adria, sur le fameux medaillon de Mr. Tiepolo.

J'ai découvert, dit Mr. Maſſon, qu'on l'a retouché, qu'on y a changé quelques lettres, & ſuppléé d'autres. Ce ſont celles qui forment le nom des Damaſceniens & l'époque: plus il a examiné le medaillon à Padouë & à Veniſe, plus il s'eſt confirmé dans le ſentiment qu'il avoit conçû à Rome de l'alteration de ce medaillon antique.

Il expoſe les reflexions qui l'ont conduit à la découverte de cette alteration. Le métal eſt different du métal des medailles de Syrie, & pareil au métal des medailles de l'Aſie Proconſulaire.

On ne trouve le nom des deux Villes ſur aucune medaille de Syrie; le nom des Damaſceniens eſt joint à celui des Laodicéens ſur ce medaillon.

Il y a eû deux Laodicées dans la Syrie, mais leur nom n'eſt jamais ſur les medailles ſans quelque épithete, ou ſans le titre de Colonie: Laodicée voiſine de la mer étoit alors Colonie, elle prenoit auparavant le tître de Julie: ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Laodicée voiſine de Damas eſt toujours appellée ſur les medailles *Laodicée proche le Liban*, pour la diſtinguer de l'autre Laodicée. Laodicée de Phrigie y porte ſon nom ſans aucun titre.

On me dira que le tître de *Neocore* eſt ici joint à celui de Laodicée; j'en tire, dit Mr. Maſſon, une nouvelle preuve de l'alteration de la medaille. Ni les deux Laodicées,

ni aucune autre ville de Syrie, ne porte sur les medailles le tître de *Neocore*, il est fort ordinaire dans les medailles des villes d'Asie.

On ne voit point des jeux marquez sur les medailles qui appartiennent certainement à une des Laodicées de Syrie, on en voit sur les medailles de Laodicée de Phrigie.

Toutes ces remarques prouvent que le medaillon avoit été frapé à Laodicée de Phrigie, & que le nom des Damasceniens y est de trop.

En effet, il y a été ajouté avec l'époque. J'ai vû, dit Mr. Masson, entre les mains de Mr. Vignoli le dessein du medaillon tel qu'il étoit avant qu'on l'eut retouché ; on n'y voyoit que ces lettres :

..ΩΝΑΟΙ. dans l'endroit ΔΑΜΑCΚ .
ΩΝЄ .. où on lit ΗΝΩΝ ΑΦ.

Montrons, continüe Mr. Masson, comment l'alteration s'est faite : on a ajouté le premier Δ, de l'Ω on a fait A & du N un M, de l'O un C qui est fort rond & presque fermé, dans la seconde ligne on a ajouté Η Ν Α Φ mais si mal fabriquées, qu'elles ne paroissent que fort peu, & Α n'est qu'un trou fait avec le burin.

Il dit encore, que la forme des lettres ajoutée sest differente des lettres anciennes qui sont dans le mot ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ.

Il ne faut pas oublier que ΔΑΜΑCΚΗ-ΝΩΝ est écrit avec Ω dans la derniere syllabe, comme on le voit sur les medail-

les de Laodicée d'Asie jusqu'à l'empire de Philippe : sur les medailles de Damas depuis l'an des Seleucides 328. cette voyelle est formée ainsi, ω.

Mr. Masson passe legerement sur les difficultez qui naissent de la legende alterée, il prouve seulement par des medailles incontestables de Severe Alexandre frapées à Tripoli de Syrie, que l'époque de la mort d'Elagabale marquée par Dion ne peut être revoquée en doute ; il avertit en passant, qu'il prouvera dans ses notes sur un manuscrit ancien très-curieux qu'il va publier, qui traite des mois de plusieurs peuples Orientaux, qu'il prouvera, dis-je, dans ses notes sur ce manuscrit, que l'année des Damasceniens commençoit au Printems.

Il ne croit pas que pour défendre la fausse époque du medaillon de Mr. Tiepolo on puisse se servir de la medaille d'Annie Faustine que le P. Chamillard a rapportée d'Italie ; il est persuadé qu'elle est fausse ; les lettres lui paroissent trop neuves, & le vernis a un certain brillant que le vernis naturel n'a point, & qu'on ne peut ôter entierement au vernis artificiel. D'ailleurs on ne voit, dit-il, sur aucune medaille des villes de Syrie le nom du Magistrat Municipal, il lui paroît même de l'affectation au nom de Cyrinus. Les reflexions m'ont déterminé, écrit Mr. Masson, à croire ce qu'on dit en Italie, qu'un homme d'esprit

a fabriqué cette medaille pour se divertir, & pour connoître par sa propre experience jusqu'où va l'habileté des ouvriers qui en contrefont en Italie un si grand nombre.

Pourquoi ne pas mettre sur les medailles une époque exacte ? A cette question Mr. Masson répond, que les ouvriers n'en sçavoient pas assez pour cela, & qu'ils ont bien compté que des Sçavans prendroient la défense du medaillon & de la medaille, qu'on disputeroit vivement, & que le medaillon en deviendroit plus celebre & plus cher. Peutêtre ont-ils cherché à embarrasser les Antiquaires, & se joüer un peu de leur crédulité.

Extrait de la réponse de Monseigneur l'Evêque d'Adria à Mr. Masson.

Monseigneur Philippe della Tore joint aux qualitez qui font l'excellent Evêque, celles qui font le veritable Sçavant, un esprit juste, une érudition exacte : l'Europe a peu d'Antiquaires qui puissent lui être comparez. Il répond à Mr. Masson, qu'il se faisoit un vrai plaisir de voir un homme tel que lui, & qu'il est très-sensible aux contretems qui le privent de cet avantage. Les preuves de l'alteration du medaillon d'Annie Faustine, que Mr. Masson allegue dans sa lettre, paroissent au sçavant Prélat considerables & d'un grand poids : *Gravissima sunt & magni momenti.*

Il se plaint agréablement que Mr. Masson y a regardé de trop près, & a eû de trop bons yeux. Après tout, dit le Prélat, je n'examine point si le medaillon est faux, ou vrai, si l'époque est ajoutée, ou non, ma dissertation peut subsister quand il seroit faux; il est permis aux Antiquaires, comme aux Mathematiciens, d'argumenter sur de fausses suppositions, je prétends établir qu'il n'est point hors de vraisemblance qu'on ait frapé des medailles à l'honneur d'Annie Faustine femme d'Elagabale après la mort ignominieuse de son mari. Que les medailles de cette Imperatrice qui viennent de paroître soyent fausses, ou vrayes, cela m'est indifferent, & mes preuves ne dépendent point de ces medailles.

Le sçavant Prélat expose en peu de mots ses preuves. Annie Faustine, dit-il, troisiéme femme d'Elagabale, étoit du sang des Antonins. Severe Alexandre avoit pour ces Princes un respect qui alloit jusqu'à l'adoration : il est donc très-probable qu'il aura permis sans peine qu'on rendît toute sorte d'honneurs à une Imperatrice sortie d'un sang qu'il reveroit. La haine qu'on portoit à la mémoire d'Elagabale n'a point passé à une Princesse que ce Tiran avoit repudiée, & qui sortoit d'une famille chere aux Romains. Monseigneur d'Adria prétend encore qu'elle avoit conservé le titre d'Auguste après son

divorce; il l'infere du silence d'Herodien, qui avertit qu'Elagabale en repudiant Cornelie Paule lui ôta le tître d'Auguste, & qui ne dit rien de semblable, ni d'Aquilie, ni d'Annie Faustine. Monseigneur d'Adria retracte ce qu'il avoit dit de la parenté de Severe Alexandre avec les vrais Antonins; Caraxalla & son Pere Severe, dont Severe Alexandre étoit parent, prirent le nom d'Antonin par affectation, dit le sçavant Prélat, mais ils n'étoient point de la famille d'Antonin le pieux, ni de celle de Marc Aurele. Le Prélat approuve & confirme les preuves solides de l'époque de la mort d'Elagabale, selon Dion, que Mr. Masson a tirées de quelques medailles de Tripoli de Syrie, & il rejette avec mépris le sentiment de Mezzabarbe & de Mr. Vaillant, qui ont differé la mort de cet Empereur jusqu'au mois de Septembre de l'année 222. de Jesus Christ. On ne peut douter qu'il ne soit mort au mois de Mars de la même année.

Monseigneur d'Adria finit en souhaitant que Mr. Masson s'applique à résoudre les difficultez qui naissent de certaines medailles d'Elagable & de ses femmes, où sa cinquiéme puissance Tribunitienne est marquée. Il souhaite aussi qu'il donne au plûtôt son traité *de l'année solaire des peuples Asiatiques.*

Extrait de la lettre de Mr. Maſſon au Pere Tournemine Jeſuite.

Mr. Maſſon raconte dans cette lettre, qu'à ſon retour à Rome il y trouva tous les Connoiſſeurs perſuadez de l'alteration du medaillon de Mr. Tiepolo. Mr. Fontanini l'ayant fait venir, l'examina de nouveau avec les Antiquaires les plus eſtimez. Mr. Vignoli le compara avec le deſſein qu'il en avoit fait tirer avant que le medaillon eût été retouché, & ils convinrent unanimement que l'on y avoit ajouté les lettres que Mr. Maſſon aſſûroit y avoir été ajoutées. L'Ouvrier qui avoit travaillé à reformer le medaillon l'avoüa, & montra l'inſcription qu'on lui avoit donnée pour la mettre ſur le revers; il y a pourtant apparence, ajoute Mr. Maſſon, que cela s'eſt fait ſans malice, & que ceux qui ont reformé le medaillon, ont ſuivi la conjecture d'un habile homme, qui croyoit qu'il falloit lire l'inſcription du revers de la maniere dont elle eſt reformée.

Les Antiquaires de Rome de concert avec Mr. Maſſon ont dreſſé & ſigné une atteſtation de ces faits inſerée dans le Journal de Veniſe. Quand les Auteurs de ce Journal nous ont un peu maltraitez ſur ce que nous avons publié les premiers la medaille d'Annie Fauſtine avec une diſ-

ſertation du Pere Chamillard, 1°. Ils ne s'attendoient pas que le medaillon de Mr. Tiepolo nous fourniroit une forte replique. Le voilà convaincu de faux, ce medaillon qu'ils ont publié les premiers. Nous ne leur inſultons pas cependant, quoiqu'il y ait encore cette difference entre eux & nous, que ſi le Pere Chamillard a parlé dans nôtre Journal de ſa medaille, nous n'en avons rien dit de nôtre chef, au lieu que les Journaliſtes de Veniſe parlant de leur chef ont ſoutenu la verité du medaillon dans les termes les plus forts. Ils ſe ſont trompez en cela, nous nous tromperons en autre choſe. *Veniam petimuſque damuſque viciſſim.*

ARTICLE CV.

CONJECTURE SUR QUELQUES difficultez qui ſe trouvent dans les premiers chapitres des Commentaires de Céſar.

CEſar raconte dans le premier livre de ſes Commentaires, que les Helvetiens voulant paſſer dans les Gaules par le païs des Allobroges, il s'opposa à leur paſſage par le moyen d'une muraille, ou d'un retranchement qu'il fit faire depuis le lac Leman juſqu'au mont Jura. Tous ceux qui ont recherché la ſituation de cette muraille, ſont convenus preſque una-

Lieuës de 20 au degré ou de 2853 t.
1 2
7500 pas Romains
½ 1 2 3 4 5 6 7 ½
Gingin
Retranchement Selon l'Opinion comune
Nion
PARTIE DE L'HELVETIE
URBIGENES
CANTON DES
SEQUA=NOIS
LE MONT JURA
LE LAC LEMAN
Situation du meme Retranchemt. Selon Hotoman.
Pont que Cesar fit rompre
Geneve Ancienne.
Retranchement de Jules Cesar
Rhone fl.
Arve R.
ALLOBROGES
Le Pas de la Cluse
La Montagne du Vaache
PROVINCE NARBONOISE

nimement, qu'elle avoit été tirée depuis Nions, jusqu'au mont Jura, près de Gingin. On a prétendu même, qu'il y avoit encore aujourd'hui près de Gingin des ruines de cette muraille; mais dans cette supposition la narration de César devient inintelligible, & sujette à des difficultez qui meritent bien d'être éclaircies. En voici quelques-unes des plus considerables.

1°. Il n'est pas vraisemblable que César fût entré si avant dans le païs des Helvetiens. Il dit seulement qu'il vint à Geneve. Il paroît par les dattes que les environs du lac de Leman & du Rhône devoient être déja remplis de troupes Helvetiennes, qui alloient à leur rendez-vous sur les bords de ce fleuve entre Geneve & le pas de la Cluse. César n'auroit eû garde de paroître devant eux en rase campagne avec une armée de cinq ou six mille hommes; encore moins lui auroit-on permis de bâtir une muraille en presence de cent mille hommes. Les Helvetiens, gens belliqueux, & qui n'aimoient pas les Romains, n'auroient pas manqué de profiter de cette occasion de les défaire.

2°. César en arrivant fait rompre le pont de Geneve, rien n'auroit été plus contraire à la pratique de la guerre, posé qu'il fût entré dans le païs des Helvetiens. Il se coupoit la retraite en cas qu'il fût battu, ou que son retranchement fût for-

cé. Il me semble qu'une armée qui a une riviere à dos y conserve des ponts,& qu'elle ne les rompt que lorsqu'elle veut se retrancher derriere.

3°. Le passage suivant devient inexplicable. *Helvetii ea spe dejecti*, dit César, après leur avoir refusé le passage, *navibus junctis ratibusque compluribus factis alii, alii vadis Rhodani, quà minima altitudo fluminis erat, nonnumquam interdiù, sæpiùs noctu, si perrumpere possent, conati, operis munitione, & militum concursu, & telis repulsi, hoc conatu destiterunt.* Il paroît par ces paroles. 1°. Que le retranchement fut attaqué, & ne fut pas forcé. 2°. Que pour l'attaquer il fallut essayer de passer le Rhône. Cependant dans l'opinion commune le retranchement auroit été situé entre les Suisses & le Rhône, à quatre ou cinq lieües de cette riviere, & ainsi il auroit fallu forcer la muraille avant que d'essayer de traverser le Rhône.

4°. César dit qu'il n'y avoit en tout que deux passages pour entrer de la Suisse dans les Gaules, l'un par les Allobroges, & l'autre par le pas de la Cluse, le seul passage du mont Jura, qui fût praticable à une armée, si l'on suppose que la muraille étoit sur le chemin de Nions à Gingin, les deux passages auront été fermez en même tems, comme l'on peut s'en convaincre par l'inspection de la carte; ce qui est contraire à la narration de Cé-

ſar ; car après avoir dit qu'il repouſſa les Helvetiens de ſon retranchement, il ajoute : *Relinquebatur una per Sequanos via.* L'autre chemin dont il avoit parlé, qu'il déſigne par les mêmes expreſſions, eſt le ſeul effectivement qui leur reſtât à prendre.

Cela ſuffit pour faire voir que la ſuppoſition ordinaire renferme pluſieurs contradictions, défigure les premiers chapitres des Commentaires de Céſar, & le fait débuter d'une maniere qui donne mauvaiſe opinion de ſon livre. Si cet Auteur dès le commencement avoit fait tant de fautes ſur la deſcription d'un païs ſi facile à connoître du premier coup d'œil, quelle foi pourroit-on avoir pour le reſte de ſon ouvrage ? Cet ouvrage de Céſar eſt ſi eſtimé de tous ceux qui ont quelque goût, qu'il vaut bien qu'on prenne la peine d'en lever les difficultez. Voici ſur les deux premiers chapitres une conjecture qui à mon avis les applanit toutes, & qui débroüille entiérement cette narration. Pour la mettre dans tout ſon jour je prendrai la choſe dès ſon origine, & je ſuivrai l'Hiſtorien pied à pied.

Les Helvetiens formerent le deſſein d'aller s'établir dans les Gaules ; il n'y avoit pour cet effet que deux chemins : *Erant omninò*, dit Céſar, *duo itinera, quibus itineribus domo exire poſſent ; unum per Sequanos, anguſtum & difficile inte,*

montem Juram & flumen Rhodanum, quo ou *quâ, vix singuli ducerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facilè perpauci prohibere possent.* On ne sçauroit méconnoître ici le pas de la Cluse. C'étoit effectivement le seul chemin du Jura par où pût passer une armée nombreuse chargée d'un bagage considerable & de provisions pour trois mois. Il y a bien dans le Jura quelques autres ouvertures, mais elles sont si embarrassées de rochers & de précipices, * qu'elles auroient été impraticables à l'armée des Helvetiens. Le rocher qui est près de Dochsfeld n'étoit pas encore percé, puisqu'on attribuë cet ouvrage à Jule Cesar. Voyez là dessus Vigenere dans ses notes sur les Commentaires de César.

L'autre route pour entrer dans les Gaules étoit le païs des Allobroges : *Alterum*, dit César, *per Provinciam nostram, multò facilius atque expeditius; propterea quod Helvetiorum inter fines & Allobrogûm Rhodanus fluit, isque nonnullis locis vado transitur, extremum oppidum Allobrogûm est, proximumque Helvetiorum finibus, Geneva; ex eo Oppido pons ad Helvetios pertinet*, pour *spectat.* Cette route étoit beaucoup plus facile & plus commode que l'autre, parce qu'on pouvoit passer le

* *C'est ce qu'Ausonnne appelle*, Invia Sequanorum.

Rhône à gué en beaucoup d'endroits, & qu'on pouvoit aussi se servir du pont de Geneve. Les Helvetiens se déterminerent donc à prendre ce chemin, & pour cet effet ils se donnerent rendez-vous sur les bords du Rhône pour le 28. Mars. Ils comptoient, ou de gagner les Allobroges, ou de les forcer, s'ils se mettoient en devoir de s'opposer à leur passage.

Dès que César eut appris le dessein que les Helvetiens avoient formé d'entrer dans le païs des Allobroges qui faisoit partie de la Province Narbonnoise : *Cæsar quùm id nuntiatum esset eos per Provinciam nostram iter facere conari*, il partit de Rome pour garantir la Province Romaine de leur insulte. Il paroît ne venir que dans ce dessein, & se reposer de la garde du pas de la Cluse sur les Sequanois, soit qu'il ne voulût défendre que les païs de la Republique, soit qu'il crût que pour leur propre interêt les Sequanois auroient soin de garder leur passage.

Lorsque César arriva à Geneve les Helvetiens devoient être déja arrivez à leur rendez-vous, ou du moins être en chemin pour y venir ; ils étoient près de cent mille hommes braves & agguerris ; les Romains avoient déja senti dans d'autres occasions les effets de leur valeur. César n'avoit alors avec lui qu'une Legion qu'il avoit trouvée dans le païs, apparemment

incomplete, & il attendoit quelques milices Allobroges. Son premier soin fut donc de rompre le pont de Geneve pour éviter cette inondation d'ennemis, & leur ôter la facilité de passer, & pour se mettre à couvert derriere le Rhône. Il laissa ainsi les Helvetiens maîtres de tout leur païs jusqu'aux bords de ce fleuve.

Dès que les Suisses eurent appris que César étoit à Geneve, ils essayerent d'obtenir le passage de bonne grace. Ils envoyerent donc à ce General quelques Deputez pour le lui demander, & pour exposer leur dessein. César ne jugea pas à propos de leur accorder leur demande; cependant afin d'avoir le tems de ramasser les troupes Allobroges qu'il attendoit, & de se fortifier d'une maniere à ne plus craindre les Helvetiens, il leur dit qu'il en vouloit déliberer, & qu'ils revinssent le 12. Avril: *Tamen ut spatium intercedere posset, dum milites quos imperaverat convenirent, respondit &c.*

César employa utilement le tems qu'il avoit pris pour déliberer: *Intereà*, dit-il, *ea Legione quam secum habebat militibusque qui ex Provincia convenerant à lacu Lemanno qui in* (ou *quem*, ou *quà in*) *flumen Rhodanum influit, ad montem Juram qui* (quà) *fines Sequanorum ab Helvetiis dividit, millia passuum decem novem murum in altitudinem pedum sexdecim, fossamque perducit.*

On ne ſçauroit, après tout ce que j'aî dit, douter de la ſituation de cette muraille. On a vû que Céſar étoit à Geneve; qu'il en avoit fait rompre le pont, qu'il ne pouvoit plus entrer dans l'Helvetie, & qu'il n'auroit oſé l'entreprendre; & qu'enfin il n'étoit parti de Rome que dans le deſſein d'empêcher les Helvetiens de paſſer dans le païs des Allobroges. Rien n'étoit plus naturel pour cela que de ſe tenir derriere le fleuve. Céſar avoit même ſi peu de troupes, qu'il n'auroit pû garder le Rhône ſur dixneuf mille pas d'étenduë, s'il ne s'y étoit bien fortifié. Il fit donc faire une muraille, ou plûtôt un retranchement, * qui commençoit dès la pointe inferieure du lac Leman, vers l'endroit où ſes eaux ſe déchargent dans le Rhône, c'eſt à dire, près de Geneve; & il le continüa le long de cette riviere juſqu'au mont du Vaache qui fait partie du Jura, & vers l'endroit de cette chaîne de montagnes où ſe trouve la frontiere & le paſſage de l'Helvetie dans la Sequanie. Il y a quelques reflexions à faire ſur tout cela.

1. Il y a deux manieres de lire, *qui in flumen Rhodanum influit*, & *quem flumen Rhodanum influit.* Hottoman refuſe la

* *V. Hotteman ſur les Comm. où il tâche de prouver que c'étoit un retranchement de terre & de bois*, maceria; *ce qui eſt fort vraiſemblable.*

derniere, parce qu'on ne lit point dans César *Rhodanum* au neutre ; la premiere & la plus ordinaire de lire fait une digréssion inutile à l'intelligence du fait. * Ce Commentateur voudroit qu'on lût, *quà flumen Rhodanum influit* ; ce qui fait un très beau sens, & ajoute une circonstance essentielle à cette histoire. Il étoit naturel que César désignât l'endroit du lac Leman, où il avoit fait commencer son ouvrage. Je suis tout à fait de ce sentiment, & je lis, *à lacu Lemanno, quà in flumen Rhodanum influit.*

2. *Ad montem Juram*; on peut entendre par là le mont du Vaache, qui est au midi du Rhône du côté du pas de la Cluse ; la riviere passe entre cette montagne & le Jura, & roule ses eaux entre des rochers qui unissent les deux montagnes, de sorte que le Vaache semble être une continuation du Jura. César a donc pû les confondre sous le même nom, n'y ayant rien d'ailleurs dans les Anciens qui nous oblige à croire le contraire.

Mais on peut aussi traduire *ad*, vers l'extremité du mont Jura. Cette montagne étoit très-connuë, le Rhône est fort étroit dans cet endroit-là, de sorte que le retranchement pouvoit n'être pas éloigné

* *Il ne s'explique pas mieux sur la situation de cette muraille. Je conjecture pourtant qu'il la mettoit au nord du lac.*

de vingt pas de la montagne qui eſt de l'autre côté, ce qui n'eſt pas conſiderable ſur un eſpace de dix-neuf mille pas. Céſar ne pouvoit donc mieux déſigner le lieu où aboutiſſoit ſon retranchement, qu'en diſant que c'étoit vers l'extremité du mont Jura.

3. *Ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit.* C'eſt une repetition inutile de ce qu'il a dit auparavant, & contraire à la nature du ſtile de Céſar qui eſt fort concis. J'aimerois donc mieux lire, *quà fines*, ce qui pourroit ſignifier vers cet endroit du mont Jura où eſt le paſſage & la frontiere des Sequanois & des Helvetiens.

4. Le retranchement étoit de dix-neuf mille pas. En quelque endroit qu'on le place au nord du lac, on ne trouve pas cette étenduë; à peine trouve-t'on dix mille pas dans la plus grande diſtance du lac au mont Jura. Auſſi Cluvier prétend que le mot de *decem* s'eſt introduit dans le texte; mais outre que c'eſt une ſuppoſition gratuite, il ne trouve pas même ſon compte dans l'endroit où étoit ſelon lui cette muraille, c'eſt à dire, entre Nions & le mont Jura vers Gingin, où il n'y a pas plus de quatre à cinq mille pas; mais la longueur de ce retranchement ſe rencontre merveilleuſement bien dans ma conjecture, car de fort habiles gens ont pris fort exactement la diſtance de Geneve juſqu'au pas de la Cluſe;

ils ont trouvé en dernier lieu quatre lieuës de vingt au degré, qui font quinze mille Romains, & comme le Rhône fait des contours très-considerables en suivant ces contours *, il y a un peu plus de cinq lieües, ce qui fait précisément dix neuf mille pas. Quand je n'aurois point d'autres preuves, cette remarque suffiroit, ce me semble, pour démontrer mon hypothese. Le retranchement de César commençoit donc au lac Leman près de Geneve, & en suivant tous les contours du Rhône, se terminoit au mont du Vaache.

César avoit fortifié son retranchement d'un fossé fort large & de diverses tours qui en devoient empêcher l'approche; & comme il avoit encore le Rhône au devant, quoique son armée fût fort petite, il se sentit assez fort pour être en état de repousser les Helvetiens, & de soutenir leurs attaques: *Si vim facere conarentur*, dit-il, *prohibiturum ostendit.* Immédiatement après il ajoute: *Helvetii eâ spe dejecti* &c. Ce passage qui est inexplicable dans l'opi-

* *Ces contours ont été encore mesurez très-exactement par Mr. Facio de Duillier l'aîné, dans la carte qu'il a faite en 1699. Il a trouvé les contours du Rhône depuis le lac jusque vis-à-vis de la Cluse, d'un peu plus de quinze minutes de degré d'un grand cercle du globe terrestre, ce qui fait la même mesure que je viens de dire, un peu plus de cinq lieües, ou dix neuf mille pas.*

nion commune, s'explique naturellement par ma conjecture, & me semble une preuve démonstrative pour l'appuyer.

Les Suisses, dit nôtre Auteur, ayant perdu l'esperance d'obtenir la permission qu'ils demandoient, résolurent de forcer le passage : ils tâcherent donc pendant plusieurs jours par le moyen de quelques bateaux & des guez de traverser le Rhône, quelquefois par la force ouverte, & souvent par surprise ; mais ils furent toujours repoussez du retranchement, *operis munitione & telis repulsi*, de sorte qu'ils abandonnerent cette entreprise.

Dans cette extremité, il ne leur restoit plus que le pas de la Cluse : *Relinquebatur una per Sequanos via, quâ Sequanis invitis propter angustias ire non poterant.* Ce passage fait encore une grande difficulté dans l'opinion commune, & s'explique de lui même dans ma conjecture. Les Helvetiens rebutez du mauvais succès de leurs attaques, furent obligez de prendre ce dernier parti, quelque embarrassant qu'il fût. Les Sequanois pouvoient aisément s'opposer à leur passage ; il fallut négocier avec eux. C'est ce que les Helvetiens firent par le moyen de Dumnorik leur ami, homme très-puissant & très-accrédité parmi les Sequanois. Ils obtinrent la permission de passer, à condition de ne faire aucun desordre sur leur passage.

César ayant appris le nouveau dessein des

Suiſſes, laiſſa Labienus dans ſon retranchement, pour continüer à garantir le païs des Allobroges, & alla en Italie amaſſer de nouvelles troupes, pour ſe mettre en état de prévenir l'incurſion des Helvetiens, dans les autres parties de la province Narbonnoiſe. Il ne ſe mit point en peine de garder le pas de la Cluſe, ſoit qu'étant de l'autre côté du Rhône la choſe ne fût pas poſſible, ſoit qu'il ne crût pas le traité des Helvetiens avec les Sequanois ſi avancé, ou qu'il ſe ſouciât peu de défendre ces peuples. Céſar revint quelque tems après avec cinq Legions, & paſſa du païs des Allobroges dans celui des Seguſiens *, où il demeura pour obſerver ſeulement la marche des Helvetiens, & pour les empêcher d'entrer dans les terres de la Republique.

Cependant les Helvetiens avoient déja traverſé la Sequanie, & commençoient à ravager le païs des Edüens. Ceux-ci n'étant pas en état de ſe défendre envoyerent des deputez à Ceſar pour le prier de les ſecourir. Les deputez tâcherent de rendre leur harangue touchante, s'appellerent amis du peuple Romain, & dirent qu'il étoit honteux à Céſar de laiſſer ravager les campagnes Edüennes, & enlever leurs enfans en preſence de l'armée Romaine. D'autre côté les Allobroges qui habitoient à l'oüeſt du Rhône avoient été obligez d'abandonner leurs terres, & venoient implorer le

* *Le Lyonnois & le Forêt.*

ſecours de Céſar : *Quibus rebus adductus Ceſar*, ajoute-t'il, *non expectandum ſibi ſtatuit, dum omnibus fortunis ſociorum conſumptis, in Santones Helvetii pervenirent.* Après avoir mis les Allobroges de l'eſt du Rhône en ſûreté, il n'avoit eû en vûë que d'empêcher les Helvetiens de pénetrer dans les autres terres de la Republique,& il ſembloit avoir reſolu d'être tranquille ſpectateur des déſordres que ſes ennemis feroient ailleurs,ſans ſe ſoucier beaucoup des Sequanois & des Edüens ; mais la harangue des Edüens, la conſideration des Allobroges de l'oüeſt du Rhône, & de nouvelles reflexions, lui firent prendre un autre parti.

Je ne ſuivrai pas davantage le récit de Céſar, en voilà aſſez pour faire voir qu'en admettant ma conjecture, la narration de Céſar eſt claire, ſuivie, & bien débroüillée. Il me ſemble qu'il n'y a pas d'objections conſiderables à faire contre cette hypotheſe. J'ai eû ſoin de les prévenir en divers endroits de ce mémoire. Il eſt vrai que l'on pourroit encore m'objecter les ruines qui ſe voyent auprès de Gingin ; mais l'on ne ſçauroit prouver que ce ſoyent des ruines de cette muraille, plûtôt que de quelque autre bâtiment. Il faudroit que quelque inſcription nous aſſûrât de ce qu'on en dit, D'ailleurs ces prétenduës ruines ne ſe trouvent plus : les curieux qui les ont cherchées n'en ont pû trouver aucune trace, & peut-être n'ont-elles exiſté que dans l'imagina-

tion de ceux qui ont mal entendu ce passage.

Pour faciliter l'intelligence de ce mémoire à ceux qui ne connoissent pas ce païs, je joins une carte très-exacte des lieux dont j'ai fait mention. Toutes les mesures en ont été prises par un très-habile Geometre, & le cours & les contours du Rhône, les côtez du lac Leman & la situation du mont Jura, y ont été tracées avec toute la justesse possible. J'aurois renvoyé le Lecteur aux Cartes qui ont paru jusqu'à present, si elles n'étoient, ou trop generales, ou si défectueuses, qu'elle ne serviroient de rien aux Lecteurs de ce mémoire.

ARTICLE CVI.

DE MORBIS ACUTIS INFANTUM. C'est à dire, *Des maladies aiguës des enfans, avec un livre d'observations sur quelques grandes maladies. Par Gaultier Harris Docteur en Medecine, de la Societé des Medecins de Londres.* A Londres, chez S. Smith, & B. Walford à l'Enseigne du Prince, Cimetiere de St. Paul, 1705. *In 8°. pages* 189.

LEs enfans, en ce qui regarde leurs besoins & leur conservation, meritent d'autant plus l'attention de ceux à qui ils sont confiez, qu'ils ne sont pas en état d'y pourvoir par eux-mêmes. D'ailleurs leur

petit corps est si délicat & si susceptible de mal, qu'il a été observé à Londres sur les Registres de ceux qui naissent & qui meurent, qu'il y en a plus d'un tiers qui n'arrive pas à l'âge de sept ans.

M. Harris dit que cette partie si importante de la Medecine qui traite des maladies des enfans, a été jusqu'à present très-obscure, & que d'habiles Medecins lui ont avoüé qu'ils n'y entendoient rien; parceque les enfans, quelque mal qu'ils endurent, n'ont que leurs cris, qui ne donnent nulle indication particuliere de celui qui les presse. Pour lui, considerant que la nourriture des enfans est simple, la constitution de leur corps encore molle, & disposée à recevoir toutes les impressions, il juge que leur guerison est plus aisée & plus sûre à entreprendre, que celle des personnes plus âgées.

Ils ne sont, continuë-t'il, proprement sujets qu'à une maladie, qui prend divers noms, selon les differentes parties où elle se jette; & c'est que les humeurs dont ils abondent, s'aigrissent, & dégenerent en un acide, qui se manifeste par les rots, & les déjections d'une odeur acide.

Il ne veut pas que le Medecin s'amuse à examiner leur pous & leurs urines: dans leur meilleure santé ils ont le pous précipité, & les urines épaisses; mais il doit curieusement s'informer des nourrices de tous le symptomes du mal.

La premiere & la principale cause de tant de maladies aux enfans est dans leur pere & dans leur mere, soit une mauvaise constitution, qui rend des maladies hereditaires en certaines familles, soit la conduite indiscrete, ou les infirmitez d'une mere dans le tems de sa grossesse, ou l'incontinence d'un pere dans le même tems. Les autres causes sont le froid, le lait épaissi, ou vicié de la nourrice, leur faire avaller de la viande, qu'ils ne peuvent, ni mâcher, ni digerer, leur donner du vin; ou des liqueurs, qui ne sont propres qu'à dissiper le ferment naturel de leur estomac, à brûler les membranes, & les réduire en parchemin. Il n'est pas néanmoins de l'avis de Gallien, qui défend absolumenr l'usage du vin avant quatorze ans, & dans ces regions septentrionales il l'estime utile aux jeunes filles. Quant au mauvais lait, quel dégât ne fait-il pas, si l'histoire qu'il raconte est veritable? Le Curé d'une grande Paroisse située à douze mille de Londres lui a raconté, que quand il en prit possession, il y trouva un grand nombre d'enfans apportez à nourrir; & qu'avant la fin de l'année il les avoit tous enterrez, excepté deux; ils furent aussitôt remplacez par autant d'autres, qui eurent le même sort.

Or, quelque cause qui ait précedé, l'aliment s'aigrit & se coagule dans l'estomac des enfans, & ne parvient point à la fluidité du chyle; de là les nausées, les vomisse-

mens, les rots aigres, la couleur pâle & tirant sur le verd, les pustules sur le visage, ou sur le corps, la toux seche & suffocante causée par l'acrimonie des humeurs : cette matiere aigrie & coagulée passant dans les intestins cause les tranchées, les déjections vertes, la diarrhée, la tension du ventre, & tout cela est accompagné d'une fievre aiguë.

Quand les dents viennent à pousser, outre les symptomes dont on vient de parler, ce sont des ulceres dans la bouche, quelquefois si sensibles, qu'un enfant ne peut, ni prendre la mammelle, ni la boüillie, ni même crier.

Il ne s'agit donc que de combattre l'acide, cette cause generale des maladies des enfans ; ce qui se fait en deux manieres, en le préparant à l'évacüation, & en l'évacüant par la purgation. Il ne faut pas, dit Mr. Harris, se revolter sur ce qu'il parle de purgation dans les fievres des enfans ; elle passoit aussi pour dangereuse dans les fievres des grandes personnes, avant que l'incomparable vainqueur de toute fievre, & très-insigne Praticien, Mr. Sydenham, eût démontré combien elle est utile ; & par là il s'est acquis un renom qui durera autant que la profession de Medecine.

A la verité les Auteurs n'ont pas oublié dans leurs livres de recommander la préparation des humeurs ; mais ils la

font consister en des sudorifiques & des cordiaux, qui mettent le feu dans le corps, & aigrissent de plus en plus les humeurs. Et à l'égard des enfans, ces remedes forts ne leur conviennent en aucune maniere, non plus que toutes les préparations chymiques & les opiats. Il leur faut des yeux & des pattes d'écrevisses, des écailles d'huitres, des os de seches, des coques d'œufs, de la craye, du coral, des perles & de la nacre de perles, du bezoard, de l'ivoire brûlé, de la raclure de licorne, du bole d'Armenie, de la terre sigillée, de la pierre *hæmatites*; & pour remedes composez, de la poudre de pattes d'écrevisses, de la pierre de Goa, & d'une espece de confection d'Hyacinthe. Les perles & le bezoard viennent de loin & coûtent cher, & cela les fait estimer; mais Mr. Harris donne la préference aux vieilles écailles d'huitres, qui ont été longtems exposées au soleil sur le bord de la mer, & il dit que le feu du soleil vaut mieux que celui du fourneau des Chymistes. Il reprouve sur tout les magisteres de perles & de pierres précieuses. Il n'est point non plus pour les sels volatils, soit huileux, soit spiritueux, ni pour les sels ammoniacs & de cornes de cerfs, ni pour les eaux cordiales, qui ne font qu'augmenter le feu. Quant à la dose, il la donne un peu plus forte qu'on n'a de coûtume.

Voici sa méthode de traiter les enfans malades des fievres aiguës. 1°. Pour pré-

paration, il ordonne une poudre d'une drachme, de pattes d'écrevisses & d'une autre drachme de perles, qu'il divise en six parties égales, pour être prises séparément dans une cüeillerée de julep fait de quatre onces de petit lait; de deux onces de cerises, d'eau composée & épidémique, *epidemia*, de peone, deux drachmes de chacune, & d'une demie once de sucre perlé. Si le mal presse, il donne la seconde prise deux heures après la premiere, & les autres de quatre heures en quatre heures, pendant deux jours. Si la toux est importune, il est bon d'ajouter du bole d'Armenie, de l'eau de poliot où l'on aura fait dissoudre du sucre, de l'huile d'amandes douces avec du sucre, du soufre vif.

2°. Le troisiéme jour, s'il ne paroît ni petite verole, ni rougeole, ni ébullition de sang, il ordonne la purgation, avec deux drachmes de syrop de chicorée & de rhubarbe, quinze grains de rhubarbe, ou un demi scrupule de rhubarbe, & autant de sené, deux drachmes de petit lait, & quinze grains de canelle.

Mr. Harris marque diverses autres ordonnances qui reviennent au même effet; qu'il croit aussi sûr que ce qu'il y a de plus sûr dans la Medecine. Il réïtere la même purgation dans la suite de la maladie. Il louë beaucoup la rhubarbe, & il n'est pas si ennemi des préparations chymiques, qu'il ne consente de donner aux enfans du

mercure doux, pourvû qu'il ait été sublimé au moins six fois, ou même jusqu'à neuf fois.

Quant à la saignée, il ne la croit pas utile aux enfans, si ce n'est qu'il survienne une toux convulsive.

Il passe au mal que souffrent les enfans quand les dents commencent à pousser, & il dit que s'il en faut venir à ouvrir la gencive, ce soit avec un instrument semblable à un canif, afin que l'ouverture ne se ferme pas si tôt.

Dans les diarrhées & les vomissemens, il rejette absolument les astringens, & n'admet les narcotiques que dans l'extrême necessité, hors de laquelle il ne veut que ses poudres & la rhubarbe.

Il finit par onze observations des cures qu'il a entreprises selon sa méthode, & qui lui ont réüssi.

Il ajoute un second livre d'observations sur quelques grandes maladies qu'il a gueries, une épilepsie, une paralysie, & d'autres aussi fâcheuses.

L'Auteur mêle à son sujet principal quelques courtes digressions. Par exemple, il remarque qu'Hippocrate désapprouve la purgation pendant la fievre, parceque de son tems il n'y avoit que des purgatifs violens en usage. Il soutient, que si la méthode de purger avoit été connuë dans l'ancien tems, la Chymie n'auroit pas été employée à chercher tant de

remedes dont le ſuccès eſt moins certain, pour ne pas dire entierement incertain, & il dit que l'élixir doux ſe fait mieux par une infuſion froide, qu'au fourneau. Il n'approuve pas l'hypotheſe de quelques nouveaux Medecins, qui attribuent les fievres à une humeur alcaline, qu'ils prétendent chaſſer ou réſoudre par des acides; pour lui, il ne ſçait rien de plus pernicieux que les acides. Il ne fait pas un jugement plus favorable des ſudorifiques.

Ainſi les malades ſont expoſez aux diverſes opinions des Medecins qui les voyent, dont les uns ſe propoſent des acides à combattre, & les autres des alcalis.

ARTICLE CVII.

OBSERVATIONS FAITES ſur les montagnes de la Sainte Baume par ordre de Monſeigneur le Comte de Pontchartrain, avec des reflexions ſur ces obſervations, par le P. Laval Jeſuite Profeſſeur Royal d'Hydrographie à Marſeille.

NOus arrivâmes à la Sainte Baume le 19. Juin 1708. avec tous les inſtrumens neceſſaires pour les diverſes obſervations que nous avions projettées de faire ſur cette montagne, & ſur les voiſines. Ces inſtrumens étoient, un quart de cer-

cle de trois pieds de rayon fait à Paris par le Sieur le Febvre, & parfaitement exact; une pendule Aſtronomique, dont nous connoiſſions la juſteſſe & le mouvement, ayant été longtems reglée dans l'Obſervatoire de Marſeille; une lunette de 18 pieds pour obſerver Jupiter, pluſieurs autres plus petites lunettes; une bouſſole de cuivre de ſix pouces de diametre; des tubes de verre, & du vif argent pour faire les experiences du barometre; un thermometre de Mr. Amontons, & toutes les autres choſes neceſſaires pour ne recourir à perſonne, & ne manquer aucune des obſervations que nous nous étions propoſé de faire.

Nous fûmes reçus par les RR. PP. Dominicains avec toute l'honnêteté poſſible, qu'ils nous ont continuée pendant le ſéjour que nous avons fait dans un déſert & un païs fort rude, que leur civilité & nos occupations pouvoient ſeules nous rendre ſupportable. A nôtre arrivée le R. P. Superieur nous donna la clef de la Chapelle du St. Pilon, & nous y montâmes auſſitôt. Cette Chapelle, qui eſt ſur le haut d'un rocher eſcarpé à plomb, dont nous déterminerons la hauteur dans la ſuite de cet ouvrage, eſt toute revêtuë de marbre, avec un ordre d'Architecture Dorique; elle a treize pieds de long dans œuvre ſur neuf pieds de large; elle reçoit du jour par deux fenêtres qui ſont dans une petite coupole

au haut de la voute de pierre de taille de calissane dont les ogires sont sculptées, & par la porte, qui est une grille de fer fort épais.

Au dessus de l'Autel de marbre blanc est posée dans une niche de marbre noir une fort belle figure de sainte Magdelaine, soutenuë par un groupe d'Anges, le tout d'un seul bloc de marbre blanc qui peut avoir six pieds de haut. La Chapelle est couverte de plomb, & a un petit vestibule, lequel nous a été fort utile. Dans ce poste si élevé nous plaçâmes aussitôt l'horloge, & nous la mîmes en mouvement. Nous montâmes le quart de cercle, qui avoit été porté, avec bien de la peine & des précautions, sur le dos des mulets, par des précipices & des rochers, la plûpart de marbre, qui feroient peur si on les regardoit de trop près ; après avoir disposé nos instrumens, comme le vent de nord-oüest étoit fort frais, & qu'il étoit déja tard, nous nous contentâmes de reconnoître le païs.

Cette montagne est sans aucun arbre, il n'y croît que de la lavande, du thim & du serpolet, & autres herbes de bonne odeur, les montagnes inferieures sont la plûpart couvertes de bois de pin, qui croît assez bien sur ces rochers, & rend aux proprietaires beaucoup de gaudron, si necessaire pour la marine.

Nous découvrîmes la mer fort au large

depuis l'oüest jusqu'à l'est sud-est, & toute la côte dont nous donnerons dans la suite le gisement par rapport au St. Pilon. Du côté de l'est & à l'est nord-est, nous découvrîmes les montagnes de Tende, & de Barcelonette, au nord-est le mont Genevre, & autres montagnes du haut Dauphiné. Vers le nord, les montagnes de Chartreuse; le haut de toutes ces montagnes étoit couvert de neiges. Au nord-oüest les montagnes des Cevenes & quelques-unes d'Auvergne, à l'oüest-nord-oüest & vers l'oüest, les montagnes de Languedoc & de Carcassone, & quelques unes, qu'on nous dit être des Pyrenées.

Plus près de nous nous découvrîmes les montagnes de Salon, de St. Remy, le mont Ventoux, les montagnes de Leberon le long de la Durance, celles de la haute Provence, & environ six lieuës au nord de nous la montagne de sainte Victoire.

Voilà en general le païs que nous avons vû du St. Pilon, & dont nous determinerons la position dans la suite plus exactement. La brume qui étoit à l'horizon de la mer, & le vent trop frais de n. o. ne nous permettant pas d'observer la bassesse de l'horizon de la mer, nous descendîmes à la sainte Baume. Cette grotte élevée de plus de cent toises au dessus d'une petite plaine qu'on appelle le plan d'Aups,

eſt dans un rocher coupé à plomb, qui s'éleve par deſſus la grotte de plus de 60 toiſes. Il n'y a auprès de la grotte ſur cette roche qu'autant d'eſpace qu'il en falloit pour bâtir le Couvent des RR. PP. Jacobins & un logis, qui paroiſſent colez contre le rocher, & ſont tournez au nord & au nord-oüeſt, au deſſous de ce peu de maiſons eſt un bois de chêne, de hêtre, & autres arbres, dont on ne voit que les têtes, tant cette forêt eſt baſſe par rapport à ces bâtimens. La vûë depuis l'eſt-nord-eſt, juſqu'à l'o. n. o. eſt à peu près la même que du Sr. Pilon, mais moins étenduë. Le ſoleil qui vers le ſolſtice & pendant l'Eté ne donne contre cette roche que depuis une heure après midi juſqu'au ſoir, ne l'éclaire du tout point depuis le dix-huitiéme Octobre juſqu'au vingt-deuxiéme Février, ce qui fait comprendre quelle doit être la fraîcheur de ce lieu en Eté; & le froid en hyver; auſſi avons nous remarqué peu d'oiſeaux dans le bois, quoiqu'il ſoit fort vert & fort beau, & qu'il y aye des fontaines en deux endroits aſſez éloignez.

Pour donner quelque ordre à ce mémoire, je le diviſerai en pluſieurs articles, qui contiendront toutes les obſervations qui ont été faites ſur cette montagne. Le premier article ſera ſur les obſervations phyſiques du barometre, le ſecond renfermera les obſervations aſtronomiques, le

troisiéme les observations géometriques, & le dernier les observations géographiques. Le tout sera accompagné des reflexions que je jugerai les plus convenables à ce travail.

ARTICLE PREMIER.

Observations physiques du barometre.

Dès le vingtiéme Juin Mr. Royere & moi nous commençâmes à faire l'experience du barometre dans le logis de la sainte Baume ; ce que nous executâmes le même jour au St. Pilon. Je donnerai pour abreger une table des hauteurs du mercure pour tous les jours auxquels nous avons laissé les barometres en experience, après avoir expliqué la méthode dont nous avons usé pour les charger.

Nous avons nettoyé soigneusement le mercure, en le faisant passer plusieurs fois par un linge double, jusqu'à ce qu'il n'y restât plus de saleté. Les tubes de verre qui ont trois pieds étoient neufs & fort secs, n'ayant servi qu'à deux ou trois experiences, ils furent chargez avec un entonnoir de verre, & après les avoir vuidez d'air exactement sans y en laisser aucune ampoulle, & avoir achevé de les remplir, ils ont été plongez dans des bouteilles de verre, les deux tiers pleines de mercure ; alors le vuide s'est fait à l'ordinaire, &

Table pour les hauteurs du mercure dans le barometre, en Juin 1708.

Jours du mois de Juin 1708.	Hauteur du mercure à l'Obſervatoire de Marſeille.		Hauteurs du mercure à la Sainte Baume.		Hauteur du mercure au St. Pilon.		Thermometre de Mr. Amontons au St. Pilon.	
	pouc.	lig.	pouc.	lig.	pouc.	lig.	pouc.	lig.
Le 20e. le mat.	27.	4. ½.	24.	10. ½.	24.	6. ½.	53.	9.
Le ſoir.	27.	4.						
Le 21. le mat.	27.	4. ¼.	24.	10.	24.	6.	53.	8. ½.
Le ſoir.	27.	4. ¼.	24.	10.	24.	6.	53.	10. ½.
Le 22. le mat.	27.	5. ½.	24.	10. ¾.	24.	6. ½.	53.	8.
Le ſoir.	27.	6.			24.	7. ⅓.	53.	10. ½.
Le 23. le mat.	27.	6. ¼.	25.	0.	24.	7.	53.	8.
Le ſoir.	27.	5. ½.	On ne put obſerver à cauſe de la pluye.					
Le 24e. le ſoir.	27.	4.	24.	10.	24.	5. ¾.	53.	8.
Le 25. le mat.	27.	5. ¾.	24.	10.	24.	7.	53.	7.
Le ſoir.	27.	6.	24.	10. ½.	24.	7. ½.	53.	8.
Le 26. le mat.	27.	6.	24.	11. ½.	24.	7. ½.	53.	8.
Le ſoir.	27.	5. ½.	24.	11.	24.	7.	53.	9. ½.
Le 27. le mat.	27.	3. ½.	24.	9. ⅔.				
Le ſoir.	27.	4.	24.	10.	24.	6.	53.	9.
Le 28. le mat.	27.	3. ½.	24.	10.	24.	6.	53.	9.
Le ſoir.	27.	3. ½.	24.	10.	24.	6.	53.	9.
Le 29. le mat.	27.	4.	24.	10.	24.	6.	on l'a ôté.	
Le ſoir.	27.	4. ¼.	24.	10.	on l'a ôté.			

ayant lié & affermi les barometres contre un appui, nous avons pris avec des buches de chanvre la hauteur du vif argent dans le tube, depuis la surface du vif argent contenüe dans les phioles. J'ajouterai aussi dans la table la hauteur du mercure du barometre resté en experience dans l'observation de Marseille, & la hauteur du thermometre placé au St. Pilon, pour abreger & mettre tout d'un coup sous les yeux toutes ces observations. (*)

Le 27^e Juin on fit l'experience du barometre au bas du rocher, là où il cesse d'être à plomb, & où il s'unit avec le talu de la montagne, le mercure est monté à 24 pouces 10 lignes $\frac{1}{2}$.

Cette hauteur du rocher qui avoit été mesurée avec un cordeau, se trouva de 63 toises depuis le St. Pilon jusqu'au bas, où le rocher s'unit avec le talu de la montagne.

L'experience du barometre ayant été faite le 29^e. Juin le matin sur la hauteur de la montagne des Beguines, qui est à l'est du Saint Pilon, le mercure est monté à 24 pouces 1. ligne.

Le 29^e. Juin après midi étant descendu dans la plaine au dessous de la Sainte Baume, qu'on appelle le Plan d'Aups, on y fit encore l'experience du barometre, le mercure monta dans le tube à 25 pouces 5 lignes.

Reflexions sur ces diverses hauteurs du barometre comparées ensemble pour connoître les hauteurs des montagnes.

Dans les mémoires de l'Academie Royale des Sciences de l'année 1703. page 229. Mr. Maraldi donne une méthode très-ingénieuse pour connoître la hauteur des montagnes par les diverses hauteurs du mercure, par les experiences qu'on fait sur ces montagnes avec le barometre; nous allons appliquer ici sa méthode, & voir quel usage on en peut faire, & s'il y auroit quelque chose à reformer; ce sont là les avantages qu'on tire des experiences & des observations, lorsqu'elles ont été faites avec soin.

Par les observations du barometre rapportées dans la table, on voit que le mercure étoit constamment plus haut de 4 lignes à la Sainte Baume qu'au Saint Pilon, il n'y a que les observations du 22. & 24. Juin qui donnent 4 lignes $\frac{1}{4}$. auxquelles nous n'aurons pas égard, puisque ce quart augmenteroit encore la hauteur du St. Pilon; ces 4 lignes de mercure, en se servant de la proportion que donne Mr. Maraldi, font équilibre avec 402 pieds d'air, ou 67 toises, dont le Saint Pilon seroit plus haut que la chambre du logis de la Sainte Baume, où le second barometre étoit en experience. Cepen-

 dant

dant ayant meſuré la hauteur de ce rocher mécaniquement juſqu'à un endroit plus bas de plus de 10 toiſes, il ne s'eſt trouvé que 63 toiſes, ainſi cette hypotheſe ne s'accorderoit pas bien avec les experiences.

On pourroit dire que le barometre devenant thermometre auroit pû faire hauſſer un peu le mercure à la Sainte Baume, & baiſſer au Saint Pilon; mais ſi on fait reflexion que l'élevation du mercure dans le tube a été meſurée d'abord après que le vuide s'eſt fait, le chaud, ni le froid, n'ont pas eû loiſir d'agir ſur le mercure. D'ailleurs, le froid du Saint Pilon n'obſervant pas la même proportion avec la chaleur de l'air de la chambre de la Sainte Baume, il devroit avoir eû une irrégularité conſtante entre ces deux barometres, & cependant on y remarque une régularité conſtante, excepté le 22. & le 24. Juin, qui donnent 4 lignes un quart de difference, ce qui eſt encore plus contraire à l'hypotheſe de Mr. Maraldi, comme nous l'allons juſtifier par les experiences ſuivantes.

Le barometre du Saint Pilon s'étant conſtamment tenu 4 lignes plus bas que celui de la Sainte Baume, il s'enſuit que le 27. Juin, auquel la pluye qui avoit longtems duré le matin empêcha de monter au Saint Pilon, le barometre y devoit être à 24 pouces 5 lignes $\frac{2}{3}$, puiſqu'il étoit à la Sainte Baume à 11 heures du matin à

24 pouces 9 lignes $\frac{2}{3}$. Mais ayant mis en ce tems-là un barometre en experience au bas du rocher, qu'on a trouvé avoir 63 toises de hauteur, le mercure est monté à 24 pouces 10 lignes $\frac{1}{2}$, de sorte que le mercure étoit plus haut de 4 lignes $\frac{5}{6}$ au bas du rocher qu'au Saint Pilon. Ces 4 lignes $\frac{5}{6}$ font selon cette hypothese équilibre avec 102 + 101 + 100 + 99 + 82 pieds d'air, ou 80 toises 2 pieds, c'est à dire, 17 toises de plus que nous n'en avons trouvé par la mesure actuelle que nous avons faite de ce rocher. Les $\frac{5}{6}$ de lignes de difference entre le barometre resté en experience dans la chambre du logis, & celui qui fut mis au bas du rocher, donneroit 82 pieds, ou 13 toises 2 pieds de difference de hauteur de ces deux lieux: elle ne paroît pas si grande, quoique nous ne l'ayons pas mesurée mécaniquement.

Le 29. Juin au matin le barometre donnoit au Saint Pilon 24 pouces 6 lignes. Ensuite étant monté le même matin sur la hauteur des Beguines, & y ayant fait l'expérience du barometre, le mercure est monté dans le tube à 24 pouces 1 ligne. La difference est 5 lignes, dont le mercure étoit plus haut au Saint Pilon, lesquelles selon la même hypothese font équilibre avec 102 + 103 + 104 + 105 + 106 pieds d'air, ou, 520 pieds ou 86 toises $\frac{2}{3}$ dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le Saint Pilon, ce qu'on verifiera dans la suite de cet ouvrage par les

angles de hauteur qu'on a priſe de ces deux montagnes depuis la plaine d'Aups.

Le 29^e. Juin le barometre de la Sainte Baume ſe tint tout le jour à 24 pouces 10 lignes : étant deſcendu l'après midi au plan d'Aups, & y ayant fait l'experience du barometre, le mercure monta dans le tube à 25 pouces 6 lignes ; la difference eſt 8 lignes, dont le mercure étoit plus bas à la Sainte Baume, leſquelles ſelon la même hypotheſe font équilibre avec 98 + 97 + 96 + 95 + 94 + 93 + 92 + 91 pieds d'air, c'eſt à dire, avec 756 pieds, ou 126 toiſes, dont la Sainte Baume ſeroit plus haute que le plan d'Aups, & ajoutant à cela les 4 lignes de mercure depuis la Sainte Baume au St. Pilon, qui font équilibre avec 402 pieds d'air, la hauteur du St. Pilon pardeſſus le plan d'Aups ſeroit de 1158 pieds, ou 193 toiſes, ce qu'on verifiera encore ci-après.

Si on ajoute encore à cette ſomme 520 pieds d'air, qui font équilibre avec les 5 lignes de mercure dont il étoit plus haut au St. Pilon qu'à la pointe des Beguines, les 17 lignes de difference de hauteur de mercure entre le plan d'Aups & la pointe des Beguines donnent 1678 pieds, ou 279 toiſes $\frac{2}{3}$ dont la pointe des Beguines ſeroit plus haute que le plan d'Aups ; ce qu'il faudra encore verifier par les triangles dont on connoît les angles & la baſe.

De même, ſuivant la même hypotheſe,

les 42 lignes de mercure depuis 28 pouces que l'on ſuppoſe être la hauteur du mercure au bord de la mer, juſqu'à 24 pouces 6 lignes où le mercure eſt deſcendu au St. Pilon, donneroient pour hauteur du St. Pilon au deſſus de la mer 3414 pieds d'air, qui ſont en équilibre avec ces 42 lignes de mercure, ou 569 toiſes de hauteur de cette montagne au deſſus de la ſurface de la mer, & ſi on y ajoute les 520 pieds qui conviennent à la hauteur des Beguines par deſſus le St. Pilon, la hauteur des Beguines ſera de 3934 pieds ou 655 toiſes, dont la pointe des Beguines ſeroit plus haute que la ſurface de la mer, pour 47 lignes de mercure d'abaiſſement aux Beguines.

Mais ſi l'on fait reflexion qu'à l'Obſervatoire de Marſeille le mercure ne s'eſt jamais tenu plus haut dans le barometre que 27 pouces 6 lignes au tems de ces obſervations, il s'enſuit qu'au bord de la mer en ce tems-là le mercure ne ſeroit monté qu'à 27 pouces 8 lignes $\frac{1}{2}$, puiſque nous avons trouvé en Avril 1706. que la difference des hauteurs du mercure étoit d'un peu plus de 2 lignes $\frac{1}{2}$ qui répondent à 24 toiſes de hauteur de l'Obſervatoire ſur la mer, leſquelles nous avons meſuré par le nivellement que nous en fîmes pour lors par deux méthodes differentes, que nous avons communiquées à l'Academie des Sciences, & que Mr. Caſſini a rap-

portées dans les Memoires de 1707. Il y auroit donc environ 34 toises à déduire des hauteurs de ce dernier article, quand il n'y auroït pas d'autre correction à faire. Cependant il est toûjours avantageux d'avoir trouvé cette maniere de mesurer la hauteur des montagnes, étant beaucoup plus aisé d'y porter un barometre que les instrumens necessaires pour mesurer ces hauteurs géometriquement, & le calcul en est aussi beaucoup plus facile ; quoique, comme dit Mr. Maraldi, il y ait de la difficulté à rencontrer toûjours juste dans des experiences aussi délicates.

La correction qu'il me paroît qu'on pourroit faire à cette méthode de Mr. Maraldi que nous venons d'expliquer à diverses hauteurs que nous avons trouvées géometriquement, comme il sera rapporté dans l'article troisiéme, seroit d'ôter de la somme des lignes de mercure qui font équilibre avec le nombre des pieds, ou toises d'air, la premiere ligne de mercure, ou les pieds d'air correspondans de cette ligne, & usant de cette correction dans les hauteurs que nous venons de déterminer par le mercure, elles se rapportent assez exactement avec les hauteurs que nous avons trouvées mécaniquement, ou géometriquement. Il me semble qu'on en pourroit dire autant de celles que Mr. Maraldi rapporte.

Jettant les yeux sur la table des obser-

vations du barometre, on trouve beaucoup plus de variation dans le barometre de l'Observatoire de Marseille que dans ceux de la Sainte Baume & du Saint Pilon. Car à Marseille dans ce tems-là il a varié depuis vingtsept pouces six lignes jusqu'à vingtsept pouces 3 lignes ½ & il n'a jamais été un jour entier à la même hauteur, au lieu qu'à la Sainte Baume & au Saint Pilon, les hauteurs du barometre se sont accordées constamment, la variation n'est montée qu'à deux lignes, c'est à dire, une ligne & demie moins qu'à Marseille, & il a resté jusqu'à deux jours à la même hauteur. Ce qu'on peut, ce me semble, attribuër à deux causes, la premiere, que la chaleur de l'air a été plus constamment la même à la Sainte Baume & au St. Pilon, ce qui se prouve par les hauteurs du thermometre placé au Saint Pilon, qui est toûjours resté au dessous de l'état de l'air des caves de l'Observatoire de Paris, qui n'a varié que depuis 53 pouces 7 lignes jusqu'à 53 pouces 10 lignes ½, & qui s'est tenu pour l'ordinaire à 53, 8, ou 53, 9. au lieu qu'à Marseille en quelque tems de l'année que ce soit, il varie au moins de 4 lignes par jour, & souvent de 6 lignes, ainsi le barometre devenant thermometre il a dû varier plus sensiblement à Marseille qu'à la Sainte Baume, d'où on voit encore que le mercure est plus sensible à la chaleur

qu'à la froideur de l'air, & qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la plus grande ou à la moindre pesanteur de l'atmosphere, la variation journaliere du barometre, comme cela a déja été remarqué par feu Mr. Amontons.

La seconde cause est, que plus on est élevé, moins l'air est dense; ainsi étant plus rarefié, il est moins sujet à diverses passions, & alterations, qui contribüent à sa pesanteur, ou à sa legereté; ainsi quoique nous ayons eû souvent du broüillard, ou des tems nubileux, comme le 23. 27. 28. & 29. Juin, cependant la hauteur du mercure, ou n'a point varié, ou n'a varié que d'une ligne, quoique dans ces mêmes jours elle a varié de deux lignes & demie à Marseille; cependant les vents de nord-oüest, ou de sud-est, ont été pour le moins aussi frais au St. Pilon, qu'ils l'ont été à Marseille, ce qui prouve que l'air des montagnes doit être meilleur pour la santé & pour la vie des hommes, dans lesquels il circule continüellement avec le sang; voilà ce que j'ai trouvé de plus remarquable sur les experiences du barometre, je vais passer aux observations astronomiques.

ARTICLE SECOND.

Obſervations aſtronomiques faites au Saint Pilon.

Le 20^e^. Juin 1708.

On ne put point prendre ce jour-là des hauteurs correſpondantes du Soleil, pour regler l'horloge ; il y avoit bien des nüages par intervalle, & le vent de n. o. étoit ſi frais, que le plomb du quart de cercle ne put jamais s'arrêter. On prit pourtant une hauteur méridienne du ſoleil, que voici.

Hauteur méridienne apparente du bord ſuperieur du ſoleil. 70^{d}. 23'. 50."

D'où on a la latitude comme il s'enſuit. Demi diametre du ſoleil.	15. 49.
Hauteur apparente du centre du ſoleil.	70. 8. 1.
Refraction ſouſtractive.	21.
Veritable hauteur du centre du ſoleil.	70. 7. 40.
Déclinaiſon ſeptentrionale du ſoleil ſouſtractive.	23. 29. 0.
Hauteur de l'équinoxial.	46. 38. 40.
Latitude & hauteur du pole du St. Pilon & de la Sainte Baume.	43. 21. 20.

On a mis ici le calcul tout au long, pour

faire voir les élemens dont on s'est servi ; dans la suite, pour abreger, on n'en mettra que le resultat.

Tout ce jour là le vent de n. o. fut si frais, & l'horizon de la mer si embrumé, qu'il ne fut pas possible d'observer la bassesse apparente de l'horizon qu'on ne distinguoit pas, d'ailleurs le quart de cercle étoit dans une agitation continüelle.

Le 21e. Juin 1708.

Hauteurs correspondantes du ☉ pour regler l'horloge.

Matin.					Soir.		
9h. 21'.	0".	☉	51°.	0'.	2h.	52'.	45".
24.	51.		51.	30.		49.	49.
30.	35.		52.	30.		44.	3.
33.	28.		53.	0.	2h.	41.	7.

La déclinaison ne changeant pas considerablement vers le solstice, il n'y a point de correction à faire.

Prenant un milieu on a eû midi vrai le 21e. à	0h. 7'. 20".
Pour approcher l'horloge du tems vrai on a reculé l'aiguille de	7.
Ainsi on a eû midi vrai ce jour là à	0h. 0. 20.

Le quart de cercle étoit posé à l'est de la Chapelle du St. Pilon, auprès de la muraille, pour être à l'abri du vent de n. o. on

pointa la lunette fixe du quart de cercle au ſ. e. là où l'horizon paroiſſoit plus net, un peu à l'eſt de la plus orientale des Iſles d'Hyeres, le fil horizontal de la lunette razant exactement la mer là où elle ſemble s'unir avec le ciel, la mer fut trouvée baſſe de 57′ 30″.

L'horizon embrumé partout ailleurs, enſorte qu'on ne pouvoit diſtinguer la mer d'avec le ciel,

Hauteur méridienne apparente du bord ſuperieur du ſoleil. 70°. 23′. 30″.

D'où on a conclu par la méme méthode, que le 20e. la hauteur de l'équinoxial de 46. 38. 20.

Et la latitude de 43. 21. 40.

Le 22e. Juin 1708.

Hauteurs correſpondantes du ☉ pour l'horloge.

Matin						Soir.	
9h.	3′.	56″.	☉ 49°.	0′.	2h.	57′.	32″.
	9.	42.	50.	0.		51.	51.
	12.	33.	50.	30.		48.	54.
	12.	25.	51.	0.	2:	56.	5.

Il n'y a point de correction à faire.

Prenant un milieu, on a eû midi vrai le 22e. Juin à 0h. 0′. 45″.

Le 21e. on a eû midi vrai à 0. 0. 20.

Donc l'horloge a avancé en un jour de 25″.

Pour être reglée au tems moyen, elle a dû avancer seulement de 13.

Donc elle avance trop sur le tems moyen de 12.

Hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil, prise quand il a été midi à l'horloge. 70°. 24′. 0″.

D'où on a conclu la hauteur de l'équinoxial de 46. 38. 50.

Et la latitude de 43. 21. 10.

Ayant mis le quart de cercle dans le méridien par le moyen d'un point qu'on avoit remarqué, & dont on parlera dans la suite, sur la hauteur trouvée de l'équinoxial, on mit l'instrument à la hauteur méridienne de Venus pour ce jour là, & on fit l'observation suivante.

Tems vrai.

A 3h. 10′. 58″. Venus passa par le méridien.

La hauteur méridienne apparente étoit de 64°. 5′. 0″.

A 4h. 15′. ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle à l'horizon de la mer au sud-sud-oüest, où l'horizon étoit plus net, la mer s'est trouvée basse de 57′. 15″.

Le vent n. o. médiocre, brume legere, l'observation fut faite avec exactitude.

Le 23. Juin 1708.

Le Ciel couvert & le vent d'oüest très-frais empêcherent ce jour là de faire aucune observation astronomique.

Le 24. Juin 1708.

Le mauvais tems empêcha le matin de monter au St. Pilon, l'après midi le vent de n. o. ayant beaucoup fraichi, on ne pût point découvrir l'horizon de la mer, & on ne fit aucune observation astronomique, la mer vûë du St. Pilon paroissoit fort grosse & fort moutonnée, on descendit à la sainte Baume sans avoir rien fait.

Le 25. Juin 1708.

A 6h. 15'. du matin ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au sud-est à l'horison de la mer, par la plus orientale des Isles d'Hyeres, la mer fut trouvée basse de 56'. 30".

Le vent n. o. étoit assez frais, la brume déliée.

Hauteurs correſpondantes du ⊙ pour l'horloge.

Le matin			Le ſoir
9h. 23′ 26″.	⊙	52°. 10′.	2h. 40′. 24″.
26. 56.		52. 46.	36. 36.
30. 18.		53. 20.	33. 28.

Il n'y a point de correction à faire.

Prenant un milieu, on a eû midi vrai à	0h.	2′.	0″.
Le 22. Juin on eut midi vrai à	0.	0.	45.
Donc l'horloge a avancé en trois jours de		1.	15.
Devoit avancer pour être au tems moyen de			39.
Donc elle a trop avancé en trois jours de			36.
Et par jour, ce qu'il falloit connoître exactement, de			12.
A 0h. 2′. 0″. hauteur méridienne apparente du bord ſuperieur du ⊙	70.	21.	15.
D'où on a conclu la hauteur de l'équinoxial de	46.	39.	5.
Et la latitude de	43.	20.	55.
A 3h. 11′. 45″. Venus a paſſé par le méridien.			
Sa hauteur apparente méridienne étoit de	63.	3.	45.

A 3h. 30'. ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au même point de l'horison que le matin, la mer s'est trouvée basse de 57'. 45".

Le vent n. o. médiocre, l'horison fort embrumé, le barometre étoit à 24. p. 7. l. 1/4.

Le thermometre à 53. pouc. 9. lignes.

Le soir à 7h. 30'. ayant pointé au même endroit la lunette fixe du quart de cercle, la mer s'est trouvée basse seulement de 56'. 30".

Le vent n. o. foible, beaucoup plus de brume à l'horizon, le barometre étoit alors à 24. pouc. 7. lignes 1/2. & le thermometre descendu à 53 pouc. 8. lignes.

Observation du premier Satellite de Jupiter.

Tems vrai

A 8h. 56'. 25". émersion du premier Satellite hors de l'ombre de Jupiter. Elle est arrivée à un tiers du diametre de Jupiter vers le bord occidental apparent de cette planette.

Le broüillard dont nous avions été environné pendant près d'une heure, se dissipa heureusement un quart d'heure avant l'observation.

Le 26. Juin 1708.

A 8h. 15'. du matin ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au même endroit de l'horizon qu'hier, la mer s'est trouvée basse seulement de 56°. 0".

L'horizon étoit médiocrement net; le vent n. o. foible.

A 11h. 45'. du matin ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au sud où l'horizon étoit le plus net, la mer étoit basse de 56. 30.

L'horizon un peu embrumé, le vent s. o. médiocre, le barometre étoit à 24. pouc. 76. lignes $\frac{1}{2}$.

Le thermometre à 59. 9.

Le 26. Juin 1708.

Hauteurs correspondantes du ☉ pour l'horloge.

Matin.

9h. 2'. 59".	☉	48°.	30'.	0".	3h. 1' 34".
5. 50.		49.	0.		2. 58. 45.
8. 37.		49.	30.		55. 59.
11. 29.		60.	0.		53. 4.

Il n'y a point de correction à faire.

Prenant un milieu on a midi vrai le 26 à 0h. 2'. 17".

Le 22. Juin on l'a eû à 0. 0. 45.

Donc l'horloge a avancé ———

Juillet 1713.

en 4 jours de 1'. 32".

Devoit avancer pour être au tems moyen de 52.

Donc avance trop en 4 jours de 40.

Et par jour de 10.

Par les observations précedentes elle avançoit trop de 12.

Prenant un milieu on a établi son avancement journalier de 11.

Pour déterminer exactement le tems de l'émersion du premier Satellite de Jupiter qui arriva hier au soir.

Hauteur méridienne apparente du bord supérieur du ☉ douteuse, à cause des nüages qui sont survenus en ce tems-là 70°. 19'. 30".

D'où on a conclu la hauteur de l'équinoxial. 46. 39. 20.

Et la latitude 43. 20. 40.

Sur le soir ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au même point à l'est des Isles d'Hyeres, la mer s'est trouvée basse de 0°. 57'. 30".

L'air & l'horison embrumez, le vent s. o. frais.

Le Ciel couvert le 27. & le 28. nous a empêché de faire aucune observation astronomique ces jours là, nous nous en sommes consolez, sur ce que celles que l'on vient de rapporter suffisoient pour déter-

miner la latitude & la longitude du St. Pilon & de la sainte Baume.

Reflexion sur ces observations pour le méridien du St. Pilon.

Lorsque nous avons pris les hauteurs méridiennes du soleil rapportées ci-dessus, nous avons laissé quelque tems le quart de cercle dans le méridien, & ayant après chaque observation bornoyé le long du limbe du quart de cercle, Mr. Royere & moi, & réïteré souvent cette observation, pour trouver quelque point éloigné qui fût remarquable, qui se trouvât dans le méridien, nous avons déterminé la position du méridien du St. Pilon par le milieu d'un petit écüeil à fleur d'eau qui est placé entre la grande & la petite Isle des Ambiez, & à moitié chemin de ces deux Isles nous n'avons point trouvé de point plus remarquable; cet écüeil est éloigné d'environ 18 milles, & ainsi à une distance assez grande pour avoir un point de la méridienne avec autant de précision que nous en pouvions souhaiter.

Nous avons pris les hauteurs méridiennes, lorsqu'il étoit midi à l'horloge, ainsi nous sommes sûrs du midi à deux secondes près, comme il conste par les hauteurs correspondantes du soleil que nous avons rapportées expressément.

Toutes les fois que nous avons bor-

noyé l'un ou l'autre, nous avons toujours trouvé le milieu de cet écticil dans le plan du limbe du quart de cercle.

Nous n'avons pas pû déterminer le méridien par les amplitudes ortives & occaſes du ſoleil, parcequ'outre qu'il ne nous a pas paru que cette méthode allât à une auſſi grande préciſion que celle que nous avons employée, les nüages qui étoient à l'horiſon, ou le matin, ou le ſoir, nous ont empêché de voir lever & coucher le ſoleil derriere les montagnes, ce qui auroit été neceſſaire.

Sur la latitude du St. Pilon.

Ne nous ſervant pas de la hauteur méridienne du 26e. Juin qui eſt douteuſe, & prenant un milieu entre la latitude la plus forte qui eſt celle qui fut obſervée le 21e. Juin de 43°. 21'. 40". & la plus foible qui fut obſervée le 25e Juin de 43°. 20'. 55". on aura la latitude du St. Pilon de 43°. 21'. 22". ou pour faire un compte rond, comme elle fut trouvée le 20e.

Juin, 43°. 21'. 20".

Prenant un milieu entre toutes, on a la latitude 43. 21. 10.

Comme elle fut trouvée par les obſervations immédiates du 21e. Juin.

Sur la longitude du St. Pilon.

Emersion du premier Satellite de Jupiter observée au St. Pilon le 25. Juin 1708. à $8^h. 56'. 25''$.

La même observée à ......

Difference des méridiens dont le St. Pilon est plus .....

Ce qu'il falloit connoître pour déterminer exactement la position de la montagne de la sainte Baume.

Pour la Refraction. Sur la bassesse apparente de l'horizon de la mer.

Pour mettre ces observations tout d'un coup sous les yeux, voici une Table qui contient les mêmes colonnes que les autres que nous avons communiquées à l'Academie.

Jours du mois de Juin 1708.	Bassesses apparentes de l'horizon de la mer.		Etat de l'air.	Vent.	Barometre simple.		Thermometre de Mr. Amontons.	
					pouc.	lig.	pouc.	lig.
Le 21ᵉ. matin.	57′.	30″.	Brume.	N. O. frais.	24.	6.	53.	8. $\frac{1}{2}$.
Le 22ᵉ. soir.	57.	15.	Brume legere.	N.O. mediocre.	27.	7. $\frac{1}{3}$.	53.	10. $\frac{1}{2}$.
Le 25ᵉ. mat.	56.	30.	Brume déliée.	N O. assez frais.	24.	7.	53.	7.
Soir à 3ʰ.	57.	45.	Brume.	N.O. mediocre.	24.	7. $\frac{1}{4}$.	53.	9.
Soir.	56.	30.	Grosse brume.	N. O. foible.	24.	7. $\frac{1}{2}$.	53.	8.
Le 26ᵉ. mat.	56.	0.	Assez serein.	S. O. foible.	24.	7. $\frac{1}{2}$.	53.	8.
A midi.	56.	30.	Brume legere.	S. O. mediocre.	24.	7. $\frac{1}{4}$.	53.	9. $\frac{1}{2}$.
Soir.	57.	30.	Brume.	S. O. frais.	24.	7.	53.	9.

C'eſt ici le principal point qui m'avoit fait propoſer le voyage de la Sainte Baume à Monſeigneur le Comte de Pontchartrain, voyage que l'Academie des Sciences jugea propre pour décider, ſi a de plus grandes hauteurs que celle de l'Obſervatoire de Marſeille, où j'avois obſervé, ou que celle de N. D. de la Garde près de Toulon, beaucoup plus élevé que l'Obſervatoire de Marſeille, & où Mr. Caſſini avoit obſervé, il y avoit encore de la variation dans la refraction, comme je l'ai crû, & dit dans le dernier mémoire que j'ai eû l'honneur d'envoyer à Monſeigneur le Comte de Pontchartrain, & qui fut communiqué à l'Academie au mois de Janvier paſſé.

Il paroît donc par les obſervations rapportées dans la table, qu'à la hauteur de près de 600 toiſes au deſſus de la ſurface de la mer, il y a encore de la variation dans la refraction; mais que cette variation n'eſt pas auſſi conſiderable que dans les endroits plus bas. Car dans toutes les obſervations que le tems à permis de faire ſur le ſaint Pilon, cette variation n'eſt montée qu'à une minute 45″. au lieu qu'à l'Obſervatoire de Marſeille elle eſt montée à 3′. 20″. comme on le peut voir dans les obſervations que j'ai envoyées à l'Academie, & qu'elle a apparemment conſervées, c'eſt à dire, que la refraction varie de moitié plus dans un lieu qui n'eſt élevé que de 24 toiſes au

dessus de la surface de la mer, que dans un lieu qui est élevé de 600 toises, c'est à dire, que la substance de l'air étant plus pure à peu près dans la proportion de 24 à 600 toises, doit faire moins rompre le rayon visüel, & rendre cette variation moins sensible.

Ces observations confirment encore ce que j'ai marqué dans les mémoires que j'ai envoyez à l'Academie, que lors qu'il y a eû de la brume à l'horizon causée par le vent de N. O. la refraction a été plus grande, & cela plus ou moins selon que le vent a été plus ou moins frais, & qu'au contraire la mer n'a jamais paru moins basse que le 26. Juin au matin, auquel le vent étoit S. O. foible, l'horizon assez serein, & que le soir de ce même jour au quel le vent de S. O. étoit frais & la brume grande, la refraction a augmenté d'une minute 30″. c'est-à-dire, à 15″. près autant qu'elle aye augmenté dans tout l'intervalle du tems auquel on a continué ces observations. On voit encore que la pesanteur & la chaleur de l'air ne contribuent en rien à la refraction, puisque le 25. & le 26. Juin le barometre & thermometre se sont tenus à la même hauteur à fort peu près, & cependant la variation de la refraction a été très-considerable, & aussi grande qu'elle aye pû l'être dans toutes ces observations. On remarque encore, que quoiqu'il y ait eû de la brume à l'horizon, cependant lors-

que le vent n'étoit pas frais , la refraction n'a pas été si grande, c'est ce que les observations du 25. font connoître , & qu'à mesure que le vent a diminüé la refraction a aussi diminüé.

Mais de déterminer dans quelle proportion tout cela se fait, c'est ce qui ne me paroît pas facile. Tant de differentes causes influent à ces variations , & y influent si diversement , que la sagacité du meilleur Philosophe en sera poussée à bout. Il reste seulement constant, que dans un air plus élevé dans l'atmosphere au dessus de la terre, la refraction est moins grande, & que par conséquent les lits d'air voisins de l'Observateur étant plus purs, la refraction qui y est moins grande , ne la devient davantage que quand le rayon de lumiere passant à des lits d'air plus voisins de la terre, se rompt davantage dans une matiere heterogene , & continüellement heterogene. Il faut penser le contraire lorsque le rayon de lumiere passe en montant à des lits d'air toujours plus délié, ce qui devroit faire naturellement conclure que dans une matiere homogene & également fluïde , il ne devroit pas y avoir de refraction. Ce qu'on ne connoissoit autrefois que lorsque le rayon de lumiere passoit par des milieux grossierement heterogenes, tels que le sont l'air & l'eau, devient par les observations & experiences fort sensible des matieres dont on n'apperçoit pas à l'œil la difference , &

c'eſt l'utilité qu'on tire des obſervations ſouvent réïterées & ſuivies de reflexions convenables.

Voilà ce que j'ai crû devoir remarquer ſur ces obſervations des baſſeſſes de l'horizon apparent de la mer, renvoyant pour le reſte aux deux mémoires que j'ai eû l'honneur d'envoyer à Monſeigneur le Comte de Pontchartrain, qui ont été communiquez à l'Academie des Sciences. J'ajouterai ſeulement, que le tems ne nous permit pas de faire un plus grand nombre de cette ſorte d'obſervations, ni de pointer la lunette du quart de cercle à des points plus élevez que le St. Pilon, pour obſerver s'il y auroit quelque variation dans leur hauteur apparente, & de quelle quantité elle pourroit être ce qui feroit encore un ſujet de meditations, pour connoître quelle variation regneroit dans des objets voiſins de la terre vûs par la lunette d'un quart de cercle, & celle qui ſe trouveroit dans des objets plus élevez conſiderablement vûs encore par la même lunette du même quart de cercle, je ſuis perſuadé qu'il y auroit là bien des recherches curieuſes à faire pour éclaircir davantage cette matiere.

On connoît encore par ces obſervations, que pour faire la recherche du diametre de la terre, plus on ſera ſur des montagnes élevées au deſſus de l'horizon de la mer, plus les obſervations ſeront exactes,

 puiſque

puisque la refraction devenant moins considerable, il y aura moins de sujet de craindre l'erreur que le rayon rompu introduit, s'il étoit pris par la tangente même necessaire pour cette recherche, mettant à part les autres avantages qui viennent d'une plus grande hauteur, & qu'ainsi la meilleure observation qui se puisse faire en cette matiere, seroit celle qui seroit faite du haut du Pic de Teneriffe, si on y pouvoit rester quelques jours pour y observer la bassesse de l'horizon, & prendre un milieu entre toutes ces bassesses observées.

Sur les observations de ♀

Le 22e. Juin la hauteur méridienne apparente de ♀ étoit	64°.	5′.	0″.
Refraction soustractive.			28.
Veritable hauteur méridienne de ♀	64.	4.	32.
Hauteur de l'équinoxial au St. Pilon.	46.	38.	40.
Reste pour la déclinaison septentrionale de ♀	17°.	25′.	52″.
Veritable hauteur méridienne du centre du ☉	70.	7.	50.
♀ éloigné du ☉	6.	3.	18.
Ascension droite de ♀ occidentale, ou son éloignement du ☉ en tems	3h.	10′.	58″.

Qu'il faut ajouter à l'ascension droite

du ſoleil, pour avoir l'aſceuſion droite de Venus, & enſuite par les calculs ordinaires la longitude & la latitude de ♀

Le 25^{e} Juin 1708. hauteur méridienne apparente de ♀	63°.	3'.	45".
Refraction ſouſtractive.			30.
Veritable hauteur méridienne de ♀	63.	3.	15.
Hauteur de l'équinoxial au St. Pilon.	46.	38.	40.
Déclinaiſon ſeptentrionale de ♀	16.	24.	35.
Difference dont la déclinaiſon de ♀ a diminué en 3. jours.		1.	17.
Veritable hauteur méridienne du centre du ☉	70.	5.	5.
♀ éloigné du ſoleil.	7.	1.	50.
Eloignement de ♀ au ſoleil en 3 jours.	0	58.	32.
Eloignement de ♀ au ☉ en aſcenſion droite en tems	3^{h}.	11.	45".

qu'il faut ajouter à l'aſcenſion droite du ☉ pour avoir l'aſcenſion droite de ♀, & enſuite la longitude & la latitude de cette planete.

ARTICLE CVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE SUEDE, D'UPSALE.

MOnsieur Polhammer, Philosophe estimé par l'exactitude de ses experiences & la solidité de ses reflexions, en fera part au Public incessamment dans un traité du mouvement, où il examine aussi la résistance des solides, & la ligne que décrivent les corps que l'on jette.

Cogitationes de motu & resistentia solidorum, quin & de linea projectorum.

Mr. Benzel, Archevêque Lutherien de cette Eglise, fait imprimer le *troisiéme tome de son histoire Ecclésiastique de Suede*; avec les actes qui servent de preuves aux trois tomes de cette histoire qui paroîtra bientôt en Latin, fort augmentée, éclaircie par des notes, & réduite à une Chronologie exacte.

DE STOKOLM.

Le Glossaire Suedois & Gothique, *Sueo-Gothicum*, de Mr. Benzell Archevêque d'Upsale paroît, c'est un *in* 4°. de 619 pages, la préface qui traite de l'origine des langues en general, & de la langue Suedoise en particulier, est fort goûtée des Sçavans.

On a imprimé *in* 4°. *une deſcription du cabinet curieux de Mr. le Baron de Teſſin, Maréchal de la Cour & Surintendant des bâtimens du Roi.*

D'ALEMAGNE, DE LEMGOU.

Le livre de Mr. Kampffer, dont vous me demandez le détail, eſt un recüeil curieux de relations de voyage & d'obſervations de Phyſique, ce n'eſt qu'un eſſai des grands ouvrages que cet habile Medecin offre aux Libraires, & qui ſont les fruits de ſes longs voyages. Il promet *l'état preſent du Japon, in folio, en Aleman, orné de plus de* 40 *figures*, il feroit plaiſir aux gens de Lettres de toutes les nations de l'Europe s'il donnoit cet ouvrage en Latin.

L'hiſtoire des plantes particulieres à Linde au delà du Gange, Herbarii trans-Gangetici ſpecimen. Il y aura plus de 500 figures.

La relation de ſes voyages en trois tomes in folio, avec beaucoup de figures en Latin, en Aleman, ou en Flaman, comme il plaira au Libraire.

Le premier tome contiendra une deſcription de la Moſcovie & de la Tartarie. Le ſecond la deſcription de l'Aſie en deça du Gange, & le troiſiéme la deſcription de l'Aſie au delà du Gange.

L'Auteur partit de Stokolm l'an 1682.

avec l'Ambaſſadeur que le Roi de Suede envoyoit en Perſe, Mr. Kampffer étoit Secretaire de l'Ambaſſade, il traverſa la Finlande, la Livonie, la Ruſſie, & ſéjourna quelque tems à Moſcou; delà il alla par Caſan & les Tartares Nogais à la Mer Caſpienne, il la paſſa, s'arrêta quelque tems à Schamachie dans la Medie, d'où il fit quelques excurſions, il ſe rendit enſuite à Hiſpahan, & il y ſéjourna deux ans; l'ambaſſade finie il s'engagea avec le Commandant d'une Flote Hollandoiſe: il parcourut enſuite l'Arabie, l'Empire du Mogol, la côte de Malabar, Ceylan, le détroit du Gange, Sumatre, Batavie, Siam, Cambore, la Chine méridionale & le Japon; il y reſta deux ans, il en avoit employé dix à voir l'Aſie. Ce qu'il nous donne eſt partagé en cinq relations.

La premiere, de la Cour de Perſe; la ſeconde, de la mer Caſpienne, de la preſqu'iſle Okeſra, & de quelques monumens antiques & modernes de Perſe. La troiſiéme relation contient ſeize obſervations curieuſes ſur des plantes, des animaux, des remedes extraordinaires, entre autres l'hiſtoire du thé du Moxu, ſpécifique contre la goute, & de l'aſa fœtida. L'hiſtoire de la palme remplit ſeule la quatriéme relation, la cinquiéme offre les noms & les figures de pluſieurs plantes du Japon.

Amoenitatum exoticarum politico-phyſico-medicarum faſciculi V. quibus continentur

variæ relationes, observationes, descriptiones rerum Persicarum & ulterioris Asiæ multa attentione in peregrinationibus per universum orientem collectæ, ab Authore Engelberto Kampffero D. Lemgoviæ, typis & impensis Henrici-Villelmi Meyeri, in 4°.

DE LIPSIC.

Gleditsch a donné une nouvelle édition des *Commentaires de Gaspar Sanctius sur Job*, les éditions précedentes étoient extrement rares, & ce Jesuite Espagnol est regardé, même par les Protestans, comme un excellent Interprete de l'Ecriture. Pour ne pas fermer à cette nouvelle édition l'entrée des païs d'Inquisition, on marque qu'elle est faite à Anvers, on y a ajouté la vie de l'Auteur, qui fait la plus grande partie de la nouvelle préface.

DE MAYENCE.

Mr. le Baron Heüel vient de donner des preuves de sa capacité, de son éloquence & de sa pieté, dans une paraphrase des Pseaumes en vers, & dans une harangue sur le rapport de la Théologie & de la Jurisprudence.

Henrici S.R.J. liberi Baronis Heüel, nobilis Domini de & in Dieffenau, Sac. Cæs. Majestatis Consiliarii Imperialis Aulici actualis, Psalmodia sacra parallelo-metrica,

cum monitis moralibus, & devotis ad Deum precibus, in tres partes divisa. Accessit ejusdem oratio panegyrica de consortio Theologiæ ac Jurisprudentiæ, cum privilegio Sac. Majestat. Moguntin. apud Joannem Mayerum & Carolum Josephum Bencard. 8°.

DE FRANCFORT.

On a imprimé ici une traduction Alemande *du Combat spiritüel*, ce livre de dévotion si generalement approuvé, dont le Pere Achille Gagliardi Directeur de Saint Charles Borromé est le premier Auteur, que le Pere Dom Jean Castagniza Benedictin Espagnol traduisit sur le manuscrit du Pere Gagliardi, & que le Pere Lorenzo Scupoli Theatin a depuis augmenté de plusieurs chapitres édifians, mais hors d'œuvre, ce qui l'en a fait croire Auteur.

Mr. Maïus, Docteur Lutherien, a écrit pour justifier son orthodoxie contre les Journalistes de Trevoux: il avoüe dès le titre qu'ils ne lui ont rien imputé, que des Théologiens d'Alemagne ne lui imputent.

Vindiciæ Cordatorum aliquot virorum Orthodoxiæ & famæ Dn. D. Joh. Henrici Maii, Theologi Giessensis Clarissimi, adversùs iniquam censuram Gallorum Trivultinorum, & Germanorum quorumdam Theologorum, 4. *Franco Furti ad Mœnum, apud Joh. Adolphum Stock.*

D'ITALIE, DE PALERME.

Le Pere Jean-Marie Amati fera bientôt paroître le Concile Provincial tenu à Palerme l'an 1388. par le Cardinal Loüis Bonito Archevêque de Palerme & Legat du St. Siege.Les Evêques qui y assisterent furent, Mathieu de Fiegardo Evêque de Gergenti, Francisco de Regno Evêque de Mazara, Loüis de Judice Grand-Vicaire de l'Evêque de Malte. Ce Concile a cela de fort particulier, que le Président, & tous ceux qui assisterent au Concile, étoient citoyens de Palerme & sortis des premieres maisons de cette grande ville, avantage qui est commun à l'Auteur avec eux.

Le Concile confirme six Canons d'un Concile précedent, & il en fait vingt-quatre nouveaux. L'Auteur éclaircira ces Canons par des notes historiques, théologiques & canoniques, la dissertation préliminaire fait connoître dix-sept Conciles de Sicile, & il traite divers points de l'histoire Ecclésiastique de Sicile; l'Auteur n'oublie pas les saints Papes Agathon & Sergius, citoyens de Palerme. Les actes du Concile qu'il donne sont revus sur trois manuscrits.

Le même Auteur acheve l'histoire des monnoyes de Sicile, il parle des monnoyes Siciliennes les plus antiques, des mon-

noyes Carthagenoiſes, Romaines, Byzantines, Sarraſines, qui ont eû cours en Sicile, de celles qu'on y a frapées ſous les Rois Normands, ſous les Rois de la maiſon de Suaube, ſous les Rois de la maiſon d'Anjou, ſous les Rois de la maiſon d'Arragon, ſous les Rois de la maiſon d'Autriche, & ſous Philippe V. On trouvera dans cette hiſtoire pluſieurs medailles inconnües à Paruta, auſſi bien qu'à Leonardo Agoſtino & François de Seine, qui ont augmenté l'ouvrage de Paruta.

DE NAPLES.

L'impreſſion *de l'hiſtoire de ce Royaume, écrite en Latin par le P. Nicolas Parthenio Giannettaſſi Jeſuite, eſt achevée.* L'Auteur, déja connu pour un des plus excellens Poëtes Latins de nôtre ſiécle, paſſera pour un excellent Hiſtorien. Son ouvrage eſt partagé en quatre volumes, dont chacun contient vingt livres. Le premier tome finit aux Vêpres Siciliennes, le ſecond aux conquêtes de Ferdinand dans la Poüille en 462. le troiſiéme à l'année 1582. Le reſte du regne de Philippe ſecond & la ſuite de l'hiſtoire juſqu'à nôtre tems rempliront le quatriéme volume qui ne paroît pas encore. L'Auteur a mis au commencement du ſecond tome une préface critique ſur tous les Hiſtoriens Napolitains, ou étrangers, qui ont traité le même ſujet.

DE PADOUE.

Le Docteur *Raphaël Rabbenio* a répondu au faux *Octave Maranta*, c'est à dire, à *l'Abbé Garofalo* qu'il pousse rudement, il a publié en même tems une critique de ce *que Mr. le Clerc* a écrit sur *la Poësie Hebraïque*. L'écrit de Mr. le Clerc que le Docteur refute étoit la source où l'Abbé Garofalo avoit puisé.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

La liberté de penser dont les Anglois sont si jaloux, & dont ils font un si dangereux usage, a été portée de nos jours à d'étranges excès. La Reine a pressé le Parlement d'arrêter par des sages loix les libelles impies & séditieux qui paroissent continüellement, tristes fruits de cette malheureuse liberté de penser. Mr. Samüel Pycroff a tâché d'y apporter un remede plus doux, par un livre, où il prétend réduire la liberté de penser sur les matieres de Religion à certaines regles.

A Brief onquiry in to free thinking in matters of religion: Courte recherche sur la liberté de penser en matiere de religion. *In* 8°. pages 150.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres. Dans le premier l'Auteur reconnoît la ne-

cessité d'examiner la religion, & il marque les regles qu'on doit suivre dans cet examen. Il tâche de prouver dans le second, que ni les simboles & les professions de foi, ni l'obligation de les souscrire, ne dispensent point d'examiner la religion. Il s'efforce de montrer dans le troisiéme, que le respect qu'on a pour l'Ecriture ne doit pas empêcher cet examen. Dans les deux derniers chapitres il dispute sur l'autorité des Peres, & sur l'usage qu'on doit faire de leurs écrits, il peint leurs differens caracteres, & à l'occasion de St. Ignace Martyr, il tombe sur Monsieur Vhiston.

Ce Mr. Vhiston est un Docteur que la liberté de penser à conduit à l'Arianisme, il a soutenu sans aucun ménagement cette ancienne heresie dans plusieurs libelles, & dans un ouvrage assez gros, qu'il a osé intituler, *Primitive Christianity revived*, le Christianisme renaissant. Il n'omet rien dans les trois tomes de cet ouvrage pour appuyer son erreur sur l'Ecriture, & sur l'autorité des Peres des trois premiers siécles. Mr. Bui a refuté par avance toutes ses chicanes, & pleinement justifié la foi des Peres des trois premiers siécles. Mr. Vhiston n'a pas négligé les autoritez les plus foibles & les plus suspectes, il veut rétablir en honneur les épitres supposées de St. Ignace, les constitutions Apostoliques & les recognitions de St. Clement,

ouvrages, ou ſuppoſez entierement, ou corrompus par les heretiques : on a écrit contre lui, mais l'aſſemblée du Clergé Anglican à laquelle on l'a déferé ne l'a pas encore condamné.

Il n'eſt pas le ſeul Arien que l'Egliſe Anglicane porte dans ſon ſein. Mr. Samüel Clark a pris un tour plus artificieux pour répandre la même hereſie ; ſi on en croit le titre de ſon livre, il n'a eû en vûë que d'expliquer le Myſtere de la Trinité par l'Ecriture, & par la confeſſion de foi de l'Egliſe Anglicane.

The Scripture doctrine of the Trinity, le dogme de la Trinité expliqué par l'Ecriture & par la liturgie de l'Egliſe Anglicane, in 8°. pages 491.

L'Auteur eſt Chapelain de la Reine & Docteur en Théologie. Son ouvrage commence par un diſcours ſur l'autorité des ſymboles & des profeſſions de foi. Ceux, dit-il, qui reconnoiſſent l'Ecriture pour la ſeule regle de leur foi, doivent examiner les profeſſions de foi ſur l'Ecriture ; c'eſt inutilement qu'on les fait ſouſcrire, puiſqu'on eſt toujours en droit de les rejetter s'ils ne ſont pas conformes à l'Ecriture, mais d'un autre côté il ne faut jamais refuſer de les ſouſcrire, puiſque la ſouſcription n'ôte pas la liberté de les expliquer, & de les réduire aux termes de l'Ecriture. Après ce préambule on trouve tous les textes du Nouveau Teſta-

ment qui ont rapport à la Trinité. La doctrine que l'Auteur en tire est partagée en cinquante cinq propositions, qui contiennent le pur Arianisme, que l'Auteur tâche de trouver dans la liturgie de l'Eglise Anglicane. Selon lui, Dieu le Pere est seul le Dieu supreme, le Fils & le St. Esprit n'existent pas par eux mêmes, Dieu le Pere les a produits librement; l'adoration du Fils n'est pas une adoration absolüe, on n'adore le Fils que par rapport au Pere; le Saint Esprit ne doit pas être adoré.

Mr. Vhiston a triomphé de voir croitre sa secte, il loüe fort Mr. Clarke, de s'être déclaré contre le sentiment commun; mais il le blâme de s'être appliqué à concilier l'Ecriture avec la confession de foi & la liturgie Anglicane, ces explications forcées, dit Mr. Vhiston ne sont inventées que pour souscrire aux confessions de foi sans les croire.

Dans le même tems que ces deux Ecrivains ont renouvellé les erreurs d'Arius, Mr. Varrenn a renouvellé celle des Antropomorphites. Ce visionnaire prétend que le Pere, le Fils & le Saint Esprit, ont chacun leur figure humaine, & qu'il faut prendre à la lettre les passages de l'Ecriture, qui attribuent à Dieu une tête, des yeux, des oreilles & des mains. Cette ressemblance de l'homme avec les trois personnes divines excita, si on en croit Mr. Varrenn, la jalousie des Anges, & c'est là leur peché.

Antidote a quinst arianisme, Préservatif contre l'Arianisme, ou brieve exposition de cette partie de simbole de St. Athanase qui enseigne le Mystere de la Trinité, où la doctrine de la Trinité vitale est établie, & où l'on fait voir que la Trinité modale est fausse & absurde, par Erasme Varrenn Recteur de Verlington, in 8. pages 268.

La maniere dont cet Auteur explique la Trinité est aussi bizarre que l'idée qu'il a de Dieu, il nie fortement que les trois personnes soyent des manieres de subsister, ce sont, dit-il, des êtres vitaux, trois Esprits qui se produisent l'un & l'autre. Il tâche d'expliquer cette doctrine par la comparaison des trois ames que l'ancienne Philosophie distinguoit dans nous, & il prétend que le rapport des trois ames humaines aux trois personnes divines est parfaitement juste, & qu'il fait concevoir la Trinité si clairement qu'elle n'est plus un Mystere.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

C'est ici, non à Lille, ni à Tournai, que sont imprimez les deux livres dont je vais vous parler, & on attribuë l'un à feu Mr. Arnaud, & il en faut croire ses disciples qui l'impriment.

Eclaircissement sur l'autorité des Conciles generaux & des Papes, ou explica-

tion du vrai ſens des trois decrets des ſeſſions IV. & V. du Concile general de Conſtance, contre la diſſertation de Mr. Schelſtrate, ouvrage poſthume de Mr. *** Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, *in* 8o.

L'autre eſt un recüeil de diverſes pieces contre la dévotion envers la Sainte Vierge. La premiere eſt le traité de feu Mr. Baillet ſur la dévotion à la Sainte Vierge condamné à Rome. La ſeconde eſt le fameux libelle intitulé, Avis ſalutaire aux dévots indiſcrets de la Sainte Vierge, composé par un Proteſtant, qui ſans un grand changement étoit devenu Janſeniſte. Ce livre plein des erreurs & des préjugez des Proteſtans fut refuté par un grand nombre de Théologiens Catholiques, condamné par pluſieurs Evêques & par le Pape; les autres pieces ſont une lettre paſtorale de Mr. de Choiſeul Evêque de Tournai, qui s'engagea dans cette affaire pour ſoutenir les avis indiſcrets dont il tâche d'interpreter benignement les erreurs, & dont il ne put empêcher la condamnation; une lettre écrite au nom du feu Electeur de Cologne à la Congregation du Saint Office, & qu'on prétend qu'il a déſavoüée, & deux libelles faits pour la juſtification du même ouvrage. Mr. Dubois, qui demeure avec le P. Queſnel, a le ſoin de l'édition de tous ces livres. Le parti, en faiſant réimprimer le dernier,

montre aſſez ſa conformité avec les Proteſtans ſur le culte de la mere de Dieu, & le mépris qu'il a pour les jugemens Eccléſiaſtiques.

Mr. Heſſelius, Bibliothecaire de l'Academie d'Utrech, a tiré du miroir hiſtorial de Vincent de Beauvais une eſpece de proſe rimée à l'honneur de la Sainte Vierge, intitulée, *Crinale ac ſertum glorioſæ Virginis Mariæ.* Il l'a fait imprimer chez Moëſter *in* 8. Il s'eſt flaté que la ſimplicité des ſentimens & du ſtile de cette piece jetteroit quelque ridicule ſur la dévotion envers la Sainte Vierge, & il réüſſira peut-être auprès des eſprits ſuperficiels.

DE TOULOUZE.

On a imprimé le diſcours prononcé au Parlement par Mr. Mariotte Avocat, à la préſentation des Lettres patentes de Gouverneur de la Province de Languedoc accordées par le Roi à ſon Alteſſe Sereniſſime, Monſeigneur le Duc du Maine, & ſur la préſentation des Lettres patentes de Gouverneur en ſurvivance de la même Province accordées par le Roi à ſon Alteſſe Sereniſſime, Monſeigneur le Prince de Dombes.

Mr. Mariotte dit modeſtement, qu'il eſt heureux que la grandeur du ſujet cache la foibleſſe de l'Orateur ; elle eſt ſi bien cachée, qu'il n'en paroît aucune trace ; &

que l'Orateur n'eſt en aucun endroit au-deſſus de ſon ſujet, ſoit qu'il peigne les préſages d'un merite ſupérieur, que l'enfance même de Monſeigneur le Duc du Maine a donnez, la part qu'il a eûë à nos victoires, la tendre confiance du Roi pour un fils ſi digne de lui, les beaux Arts floriſſans ſous ſes auſpices, Seaux devenu le Parnaſſe François ; ſoit qu'il peigne le Prince aux pieds des Autels, plus reſpectable par ſes vertus Chrétiennes, par ſa religion pure, ſincere & conſtante, par l'inviolable integrité de ſes mœurs, que par ſes autres grandes qualitez. Nous pourrions tranſcrire toute la harangue ſans fatiguer le Lecteur, nous nous bornons à deux endroits.

Que je me plairois ſurtout à vous le montrer dans ſa magnifique maiſon de Seaux, faiſant des ſolides plaiſirs de l'eſprit ſes amuſemens ordinaires ! C'eſt là que raſſemblant autour de ſa perſonne, plus encore par ſon amour pour les Lettres, que par ſes bienfaits, les plus rares génies, vous le verriez peſant au poids de la raiſon du goût les ſublimes ouvrages qu'ils lui préſentent, & daignant quelquefois les éclairer de ſes lumieres : c'eſt ſous cet abri que fleuriſſent les Arts & les Sciences. Qu'il vous paroîtroit grand dans ce noble repos ! Que vous admireriez la ſuperiorité de ſon génie, & la profondeur de ſes connoiſſances ! Car, Meſ-

ſieurs (eh ! qu'importe que l'aveugle pré-jugé s'en offenſe) mépriſons ces indignes maximes, que la ſcience avilit la grandeur ; qu'elle eſt chez les Grands une vertu déplacée ; qu'occupez de ſoins plus importans, le bonheur des peuples doit faire toute leur étude & tout leur ſçavoir ; comme ſi pour être né grand il falloit reſſerrer l'étenduë de ſon génie, rejetter les dons de la nature, & retrancher de ſes propres talens ; comme ſi c'étoit ſe rendre inutile au bonheur des peuples, que de s'entichir de toutes les connoiſſances, & de profiter de toutes les erreurs.

Quel Prince a jamais mieux connu l'illuſion de ces vaines maximes, que Mr. le Duc du Maine ? Qui ſçait mieux par de juſtes temperamens orner la grandeur par la ſcience, & annoblir la ſcience par la grandeur ? Prévenu dès ſon enfance d'un eſprit pénetrant & d'un goût délicat pour toutes choſes, il n'a point crû indigne de ſon rang de cultiver ſes heureuſes diſpoſitions ; il n'a pas craint que ce fût rabaiſſer ſa dignité, que d'exciter par ſes bienfaits l'émulation des grands Hommes, qui font revivre les Heros, perſuadé au contraire que c'eſt ajouter à ſa gloire. Qu'eſt-ce en en effet, Meſſieurs, que proteger les Arts & les Sciences ? C'eſt étendre l'empire de la raiſon, embellir à nos yeux le ſpectacle de la nature, diſpenſer l'immortalité, ſe l'aſſurer à ſoi-même.

Juillet 1713.

Vaſte & profond ouvrage, qui formé ſous les auſpices, diraije, ſous la direction de Mr. le Duc du Maine, partez de la Capitale de ſa Principauté, pour aller porter dans tous les païs l'intelligence de la Langue Françoiſe; Memoires critiques dreſſez ſous ſon autorité, vous ſerez les monumens à jamais durables de cet amour pour les Sciences, & de ce goût éclairé qui ſe fait remarquer dans le Prince dont je fais l'éloge.

Mais, Meſſieurs, d'où vient que vous entretenant de la protection dont Mr. le Duc du Maine honore les beaux Arts, & du goût qu'il fait paroître pour toutes les Sciences, je ne vous ai point encore parlé de l'Auguſte Princeſſe que le ciel a uni à ſa deſtinée? Eſt-ce donc que j'ignore qu'elle partage avec lui ces nobles inclinations? Non, Meſſieurs, eh! comment l'ignorer? Toute la France voit avec étonnement cette Princeſſe, un des plus riches ornemens de la Cour, née d'un ſang d'où ſont ſortis tant de Rois, parée des graces & de la vertu, raſſembler encore en ſa perſonne tous les talens de l'eſprit. Elle a franchi les honteuſes limites qu'un uſage capricieux ſemble avoir preſcrites aux perſonnes de ſon ſexe, & n'a pas dédaigné d'acquerir les plus belles connoiſſances: on admire en elle tout ce que peut la brillante vivacité de l'eſprit quand elle eſt aidée de l'érudition, & il lui échape quelquefois des productions d'un goût ſçavant & délicat,

où se font sentir à la fois la finesse & la nouveauté des pensées, le charme de l'expression, & surtout ce tour aisé libre des contraintes de l'art, rare present de la nature, que ne supplée point le plus profond sçavoir.

Que cette heureuse conformité de goûts & d'inclinations, qui se trouve entre Mr. le Duc du Maine & la Princesse son épouse, doit resserrer les liens sacrez qui les unïssent! Et pouvons nous douter qu'elle ne s'étende jusque dans les Princes leurs fils? Aussi, Messieurs, voit-on dans Mr. le Prince de Dombes le même penchant pour les Lettres, comme on y remarque les prémices des mêmes vertus: attentif à les recüeillir, il fait voir tous les jours qu'il sçait mettre à profit les grands exemples qui lui sont offerts: sous les yeux du pere se développent les vertus du fils, ainsi les fleurs naissantes s'épanoüissent insensiblement sous les rayons du soleil, & ouvrent peu à peu leur sein pour laisser voir leur riche parure.

Les Lettres patentes du Gouvernement de Guyenne accordées à Monseigneur le Comte d'Eu ont fourni une belle conclusion, c'est l'autre endroit que nous transcrirons.

Que cette journée est mémorable! Qu'elle prépare de surprise à nos neveux! Deux Gouverneurs du même sang sont donnez à deux des plus considerables provinces du Royaume; la survivance de l'un de ces Gouvernemens accordée du pere au fils; le même jour marqué dans vos Fastes par les noms de

trois Princes du ſang des Bourbons, quelle ſurprenante nouveauté ! Que penſeront nos deſcendans d'un évenement ſi remarquable ! Je me trompe, Mrs. il ne le regarderont pas avec étonnement ; les mêmes Annales qui le leur apprendront, leur apprendront auſſi quels ont été les Princes qui l'ont fait naitre ; & ſi la politique cherche quelque jour à en pénetrer les cauſes, elle verra bientôt que l'interêt de l'Etat a ſeul décidé de ces choix importans : en effet, deux Provinces voiſines gouvernées dans le même eſprit de fidelité n'aſſûrent-elles pas en quelque ſorte l'obéïſſance & l'union de toutes les Provinces du Royaume ? Qui ne voit d'ailleurs que ſe hâter de faire entrer les gouvernemens des Provinces dans une famille où les Princes naiſſent avec tous les talens propres à les gouverner, c'eſt hâter la felicité des peuples ?

Mr. Le Comte d'Eu, heritier des vertus de Mr. le Duc du Maine, guidé par ſes conſeils, excité par les grands exemples qu'il a devant ſes yeux, fera bientôt ſentir à la Guyenne la douceur de ſon gouvernement ; & bientôt les peuples de cette Province qui entrent aujourd'hui avec ceux de Languedoc en partage du même bonheur, feront éclater les mêmes mouvemens de reconnoiſſance.

DE LYON.

Le cinquiéme tome de la Bibliotheque des Prédicateurs paroît, les autres vont paroître, l'édition des premiers tomes eſt

preſque épuiſée. Les ſujets traitez dans le cinquiéme ſont, la jeuneſſe, l'éducation des jeunes gens, l'ignorance, l'impureté, les Indulgences & le Jubilé, l'ingratitude, l'intemperance, l'intention, le jugement particulier, le jugement general, le jugement temeraire, le jurement, le larcin, le libertinage, les lectures, la loi de l'Evangile.

On pourra connoître par quelques citations de ce tome le prodigieux travail de l'Auteur, qui a cherché dans certains le ſeul endroit qui convenoit à ſon ſujet.

DE PARIS.

La ſuite du Calendrier hiſtorique, dont nous avions déja parlé à l'occaſion de la premiere partie; paroit un ouvrage ſi utile ne pouvoit pas tomber; on y trouve tous les évenemens de l'année précedente marquez au jour qu'ils ſont arrivez, tous les édits, les déclarations, les arrêts les plus notables, le titre de tous les livres imprimez pendant l'année. Il ſe vend chez de Launai ruë Saint Jacques à la ville de Rome, & Rondet ruë de la Harpe à la longue allée.

Mr. l'Abbé de Maumonet vient de publier une Ode digne de lui. Il ne pouvoit mieux choiſir ſa matiere, Mr. l'Abbé Bignon en eſt le ſujet. Mr. l'Abbé de Cordemoi l'a traduite en vers Latins.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1713.

ART. XCV. H*Iſtoire Eccléſiaſtique, par Mr. l'Abbé Fleury, tome ſeiziéme.* Page 1119

ART. XCVI. *Projet pour rendre la paix perpetuelle en Europe.* p. 1140

ART. XCVII. *De l'amour de Dieu, & des moyens qui conduiſent à la perfection de cet amour; traité de St. Bonaventure traduit par Mr. Godeau.* p. 1146

ART. XCVIII. *Réponſe aux queſtions d'un Provincial, tome 4^e^.* p. 1149

ART. XCIX. *Réponſe aux queſtions d'un Provincial, tome 5^e^.* p. 1150.

ART. C. *Réponſe à deux objections &c. par Jean de la Placette Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de C ppenhague.* p. 1151

ART. CI. *Eſſais de Théodicée ſur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, l'origine du mal.* p. 1178

ART. CII. *Réponſe de la lettre de Mr. de Barbeirac, imprimée dans les Memoires de Trevoux à la fin du mois d'Octobre 1712.* page 1199

ART. CIII. Petri Keuchenii annotata &c. *Obſervations de Pierre Keuchenius ſur les quatre Evangeliſtes & les Actes des Apôtres.* p. 1211

ART. CIV. *Extrait d'une lettre de Mr. Masson à Mr. l'Evêque d'Adria &c.* page 1222

ART. CV. *Conjecture sur quelques difficultez qui se trouvent dans les premiers chapitres des Commentaires de Cesar.* p. 1230

ART. CVI. De morbis acutis infantum. *Des maladies aigües des enfans, par Gautier Harris Docteur en Medecine de la Societé des Medecins de Londres.* page 1244

ART. CVII. *Observations faites sur les montagnes de la Sainte Baume, par ordre de Monseigneur le Comte de Pontchartrain, par le P. Laval Jesuite.* p. 1251

ART. CVIII. *Nouvelles Literaires.*

De Suede, d'Upsale. p. 1285
D'Alemagne, de Lemgou. p. 1286
De Lipsic. p. 1288
De Mayence ibid.
De Francfort. p. 1289
D'Italie, de Palerme. p. 1290
De Naples. p. 1291
De Padoüe. p. 1292
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1296
De Toulouze. p. 1298
De Lyon. p. 1303
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1713.

ARTICLE CIX.

REFLEXIONS SUR LES regles & sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise, les ouvrages des Peres, les actes des anciens Martyrs, les vies des Saints, & sur la méthode qu'un Ecrivain a donnée pour faire une version de la Bible plus exacte qne tout ce qui a paru jusqu'à present, avec des notes historiques, chronologiques & critiques, par le R. P. Honoré de sainte Marie Carme Dechaussé. A Paris, Quay des Au-

guſtins, chez Claude Jombert 1713. *in* 4°. pages 670.

ON auroit tort de ſoupçonner le R. Pere Honoré de n'eſtimer pas aſſez la critique, & d'avoir écrit dans le deſſein de la décrier; ce n'eſt pas non plus une démangeaiſon de critiquer les Critiques mêmes, qui l'a engagé dans les laborieuſes recherches dont il fait part au Public: plein d'une juſte reconnoiſſance pour les Ecrivains celebres, que pluſieurs perſonnes regardent aujourd'hui comme les maîtres de ce grand Art, il a lû attentivement leurs ouvrages, dans la ſeule vûë de profiter de leurs découvertes, & de ſe former un goût ſûr pour le vrai, fondé ſur des regles certaines & invariables. Le ſuccès n'a pas répondu à ſon attente; il a bientôt reconnu que ces Critiques fameux ne ſuivoient aucune regle, il a été effrayé de leurs variations: ce ſont ces variations qu'il expoſe au Public, qui n'en ſera pas moins effrayé que l'Au-

teur, quand on verra Mrs. de Tillemont, Baillet, Dupin, Simon, les Peres Alexandre & Ruinart, opposez entre eux, quand on verra chacun de ces Critiques peu d'accord avec lui même : l'Auteur, trop modeste pour leur insulter, se contente d'en conclure, que la critique n'est pas encore arrivée à ce degré de justesse & d'exactitude où l'on se vante de l'avoir portée de nos jours, & qu'il y a encore à travailler pour en éclaircir les regles, & pour en rendre l'usage plus constant & plus uniforme. Il n'a, dit-il, osé se charger d'un si grand dessein, trop heureux si son livre peut donner quelque ouverture pour l'executer. Pour lui, il s'est borné à trois choses. 1°. A montrer combien la critique est défectueuse. 2°. A découvrir les sources de ses défauts. 3°. A indiquer les moyens generaux dont on peut se servir pour y remedier. Son ouvrage est partagé en sept dissertations.

Extrait de la premiere dissertation.

La premiere dissertation traite de la critique en general, l'Auteur y

donne d'abord une idée generale de la critique : c'est, dit-il, *l'art de juger des faits qui composent l'histoire, des ouvrages d'esprit, des differentes leçons qui s'y rencontrent, de leur stile & de leurs Auteurs*, tout cela est du ressort de la critique, & Mr. le Clerc en a donné une idée imparfaite, quand il l'a définie, *l'art d'entrer dans le sens des anciens Auteurs, & de faire un juste discernement de leurs veritables ouvrages.* La définition du P. Honoré est plus étenduë, elle indique mieux les sujets sur lesquels s'exerce la critique literaire.

Pour donner une juste idée de la critique, il me semble qu'il faudroit la définir simplement, *l'art de juger* : c'est sa veritable notion, celle que l'origine Grecque de son nom fait connoître ; ainsi la critique est un art qui ne differe point de la Logique, ou qui n'en differe que comme la partie du tout. Ce n'est pas assez d'avoir défini la critique pour en donner une parfaite connoissance, il faut la diviser dans ses especes, après avoir observé que la difference de ses especes ne vient que de la dif-

ference des ſujets ſur leſquels la critique prononce ; elle eſt comme la Logique un inſtrument commun à toutes les Sciences. On peut appeller *critique philoſophique*, l'art de juger des opinions, *& critique theologique*, l'art de juger des dogmes, *critique morale*, l'art de juger des actions, des intentions, du merite des perſonnes, *critique politique*, l'art de juger des moyens de gouverner, d'acquerir, de conſerver les Etats. Toutes ces diverſes eſpeces de critique ne ſont pas plus propres de nôtre ſiécle que d'un autre, & ce n'eſt pas d'elles dont il s'agit ici, c'eſt de la *critique literaire*.

Qu'on ne s'imagine pas au reſte qu'une ſeule eſpece de critique ſoit renfermée ſous le nom *de critique literaire*, il convient à pluſieurs eſpeces de critique, qu'il faut diſtinguer ſoigneuſement pour éviter la confuſion : il convient à *l'art de juger des faits*, eſpece de critique fort étenduë, qui ne regarde pas ſeulement l'hiſtoire, mais encore le diſcernement des veritables ouvrages d'un Auteur, du veritable Auteur d'un

ouvrage, de la veritable maniere de lire un texte : ce sont des faits, qu'un tel Auteur ait écrit ou n'ait pas écrit un tel ouvrage, & qu'il se soit exprimé de cette maniere ou d'une autre, & ces questions se décident par les regles qui servent à juger des faits. On peut réduire à la même espece de critique *l'art de découvrir la supposition des monumens antiques, des chartes*, mais la critique literaire a d'autres parties qu'on ne sçauroit réduire à l'art de juger des faits, comme *la critique des ouvrages d'esprit*, ou l'art de juger de leur excellence, *la critique grammaticale*, ou l'art d'expliquer les livres anciens, *la critique antiquaire*, ou l'art de déchiffrer les medailles.

On peut conclure de ces éclaircissemens que je viens de donner sur la définition & les divisions de la critique, que *le bon sens perfectionné par la Logique* en est la source ; que la Logique en fournit les regles generales ; que les regles particulieres se tirent de la connoissance des sujets auxquels on l'applique.

Le R P. Honoré ne s'est pas pro-

posé de traiter de toutes les especes de critique, il s'est borné à celle qui est propre des matieres Ecclésiastiques, il a déclaré fort nettement son dessein dès le titre de son livre, cependant il embrasse dans cette premiere dissertation la critique prise dans toute son étenduë; il en fait voir les avantages dans l'examen des manuscrits, il propose les regles qu'on doit suivre en les corrigeant, celles qui peuvent nous guider dans l'explication de l'Ecriture sainte, la lecture des Peres, des Historiens Ecclésiastiques, des actes des Martyrs, des vies des Saints. Il indique les Auteurs qui ont établi ces regles, il montre ensuite la necessité de la critique, par l'état où étoient des manuscrits du texte sacré, les actes des Martyrs, les Auteurs sacrez & profanes, quand on a commencé de la cultiver. Il passe aux fruits de la critique, les belles éditions de la Bible & des autres ouvrages anciens, les Journaux, l'histoire de l'Eglise débroüillée, le vies des Saints purgées de fables, la Théologie renduë plus claire & plus solide, les prati-

ques ſuperſtitieuſes décriées, les arts perfectionnez, les ſuppoſitions découvertes, les préjugez rejettez, le ſtile châtié, l'éloquence, la poëſie, les beaux Arts floriſſans, les Academies, l'uſage des medailles, des inſcriptions. L'Auteur deſcend ſur tous ces articles dans un détail curieux & inſtructif, & il eſt exact à faire connoître les ſources où il a puiſé.

L'hiſtoire de la critique entre naturellement dans cette premiere diſſertation. Ariſtote eſt, ſi on en croit Denis d'Halicarnaſſe, le premier inventeur de cet Art: Ariſtarque, Denis d'Halicarnaſſe, Varron & Longin, ſe ſont diſtinguez parmi les Critiques profanes. Le Chriſtianiſme a eû dès les premiers ſiécles de grands maîtres dans cet Art, & ce ſeroit mal connoître l'antiquité, que d'avancer que la critique ſacrée a été négligée juſqu'à ces derniers tems; Origene, S. Denis d'Alexandrie, Lucien, Heſychius, Euſebe, Tichonius, S. Jerôme, Theodoret, ont été Critiques: le decret du Pape Gelaſe touchant les livres apocri-

phes n'a pû être fait sans le secours de cet Art. La critique tomba avec les autres Arts, elle se rétablit sous l'Empire de Charlemagne & de ses enfans; les soins des Religieux de Cîteaux pour corriger des manuscrits de la Bible montrent que les regles & l'usage de la critique n'étoient pas inconnus dans l'onziéme siécle. Les ouvrages de Jean de Salisbery, Eustathe, Tzetzes, prouvent qu'on la cultivoit dans le douziéme, les manuscrits de la Bible corrigez par les Dominicains de Paris & par les Docteurs de Sorbonne font voir que la critique a subsisté dans le treiziéme siécle; elle fut cultivée avec plus de soin dans les siécles suivans, & surtout dans le siécle passé; mais elle n'est pas encore parvenuë à sa perfection: c'est ce que l'Auteur s'est proposé de mettre dans un grand jour, par l'examen des variations de quelques fameux Critiques, Mrs. de Tillemont, Baillet, Dupin, Simon, les Peres Alexandre & Ruinart.

Extrait de la seconde dissertation.

La seconde dissertation commence l'examen de ces variations fâcheuses des Critiques, par des reflexions sur l'usage qu'ils ont fait du témoignage des Anciens : on doit respecter les saints Peres, & déferer à leur autorité, à moins qu'on n'ait des preuves claires & convaincantes qu'ils se sont ressentis de la foiblesse humaine, & qu'ils n'ont pas été assez instruits de ce qu'ils avançoient ; aucun Critique ne conteste cette regle, mais dans la pratique ils ne se sont pas asservis à la garder scrupuleusement. M. de Tillemont reçoit avec respect les lettres de Jesus-Christ à Agbare, & celles de ce Prince à Jesus-Christ, sur la foi d'Eusebe ; la narration d'Hegesippe sur le martyre de S. Jacques, & l'histoire même de la mort de Pan, qu'Eusebe a tirée de Plutarque : nous ne voulons point, dit-il, abandonner nôtre regle, de ne point rejetter ce qui est suffisamment autorisé dans l'antiquité, à moins que nous n'y soyons con-

traints par des raiſons tout à fait fortes. Mr. Dupin s'exprime avec plus de vivacité en répondant aux Proteſtans qui rejettent l'Epître de St. Policarpe. Connoiſſent-ils mieux, dit-il, le ſtile de Saint Policarpe que Saint Jerôme ſon diſciple ? Ont-ils plus de lumieres ſur ce ſujet qu'Euſebe, & Saint Jerôme, ou Photius ? Le P. Alexandre s'appuye ſur ce reſpect dû aux Peres, lorſqu'il ſoutient que les vers Sybillins & les lettres de Saint Paul à Seneque, & de Seneque à Saint Paul, ne ſont pas des ouvrages ſuppoſez : *Ut id aſſeram adducor authoritate ſanctorum Doctorum Hyeronimi & Auguſtini, cui majorem opponet hac in parte nemo.*

Peu fermes dans le reſpect pour les Saints Peres, nos trois Critiques ne les comptent pour rien, quand ils ſont contraires à une opinion qui leur plaît. Saint Epiphane, Saint Chryſoſtome, Saint Jerôme, Theodoret, Saint Gregoire, pluſieurs autres Saints Docteurs, diſent que Saint Paul a prêché en Eſpagne. Mr. de Tillemont les abandonne, ſur deux raiſons que perſonne aſſûré-

ment ne jugera fortes, qu'ils n'ont parlé de ce voyage que ſur ce que Saint Paul a dit qu'il avoit deſſein d'y aller ; l'autre raiſon, que Mr. de Tillemont croit plus forte que ce témoignage de tant de Peres, c'eſt une foible conjecture tirée de ce qu'on ne voit en Eſpagne aucun veſtige de la prédication de St. Paul. Mr. Dupin oublie de ſon côté en plus d'une occaſion la déference qu'il avoit promiſe aux ſaints Peres ; par exemple, il ſoutient contre l'autorité de Saint Irenée, de Tertullien, de St. Ambroiſe, de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin, de Saint Leon, que le ſymbole n'eſt pas l'ouvrage des Apôtres. Le P. Alexandre n'eſt pas plus fidelle que ces deux Critiques dans la réſolution de s'attacher aux Saints Peres. Il rejette hardiment l'Epître de Saint Barnabé, quoique plus autoriſée par les Peres que les lettres de St. Paul à Seneque, qu'il a reçûës ſur leur témoignage. Il eſt vrai que le ſçavant Dominicain a quelquefois recours à des diſtinctions, pour ne paroître pas rejetter durement le té-

moignage des ſaints Docteurs ; le tître de l'Epître de Saint Barnabé a trompé Saint Jerôme, dit-il, ſa réponſe la plus ordinaire eſt, que les Peres qui ne ſont pas de ſon ſentiment n'avoient pas aſſez examiné le fait ; ſe contenteroit-il de ſemblables réponſes aux preuves qu'il tire de l'autorité des Peres, quand il penſe comme ces maîtres de l'Egliſe ? Mr. Dupin & Mr. de Tillemont l'employent pourtant, cette réponſe, & même contre le témoignage d'Auteurs contemporains.

Nos Critiques meſurent les loüanges qu'ils donnent aux Auteurs anciens par le beſoin qu'ils en ont : s'ils jugent à propos de les citer, ce n'eſt qu'avec des éloges, quelquefois exceſſifs ; ſi le témoignage du même Auteur qu'ils ont loüé ailleurs leur eſt contraire, & les incommode, ils l'abaiſſent autant qu'ils l'ont élevé. Euſebe a éprouvé plus qu'un autre ces revers de fortune dans les écrits de Meſſieurs de Tillemont & Dupin. Mr. de Tillement a marqué la même inconſtance à l'égard de St. Epiphane d'Eutyque, & le Pere

Alexandre à l'égard de Joſephe : ils ont porté, ces Critiques, l'inconſtance & la varieté de jugemens, juſqu'à s'appuyer quand ils ont beſoin de l'autorité des livres convaincus, ou juſtement ſuſpects de ſuppoſition, autorité qu'ils rejettent avec mépris quand elle leur eſt contraire.

On ne peut nier, remarque judicieuſement nôtre ſçavant Auteur, que d'habiles Proteſtans n'ayent beaucoup contribüé à perfectionner la critique, on peut & on doit profiter de leurs lumieres, tout ce que diſent les heretiques n'eſt pas heretique, dit Saint Cyrille dans ſa lettre à Euloge.

J'ai loüé Origene, dit Saint Jerôme, comme un habile Interprete à qui l'on doit beaucoup. Saint Auguſtin nous a propoſé ſept regles de Tichonius Donatiſte, comme la meilleure méthode d'expliquer l'Ecriture. Mais, continüe le P. Honoré, nos Critiques pouſſent trop loin cette eſtime pour les Ecrivains heretiques, quand ils oſent les mettre en balance avec les ſaints Peres, &

donner même la préference aux heretiques. Qui ne feroit fcandalifé d'entendre Mr. Baillet dire, après Erafme & les Centuriateurs, que la vie de St. Paul premier Hermite n'eft qu'un Roman, que Saint Jerôme a compofé, feulement pour exercer fon ftile ? Eft-on moins fcandalifé qu'un Mr. Dupin copie les calomnies des heretiques contre le Pape Saint Etienne, contre Saint Epiphane & Saint Cyrille, quand il fait valoir leurs argumens contre les actes de Saint André ? Et Mr. l'Abbé de Commanville peut-il fe juftifier d'avoir, pour ne pas choquer les heretiques, fupprimé tous les miracles rapportez dans les vies des Saints, fans en excepter ceux dont les Peres affûrent qu'ils ont été témoins oculaires ? Quelle raifon ont eûë Meffieurs de Tillemont & Baillet d'abandonner la tradition des Peres fondée fur l'Ecriture, qu'un bœuf & un âne étoient dans l'étable où naquit Nôtre-Seigneur ? L'autorité de Cafaubon, à qui il a plû de le nier, eft-elle préferable à celle des Peres ? Cette conduite de nos

Critiques eſt d'autant plus ſurprenante, qu'ils la condamnent eux-mêmes quand ils ſont du ſentiment des Peres ; Mr. de Tillemont l'appelle une *malheureuſe liberté*; Mr. Dupin & Mr. Simon ſe la reprochent mutüellement avec aſſez d'aigreur.

Les Critiques ont pouſſé plus loin leurs préventions pour certaines opinions favorites, ils les voyent partout, & les imputent hardiment à d'anciens Auteurs qui en ſont fort éloignez. Le P. Morin fournit beaucoup d'exemples de ces citations peu exactes, mais l'infidelité de Mr. Baillet eſt encore plus marquée. Il accuſe Metaphraſte d'avoir donné les regles pour inventer des hiſtoires fabuleuſes de Saints ; l'accuſation eſt grieve ; l'accuſateur cite la vie de Sainte Marine, que nous appellons Sainte Marguerite. Ceux qui compareront l'original à la verſion de Mr. Baillet ne concevront pas une opinion favorable de la ſincerité, ou de l'exactitude de Mr. Baillet. Il a cité avec la même négligence Baronius & Caſaubon ſur l'hiſtoire des Mages. Il leur fait dire

que les traditions ſur le nombre, la dignité, le païs de ces Gentils adorateurs de JESUS-CHRIST enfant, ſont nées aſſez tard dans l'Egliſe. Caſaubon ne le dit pas, Baronius dit le contraire. Voici un autre trait qu'on ne peut excuſer d'infidelité. Garnier mande à Saint Ciran qu'il a fait décrire pour lui les actes des trois jumeaux Martyrs: Mr. Baillet fait dire à Garnier qu'il les a forgez. Nous paſſons quelques autres exemples de citations infidelles pris des écrits de Mr. de Launoi, & de l'hiſtoire des Flagellans, on en ſera ſurpris ſi on les compare avec les originaux; on ſera encore plus ſurpris des citations tronquées de Mr. de Tillemont contre l'Aſſomption de la Sainte Vierge. On ne voit pas quel tour on pourroit prendre pour juſtifier ſa bonne foi. Metaphraſte eſt fort décrié. Mr. Baillet le blâme ſurtout de ce qu'en paraphraſant les actes des Saints, il les altere. Le ſçavant Auteur entreprend l'apologie de Metaphraſte, & il montre que ſes accuſateurs, le P. Ruinart, Meſſieurs de Tillemont &

Baillet, ne peuvent le condamne sans se condamner eux mêmes; l paralelle qu'il fait des paraphrase de Metaphraste & de celles de Mr Baillet est réjoüissant, il rend évident que Mr. Baillet, ce Censeur rigide des paraphrases de Metaphraste, prête beaucoup plus à ses originaux que le sçavant Grec.

Les Critiques ont souvent recour à l'autorité des manuscrits; ils se son fait des regles pour en juger, mai si peu sûres dans la pratique, que le R. P. Honoré montre par un granc nombre d'exemples que ces regle conduisent souvent au faux, & que les Critiques mêmes qui les ont posées, les abandonnent quand elles le gênent.

Extrait de la troisiéme dissertation.

La troisiéme dissertation expose les regles que les Critiques se son faites pour donner des bornes à la liberté de conjecturer: regle aussi arbitraires & aussi mal observées, que celles qui ont pour objet l'autorité des anciens Auteur

dont ont a parlé dans la dissertation précedente.

Le silence des Auteurs contemporains, ou peu éloignez du tems où un fait s'est, dit-on, passé, où un livre a paru, à ce qu'on l'assûre, cet argument négatif est souvent employé par les Critiques, quoiqu'on leur ait souvent remontré, que si l'on donne une entiere créance à cette espece de preuves, des ouvrages reconnus pour anciens & pour legitimes passeront pour supposez. Ce n'est pas assez pour rendre suspect aux Critiques un argument si incertain, ils l'employent avec la même confiance dans toutes les occasions où il favorise leurs sentimens, mais s'il leur est contraire, ils le rejettent sans façon. C'est ainsi qu'en use Mr. de Tillemont, en parlant de l'Assomption de la Sainte Vierge. La narration de Juvenal ne merite, selon lui, aucune créance, parceque les Auteurs plus anciens n'ont rien dit de semblable. On pourroit lui répondre ce que Mr. Baillet répond, quand on le presse par ce silence des Auteurs : *Ils n'avoient pas*

entrepris de tout dire. Mais ſans recourir à cette réponſe, il ne faut qu'oppoſer Mr. de Tillemont à lui même, l'argument tiré du ſilence des Anciens lui paroît foible, quand on s'en ſert pour combattre ſon opinion du ſéjour & de la mort de la Sainte Vierge à Epheſe : Polycrate Evêque d'Epheſe n'en a rien dit, dans une occaſion où il lui étoit important de le dire. Voilà le cas précis où la preuve négative a quelque force : c'eſt dans ce cas que Mr. de Tillemont la rejette, lui qui s'en ſert ſi ſouvent.

Le P. Alexandre, Meſſieurs Dupin & Baillet, ne ſont pas plus conſtans que lui dans l'uſage de cette preuve ; ils ſe reprochent mutüellement de la faire trop valoir. L'argument qu'on tire des convenances, des poſſibilitez, eſt ſans doute plus foible : on verra cependant dans nôtre Auteur Mr. de Tillemont, Mr. Baillet & Mr. Dupin, l'oppoſer aux témoignages précis de pluſieurs Peres, & l'on ſera indigné que ces Auteurs eſtimez ayent prétendu éluder des autoritez reſpectables par

 un

un si miserable subterfuge, & qu'un *peutêtre*, un *apparemment*, leur suffisent pour donner le démenti aux maîtres de l'Eglise.

Il suffit, selon une autre de leurs regles, que la date d'un ouvrage soit fausse, ou qu'il contienne quelque fable, pour le condamner sans appel comme supposé. La regle des possibilitez seroit ici bien appliquée, n'est-il pas possible qu'on ait mis dans la suite une date fausse à un ouvrage veritable? N'est-il pas possible qu'en le transcrivant on y ait inseré quelque addition? Il faut que nos Critiques l'avoüent, ou qu'ils rejettent des pieces qu'ils admettent, & dont la date est certainement alterée, & qui contiennent des fables plus grossieres que celles qui les ont fait douter de l'antiquité de plusieurs ouvrages.

Les conjectures fondées sur le stile, sur la diversité de doctrine dans un même Auteur, sont assez solides, & fournissent une regle de critique assez sûre. Après tout elle n'est pas infaillible: on juge souvent du stile par caprice, un Critique pré-

venu voit, ou croit voir, entre deux ouvrages des differences de ſtile imperceptibles à tout autre, le ſtile d'un Auteur peut avoir changé, le changement de doctrine & de ſentimens n'eſt pas extraordinaire, & cette regle, la plus ſûre de toutes pour juger du veritable Auteur, peut tromper quelquefois.

Les Critiques appuyent fort ſur deux autres regles. 1o. Qu'un ouvrage n'eſt pas ancien, mais ſuppoſé, quand on y trouve des dogmes oppoſez à des hereſies poſterieures au ſiécle de l'Auteur prétendu de cet ouvrage. 2°. Qu'un ouvrage eſt ancien & legitime, quand on y trouve tous les paſſages que les Anciens en ont cité. Le P. Honoré remarque judicieuſement que la premiere de ces deux regles affoibliroit la tradition, ſi elle étoit admiſe dans toute ſon étenduë : l'Egliſe ne fait point de nouveaux articles de foi : elle déclare ſeulement à l'occaſion des troubles excitez par quelque novateur ce qu'elle a toujours crû, *quod ubique, quod ſemper creditum*; voilà le veritable caractere des dog-

mes Catholiques, & l'on peut dire de toutes les heresies ce que St. Augustin a dit du Pelagianisme, qu'elles ont été condamnées avant que de naître, *priùs damnatæ quam natæ.* Est-il donc surprenant qu'on trouve dans les Ecrivains du second siécle, par exemple, la doctrine de l'Eglise du quatriéme siécle? Il seroit surprenant qu'on ne l'y trouvât pas. Les dogmes de la divinité du Fils de Dieu, le titre de mere de Dieu donné à Marie, ne prouveront jamais à ceux qui jugent sainement que des ouvrages soyent posterieurs au tems d'Arius & de Nestorius, nous ne repetons pas que le sçavant Auteur met continüellement les Critiques en contradiction sur chacune de ces regles.

Plusieurs conjectures réünies auront sans doute plus de force que quand elles sont séparées; mais leur réünion ne leur donne pas le privilege de l'infaillibilité: l'Auteur le montre par l'exemple de l'Epître de S. Justin à Diogene. Selon les regles que nous venons d'expliquer, il faut la condamner, Mr. de Tille-

mont, le P. Alexandre, Mr. Cave la ſoutiennent, Mr. Dupin la croit au plus douteuſe.

La narration de ce qui ſe paſſa dans Rome entre S. Pierre & Simon le Magicien eſt ſuſpecte, ſi on l'examine ſur ces regles; Mr. de Tillemont cependant ne peut ſe réſoudre à la rejetter.

Mr. Dupin ſoumet toutes les regles de la critique à un jugement de prudence & d'équité, qu'il appelle la ſouveraine regle de la critique: malheureuſement cette regle, ſi droite en elle même, ſe plie ſelon les eſprits qui l'employent, & ce n'eſt pas je ne ſçai quelle raiſon univerſelle & infaillible, qui juge ſelon la prudence & l'équité; ce ſont des raiſons particulieres & très-faillibles, qui prennent pour prudence & pour équité ce qui leur paroît en avoir l'apparence; & la ſouveraine regle de la critique plus ſujette à l'erreur qu'aucune autre abuſe de toutes les autres.

Extrait de la quatriéme dissertation.

La quatriéme dissertation n'est qu'une suite de la troisiéme. L'Auteur y examine en particulier les regles que les Critiques se sont faites pour juger des actes des Martyrs, & fait voir clairement que le P. Ruinart a omis dans son *recüeil d'actes sinceres* un grand nombre d'actes, dont on ne peut revoquer & dont personne ne revoque en doute l'antiquité. On feroit de ces actes omis un recüeil aussi gros, aussi beau & aussi édifiant que celui du P. Ruinart. Ce n'est pas le seul défaut qu'il trouve dans le recüeil du P. Ruinart, il faudroit en retrancher la plus grande partie, si on le reformoit sur les regles de Mr. Baillet, & sans pousser si loin la rigueur de l'examen, on y reconnoîtroit quelques pieces suspectes.

L'Auteur passe à l'examen des regles même que Mr. de Tillemont & Mr. Baillet imposent à ceux qui entreprennent de discerner le faux du vrai, le supposé du legitime,

dans les vies des Saints. Ils veulent, ces Critiques impérieux, qu'on préfere les actes les plus courts & les plus ſimples, qu'on ſe défie des actes qui racontent beaucoup de miracles, des tourmens extraordinaires, les diſcours des Martyrs aux Juges, les promeſſes qu'on leur a faites pour les engager dans l'idolatrie. Le ſçavant Auteur n'a pas de peine à découvrir le foible de ces regles, plus propres à tromper, qu'à diriger. Il accable les Critiques d'exemples tirez d'actes qu'ils reçoivent; exemples qui détruiſent leurs prétenduës regles : il traite enſuite de quelques autres regles moins generales, dont il découvre auſſi la fauſſeté.

Extrait de la cinquiéme diſſertation.

La cinquiéme diſſertation n'attaque que Mr. Simon, & ſon projet d'une verſion de la Bible plus exacte que toutes les autres; les promeſſes magnifiques de Mr. Simon n'ont point éblouii l'Auteur : il fait ſentir l'impoſſibilité & le ridicule du pro-

jet de cet audacieux Critique, qui propose froidement de corriger d'abord les anciennes versions, de corriger ensuite le texte Hebreu sur les versions corrigées, & de faire enfin une nouvelle version sur le texte ainsi corrigé. L'entreprise est vaste, & Mr. Simon n'étoit gueres en état de l'executer, ses regles de critique sont fausses, sa capacité dans la langue Hebraïque étoit médiocre. On ruine ici tous les fondemens de sa nouvelle maniere de traduire, on releve cetre proposition si hardie, ou plutôt si insensée, que toute version faite sur l'original est authentique, on y juge fort sainement de sa version du Nouveau Testament. En un mot, le P. Honoré nous prétend montrer que Mr. Simon a été tel qu'il a paru à plusieurs Ecrivains Catholiques & Protestans qu'il cite, peu sçavant, fort temeraire, ni critique, ni orthodoxe.

Extrait de la sixiéme dissertation.

La sixiéme dissertation traite des abus de la critique. Le R. P. Hono-

ré remarque ſans s'arrêter, que les impies & les heretiques ont abuſé de la critique pour combattre la religion : il remarque encore en paſſant les puerilitez où ſont tombez de fameux Critiques ; mais la ſeule eſpece d'abus dont il traite, c'eſt la confuſion que les conjectures des Critiques ont jettée dans l'hiſtoire Ecléſiaſtique, en ſuivant leur méthode, le même fait dans toutes les mêmes circonſtances paſſe pour vrai & pour faux, pour croyable & pour improbable, pour atteſté & pour fabuleux. L'Auteur en a déja donné pluſieurs exemples, il en donne encore de nouveaux. Ce ſeroit mal ſervir le Public, que d'indiquer ſimplement les abus ſans en apprendre le remede ; le ſçavant Auteur finit ſa ſixiéme diſſertation par des recherches critiques ſur le tems où les Gaules ont reçu la foi, & ſur les premiers Apôtres de cettte belle partie de l'Europe ; il y met en pratique la méthode qu'il croit la plus ſûre, d'appliquer à un fait les regles de la critique, pour donner à ces regles toute l'infaillibilité qu'elles peuvent avoir.

Extrait de la ſeptiéme diſſertation.

La ſeptiéme diſſertation a pour but d'enſeigner les moyens qui peuvent perfectionner la critique. 1°. Il faut définir exactement tous les mots importans dans chaque diſpute ; les équivoques ſouvent affectées ſont la ſource la plus ordinaire de ces contradictions que l'Auteur a fait remarquer dans les plus fameux Critiques, contradictions qui rendent la critique ſi mépriſable : les idées *de livre apocryphe , de livre canonique, de verſion authentique, de tradition, d'erreur populaire*, bien éclaircies, feroient tomber bien de diſputes. 2°. Il faudroit déterminer le degré d'autorité qu'a le témoignage de chaque Auteur, quelles conjectures meritent d'être écoutées, de quel poids ſont l'autorité & la conjecture miſe en balance. 3°. L'autorité des Ecrivains anciens & les conjectures ne ſuffiſent pas, il faut leur joindre deux autres principes, qu'on peut réünir en un ſeul, la tradition & l'uſage ; c'eſt à dire, le ſentiment

de la plûpart des fidelles fondé ſur une opinion venuë de pere en fils, ou marqué par quelque uſage de l'Egliſe.

Le ſçavant Auteur propoſe ſur chacun de ces principes les regles qu'il croit les plus propres pour en rendre l'application juſte & uniforme. Ces regles ſont ſages, & celles que l'Auteur donne pour admettre ou rejetter les traditions, ſont ſeveres, & n'autoriſeront pas les erreurs populaires, ni les fables pieuſes.

Qui refuſeroit de ſouſcrire à la concluſion de ces regles, *que pour rejetter un fait crû communément par les fidelles, inſeré dans le Martyrologe, ou dans le Breviaire, il ne ſuffit pas de dire froidement que ce ſont des traditions populaires, de vieilles erreurs, que les admettre c'eſt ouvrir la porte aux fables, qu'il faut pour rejetter ces faits des témoignages poſitifs d'Ecrivains dignes de foi qui les détruiſent, & qui en découvrent la ſuppoſition, ou des raiſons de ne les pas croire ſi fortes & ſi convaincantes, qu'elles obligent tout homme ſage à douter de ce fait, qu'il faut ſurtout n'être pas aſſez injuſte pour étendre ſur*

tout le Breviaire, tout le Martyrologe, le ſoupçon de fauſſeté qui ne tombe que ſur quelques faits particuliers.

Diſons en finiſſant, qu'on ne peut refuſer au P. Honoré la gloire d'avoir manifeſté les défauts de la critique, il l'a fait aux dépens de quelques Auteurs fameux, & ſon ouvrage apparemment ne demeurera pas ſans réponſe. Il eſt cependant très-difficile d'y bien répondre; tâcher de rendre ſuſpectes les intentions de l'Auteur, lui imputer de vouloir mettre à couvert certaines traditions de ſon Ordre, ſe répandre en vaines déclamations ſur l'utilité de la critique dont il convient, loüer les Auteurs qu'il attaque ſans les juſtifier, parler de ſon livre avec mépris dans quelque préface, ce n'eſt pas lui répondre, c'eſt avoüer qu'il eſt impoſſible de le faire: ces artifices n'imposeront point aux Lecteurs intelligens.

Pour lui répondre, il eſt neceſſaire de faire voir clairement que les contradictions perpetuelles dont il accuſe Meſſieurs de Tillemont, Baillet, Dupin, le P. Alexandre & le

P. Ruinart, ne ſont point dans leurs livres. Et comment le faire voir? Les citations du P. Honoré ſont fidelles ; il ne reſte donc plus qu'un ſeul parti à prendre aux défenſeurs de la critique moderne, c'eſt celui de montrer que ces contradictions perpetuelles ne prouvent pas que la critique eſt défectueuſe, & que les fameux Ecrivains qui en ſont convaincus ne doivent rien perdre de leur reputation. Il faut une étrange ſubtilité pour réüſſir dans cette entrepriſe, & les Critiques offenſez feront mieux ſans doute de convenir que la critique eſt encore fort imparfaite, & que nôtre ſiécle, qu'on a flaté de l'avoir portée fort loin, ſeroit probablement accuſé par nos neveux de l'avoir corrompuë, ſi le livre du R. P. Honoré, & quelques autres, ne montroient que le bon ſens a conſervé ſes droits, malgré la prévention preſque generale, & que la fauſſe critique a été une mode dont tout le monde n'a pas été infecté.

ARTICLE CX.

DISSERTATION SUR LES verſets 15. & 16. du ch. 7. des Actes des Apôtres. Par le P. L. J.

V. 15. Jacob alla en Egypte, & il y mourut lui & nos peres. v. 16. De là on les porta à Sichem, on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hemor fils de Sichem.

Deſcendit Jacob in Ægyptum & defunctus eſt ipſe & patres noſtri, & tranſlati ſunt in Sichem, & poſiti ſunt in ſepulchro quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem. *Act. c. 7. v. 15. & 16.*

CE paſſage a toujours paru difficile, *hic locus eſt difficilis*, dit Mariana, *multi multa dicunt, nullus ſatisfacit planè.* Ce qui fait la difficulté, c'eſt la contradiction apparente entre le récit de S. Etienne & divers endroits de l'ancien Teſtament.

Premierement, S. Etienne ſem-

ble dire que Jacob & les autres Patriarches ont été enterrez à Sichem, quoiqu'il ſoit conſtant par le ch. 49. & 50. de la Geneſe que Jacob, Iſaac & Abraham furent enterrez à Hebron, proche Mambré, dans le champ qu'Abraham avoit acheté d'Ephron le Hetéen. Or ce champ étoit dans la Judée, fort éloigné de Sichem ville de Samarie.

Cette premiere difficulté eſt peu conſiderable. Abraham, Iſaac & Jacob, furent en effet enterrez à Hebron. Ces paroles de S. Etienne, *tranſlati ſunt in Sichem*, ne tombent que ſur *patres noſtri*, c'eſt à dire, ſur les enfans de Jacob qui étoient allez avec lui en Egypte. L'Ecriture aſſûre de Joſeph en particulier, que ſon corps fut apporté & enterré à Sichem: *Oſſa quoque Joſeph quæ tulerant filii Iſraël de Ægypto, ſepelierunt in Sichem, in parte agri quam emerat Jacob à filiis Hemor patris Sichem, centum novellis ovibus.* Josüé c. 24. v. 32. Doit-on douter que les corps des freres de Joſeph, qui furent auſſi apportez d'Egypte avec celui de Joſeph, n'ayent été pareillement

enterrez à Sichem, puisque S. Etienne le dit positivement, & que l'Ecriture ne dit rien ailleurs de contraire ? Saint Jerôme même nous apprend qu'on voyoit encore de son tems à Sichem les tombeaux des douze Patriarches. Il n'est donc nullement necessaire de supposer que les corps des Patriarches ayent été d'abord portez à Sichem, & de là transportez à Hebron. L'autorité de l'Historien Josephe, qui écrit qu'ils furent enterrez à Hebron, n'est d'aucun poids contre le témoignage de S. Etienne. *Major habenda est Stephano fides quam Josepho*, remarque judicieusement Gagneus.

La seconde & la plus considerable difficulté consiste dans ces paroles : *Quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.* Il est dit dans la Genese c. 23. qu'*Abraham acheta un champ d'Ephron fils de Seor pour la somme de 400 sicles, & qu'il enterra sa femme Sara dans la caverne double qui regarde Mambré, ou Hebron.* D'un autre côté il est raconté dans la Genese c. 33. que *Jacob après son retour de Mesopotamie vint à Salem ville des*

Sichimites dans la terre de Chanaan, qu'il demeura près de cette ville, & qu'il acheta une partie du champ, où il avoit dressé ses tentes, & en paya cent agneaux aux enfans de Hemor pere de Sichem. La même chose se lit au v. 32. du ch. 23. de Josüé. C'est la comparaison de ces differens passages qui fait la difficulté. Si S. Etienne a voulu parler du champ acheté par Abraham, il s'est trompé, en mettant *Hemor fils de Sichem* au lieu d'*Ephron fils de Seor*, & en confondant Sichem avec Hebron. S'il a voulu parler du champ acheté par Jacob, c'est une méprise d'avoir nommé Abraham à la place de Jacob.

Sans nous arrêter ici à rapporter les differentes explications des Interpretes, nous nous contenterons de faire sur ces passages quelques reflexions qui nous conduiront peut-être plus sûrement à la verité.

En premier lieu, le champ qu'acheta Abraham, Gen. 23. étoit situé auprès de Hebron & de la vallée de Mambré dans la Judée ; le sepulchre dont parle Saint Etienne étoit à Sichem dans la Samarie. D'ailleurs,

nous avons fait voir que Joseph & ses freres ne furent point enterrez à Hebron, mais à Sichem. Ainsi c'est une méchante évasion que de dire, qu'Hemor & Seor sont deux noms differens d'une même personne. Quand on accorderoit cela, il seroit encore démontré que le texte des Actes ne sçauroit quadrer avec celui du l. 23. de la Genese. Nous supposons donc comme une chose constante, que le sepulcre dont parle Saint Etienne n'est point celui où Abraham enterra Sara, & qu'il acheta d'Ephron fils de Seor. Il faut donc mettre à part le chap. 23. de la Genese & n'y plus revenir.

Secondement, la partie du champ qu'acheta Jacob Gen. c. 33. il l'acheta cent agneaux, *centum novellis ovibus*, le sepulcre dont parle Saint Etienne fut acheté par Abraham à prix d'argent, *pretio argenti*. Ce fut avec les enfans de Hemor pere de Sichem que Jacob contracta, & ce fut avec les enfans de Hemor fils de Sichem que contracta Abraham, selon Saint Etienne. Les enfans de Hemor pere de Sichem avec lesquels

Jacob contracta ne vécurent que près de six vingts ans après les enfans de Hemor fils de Sichem, avec lesquels Saint Etienne dit que contracta Abraham. L'achat du tombeau dont parle Saint Etienne ne sçauroit donc être l'achat dont il est parlé dans la Genese c. 33. Prétendre donc, ou que le texte des Actes est corrompu, ou que Saint Etienne s'est trompé en mettant le nom d'Abraham au lieu de celui de Jacob, c'est une réponse, non seulement temeraire, mais inutile, puisqu'il faudroit encore reconnoître deux autres méprises dans le texte ; le *prix d'argent* au lieu de cent agneaux ; Hemor fils de Sichem, au lieu de Hemor pere de Sichem. Ce n'est pas non plus soudre la difficulté, que de prétendre que dans les Actes *Abraham* est au datif, τῷ *Abraham*, & qu'il y est parlé du champ que Jacob acheta *pour Abraham*. Car on ne peut dire en quel sens ce champ auroit été acheté pour Abraham, étant certain que ce Patriache n'y fut point enterré, & que Jacob lui même voulut être enterré avec son pere & son ayeul à Hebron.

Il faut donc chercher ailleurs le ſepulcre dont Saint Etienne nous apprend qu'Abraham fit l'achat; mais où le trouverons nous?

Remarquons d'abord que toutes les fois que l'Ecriture parle de l'achat que fit Jacob à Sichem, elle ne dit point qu'il ait acheté un champ tout entier, mais ſeulement une partie d'un champ: *Emit partem agri*, Gen. 23 20. *In parte agri quem emerat Jacob*, Joſüé 24 32.

Remarquons enſuite qu'Abraham avoit auſſi acheté long-tems auparavant un ſepulcre à Sichem. C'eſt Saint Etienne qui nous l'apprend, & on doit prendre à la lettre ſes paroles, à moins qu'il n'y ait quelque raiſon évidente qui nous oblige de les expliquer autrement. Or toutes les raiſons qu'ont eû les Interpretes de leur donner un ſens détourné, ne ſont fondées que ſur ce qu'ils ont crû fauſſement, ainſi que nous l'avons montré, que Saint Etienne avoit voulu parler, ou de l'achat fait par Abraham à Hebron, Gen. c.23. ou de l'achat fait à Sichem par Jacob, Gen. c. 33.

Je dis donc que l'emplacement

qu'acheta Abraham, & dans le qu
étoit le ſepulcre dont parle Sair
Etienne, faiſoit partie du cham
donc Jacob acquit dans la ſuite l'au
tre moitié; & ceci ne doit pas êtr
regardé comme une ſuppoſition pu
rement arbitraire. La partie d
champ qu'acheta Jacob étoit ſan
doute contiguë à l'acquiſition qu'a
voit faite ſon ayeul dans ce mêm
lieu; il n'en acheta qu'une partie
parceque l'autre moitié étoit déja à
lui. Il l'acheta afin d'y dreſſer ſe
tentes & d'y élever un Autel: *Emi*
partem agri in qua fixerat tabernacul
à filiis Hemor patris Sichem, & erecto ib
altari invocavit ſuper illud fortiſſimun
Deum Iſraël. Or Abraham avoit auſſi
campé dans le même endroit, il y
avoit auſſi élevé un autel au Sei-
gneur: *Pertranſiit Abram uſque ad lo-*
cum Sichem, uſque ad convallem il-
luſtrem... ædificavit ibi altare Domino.
Gen. 12. 6. 7. Si Jacob achete la par-
tie du champ où il éleve un autel;
ne doit-on pas préſumer qu'Abra-
ham acheta pareillement l'endroit
où il éleva auſſi un autel? Si David,
tout Roi qu'il étoit, ſe crut obligé

de payer un emplacement où il vouloit faire conſtruire un autel : *Cum veniret David ad Ornan . . . Dixit ei, da mihi locum areæ tuæ ut ædificem in ea altare Domino, ita ut quantùm valet argenti accipias.* 1. Paralip. 21. 22. Croirons nous qu'Abraham ait agi autrement ? Il faudroit ſuppoſer pour cela, ou que le païs n'étoit pas habité, ce qui eſt oppoſé à ce que l'Ecriture a voulu marquer expreſſément, *Chananæus autem tunc erat in terrâ*, ou qu'Abraham ſe crut déja maître d'un païs que Dieu avoit promis à ſa poſterité, ce qui eſt encore contraire à ce que dit S. Etienne, que quoique Dieu eût fait cette promeſſe à Abraham, il ne le mit cependant en poſſeſſion de rien, & que le peu qu'il poſſeda, lui & ſa poſterité, juſqu'à la ſortie d'Egypte, ne conſiſtoit que dans quelques morceaux de terre qu'ils avoient été obligez d'acheter bien cher.

On demandera peut être à quel deſſein Abraham put faire un tombeau à Sichem, lui qui fut enterré à Hebron, auſſi bien que ſon fils & ſon petit fils ? A cela je réponds pre-

mierement, qu'il est assez inutile de rechercher aujourd'hui les causes d'un évenement aussi éloigné, & de demander les raisons d'une conduite que Dieu inspiroit souvent à ces saints Patriarches, pour des fins qu'ils ne connoissoient pas bien eux-mêmes. Il doit suffire que le fait soit constant. Mais pourquoi ne pourra-t'on pas dire qu'Abraham avoit vraisemblablement destiné d'abord cet endroit pour sa sepulture, & pour celle de ses enfans; que dans la suite sa femme Sara étant venuë à mourir lorsqu'elle étoit à Hebron Gen. 23. 1. & Abraham ayant été obligé de l'y enterrer, ce lieu devint aussi celui de sa sepulture?

Ainsi il doit demeurer pour constant qu'Abraham acheta une portion de terre à Sichem. Isaac & Jacob habiterent ensuite dans le même lieu; & ce fut pour accroître ce petit heritage que Jacob, dont la famille étoit fort nombreuse, acheta l'autre partie du champ dont Abraham n'avoit acheté que la moitié. *Emit partem agri, in parte agri quem emerat.* Cette partie que Jacob avoit

achetée, & de laquelle il pouvoit diſpoſer plus librement, il la donna en particulier à Joſeph & aux enfans de Joſeph : *Prædium quod dedit Jacob & Joſeph filio ſuo. Joan* 4. 5. *Fuit in poßeſſionem filiorum Joſeph*, Josüé. 24. 35. Ce fut là que Joſeph fut enterré, parceque cette partie de champ n'appartenoit qu'à Joſeph & à ſes deſcendans : *Sepelierunt oſſa Joſeph in parte agri quem emerat Jacob.* Ses freres furent enterrez dans l'autre partie du champ qu'Abraham avoit achetée, parceque c'étoit un ancien heritage qui leur appartenoit en commun : *Tranſlati ſunt in Sichem, & poſiti ſunt in ſepulchro quod emit Abraham.*

On voit preſentement que loin qu'il y ait de la contradiction entre les paroles de Saint Etienne, *emit Abraham à filiis Hemor filii Sichem*, & celles de la Geneſe, *emit Jacob à filiis Hemor patris Sichem*, tout s'accorde parfaitement. Jacob n'ayant fait cet achat que près de ſix vingts ans après celui d'Abraham, ils ont dû acheter de differentes perſonnes. Abraham avoit acheté des en-

ſans d'un Hemor fils de Sichem, & Jacob acheta des enfans d'un Hemor pere de Sichem. Le premier Hemor pouvoit être l'ayeul du ſecond, de même qu'Abraham étoit l'ayeul de Jacob. Dans les familles conſiderables, telle qu'étoit celle de Hemor, il eſt aſſez ordinaire que les mêmes noms ſe conſervent, & que celui des peres ſe tranſmette aux petits-fils, ou aux autres deſcendans; on en pourroit donner pluſieurs exemples tirez de l'Ecriture.

ARTICLE CXI.

COMMERCIUM EPISTOLICUM D. Johannis Collins & aliorum de analyſi promota, juſſu Societatis Regiæ in lucem editum. C'eſt à dire, *Commerce de lettres entre Mr. Collins & d'autres touchant le progrès de l'Analyſe, mis au jour par ordre de la Societé Royale.* A Londres, de l'Imprimerie de Pearſon, 1712. *in* 4°. *pages* 122.

LA méthode des infiniment petits, ſi vantée, & ſi uſitée depuis

puis quelques années par les Géometres, ne consiste pas précisément à considerer les grandeurs, selon leur generation, ou entant qu'elles se forment par le mouvement, ou des points, ou des lignes, ou des surfaces. Cette maniere de traiter la Géometrie étoit connuë avant Messieurs Leibnitz & Newton; mais ils l'ont réduite en analyse, & en ont fait veritablement une méthode nouvelle, que Mr. Newton a répanduë en Angleterre, & Mr. de Leibnitz partout ailleurs.

La gloire de l'invention est grande, & il s'agit de sçavoir auquel de ces deux illustres Géometres elle est dûë. Car quoi qu'ils se servent d'expressions differentes, ils conviennent néanmoins dans l'essentiel d'une même méthode. Ce que Mr. Newton nomme *fluxiones*, *momenta*, avancemens, ou momens, pour signifier deux parties d'une quantité infiniment approchées, Mr. de Leibnitz l'appelle differences: ils different encore dans les notes dont ils se servent, & comme dans l'alphabet; & ensuite ils procedent

de même ſorte dans les operations géometriques, & par voïe de progreſſions à l'infini.

Mr. de Leibnitz publia ſa méthode dans les actes de Lipſic 1684. au mois d'Octobre, & Mr. Newton la ſienne en 1687. dans ſon livre intitulé, *Philoſophiæ naturalis principia Mathematica*, Principes Mathematiques de la Phyſique. Meſſieurs les Journaliſtes de Lipſic parlant de ce livre l'année ſuivante, des ouvrages de Wallis en 1686. au mois de Juin, & d'un autre livre de Mr. Newton touchant le nombre des courbes du ſecond genre & la quadrature des figures en 1705. au mois de Janvier, firent honneur de l'invention à Mr. Leibnitz. Mr. Keill, membre de la Societé Royale d'Angleterre & Profeſſeur d'Aſtronomie à Oxfort, la revendiqua à Mr. Newton dans les Tranſactions Philoſophiques aux mois de Mai & de Juin 1708. prétendant même que Mr. Leibnitz l'avoit copiée en changeant ſeulement les noms & les notes.

Mr. Leibnitz par une lettre du quatriéme de Mars 1711. à Mr. Sloa-

ne, Secretaire de la Societé d'Angleterre, témoigna ſon mécontentement, & demanda une retractation de Mr. Keill, qui bien loin de la donner, ſoutint ce qu'il avoit avancé, & en apporta ſes preuves dans une lettre au même Mr. Sloane, qu'il voulut bien être communiquée à Mr. de Leibnitz. Mr. de Leibnitz s'addreſſa donc à la Societé même pour avoir ſatisfaction, & en écrivit à Mr. Sloane le 29^e. de Decembre de la même année. Sur quoi elle commit quelques ſujets capables pour examiner l'affaire, qui ayant prononcé en faveur de Mr. Newton, elle ordonna le 24. d'Avril 1712. que toutes les pieces ſur leſquelles ils avoient jugé fûſſent imprimées; & c'eſt ce qui paroît aujourd'hui, ſous le tître de, *Commerce de lettres entre Mr. Collins & d'autres.*

C'eſt en effet un recüeil de lettres, ou d'extraits de lettres, la plûpart trouvées parmi les papiers de Mr. Collins après ſa mort, & quelques unes tirées des Regiſtres de la Societé. Il y en a de Meſſieurs Bar-

row, Sluſe, Gregory , Tſchirnhauſe, Wallis, & de quelques autres ſçavans Géometres : le plus grand nombre eſt entre Meſſieurs de Leibnitz & Oldemburgh depuis 1673. juſqu'en 1677. qu'arriva la mort de Mr. Oldenburgh, qui étant de Breme s'étoit établi en Angleterre. Enfin il y en a de Mr. Newton, où il donne des échantillons de ſa méthode. Au bas des marges on voit de courtes remarques toutes déſavantageuſes à Mr. de Leibnitz.

On ſe condamneroit ſoi-même de temerité, ſi l'on prenoit parti dans cette querelle entre des perſonnes ſi dignes d'eſtime ; mais quand on voit Mr. de Leibnitz s'en rapporter au jugement de ceux qu'il devoit naturellement regarder comme ſes parties, on ne ſçauroit s'empêcher de croire qu'il ne ſoit fondé en bonnes raiſons, qu'apparemment il déclarera.

Par ces lettres on voit que l'occaſion qui conduiſit Mr. Newton à l'analyſe des infinis, fut un traité de Mr. Marchand, né dans le Holſtein & habitué en Angleterre, ſur l'art

des Logarithmes, *Logarithmotechnia*, où cet Auteur avoit employé des ſuites infinies, dont il s'étoit ſervi pour la quadrature de l'hyperbole. Mr. Barow donna avis des nouvelles découvertes à Mr. Collins, & celui-ci à Meſſieurs Sluſe & Gregory dès l'année 1669.

ARTICLE CXII.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puiſſant & excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, & de très-haute, très-puiſſante & excellente Princeſſe, Madame Marie Adelaïde de Savoye ſon épouſe, prononcée aux Etats de Languedoc dans l'Egliſe de Nôtre Dame à Montpellier le 19. Janvier 1713. Par Meſſire Jean-Ceſar Rouſſeau de la Pariſiere Evêque de Niſmes.* A Paris, chez Jacques Eſtienne, ruë St. Jacques, 1713. *in 4°. pages* 48.

APrès tant d'illuſtres Orateurs, qui ont fait l'éloge funebre de Monſeigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, il ne falloit pas

moins que le digne ſucceſſeur de Monſieur Flechier, pour répandre de nouvelles graces ſur un ſujet ſi ſouvent & ſi dignement traité. Il s'attache dans cette harangue à perſuader, » Que la grandeur de nôtre per-
» te doit exciter nôtre confiance en
» Dieu, & que nôtre confiance en
» Dieu ne doit point nous faire ou-
» blier nôtre perte.

Deux reflexions ſervent de preuves à la premiere partie. » Si la per-
» te du bien le plus précieux recla-
» me plus ſûrement la puiſſance de
» Dieu, ſi la plus amere douleur ſol-
» licite plus efficacement ſa bonté,
» quels regrets autoriſerent jamais
» mieux nôtre confiance? Mais avec quels ſentimens de religion, quels traits d'éloquence, quelle varieté de tours & quelle abondance de penſées, ne traite-t'on pas l'une & l'autre reflexion? On repréſente d'un côté la grandeur de nôtre perte, par le caractere noble, vrai, naturel, du Prince & de la Princeſſe que le ciel nous a enlevez: de l'autre côté on exprime la vivacité de nôtre douleur, par le récit tou-

chant & pathetique qu'on nous fait de la consternation & des inquietudes que leur mort nous a causées. Cependant tout se rapporte au même but, & nous apprend que Dieu sera nôtre appui, après avoir été l'auteur de nos disgraces. Il nous a ravi nos plus douces esperances, & dès lors nous devons attendre le secours de sa puissance; il nous a fait sentir toute l'amertume de nos malheurs, & déja nous goûtons les effets de sa misericorde. Entre les beaux endroits le choix d'un qui soit plus de nôtre goût est difficile; celui-ci fera juger de l'excellence des autres.

» Ah! Seigneur, si vous nous aviez » ravi ce Prince avant qu'il eût com» mencé à travailler à nôtre bon» heur, sans pénetrer trop curieu» sement dans l'avenir, nous aurions » pû douter de ce que nous ne » voyions pas encore. Nous aurions » pû nous dire pour consoler nô» tre cœur, que près de la pre» miere place il auroit peutêtre ou» blié les vûës de paix & de mode» ration qu'il avoit conçûës dans un

» degré plus éloigné du Trône ; que
» trop de condeſcendance pour une
» épouſe , inſenſible peutêtre aux
» malheurs publics , auroit tari la
» ſource de ſes bienfaits ; que ſa
» ſageſſe prématurée pouvoit un jour
» dégenerer , & démentir nôtre plus
» flateuſe attente ; ou ſi enfin une
» heureuſe poſſeſſion nous raſſûre ,
» nous n'aurions pas craint peutêtre,
» mais nous aurions moins eſperé.

» Aujourd'hui , que nous avons
» vû tout ce que ce Prince ima-
» ginoit pour nous ; que ſes con-
» ſeils ſi goûtez par ſon Ayeul n'ont
» été que des conſeils de paix ; au-
» jourd'hui, qu'incapable d'être ar-
» rêté par les plus dangereux obſ-
» tacles qui auroient pû traverſer ſes
» vûës , il n'a rien trouvé près de
» lui qui ne les ait cherement &
» reverées & ſuivies ; aujourd'hui ,
» que chaque année nous a décou-
» vert de nouveaux traits de ſageſ-
» ſe , que chaque mouvement nous
» fait connoître ſon cœur & lui a
» attaché le nôtre ; aujourd'hui , que
» nous l'avons vû livrer ſa confian-
» ce aux ſages , autoriſer la verité ,

» reſpecter l'Egliſe, ménager des
» ſecours aux miſerables; ſacrifier
» aux indigens ſa commodité, ſa
» frugale opulence; & au bien de
» l'Etat, ſes ſoins, ſes richeſſes, ſes
» goûts les plus legitimes, ſa magni-
» ficence, ſes établiſſemens, & preſ-
» que tous les appanages de ſon rang;
» ou plûtôt, ſe montrer par ces ſa-
» crifices digne de regner ſur le
» monde entier; aujourd'hui enfin
» qu'il ne nous laiſſe plus rien crain-
» dre que de le perdre, vous nous
» l'enlevez, Seigneur, vous nous ra-
» viſſez ſon épouſe avec lui; ſon fils
» expire dans le même inſtant; nous
» tremblons pour les jours de l'au-
» tre.... Ah! Seigneur, ſauvez le
» Roi; ſauvez ce tendre enfant, ar-
» rêtez le bras vengeur que vous
» avez armé contre nous: *Dic Ange-*
» *lo percutienti, ceſſet jam manus tua,*
» *ut non deſoletur terra; & ne perdas*
» *omnem animam vivam.* Ordonnez à
» vôtre Ange exterminateur qu'il
» épargne un ſang qui vous fut tou-
» jours ſi fidelle; qu'il ceſſe de dé-
» ſoler la terre; un ſang ſi précieux
» décide de ſon bonheur.

La ſeconde partie, peutêtre encore plus éloquente que la premiere, eſt diviſée en trois reflexions. „ Le ſou-„ venir du bien que nous avons per-„ du, eſt dans les deſſeins de la mi-„ ſericorde de Dieu un ſecours effi-„ cace pour gémir ſur nos pechez, „ qui nous ont attiré une ſi dou-„ loureuſe perte, pour confondre „ nos vûës par l'exemple des plus „ pures vertus ; pour reformer nos „ principes ſur les vûës d'une ſageſ-„ ſe que nous ne ſçaurions aſſez re-„ verer. La brieveté d'un extrait nous empêche de nous étendre ſur l'art, ſur l'élevation & ſur la ſolidité qui regnent dans chacune de ces trois reflexions. Il ſuffit de dire que chaque trait eſt en même tems une loüange délicate du Prince & de la Princeſſe, & une inſtruction ſalutaire pour nous. Tel eſt le morceau, où après avoir dit que ſur l'équité, la generoſité, l'amour des peuples, ces deux époux ne ſe devoient rien l'un à l'autre ; que chacun portoit ſéparément les principes de ces vertus dans ſon cœur ; qu'Adelaïde, comme Loüis, déteſtoit les préva-

ricateurs ... que plus autorisée qu'Esther, elle ne feroit jamais servir sa faveur que pour couvrir l'iniquité de honte & combler d'honneur la vertu, l'Orateur ajoute: „ Sur des „ vûës aussi sages, aussi justes, aussi „ concertées, s'éternisoit le bon- „ heur de la France, & se perpe- „ tuoit un modele de gouvernement, „ sur lequel les peuples & les Rois „ avenir doivent former leurs prin- „ cipes.

„ La vertu depuis longtems neces- „ saire à la fortune s'affermissoit dans „ une si heureuse possession, & la „ croyoit inébranlable; l'hipocri- „ sie, qui ne peut se déguiser pour „ toûjours, & qui n'arrête les pas- „ sions que comme une digue que „ la violence des torrens rompt tôt „ ou tard, désesperoit de se contre- „ faire, & se feroit, ou démasquée, „ ou confonduë; la fraude, pros- „ crite de la Cour par l'horreur „ qu'en avoit le Souverain, ne se „ seroit pas flatée d'y pouvoir ren- „ trer; & nos neveux, élevez par „ des Peres qui affectent peutêtre „ la simplicité, auroient été veri-

„ tablement ſimples ; l'erreur tant
„ de fois foudroyée , & qui peut-
„ être attend, pour lever la tête , un
„ regne moins redoutable pour elle
„ que celui - ci , n'auroit jamais eſ-
„ peré de revivre ſous un Prince ſi
„ habile à la démêler, & ſi ardent à
„ la pourſuivre. Les méchans auroient
„ toûjours été regardez avec mé-
„ pris, & les pecheurs comme des
„ prévaricateurs aux loix de l'Etat.

„ Le pauvre n'auroit point craint
„ l'oppreſſion du riche, ni l'innocen-
„ ce les trames ſourdes du calom-
„ niateur. Le merite abſent eut été
„ à couvert de toute ſurpriſe , &
„ auroit trouvé un azyle plus ſûr
„ dans les lumieres & dans le cœur
„ du Prince , que dans ſa propre
„ défenſe. La ſocieté auroit été fon-
„ dée ſur la probité, la juſtice, la cor-
„ dialité. Chacun allant au même
„ but n'auroit point eû differentes
„ routes à prendre. On n'auroit été
„ traverſé, ni par la paſſion, ni par
„ l'interêt d'autrui. L'artifice pour
„ s'avancer eut été un moyen ſûr
„ pour ſe perdre ; l'interêt auroit ra-
„ mené les cœurs corrompus, tous

» les vices auroient été corrigez par
» l'ambition de plaire au maître. Le
» plus parfait bonheur pour les su-
» jets étoit dans son cœur & dans ses
» mains.

ARTICLE CXIII.

REGIÆ VILLÆ POETICE descriptæ, & Regiæ Celsitudinis Victoris Amedei II. Sabaudiæ Ducis, Pedemontii Principis, Regis Cypri dicatæ &c. C'est à dire, *Description poëtique des Maisons Royales, & dédiée à son Altesse Royale, Victor Amedée II. Duc de Savoye, Prince de Piémont, Roi de Cypre, avec quelques autres poëmes & un livre d'épigrammes. Par le Pere Camille-Marie Audibert de la Compagnie de Jesus.* A Turin, de l'imprimerie de Paul-Marie Dutti & de Jean-Jacques Ghringhelli, 1711. *In* 4°. *pages* 222.

TOut est veritablement poëtique dans les belles descriptions que donne le P. Audibert, des maisons magnifiques de son Altesse

Royale le Duc de Savoye ; un tour ingénieux, des pensées neuves, l'expression vive. Quelque grand & orné que soit son sujet de soi-même, il le releve encore & l'embellit par cent traits qu'il insere avec art à la gloire de ses Princes. Il s'est, dit-il dans l'avertissement au Lecteur, proposé d'imiter les Georgiques de Virgile ; mais on ne lui trouve pas le naturel & la douceur du vers de son original. Ce qui lui manque de ce côté là semble en quelque sorte être recompensé par la varieté. Enfin il se fait lire avec plaisir.

Le Valentin est la premiere maison qu'il décrit, & voici l'exorde :

Delicias Regum, generosa in rure superbo
Otia, natura insignes atque arte labores
Ordior : Alpinis quibus ingens additus oris
Est honor, & magno Eridano. Primamque vocaris
In laudem, augusta quæ prima occurris ab urbe

Magna Valentinæ, sed justa superbia villæ.

Il dit d'une allée plantée d'ormeaux qui conduit depuis la ville jusqu'au Valentin :

Custodes umbrarum ulmi, quando æstifer urit
Sirius; hinc totis proscripto sole diebus,
Frondea tecta subire & opaci frigora cœli
Carpere, Regis amor : famulans ubi silva fluentes
Curvat in obsequium Dominis subeuntibus umbras.
Carcere in hoc viridi servata fidelibus auris
Custoditur hyems, spirantque æstate novembres.
Hac per delicias, oculumque tenentia multa,
Perque avium dulces alterno murmure pugnas,
Tantum deliciis iter est : sperantque fruendo
Lumina, suspensum præsentia gaudia gressum,
Sed celerem sperata volunt. Tandem ostia silvæ

Restituere diem : pigeatque exire beato
Carcere , ni cupidos scena occupet altera visus.

Cette nouvelle scéne est le Valentin , où il faut être arrivé pour le voir. Il prend occasion d'une grande place qui est au devant , de décrire differens jeux & differens spectacles qui s'y donnent. Parlant d'une galerie formée par des colonnes & ornée de statuës , il s'exprime ainsi :

Nobile perpetuæ ducunt diadema columnæ :
Desuper hinc inde elatæ capita æmula molis
Incubuere , pari seque admirantur utrinque
Invidiâ cœlo æquali testudine fulgent ,
Unde lares dominâ despectent fronte minores : . . . .
Clara ubi cælato surgentem in corpora saxo.
Ars populum posuit : variis quæ viva figuris
Spectatrix æterna sui stat turba theatri.

Viennent ensuite les jardins , le

parc, la magnificence du palais en ſon architecture & ſes riches ornemens, dont il dit :

Neſcit, quid velit aſpectus : dum ſiſtit in uno,
Plura vocant : dum viſa tenent, non viſa queruntur.
Angeris ubertate boni : nimiùmque fruendo,
Non frueris.

Sur ce que le bâtiment n'eſt pas fini, il dit :

Pars maxima molis
Corpus habet, pars pendet adhuc, ars territa fugit,
Et deſperato perfregit ſcalpra labore.

La ſeconde maiſon eſt Poncalier. Comme ſur le chemin de Turin à Poncalier il y a pluſieurs maiſons de particuliers, du Comte de Verüe, du Marquis de St. Germain, du Marquis Palavicin, & d'autres, le P. Audibert les fait conſiderer en paſſant.

Nec tota voluptas,
Meta voluptatis. Patriis quæ mœnibus iſtuc
Scena viæ! Quæ veſtra, oculi, ſpectacula! Collis
Se ſe paſſim aperit, ſemper diverſus eunti.
Quæ juga dum luſtras, laribus ſplendentia celſis,
Laſſa indefeſſo reficis veſtigia viſu:
Nec veniſſe minùs, quàm perveniſſe beatum eſt.

Il exerce principalement ſon ſtile poëtique ſur les terraſſes de la maiſon du Marquis de Saint Germain, & ſur les eaux de celle du Marquis Palavicin.

On ne s'arrêtera pas à la deſcription de Poncalier, mais voici des vers plus coulans que ceux qu'on a vûs.

Fons de nativi deſcendens vertice clivi,
Ductus amore loci, vitam poſcentibus hortis
Sparſit ubi liquidis argentea munera venis
Luce palam: non ſponte diem cœlumque repentè

Deserit. In præceps adeò ruit, inque profundæ
Mersus opaca viæ, noctemque meabilis antri:
Ut lare transmisso, spatia inferiora secutus,
Prorumpat procul, & generosior astra revisat.
Quòque vias humiles dejectior unda cucurrit,
Celsior exurgens, volucri rapit æthera fluctu.
Regia quin etiam qui primum in rura modestus
Venerat, ingentes animos edoctus in aula
Cum sonitu petit alta latex, cumque ædibus ipsis
Flumine contendens, se jam sublimibus aulis
Obstupet ascendisse parem.

Il décrit agréablement le Pô qui coule au pied de Poncalier, & puis prenant le ton plus haut, il raconte deux accidens arrivez au Duc Charles-Emmanüel II. qui s'étant jetté dans cette riviere après un cerf, ne s'en sauva qu'à la nage; & qui étant

jeune tomba dans un goufre avec le cheval qu'il manioit, d'où il fut emporté par un canal ſouterrain de la Doire dans le Pô.

La troiſiéme maiſon porte le nom de Madame Loüiſe, petite fille de Henri IV. & qui fut mariée au Prince Maurice. Les autres ſont Raconis, Rivole, Millefleurs, la Venerie. Tout ce qui fait la magnificence & l'ornement d'une maiſon Royale, ſtructure, ſtatuës, peintures, meubles, jardins, parterres, fleurs, fruits, parcs, avenuës, & allées d'arbres; terraſſes, eaux, viviers, donnent une abondante & riche matiere au P. Audibert pour exercer ſon génie poëtique. La chaſſe, la pêche, les exercices du corps, la courſe de l'anneau, les jeux du maille & du ballon, lui fourniſſent des épiſodes agréables : il en mêle d'autres plus relevez à l'honneur des Ducs de Savoye, des Princes & des Princeſſes de leur ſang.

Il dit qu'à Rivole il y a peu de tapiſſeries, & que les murs ſont ornez de peintures qui repréſentent la ſuite & les grandes actions des Ducs;

& ayant ajouté que le Duc défunt se faisoit un plaisir de les faire considerer, & de les expliquer à son fils, le Duc d'aujourd'hui, il finit par ces vers :

Regius hæc infans intentis auribus altè
Arripiens, omnes animo relegebat, & omnes
Concipiebat Avos : seque admiratus in illis,
Aptabat teneras ad facta simillima vires.

Il n'oublie pas que son Altesse Royale fait la grâce aux Pensionnaires de Turin de leur prêter Rivole pour le tems des vacances, & de leur y permettre la chasse & la pêche. Un des divertissemens, dit-il, de cette noble jeunesse sur le soir, est un Echo, qu'il décrit ainsi.

Quidquid mens suggerat, oraque dictent,
Ediscit sine mente lapis, sine gutture reddit.
Garrula simplicitas stupuit, gavisaque falli
Fallitur & plaudit. Se vox stupet ipsa loquentem,

Seque reverſuram expectans, è marmore ad aurem
Verba retorta legit.

On ne peut paſſer un Hydrometre qui annonce le beau tems.

Nubila ſint quamvis, pendenti turbine nullas
Horret arator aquas, ſolem tranquillus apertum
Expectat, truncoque magis quam credit olympo.

Après ces maiſons Royales il en met une, deſtinée aux Penſionnaires pour les jours de congé, où ils ſe divertiſſent aux jeux du maille, de la boule, de la paume, du billard, des échecs. Il leur addreſſe ainſi la parole.

Oh! lecti juvenes, quos ſemper acerbæ
Triſtior ætati virtus, nutricis ab ulna
Eripuit, rigidamque dedit pro matre Minervam.

Enſuite il décrit ces differens jeux : & de celui du billard il dit :

Generosum in mutua bella
Vix ubi fervet ebur, nimis arcta furentibus exit
Mensula : se tota fugiunt, quæruntque palæstra.
Hortator quibus à tergo irarumque magister
Osseus insistit plagarum inflictor, & artes
Edocet, ac feriens feriendi inspirat amorem.

Ce volume contient encore trois pieces, deux sérieuses, sur le saint Süaire gardé à Turin, & sur le massacre des Innocens; une badine, sur un rat qui avoit fait du dégât dans une représentation de la Creche.

Le P. Audibert s'est choisi de grands sujets pour ses épigrammes, Loüis le Grand, la Reine d'Espagne, le Duc de Savoye, le Prince de Condé, le Duc de Baviere, le défunt Duc de Lorraine, le Prince de Bade, le Prince Eugene, & d'autres personnes illustres, quelques histoires saintes & quelques Saints.

On ſe contentera d'en rapporter une qui nous touche davantage, & qui paroit être la plus belle, comme elle eſt la plus vraye, ſur l'état où étoient les affaires de l'Europe; quand le Roi accorda la paix de Riſwik, il s'addreſſe ainſi au Roi:

Obſtat adhuc, Lodoïce, orbis, victuſque minatur.
Nec mala fert belli, nec bona pacis amat.
Aggerat acceptas, cupiens ſarcire ruinas:
Et redit ad clades per nova bella novas.
Te tamen aſſidui mœſtum fecere triumphi;
Nec fas placatam Gentibus eſſe manum.
En Treviri, en montes, Friburgum, Ardenna, Namurcum,
Barcino, & Italidum janua Secuſium,
Et celebres centum junctorum in fœdera Regum
Cum populis urbes, quæ cecidere, ſuis.
Hoc te, magne, decet: ſpolia exue, divide victis.

Da pacem terris, quam sibi terra negat.
Composito dicent, cum sederis arbiter, orbe;
Et capere, o Lodoix, & dare regna, tuum est.

Il y en a quelques-unes dont on ne pourroit pas approuver la pensée.

ARTICLE CXIV.

DITIRAMBO DI ALESSANDRO Pegolotti fra gli Arcadi Orialo Minejano con alcuni sonnetti del medesimo. C'est à dire, *Ditirambe du Seigneur Alexandre Pegolotti appellé dans la Societé des Arcadiens Orialo Minejano, avec quelques sonnets du même Auteur.* A Mantouë, chez Albert Pazzoni, 1711. *In* 4°. *pages* 112.

LA Poësie Ditirambique doit sa naissance à la Grece & aux transports du vin. Elle se ressent de son origine, & n'a pour regle que les saillies d'une imagination échauffée.

L'art néanmoins n'en eſt pas banni ; employé finement, il retient, il conduit l'impétuoſité ditirambique, & il ne lui permet que les efforts qui plaiſent. En un mot, ce qu'un de nos Poëtes a dit de l'ode eſt plus vrai du ditirambe que de l'ode, que *ſon déſordre eſt un effet de l'art.*

Le fameux Redi, auſſi excellent Poëte qu'habile Phyſicien, a renouvellé parmi les Italiens cette eſpece de poëſie. Son ditirambe ſeroit ſans égal, ſi celui dont nous parlons n'avoit paru. Mr. Pegolotti y fait ingénieuſement entrer l'éloge & le vrai caractere des beaux eſprits qui ornent aujourd'hui l'Italie. Les ſonnets qui ſuivent le ditirambe, eſpece de poëſie aſſervie à des loix rigoureuſes & gênantes, ont toute la perfection qui leur convient, & prouvent que Monſieur Pegolotti eſt maître de ſon imagination, & qu'il ſçait l'aſſujettir aux regles quand il veut.

ARTICLE CXV.

A CRUISING VOYAGE round the World, C'est-à-dire, *Voyage de deux Corsaires autour du monde, d'abord à la mer du sud, ensuite aux Indes orientales, & de là en Europe par le Cap de Bonne Esperance, commencé en 1708. & achevé en 1711. &c. Par le Capitaine Woodes Rogers Commandant en chef les vaisseaux le Duc & la Duchesse de Bristol. Deux tomes in 8o. Premier tome pages 428, sans la préface & l'appendix.* A Londres, chez A. Bell & B. Lintot 1712.

LE voyage dont nous donnons ici l'extrait a été un des plus hardis & des plus heureux qu'on ait entrepris sur mer depuis un siécle. Quelques particuliers de Bristol ayant résolu d'envoyer des Armateurs à la mer du Sud firent équiper deux fregates, l'une nommée le Duc, de 320 tonneaux de cargaison, montée de 30 canons & de 183 hommes d'é-

quipage ; l'autre nommée la Duchesse, de 260 tonneaux de cargaison, montée de 26 canons & de 151. hommes d'équipage, Mr. Rogers commandoit le Duc, & le Sieur Courteney étoit Capitaine de la Duchesse.

Ces vaisseaux ayant relâché à Cork en Irlande remirent à la voile le 2. Septembre 1708. avec quelques autres navires Anglois, allant les uns à Madere, & les autres aux Isles de l'Amerique.

Le 5. les Officiers des deux fregates déclarerent aux équipages le dessein qu'ils avoient d'aller à la mer du sud ; les matelots & les soldats, à la reserve d'un seul, en parurent très-contens.

Le 10. on apperçut un vaisseau que l'on chassa tout le jour ; mais on ne put l'aborder que l'onze. C'étoit un Suedois de 22 canons ; on le foüilla pour des marchandises de contrebande, & ensuite on lui permit de continüer sa route.

Le 18. au matin on apperçut à la hauteur des Canaries une petite bar-

que Eſpagnole ; on lui donna la chaſſe, & peu de tems après on s'en rendit maître. Il y avoit deſſus 45 paſſagers, dont il n'y eut qu'un ſeul qu'on pût obliger de boire à la ſanté du Roi Charles ; tous les autres, quelques menaces qu'on leur fît, ſe déclarerent toujours hautement pour le Roi Philippe. On eut bien de la peine à engager les Eſpagnols à rançonner la barque, mais à la fin ils furent obligez de payer aux Anglois une ſomme aſſez conſiderable pour le corps du bâtiment, & pour queiques marchandiſes dont on ne voulut pas ſe charger.

Le 23. on découvrit le Pic de Teneriff, & le 25. on paſſa le Tropique. Le 30. on relâcha à l'Iſle de Saint Antoine. Cette Iſle eſt peu habitée, & pleine de montagnes déſertes. Il y avoit autrefois un Gouverneur, mais à preſent l'Iſle n'eſt peuplée que dans la ſaiſon que l'on prend les tortües.

Depuis ce jour juſqu'au 21. Novembre, que l'on entra dans la Baye *d'Angra los Reys*, ſituée dans l'Iſle

Grande ſur la côte méridionale du Breſil, il n'arriva rien de remarquable : Angra eſt un petit village à trois lieües de la Baye, d'environ 60 maiſons, il y a un Gouverneur Portugais, & un Couvent de Religieux. Les Anglois y furent parfaitement bien reçus ; ils aſſiſterent à la proceſſion qui s'y fit le jour de la Conception de la Vierge, & après avoir été regalez par le Gouverneur, & les Religieux, ils en partirent, les deux vaiſſeaux ayant été chargez de toutes les proviſions que le païs pouvoit fournir.

Durant le ſéjour que l'on fit à l'Iſle *Grande* Mr. Rogers eut le tems de s'informer de la qualité & de la ſituation du Breſil. Il trouva que la relation que Newhoff en a faite eſt très-exacte. Le païs fut découvert en 1500. par Americ Veſpuce, qui le nomma *Santa Cruz* ; mais les Portugais lui ont depuis donné le nom de Breſil. Tout le païs qui leur eſt ſujet eſt diviſé en quatorze Provinces, ou Capitaineries, dont ſix furent envahies par les Hollandois vers 1637. Les Por-

tugais qui supportoient avec impatience la domination Hollandoise la secouërent en 1660. Newhoff assûre, que les Hollandois furent obligez d'abandonner cette nouvelle conquête. 1o. Parcequ'ils n'eurent pas soin d'entretenir au Bresil des Colonies & des garnisons capables de s'opposer aux entreprises des Portugais. 2o. Parcequ'ils laisserent entre les mains de ces derniers les moulins à sucre & les terres qui en dépendoient, ce qui empêcha les Hollandois de s'établir & de s'étendre dans le païs. 3°. Enfin, parce qu'uniquement occupez du commerce des Indes orientales, ils négligerent le Bresil comme un païs qui leur étoit à charge. Le Prince Maurice, qui en étoit Gouverneur, représenta plusieurs fois aux Etats, qu'il étoit d'une extreme conséquence de conserver un païs d'où le Portugal tiroit tous les ans des sommes immenses; mais les Hollandois, qui étoient résolus de poursuivre leurs conquêtes dans les Indes orientales, n'eurent aucun égard

aux remontrances du Prince, & ils cederent enfin aux Portugais les provinces qu'ils poſſedoient au Breſil, à condition que le Roi de Portugal payeroit aux Etats la ſomme de huit cent mille livres, & qu'il permettroit aux Hollandois de commercer librement dans tous les païs dépendans de la couronne de Portugal.

Au nord du Breſil on trouve la fameuſe riviere des Amazonnes, ou du Maranhon. Texeira aſſûre qu'elle prend ſa ſource dans le Perou à huit lieuës à l'orient de Quito; ſon cours eſt de plus de 1800. lieües de l'oüeſt à l'eſt. Elle eſt large de près de deux lieües avant même que le Maranhon y tombe, l'air du païs le long de cette riviere eſt fort temperé, & on aſſûre qu'il n'y manque rien aux habitans pour les délices de la vie, Guillaume Davis, qui a vécu aſſez long tems dans ce païs, en marque pluſieurs particularitez que les Lecteurs pourront voir dans ſa relation.

L'hiſtoire de Gonſalve de Pizzaronous apprend de quelle maniere cette riviere fut dabord découverte par Orellana en 1540. Ce Capitaine

n'eut pas dans ſon expedition tout le ſuccès qu'il s'en étoit promis.

Loüis de Melo Portugais entreprit quelque tems après la découverte du Maranhon, il avoit une commiſſion ſignée du Roi Jean III. qui avoit donné à Melo dix vaiſſeaux & huit cens hommes, mais le gros tems ayant briſé la plûpart de ſes navires, ſon deſſein avorta.

En 1560. le Viceroi du Perou y envoya D. Pedro d'Orſua avec ſept cens Eſpagnols & deux mille Indiens. Ils deſcendirent la riviere juſqu'au plat païs, où d'Orſua réſolut de bâtir une fortereſſe, & de prendre poſſeſſion du païs au nom du Roi d'Eſpagne, mais la diviſion s'étant miſe parmi ſes gens, d'Orſua fut tüé par un certain Ferdinand de Guzman, qui ſe retira enſuite à l'Iſle Marguerite, y poignarda le Gouverneur, & s'y fit proclamer Roi des Indes. Le Gouverneur de la nouvelle Grenade en étant averti, ſe ſaiſit de Guzman, & le fit pendre.

En 1566. les habitans de Cuſco tenterent inutilement la découverte

du païs qui borde la riviere des Amazonnes. Peu de tems après le Roi d'Eſpagne donna ordre à quelques Officiers de découvrir cette même riviere, mais ils trouverent tant de difficultez, que leur entrepriſe échoüa.

En 1606. deux Jeſuites partirent de Quito, dans le deſſein de prêcher l'Evangile aux barbares qui habitent les bords du Maranhon; mais un d'eux ayant été maſſacré, l'autre fut obligé de s'en retourner.

Quelque tems après, c'eſt à dire, en 1635. le Capitaine Jean de Palacios, accompagné de quelques ſoldats & de trois ou quatre Miſſionnaires, deſcendit la riviere juſqu'à *Annette*, où il fut tüé en 1636. Six ſoldats & deux Religieux s'étant ſauvez, s'embarquerent ſur la riviere, ils eurent le bonheur d'arriver à Pora, où ils informerent Texeira Gouverneur Portugais de leur découverte; celui-ci crut qu'il étoit du ſervice du Roi de faire monter la riviere à quarante canots, où il fit mettre ſeptante Eſpagnols bien

armez, & douze cens Indiens, sous la conduite d'un habile marinier, nommé aussi Texeira, qui arriva enfin à *Junta de los Rios*, & partit de là pour aller à Quito, d'où il informa le Viceroi du Perou de tout ce qu'il avoit vû. Le Comte de Chinchon, qui étoit alors à Lima, donna ordre que l'on fournît à Texeira tout ce qui étoit necessaire pour retourner à Para, & fit partir avec lui le Pere d'Acunna Recteur du College des Jesuites de Cuenca : ils s'embarquerent sur la riviere au mois de Février 1639. & arriverent à Para au mois de Decembre de la même année, d'où le P. d'Acunna partit pour l'Espagne, & y publia la relation de son voyage en 1640.

Les Jesuites de Quito ont fait depuis quelques années une carte fort ample & fort exacte du cours de cette riviere, depuis sa source au lac *Lauricocha* jusqu'à son embouchure dans la mer du nord. Nous ne dirons rien ici de ces dernieres découvertes, parceque nous aurons l'occasion d'en parler plus au long dans la suite de ces Memoires.

Quelques Auteurs aſſûrent qu'il y a plus de cent cinquante differentes nations qui habitent ſur les bords de cette riviere. Les *Homagues*, qui demeurent vers le lac Lauricocha, ſont renommez par leurs belles manufactures de coton. Les *Coroſipares* font de la poterie de terre, qui eſt très fine & très-eſtimée. Les *Surines*, qui vivent entre le 5. & le 10. degré de latitude, & entre le 314. & le 316. de longitude, ſont connus par les ouvrages de menuiſerie. Les *Topinambes*, ſont un peuple belliqueux, qui habitent dans une grande Iſle que forme la riviere vers le 4. degré de latitude & le 320. de longitude.

Tous ces peuples ſe ſervent pour armes de dards, de javelines, de fleches, de boucliers faits pour l'ordinaire de cannes, ou de peaux de poiſſon. Ils ſe font ſouvent la guerre les uns aux autres, mais quelque barbares qu'ils ſoyent, ils traitent aſſez humainement leurs priſonniers.

Les principales rivieres qui tombent dans celle des Amazones, ſont,

du côté du nord, le *Napo*, *l'Agaric*, la *Putomaye*, la *Jenupape* & le *Corapatube*; du côté du ſud, le *Maranhon*, *l'Amarumaye*, le *Tapy*, la *Catua*, la *Cuſignate*, la *Cayane* &c. Avant que cette riviere ſe décharge dans la mer elle forme une eſpece de boſphore, ou de détroit large d'une lieüe, & où la marée monte: les Portugais qui poſſedent Para du côté du Breſil, *Corupa* & *Eſtero* du côté de la *Guana*, peuvent facilement ſe rendre maîtres de tout le commerce de cette riviere.

Monſieur Rogers décrit enſuite la riviere de la Plata, elle fut découverte par Jean Diaz de Solis vers l'an 1515. Peu de tems après Sebaſtien Cabot y fit un voyage, & à ſon retour l'Empereur Charles V. y envoya Pierre Mendoze avec 2200 hommes, celui-ci ayant monté la riviere bâtit un fort, qu'il *nomma Buenos Ayres*, à 50 lieuës de la mer, mais cet établiſſement ayant donné de la jalouſie aux naturels du païs, ils attaquerent les Eſpagnols, & en tüerent près de 250. Mendoze fut lui même obligé de retourner en Euro-

pe. Irala, qu'il avoit laiſſé à *Buenos Ayres*, ayant gagné la plûpart des habitans du païs, fit bâtir la ville de l'Aſſomption en 1538. Elle eſt aujourd'hui la Capitale du Paraquey. Le P. Seppe en fait la deſcription, que les Lecteurs pourront voir dans ſa relation.

Les deux vaiſſeaux Anglois partirent de l'Iſle Grande le trentiéme Novembre, il ne leur arriva rien de remarquable, juſqu'à ce qu'ils euſſent doublé le Cap de Horne, & qu'ils fûſſent entrez dans la mer du Sud. Nôtre Auteur donne une deſcription bien détaillée du détroit & de la terre Magellanique. Le premier, dit-il, qui découvrit la mer du Sud, fut Vaſco Nunnez de Balbao en 1513. mais il ne paſſa pas le détroit, il ſe contenta de marcher par terre de la mer du Nord à celle du Sud.

En 1519. Ferdinand Magaillans ayant commiſſion de l'Empereur Charles V. paſſa de la mer du Nord à celle du Sud. Pigafetta décrit au long ce voyage; mais il ſemble que Mr. Rogers n'ajoute pas grande foi

à ſa relation. Quoiqu'il en ſoit, Magaillans ayant relâché aux Iſles des larrons, y fut maſſacré.

Alfonſe de Camargo paſſa le même détroit en 1536. & arriva au port d'Arequipa la même année, mais peu de tems après il fut contraint de retourner en Eſpagne.

En 1577. le fameux Chevalier Drake partit de Plymouth au mois de Novembre, & paſſa le détroit de Magaillans le 21. Août de l'année ſuivante. Le 6. Septembre il entra dans la mer du Sud, en viſita les côtes, & après avoir fait le tour du monde, arriva heureuſement en Angleterre le 25. Juillet 1580.

En 1586. le Chevalier Candish paſſa auſſi par le détroit de Magaillans. La relation qu'il a laiſſée de ce voyage eſt fort curieuſe. Nous ne parlerons pas ici du Chevalier Richard Hawkins, de Meſſieurs Chidley, Wood, Davis, Narboſough &c. qui ſont tous entrez dans la mer du Sud par le détroit de Magaillans. Mr. Roger aſſûre que le dernier qui y ait paſſé eſt Mr. de Beaucheſne Goüin en 1699. mais il ſoutient que

le chemin le plus ſûr eſt par le Cap de Horne.

Le 31. Janvier on ſe trouva à la hauteur de l'Iſle *Juan Fernandez*. Le 1. Février on mit en mer la chaloupe du Duc, avec ordre de viſiter la côte de l'Iſle, mais la chaloupe ayant apperçu ſur le ſoir un grand feu, retourna joindre les vaiſſeaux, ne doutant pas que quelques navires François ne fûſſent ſur les côtes. Le lendemain à midi on renvoya à la découverte une petite barque bien armée ſous les ordres de Meſſieurs Dover & Frye, qui retournerent avec une bonne proviſion de poiſſon & un homme habillé de peaux de chevre : c'étoit un Ecoſſois nommé Alexandre Selkirk, qui avoit été autrefois ſur le vaiſſeau *les cinq ports*, qui périt dans ces mers. Cet homme avoit demeuré ſeul dans l'Iſle l'eſpace de quatre ans quatre mois, c'eſt lui qui le jour auparavant voyant des vaiſſeaux à quelques lieües en mer avoit fait du feu.

Les Lecteurs attendront ſans doute un recit bien circonſtancié de ſes avantures. Voici ce que Mr. Rogers

nous en apprend. Il étoit né à Largo dans la Province de Tyf, ſes parens le deſtinerent dès ſa jeuneſſe à ſervir ſur mer ; ce jeune homme ayant fait pluſieurs voyages en Europe, ſe mit ſur les *cinqs ports*, dont Mr. Stradling étoit Commandant : étant à la hauteur de l'Iſle *Juan Fernandez* il eut quelque differend avec ſon Capitaine, qui le laiſſa ſur cette Iſle déſerte. Il avoit emporté du vaiſſeau ſes habits, ſon lit, un fuſil, un peu de poudre, du plomb, une hache, un couteau, un chaudron, la Bible, & quelques inſtrumens de Mathematique. La melancolie le ſaiſit ſi violemment pendant les premiers mois, qu'il en penſa mourir ; mais il s'accoûtuma peu à peu à la ſolitude, & éleva d'abord deux petites hutes, dont l'une lui ſervoit de cuiſine, & l'autre de chambre. Les chevres ſauvages, dont l'Iſle *Juan Fernandez* abonde, lui fourniſſoient de quoi vivre, mais le pain & le ſel lui manquoient, il trouva néanmoins dans l'Iſle même de quoi y ſuppléer. Les Flibuſtiers qui ont coûtume d'y relâcher

avoient ſemé pluſieurs champs de navets, qui lui furent d'un grand uſage ; d'ailleurs l'Iſle produit une eſpece de poivre noir, que l'on appelle *Malagita*, dont il ſe ſervoit au lieu de ſel.

Quand ſa poudre fut dépenſée il ſe trouva obligé de pourſuivre les chevres, & de les prendre à la courſe. Mr. Rogers aſſûre qu'il couroit avec tant de vîteſſe, qu'il dévançoit les meilleurs chiens. Tous ſes habits étant déchirez, il s'en fit de peaux de chevres, un clou lui ſervoit d'aiguille, & l'écorce de *Piemento* lui tenoit lieu de fil.

Les vaiſſeaux qui ont fait naufrage ſur les côtes de cette Iſle l'ont tellement peuplée de chats & de rats, que Mr. Selkirk eut d'abord bien de la peine à s'en garantir, ſes deux cabanes en étoient tellement remplies, que quelque précaution qu'il prît, il en fut longtems incommodé, mais il trouva enfin le moyen de ſe délivrer de ces hôtes incommodes.

Pendant le ſéjour qu'il fit dans cette Iſle il vit pluſieurs vaiſſeaux,

mais craignant que ce ne fûſſent des Eſpagnols, il n'oſa jamais faire des ſignaux, préferant ſa liberté à une dure & barbare captivité. Comme il étoit alors à la fleur ſon âge, & que d'ailleurs il étoit très-habile marinier, Mr. Rogers le fit Contre-maître du Duc, où il rendit des ſervices très-conſiderables.

Le 2. Février on débarqua la plûpart des malades, on fit bonne proviſion d'eau & de bois, & le quatorze les deux vaiſſeaux remirent à la voile.

Le 16. on apperçut un petit bâtiment que la Ducheſſe prit, c'étoit une barque de 16 tonneaux allant de *Payta* à *Cheripe* pour y acheter de la farine. Le 17. on arriva à l'Iſle de *Lobos*, & ſur le champ on travailla à armer la petite priſe, afin qu'elle pût croiſer avec la Ducheſſe pendant qu'on nettoyeroit le Duc.

Le 26. au matin la Ducheſſe retourna à *Lobos* avec une priſe partie de Guiaquil & allant à Fruxillo, la charge en étoit fort peu conſiderable; on ſe ſervit encore de ce petit vaiſſeau pour croiſer.

Les Isles de Lobos sont désertes, on n'y trouve, ni eau, ni legumes, il y a grand nombre d'oiseaux, dont la chair est pùante & coriasse. On y trouve sur les côtes une infinité de veaux marins, dont l'odeur est si insupportable, que les vaisseaux en sont incommodez à quelques lieües en mer. Mr. Rogers apprit ici des prisonniers qu'il y auroit dans peu des vaisseaux richement chargez qui iroient à Acapulco, à Lima &c.

En effet, on apperçut le 2. d'Avril un bâtiment à deux lieuës en mer: les ordres furent aussitôt donnez pour l'attaquer, & vers les huit heures du matin on s'en rendit maître. C'étoit un assez gros vaisseau, nommé l'*Ascension*, de quatre à cinq cens tonneaux, bâti en forme de gallion, ayant les bords fort hauts, avec des galleries tout autour. Il étoit chargé de bois, & d'autres marchandises, pour Panama & Lima. Les prisonniers furent dispersez sur les autres bâtimens, & Mr. Trye ayant été nommé Capitaine de cette prise, eut ordre de partir le 7. pour aller croiser avec les deux

petites barques à ſept lieües des côtes.

Le 12. tous les Officiers étant aſſemblez on réſolut d'attaquer Guiaquil. Le 15. on découvrit un aſſez gros vaiſſeau que l'on ne put aborder que le 16. Peu d'heures après une des petites priſes amena une barque de Peyta chargée de ſavon, de caſſe, de cuir &c.

Le 18. toutes choſes étant prêtes pour l'attaque de Guiaquil, on doubla l'Iſle de Sainte Claire, & le 20. on ſurprit la ville, ou plutôt, le village de Punna. Le 22. Avril les troupes de débarquement, au nombre de cent ſoixante hommes, ayant été diſtribuées dans les chaloupes, monterent la riviere de Guiaquil, & comme elles furent en vûë de la ville, les Officiers apperçurent un grand nombre de lumieres, ce qui leur fit craindre qu'on n'y eût donné l'allarme. On tâcha d'abord d'engager le Gouverneur & le Corregidor à rançonner la ville, mais après pluſieurs pourparlers fort inutiles, on réſolut enfin d'y faire une deſcente, ce qui fut executé ſans

grande résistance le 24. La plûpart des habitans s'étoient retirez dans les bois avec leurs meilleurs effets, & on ne trouva que peu de choses de quelque valeur dans la ville; mais il est certain que si on avoit pû la surprendre, on y auroit trouvé des richesses immenses, & plus de deux cens mille pieces de huit en or & en argent. Les Officiers se contenterent enfin d'une rançon de trente mille pieces de huit, qui furent presque toutes payées avant le neuviéme de Mai.

La ville de Guiaquil est la Capitale de la Province, elle est gouvernée par un Président, & cinq ou six Auditeurs, qui font une *Audiance* Royale, & dont il n'y a point d'appel, quant aux affaires militaires, qu'au Viceroi du Perou. Ces Présidens, ou Gouverneurs, n'ont leurs commissions du Roi d'Espagne que pour cinq ans; mais il arrive souvent que le Viceroi en cas de mort, ou de crimes, nomme lui-même des Présidens, ou Gouverneurs, qui lui payent sous main des sommes immenses. Mr. Rogers assûre, que le

dernier Viceroi mourut riche de plus de huit millions de pieces de huit. Le Comte de la Monelo ſon fils eſt actuellement revêtu de cette dignité. Nôtre Auteur ſouhaiteroit qu'un autre fût à ſa place, parce, dit-il, qu'il eſt trop attaché aux interêts de la France.

Les Corregidors & Gouverneurs trouvent auſſi le moyen d'amaſſer en peu de tems de grands biens. Le dernier Corregidor qui mourut à Guiaquil laiſſa à ſes heritiers plus de trois cens mille pieces de huit. Les Lecteurs ne ſeront pas étonnez de ce vaſte gain, lorſqu'ils ſçauront que les Vicerois leur permettent ſous main de trafiquer, & de tranſporter du vif argent du Mexique au Perou.

La riviere de Guiaquil eſt ſi large à deux lieües au deſſous de Punna, qu'on a de la peine à voir d'un bord juſqu'à l'autre. Mr. Rogers aſſûre qu'il faut un bon Pilote pour monter juſqu'à la ville. Il ajouta que la riviere eſt navigable à quatorze lieuës au delà ; mais que les canots & les petites barques montent bien plus haut.

Le principal produit de cette Province conſiſte en *cacao*, dont on en tranſporte tous les ans une très-grande quantité, il y a auſſi beaucoup de ſel & de poiſſon ſalé que l'on vend à Quito. La Province de Guiaquil fournit Truxillo, Chancay & Lima, de bois, de ris, de coton &c. qui eſt un commerce très-lucratif. On ne trouve pas dans cette Province des mines, ni d'or, ni d'argent : mais elle abonde en beſtiaux. Le païs ne produit point de froment, toute la farine que l'on y employe vient de Truxillo & de Cheripe. Les draps de laine viennent de Quito. *Piſco* & la *Naſca* fourniſſent cette Province de vin, d'eau de vie, d'huile d'olives, de ſucre &c. Les marchandiſes d'Europe lui viennent par terre de Panama par Portobello. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait pour le moins plus de 40 vaiſſeaux qui arrivent tous les ans à Guiaquil, ce qui fait voir que le trafic de cette ville eſt très-conſiderable.

Pour ce qui eſt de la juſtice, elle ſe rend dans ce païs à peu près comme en Eſpagne. Le Corregidor

 en

en eſt le Chef, il a ſous lui pluſieurs Conſeillers & Avocats, qui pour la plûpart ſont fort riches; on ne peut appeller de la ſentence de ces Juges qu'à la Cour ſouveraine de Lima.

Il y a dans la Province près de 1100 hommes capables de porter les armes. D. Jerôme Boſo en eſt General, il a ſous lui un Meſtre de Camp, un Sergent Major, & un Commiſſaire de Cavalerie.

Mr. Rogers remarque, que les relations de ce païs que les Flibuſtiers François ont fait imprimer depuis quelques années, ſont très-défectueuſes.

Le 17. Mai on reconnut les Iſles *Gualapagos*; mais n'y trouvant pas d'eau, on fut obligé de continüer ſa route. Tous les équipages étoient en fort mauvais état, ce que l'on attribuoit au mauvais air qu'ils avoient contracté à Guiaquil. Mr. Rogers dit, qu'on ne doit pas compter ſur les relations que les Flibuſtiers ont laiſſées de ces Iſles.

Au commencement de Juin on prit deux autres vaiſſeaux allant à Guiaquil, les priſonniers aſſûrerent

qu'on ne ſçavoit pas dans le païs qu'il y eût des Corſaires Anglois dans ces mers.

Comme Mr. Rogers ſe trouvoit indiſpoſé, on aſſembla le Conſeil au bord la Ducheſſe, où il fut réſolu d'attaquer les mines de Barbacore, ou de *Saint Juan* ; mais ce deſſein parut à la fin impraticable, de ſorte que l'on fut obligé de relâcher à l'Iſle *Gorgona*, où on arma en guerre une des priſes nommée le Havre de Grace, dans le deſſein de l'amener en Europe. Ce vaiſſeau avoit été bâti en France, & étoit aſſez bon voilier, étant nettoyé & eſpalmé on lui donna le nom de *Marquis*.

Comme les priſonniers devenoient fort à charge, on réſolut de les mettre à terre ; mais auparavant on traita avec eux de la rançon des vaiſſeaux, & des marchandiſes, qu'on ne pouvoit pas tranſporter en Europe. Mr. Rogers aſſûre, que les Eſpagnols eurent tout ſujet de ſe loüer du bon traitement qu'ils reçurent des Anglois. On leur permit d'entendre tous les jours la Meſſe, & d'aſſiſter à l'office divin, avec au-

tant de liberté que s'ils avoient été au ſond de l'Eſpigne.

L'Iſle Gorgona a environ trois lieües de long, mais elle eſt fort étroite : elle eſt à ſix lieües du continent, toute couverte de grands arbres, il y a un aſſez bon ancrage du côté du nord-eſt. On trouve dans cette Iſle un prodigieux nombre de ſinges, dont la chair eſt bonne à manger.

Le 25. d'Août on moüilla dans la Baye de *Tecames*, où on trafiqua quelques Negres & quelques marchandiſes avec les habitans pour des proviſions.

Le 1. Octobre on découvrit les terres du Mexique, & le 8. on fit voile vers les *Tres Marias*, ſituées au n. o. pour y faire de l'eau & pour nettoyer les vaiſſeaux ; on y fit bonne proviſion de tortuës & de gibier.

Le 1. Nov. étant à la hauteur de la Californie on relâcha au port *Seguro*, où on réſolut d'attendre le vaiſſeau allant de Manille à Acapulco. Les Indiens qui habitent ſur les côtes ſont ſi pauvres, qu'ils ne

pûrent fournir aux équipages que quelques poiſſons.

Le 21. Decembre on découvrit une voile à 7 lieües de l'oüeſt, & auſſitôt les trois vaiſſeaux appareillerent, le 22. à huit heures du matin on commença à l'attaquer, le combat fut aſſez rude, mais au bout de quelque tems les Anglois s'en rendirent maîtres. Ce vaiſſeau étoit monté de vingt canons & d'autant de pierriers, & avoit 191 hommes d'équipage. Il s'appelloit *nueſtra Seniora de la Incarnacion.* Il étoit très-richement chargé, & avoit pour Commandant un François, nommé le Chevalier Pichberty. On apprit des priſonniers qu'il y avoit un autre navire parti en même tems de Manille, mais ils ajouterent qu'ils le croyoient déja arrivé à Acapulco; ſur cet avis la *Ducheſſe* & le *Marquis* eurent ordre d'aller croiſer, tandis que le *Duc* & la priſe reſteroient au port Seguro.

Le 26. on apperçut un bâtiment, & auſſitôt on fit des ſignaux au Duc pour aller joindre les deux autres vaiſſeaux, ce qu'il fit, après avoir

mis les priſonniers en ſûreté. L'après midi on attaqua vivement le navire, qui ſe défendit avec tant de vigueur, qu'à la fin on fut contraint de l'abandonner, ce vaiſſeau s'appelloit *Bigonica*, il étoit Admiral de Manille, percé pour ſoixante canons & monté de 40, avec des pierriers à proportion; ſon équipage conſiſtoit en quatre cens cinquante hommes, dont cent cinquante étoient Européans, tous gens réſolus de ſe défendre jusqu'à l'extremité.

Mr. Rogers décrit enſuite la Californie, le Mexique, le Perou & le Chili; ce qu'il en dit eſt tiré des meilleurs Auteurs, d'Oval, du P. Seppe, & principalement de Gemelli, qui eſt un des derniers qui en ait écrit.

L'onziéme Janvier 1710. après avoir diſtribué ſur les autres navires une partie des marchandiſes que l'on avoit trouvées ſur le vaiſſeau d'Acapulco, la petite Eſcadre compoſée de quatre voiles partit de Seguro, & elle arriva l'onziéme Mars à l'Iſle de Guam. Les Officiers écri-

virent au Gouverneur pour lui demander la permiſſion d'y acheter des proviſions & de faire de l'eau, ce qui leur fut accordé. L'Iſle de Guam a environ 40 lieües de tour. Le Roi d'Eſpagne y entretient un Gouverneur, & quelques troupes, pour la ſûreté du commerce. Les naturels du païs ſont preſque tous Chrétiens.

Le 21. Mars on quitta *Guam*, & le 29. Mai on fut à la hauteur de l'Iſle de Bouton, qui eſt longüe d'environ 30 lieües, on aſſûre que le païs eſt ſi peuplé, que le Roi peut mettre ſur pied en fort peu de tems plus de cinquante mille hommes, mais Mr. Rogers eſt perſuadé que la ſûreté de ce Prince conſiſte dans la pauvreté des habitans, qui ne font envie à perſonne.

Le 9. Juin on partit de l'Iſle de Bouton, & le 20. du même mois on entra dans la rade de Batavia, où l'on demeura juſqu'au 12. d'Octobre. Les Officiers trouvant qu'ils auroient de la peine à conduire le *Marquis* en Europe, le vendirent à Mr. Opey, Capitaine d'une fregate Angloiſe.

Nous ne parlerons pas dans cet extrait de la qualité de ces païs, nous aurons l'occasion de le faire plus au long dans celui du second tome de ce voyage.

Le 29. Decembre les trois vaisseaux moüillerent dans la rade du Cap de bonne Esperance. Le 6. Avril on appareilla au nombre de 26 vaisseaux, dont 16 étoient Hollandois & 9 Anglois, tous richement chargez. Le 23. de Juillet toute la flotte arriva au Texel, & le 14. Octobre Mr. Rogers moüilla avec les trois vaisseaux qu'il commandoit à la rade de Bristol.

ARTICLE CXVI.

L'IMITATION DE JESUS-CHRIST, traduction nouvelle, avec une pratique & une priere à la fin de chaque Chapitre. Par le R. P. de Gonnelieu de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Pierre Augustin Mercier ruë St. Jacques 1712. *In* 8°. *pag.* 527.

NOus avons parlé dans les nouvelles Litteraires du mois de

Juillet 1706. de 11 traductions Fran çoiſes de l'excellent livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST; le P. de Gonnelieu nous en donne une douziéme; il n'auroit pas ſongé, dit il, à la mettre entre les mains des Fidelles, s'il n'avoit eû qu'une ſimple traduction à leur offrir, mais il a crû, & a eû raiſon de croire, qu'on la recevroit favorablement, & qu'on lui ſçauroit gré de ſon travail, ſi sans rien changer à un ouvrage dont l'utilité eſt ſi generalement reconnuë, il y ajoutoit quelques ſecours capables d'augmenter les fruits qu'il produit en tout païs & en toute langue.

Dans cette vûë il a joint à chaque chapitre une pratique & une priere; l'Approbateur aſſûre qu'elles ſont pleines de lumiere & d'onction; tous les Lecteurs ſouſcriront à ce jugement, dont le nom du P. de Gonnelieu étoit un préjugé infaillible.

ARTICLE CXVII.

L'IMITATION DE LA VIERGE mere de Dieu, par Messire Loüis Bastide Prieur de Sainte Croix de Broquiers, Prédicateur du Roi & Professeur des Droits à Paris. A Paris, de l'Imprimerie de Gilles Paulus du Mesnil 1713. *in* 12. *pages* 360.

APrès l'Imitation de JESUS-CHRIST il n'en est point de plus utile, ni de plus efficace, que celle de la Sainte Vierge. Mr. Bastide, connu par d'autres ouvrages où il a sçavamment défendu la Religion, nous donne ce fruit de sa dévotion, après nous avoir donné le fruit de ses études. Comme la sainte Vierge n'a point instruit l'Eglise par des discours, il n'a pû suivre la méthode de l'Auteur du livre incomparable de l'Imitation de JESUS-CHRIST; il n'a pû proposer que les exemples de la mere, pour faire pratiquer les maximes du fils; mais il n'a pas proposé ces beaux exemples sechement, les instruc-

tions qu'il y a jointes avec beaucoup d'art, d'élegance & d'onction, forment un excellent abregé de la morale Chrétienne. Le P. Arias Jesuite a travaillé en Espagnol sur le même dessein, son ouvrage n'a point servi à Monsieur Bastide, qui paroît même ne l'avoir pas connu.

ARTICLE CXVIII.

NEL SOLEMNI-ZARSI LA Canonizzazione di santa Catarina da Bologna nella Chiesa dalle reverende Suore di santa Chiara discorso. C'est à dire, *Panegyrique de Sainte Catherine de Boulogne, prononcé à Boulogne le jour de la solemnité de sa canonisation dans l'Eglise des Religieuses de sainte Claire appellée* Corpus Domini, *par le R. P. César Calino de la Compagnie de Jesus.* A Boulogne, chez Ferdinand Pisarri 1712. *In* 12. *pages* 35.

LE P. Calino, un des plus fameux Prédicateurs d'Italie, dont nos Memoires ont déja parlé, &

dont nous parlerons encore à l'occaſion de ſes homelies ſur les quatre livres des Rois, le Pere Calino prêchant dans l'Egliſe où le corps de ſainte Catherine entier depuis tant d'années, & preſque vivant, inſpire de l'étonnement & de la dévotion à tous ceux qui le voyent, a pris dans ce miracle l'idée de ſon diſcours. L'Apôtre lui a fourni un texte très-heureux : *Sive in corpore, ſive extrà corpus neſcio.* La vie de ſainte Catherine, toute ſpirituelle, toute celeſte, peut faire douter ſi elle avoit un corps : ſon corps incorruptible, & preſque vivant, peut faire douter ſi l'ame l'a quitté. *La ſainte ame de Catherine a paru ſéparée de ſon corps pendant ſa vie, elle y paroît unie après ſa mort*, voilà la diviſion. Le celebre Orateur l'a remplie, non de conceptifs & de penſées plus brillantes que vrayes, mais de reflexions ſolides, tirées des actions de la Sainte & des miracles qu'elle opere, ſoutenües par des tours éloquens, & par une expreſſion toûjours ingénieuſe, mais toûjours claire & ſenſée. Il dépeint d'une

maniere naturelle & touchante la servitude où sont nos ames captives de nos corps : il fait paroître sainte Catherine exemte des dures loix de cette servitude, au dessus des foiblesses de l'âge, des impressions des sens, des infirmitez, & de la mort même. Sa sainte ame, sans être retenuë dans la prison du corps, a été presente en differens lieux, elle étoit presque continuellement dans le ciel, conversant familierement avec la Cour celeste, éclairée des plus pures lumieres, enflammée du plus ardent amour.

La seconde partie n'a pas besoin de preuves étudiées, dit le Pere Calino, un regard suffit pour se convaincre qu'on peut douter si l'ame de la Sainte a quitté son corps. Il y a deux cens cinquante ans que ce corps n'a point changé ; le tems l'a respecté, & divers prodiges pourroient persuader que ce corps dans quelques occasions a senti, a agi, comme vivant.

Un discours si propre du sujet a eû l'applaudissement de toute l'Italie.

ARTICLE CXIX.

LETTRE ECRITE PAR MONSIEUR Biet, premier Apoticaire du Roi, à Mr. Levrat Maître Apoticaire à Lion, le 19e. Avril 1713. où il explique le secret de la composition des veritables gouttes d'Angleterre.

IL y a longtems, Monsieur, que je vous aurois donné la satisfaction que vous souhaitez de moi, touchant la composition des veritables gouttes d'Angleterre, si vous me l'aviez demandée plûtôt; car vous sçavez bien que je n'ai jamais approuvé la conduite de certaines personnes de nôtre profession, qui font souvent mystere de peu de chose: un tel procedé sent trop le Charlatan, & me paroît trop contraire à la charité qu'on doit à son prochain. Ce fut aussi ce qui m'obligea dans un cours de Chymie public, que je fis il y a quelques années dans le Laboratoire des Maîtres Apoticaires de Paris, de faire voir & connoître, non seulement de quoi étoient com-

posées ce qu'on appelle les vrayes gouttes volatiles d'Angleterre, mais encore une infinité d'autres remedes particuliers, dont quelques personnes se flatent de posseder seules le secret. Toute l'assemblée, qui étoit composée d'un assez grand nombre de fort habiles gens, parut fort contente d'un procedé si sincere, mais je cherchois en cela moins leurs applaudissemens, que la satisfaction que j'avois de rendre publics des remedes, que quelques personnes prennent grand soin de cacher comme de rares spécifiques. De plus, je me flatois que mon exemple pourroit engager ceux qui en sçavent plus que moi d'en faire de même; car il ne faut pas douter que nous ne soyons dans l'obligation de communiquer gratuitement au public tout ce qui peut lui être utile, & contribuer à sa santé.

Il y a plusieurs sortes de liqueurs, ou teintures, auxquelles on donne mal à propos le nom de gouttes d'Angleterre, comme je vous l'expliquerai une autre fois; on les confond souvent au grand préjudice des

malades ; je ne vous envoye à present que la composition de celles qui doivent être regardées comme veritables & bien éprouvées en plusieurs occasions, & qui sont (par l'experience) préferables à celles qu'on tire de la soye, des araignées, & d'autres matieres.

Vous souhaitez aussi de sçavoir qui est l'inventeur des gouttes volatiles d'Angleterre, je vous dirai que c'est un nommé Mr. Godoald, Medecin de Londres, où il exerçoit la Medecine avec reputation. La maladie dangereuse d'une personne de consideration, pour laquelle le Roi d'Angleterre Charles II. s'interessoit, s'augmenta beaucoup. Ce Prince, sçachant qu'elle étoit abandonnée de tous les Medecins qui la voyoient, ordonna à Mr. Godoald, dont on lui avoit souvent parlé, de l'aller voir, & de lui donner de son remede, s'il le trouvoit à propos ; ce qui fut executé, & l'effet en fut si surprenant, que cette guerison fut regardée de tout le monde comme une espece de resurrection. Ce Prince résolut dès

lors d'avoir à quelque prix que ce fût la composition de ce remede, qui lui paroissoit si précieux, il fit offrir pour cela jusqu'à vingt cinq mille écus à Mr. Godoald. Un des neveux de ce Docteur, que j'ai vû à Paris il y a quelques années, & duquel je sçai ces particularitez, me dit que son oncle étoit d'une humeur si bizarre, qu'il eut toutes les peines du monde à se résoudre de donner son remede au Roi d'Angleterre, malgré la somme considerable qu'il lui offroit pour cela. En effet, il falloit que ce Docteur fût un misantrope bien extraordinaire, pour n'être pas touché d'une si belle offre, ou peutêtre il étoit d'une de ces especes de sectes qui regnent en Angleterre, & qui méprisent les richesses, car il crut faire une grace à son Prince de lui faire part de son secret pour la somme qu'il lui donnoit, & encore ce fut à condition de ne le communiquer à personne, tant que l'Auteur vivroit. Ce Prince lui tint parole, & pour empêcher que personne n'en eût connoissance, il se donnoit la peine lui

même de le préparer, car vous sçavez peut-être qu'il aimoit fort la Chymie, & qu'il avoit un très-beau Laboratoire, où il rassembloit souvent plusieurs curieux, & même un François nommé le Fevre, fort bon Artiste, qui nous a laissé un cours de Chymie curieux & utile, & qui a travaillé longtems dans ce même Laboratoire, gratifié d'une pension par ce Prince.

Composition des gouttes volatiles d'Angleterre.

Il faut prendre cinq livres de crane humain d'un homme pendu, ou mort d'une mort violente,

Deux livres de viperes seches.

Deux livres de corne de cerf, & deux livres d'yvoire.

Coupez le tout par petits morceaux, & les mettez dans deux ou trois cornües pour distiller le tout dans un fourneau de reverbere, avec les mêmes précautions qu'on distille ordinairement la corne de cerf & les viperes pour en tirer le sel volatil. Les vaisseaux, ou récipiens,

étant refroidis, vous les delutterez & les agiterez bien, afin de détacher le ſel volatil des parois des vaiſſeaux; vous verſerez le tout dans une grande cucurbite de verre, pour filtrer enſuite la liqueur par le papier gris, afin d'en ſéparer l'huile, qui eſt inutile. Il faut mettre la liqueur qui ſera filtrée dans une cornuë de verre poſée au feu de ſable, à laquelle on adaptera une autre cornuë de verre pour lui ſervir de récipient, il faut avoir ſoin qu'elle ſoit bien luttée, & faire cohober les dites matieres par trois fois : il ne faut pas oublier d'y ajouter auparavant tout le ſel qu'on aura pû ſéparer des balons, ou récipiens, & après leſdites trois cohobations vous delutterez vos cornuës, & vous verſerez le tout dans un matras à long col, auquel vous adapterez un chapiteau convenable & un petit récipient. Vous lutterez bien toutes les jointures de part & d'autre avec la veſſie de cochon moüillée, & poſerez vôtre vaiſſeau au feu de ſable avec un très-petit feu. Le ſel volatil ſe ſublimera & s'attachera au chapiteau, &

à la partie ſuperieure du matras, continüez le feu, afin qu'il monte aſſez d'eſprit, ou d'humidité, pour fondre ou diſſoudre le ſel qui a monté le premier, & auſſi-tôt vous ôterez tout le feu de vôtre fourneau, afin qu'il ne diſtille rien de plus: c'eſt une circonſtance très eſſentielle à obſerver, pour que ce remede opere avec toute la force & toute la vigueur dont il eſt capable, car ſans cette précaution il ſe trouveroit affoibli par trop de flegme. Je crois qu'il eſt inutile, Monſieur, de vous donner aucun avis ſur cela, étant auſſi bon & habile Artiſte que vous êtes; je crois auſſi qu'il n'eſt pas moins inutile de vous parler de la doſe de ce remede, car vous ſçavez qu'on commence ordinairement à en donner ſept ou huit gouttes, & qu'on augmente juſqu'à quarante & cinquante dans les cas preſſans, comme apoplexie, lethargie, aſſoupiſſement, foibleſſe; en un mot, cela roule ſur la prudence du Medecin, ou de celui qui le donne, car ce même remede eſt encore très-excellent dans toutes les fievres ma-

lignes, particulierement dans les petites verolles, rougeoles &c. Je ſuis.

ARTICLE CXX.

SENTIMENS DU P. H. SUR deux medaillons d'Annie Fauſtine, dont on a parlé dans les Journaux précedens.

IL y a près de deux ans qu'un ſçavant Prélat d'Italie qui connoît, comme les vrais Sçavans, de quelle importance ſont les medailles pour rectifier l'hiſtoire, écrivit une lettre à un de ſes amis ſur un medaillon d'Annie Fauſtine, qui eſt chez Mr. Thiepolo Senateur de Veniſe; & dans cette lettre il en cite un autre du cabinet du P. Chamillard, qu'il avoit vûë dans le Journal de Trevoux au mois d'Octobre 1706. C'eſt de ces deux medaillons dont je dis ici ma penſée.

Il eſt certain qu'aucun Hiſtorien ne nomme cette Princeſſe par ſon nom; que l'Abbreviateur de Dion dit ſeulement, qu'une des femmes

Médaillon du Cabinet du P. Chamillart.

Médaille feinte.

de l'Empereur Antonin, qu'on nomme Elagabale, étoit petite fille de Marc-Aurele ; qu'Herodien dit qu'elle étoit de la race de Commode, ce qui ſignifie qu'elle étoit du moins arriere-petite fille de Marc-Aurele, & les Sçavans modernes ont conclu de là, qu'il falloit que ce fût cette Princeſſe qui eſt appellée ſur les medailles, ANNIA FAVSTINA AVG. ou ANNIA AVRELIA FAVSTINA AVG. parceque tous ces noms marquent en effet qu'elle deſcend de Marc-Aurele.

On a découvert enſuite que ce medaillon de Mr. Thiepolo étoit retouché & falſifié. En voici la legende entiere comme elle eſt gravée dans le Journal de Veniſe. ΔΑΜΑCΚΗΝΩΝ ЄΛΦ. ΔΟΓΜΑΤΙ CΥΝΚΛΗΤΟΥ. ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟC. ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ ΝЄΩΚΟΡΩΝ. On a remarqué, dis-je, que ces premiers mots, ΔΑΜΑCΚΗΝΩΝ ЄΛΦ. ont été formez en partie de quelques lettres qui étoient aſſez nettes, & en partie de celles qui étoient fruſtes, ou effacées en cet endroit. On a vû ſur le

deſſein que Mr. Vignoli avoit pris de ce medaillon d'abord qu'il parut à Rome, & tel qu'il étoit avant qu'on l'eut retouché, qu'il n'y avoit en cet endroit là que cinq lettres viſibles dans la premiere, & quatre dans la ſeconde des deux lignes que font ces mots ſur la médaille, ΔΑΜΑCΚΗΝΩΝ ЄΛΦ.

Cette inſcription me fit de la peine d'abord que je la vis ainſi gravée. Je ſçavois qu'en Syrie il ne ſe trouve point de ces accords de differentes villes, qu'on nomme ΟΜΟΝΟΙΑ ſur les medailles; & que paſſé le regne d'Hadrien, Damas ſur ſes medailles ne met plus d'époque. Hors de là le medaillon eſt inconteſtable, & l'un des plus beaux que l'on ait vû juſqu'ici frapé à l'honneur d'Annie Fauſtine. Il paroît par là même qu'elle étoit parente de l'Empereur Severe Alexandre, & j'ai toujours crû qu'elle étoit ſa ſœur. On lui rend plus d'honneur qu'on n'a jamais fait aux deux femmes d'Antonin, dont nous avons les medailles: ſçavoir, à Julia Cornelia Paula, qui deſcendoit pourtant des

Scipions & des Emiles ; & à Julia Aquilia Severa, qui étoit auſſi ſœur du même Severe Alexandre ; car on n'a jamais vû de medaillon, ni Grec, ni Latin, que je ſçache, de ces deux Princeſſes. Outre cela je ſuis perſuadé ſur bonnes preuves, qu'Annie Aurelie Fauſtine n'a jamais été femme d'Antonin, & que ſes medailles n'ont été frapées que depuis que ſon frere Severe Alexandre eut part au gouvernement de l'Empire, ſoit pendant les huit derniers mois d'Antonin, en qualité de Céſar, ou quand il fut élevé lui même ſur le trône. Ce ſyſteme fait evanoüir toutes les difficultez qu'on trouve à regler le tems qu'ont vécu ces trois Princeſſes ſelon les medailles & les Hiſtoriens.

Il reſte à ſçavoir premierement, quelle eſt cette Laodicée dont le nom eſt ſur le medaillon. Je ne me ſervirai pas des preuves de M. Maſſon, pour montrer que ce n'eſt aucune des deux Laodicées de Syrie. Il dit en premier lieu, que le nom de ces deux villes n'eſt jamais ſur les medailles, ſans quelques épithe-

te, ou ſans le tître de Colonie. Mr Vaillant en cite néanmoins trois d'une ſeule de ces deux Laodicées de Syrie, ſous Antonin, qu'on nomme Elagabale, qui n'ont pour legende que le ſeul mot, LAVDICЄON, ou LAODICЄON. Δ. Є. c'eſt à dire, comme je l'explique, Δήμου ἐυχῇ, *voto publico.* Ces trois medailles ſeroient donc de la Laodicée d'Aſie, ce qui n'eſt pas; la Laodicée d'Aſie n'écriroit jamais ainſi en caracteres Latins.

Il dit en ſecond lieu, que ni les deux Laodicées, ni aucune ville de Syrie, ne porte ſur ſes medailles le tître de Neocore; mais qu'il eſt fort ordinaire ſur les medailles des villes d'Aſie. Le beau medaillon de l'Empereur Severe Antonin, (car c'eſt ainſi que l'on appelle ſur une belle medaille Grecque Antonin fils de Severe) le beau medaillon, dis-je, de ce Prince, qui eſt cité dans le cabinet de la Reine de Suede pag. 117. & rapporté par Mr. Vaillant pag. 103. ſur ce pied là ſeroit faux; car ſa legende eſt telle: ΙΟΥΛΙЄΩΝ ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΠΡ. (c'eſt

à dire, πεζάτων) CYPIAC. OMONOIA. Il eſt néanmoins inconteſtable & d'une grande beauté.

M. Maſſon ajoute, qu'on ne voit pas de jeux marquez ſur les medailles qui appartiennent certainement à une des Laodicées de Syrie. Selon cette regle, la medaille de Laodicée, que Mr. Vaillant rapporte d'après Mr. Patin, pag. 121. de ſes Colonies, & qu'ils attribüent tous deux avec raiſon à une Laodicée de Syrie, appartiendroit à la Laodicée de Phrygie. Néanmoins le ſeul mot de LAVDICEON écrit en lettres Latines eſt une preuve démonſtrative du contraire ; & l'on voit pourtant ſur cette medaille deux athletes qui luttent : *Duo athletæ nudi luctantes*, dit Mr. Vaillant, *certamina Laodiceæ celebrata indicant.*

Il ajoute enfin, que Laodicée qui eſt voiſine de la mer mediterranée, étoit alors Colonie ; qu'elle portoit auparavant le tître de Julie, ΙΟΥΛΙΕΩΝ ; & que l'autre Laodicée voiſine de Damas eſt toûjours appellée ſur les medailles Laodicée près du Liban, pour la diſtinguer

de l'autre. Il n'eſt pas le premier qui ait dit cela ; mais on l'a dit san fondement. Laodicée ſur mer n fut jamais ſur les medailles, ni Co lonie, ni Metropole : elle ne s'y e jamais diſtinguée que par ſon nom de *Laodicée ſur mer*, comme nous di ſons Boulogne ſur mer : ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΘΑΛΑΣΣΑΝ. Jamais el le n'a frapé de medailles à l'hon neur des Empereurs ; ſoit parce qu'étant une ville libre, *Laodicea li bera*, dit Pline, elle ait été jalouſe d ſa liberté, ſans vouloir donner au Romains cette marque de confede ration, non plus que ceux de Ty pendant un fort longtems, ni le Atheniens dans la Grece, ni le Sciotes dans l'Archipel, & quel ques autres ; ſoit par quelque autr raiſon qui nous eſt inconnuë. De l vient que de toutes les autres me dailles qui ont le nom de Laodicée hors celle que je viens de rappor ter, laquelle eſt du tems des Roi de Syrie, pas une n'a la moindr marque que ſa ſituation ſoit ſur l mer : elles ne portent toutes qu les caracteres d'une ville qui e bien avant dans les terres ; au lieu

que celle que nous avons de Lao-
dicée sur mer, outre son inscription,
ΠΡΟΣ ΘΑΛΑΣΣΑΝ, représente en-
core un Dauphin, pour marquer
sa situation. Cette medaille est chez
le Roi.

Il est constant que la Laodicée qui
est devenuë Colonie & Metropole
sous l'Empereur Severe, est la même
qui avoit aussi le nom de Julie sur
ses medailles avant ce tems-là : ΙΟΥ-
ΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ,
Or la Laodicée qui fut Colonie est
celle de la Cœlesyrie ; c'est à dire,
de la province, qui, selon Pline &
tous les plus anciens Geographes, est
renfermée entre le Mont-Liban &
l'Anti-Liban. Le passage d'Ulpien que
j'avois cité pour ce sentiment là, en
est une preuve démonstrative : si on
le lit entier, & si on y fait attention,
Ulpien fait le dénombrement de
certaines Colonies privilegiées de
Syrie : il commence par la ville de
Tyr, qui est le lieu de sa naissance ;
de là il monte vers le nord à Beryte :
de Beryte il entre dans les terres
vers l'orient ; il y trouve Heliopolis
dans la Cœlesyrie : il parle ensuite

de Laodicée, qui eſt à l'extremité
cette Cœleſyrie même vers l'orien
Laodicea Colonia in Syria Cœle. De là
revient à Ptolemaïs dans la Phénic
& il ne cite aucune ville de tout
païs là qui ſoit plus ſeptentriona
que Beryte, d'où Laodicée ſur m
eſt éloignée vers le ſeptentrion
plus de 50 lieües : outre cela, s'il e
parlé de cette Laodicée, il n'eut p
manqué de parler en même ter
d'Antioche, qui étoit auſſi dès lc
Colonie ; cela eſt évident. Il s'
néanmoins trouvé deux Auteurs q
ont voulu ſoutenir le contraire,
qui ont tâché de répondre il y a pl
de 20 ans à ce paſſage d'Ulpien q
les incommodoit fort, parceque
Juriſconſulte, ſelon tous les Auteu
qui en parlent, étoit contempor
de cette Annie Fauſtine dont no
examinons ici les medailles. Ils c
donc imaginé que la Cœleſyrie s'éte
doit en certain tems juſqu'à Laodic
ſur mer; cela eſt pitoyable. C'eſt coi
me ſi je diſois qu'en un certain ſié
l'Iſle de France s'étendoit juſqu'à C
lais, ou Dunkerque. Mais quand
la ſeroit, du moins ne peut-on ci
pour ce ſentiment bizarre auc

Auteur qui ſoit auſſi ancien qu'Ulpien, ou qui comme lui ait écrit du tems que les medailles font mention de la Colonie de Laodicée ; c'eſt à dire, depuis l'Empereur Severe, juſqu'à Trajan Dece. Or c'eſt de ce tems-là ſeulement dont il eſt queſtion, & des Laodicées, qui ſont marquées Colonies ſur tout ce que nous avons de medailles.

J'ai donc dit, & il eſt encore vrai, que ſous les Empereurs, les medailles ne nous repréſentent qu'une des deux Laodicées qui ſont en Syrie, ſçavoir, celle qui eſt près du Mont-Liban, à l'Orient ; on n'a pas fait attention que cette ville étoit partagée en deux, la vieille ville & la nouvelle ville. Celle-ci fut bâtie du tems de Jules-Céſar, & elle en prit le nom. C'eſt celle-là ſeule qui eſt Metropole ſur quelques medailles, ou Metropole & Colonie ſur d'autres ; & elle marque ſouvent pour cela ſon époque depuis ſa fondation ſous Jules, au lieu que la vielle ville, quand elle frapoit ſes medailles à part, ſans la participation de la nouvelle ville, ne prenoit que ſon ancien nom de

Laodicée du Mont-Liban ; & elle marquoit son époque par l'ére des Grecs, pour montrer qu'elle avoit ses loix, & qu'elle n'étoit que confederée, nullement sujette aux Romains ; au lieu que la nouvelle ville étoit sujette à l'Empire : ce qui est marqué par l'aigle, qu'on voit sur ses medailles du tems d'Antonin fils de Severe. C'est le beau medaillon dont j'ai déja parlé, & qui étoit autrefois dans le cabinet de la Reine de Suede, aujourd'hui dans celui du Prince Dom Levio, & qui a été frapé du tems de ce même Empereur ; c'est ce medaillon, dis-je, qui nous apprend tout ce que je viens de dire, quand on le considere de près. Voici l'inscription : ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΠΡ. CΥΡΙΑC ΟΜΟΝΟΙΑ. C'està dire, *medaille des deux villes, de Julia, & de Laodicée, qui d'un commun consentement font des jeux & des sacrifices*, à l'honneur de l'Empereur, *les premieres de la Syrie.* Ce qui est dépeint dans le champ de la medaille répond à l'inscription. C'est une Déesse couronnée de tours & en même tems voilée,

qui repréſente la province de Cœleſyrie. Elle eſt aſſiſe entre deux autres plus petites Déeſſes, qui ſont debout, & qui tiennent chacune une corne d'abondance & des épis, pour marquer les deux villes dont j'ai parlé, & la fertilité du païs.

Les medailles de Tyr nous ſervent de preuve, que celles de Laodicée qui ſont frapées du tems de Trajan, avec l'inſcription ordinaire, ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ſont de Laodicée du mont Liban, parceque c'eſt cette Laodicée qui ſe rencontroit ſur la route de Trajan, lorſqu'il alla faire la guerre aux Parthes. Il aborda à Tyr, & les habitans de cette ville fiere, qui n'avoit jamais fait fraper de medailles, ni pour lui, ni pour aucun de ſes prédeceſſeurs, en firent à la premiere nouvelle de cette expedition, ſçachant qu'il devoit paſſer chez eux, encore n'y mirent-ils pas leur nom : il n'y a que l'image d'Hercule, ou ſa maſſüe ſeule, qui y faſſe reconnoître Tyr. Mais cette expedition finie, les medailles de Tyr ſont infiniment rares, juſqu'à

ce que la ville ayant été ruinée par les Parthes, pour avoir favorisé la marche de Trajan contre eux, ont y mit une Colonie Romaine sous l'Empereur Severe. Laodicée frapa en même tems que Tyr des medailles à l'honneur de Trajan, & elle fut la premiere qui lui donna en ce païs là le surnom de Parthique. C'est donc Laodicée du mont Liban, parceque c'est celle que l'on trouve en partant de Tyr, pour aller directement vers l'Orient chercher les Parthes. Si c'étoit Laodicée sur mer, Antioche par où il falloit passer en ce cas là en auroit alors frapé de même, & certainement il n'y en a pas.

Le medaillon dont il s'agit ici n'est d'aucune de ces deux Laodicées: il est d'une ville de même nom dans la petite Asie. On en voit un presque semblable au cabinet du Roi, sous Antonin fils de Severe, avec cette inscription: ΚΟΜΟΔΟΥ ΚϚ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ. Jupiter y est dépeint, qui est la Divinité ordinaire sur la plûpart des

medailles de cette Laodicée de Phrygie. On lit ſur celle d'Annie Fauſtine du cabinet de Mr. Thiepolo les mêmes mots : Δόγματι Συγκλήτȣ, *Senatus-Conſulto.* On lit, οἰκȣμενικὸς, en ſouſentendant ἀγών, *certamen*, qu'on n'exprime que fort rarement ſur les medailles. Cela veut dire, que de tout l'Empire on étoit reçu à combattre dans ces ſortes de jeux. Ce mot ſe trouve ainſi ſur les medailles de Side en Pamphylie, & de Tarſe en Cilicie ; mais ce qu'il faut ſuppléer dans le medaillon d'Annie Fauſtine, au lieu de ces mots ſuppoſez, ΔΑΜΑCΚΗΝΩΝ ЄΛΦ, montre évidemment que c'eſt ici la Laodicée d'Aſie. Car on ſçait que Mr. Vignoli n'y a vû d'abord que ces lettres,

..ΩΝ ΑCΙ...
...ΩΝЄ....

Où on lit à preſent,

ΔΑΜΑCΚ
ΗΝΩΝ ЄΛΦ.

Je crois donc qu'il faut ſuppléer ainſi:

ΤΩΝ ΑCΙΑC
ΠΡΩΤΩΝ ЄΞΑ

En sorte que la legende entiere soit : Τῶν Ἀσίας πρώτων ἑξάκις Λαοδικέων Νεωκόρων, Δόγματι Συνκλήτου, Οἰκουμενικός, c'est à dire , *Jeux où tous les sujets de l'Empire sont reçus à combattre par l'ordre du Senat , à Laodicée , qui est la premiere des villes d'Asie qui fasse des jeux & des sacrifices publics pour la sixiéme fois.* Cette formule, ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ Β ou Γ, ou Δ, est ordinaire sur les medailles de Smyrne, & autres de l'Asie mineure ; mais on ne la voit que là. Les deux dernieres lettres Ξ Α, étoient où sont les deux supposées, Λ Φ. Voilà, ce me semble, à peu près l'éclaircissement qu'on peut souhaiter sur ce premier medaillon, & ce que j'en ai dit ne doit pas paroître inutile par rapport à l'histoire & à la Géographie.

Le second medaillon d'Annie Faustine est celui qui est dans le cabinet du P. Chamillard , & qu'il a expliqué lui-même dans une dissertation fort juste & fort exacte , qui est dans le Journal du mois d'Octobre 1706. Le P. Valsechi, Religieux de la Congregation du mont Cassin, s'inscrit en faux contre ce medail-

lon, parceque l'époque qui y est marquée renverse son systeme. Sa dissertation est de 120 grandes pages, sur les medailles d'Antonin, qu'on surnomme Elagabale. Ces medailles embarrassent fort les Historiens modernes, Chronologistes & Antiquaires, parce qu'elles donnent à cet Antonin cinq années de regne, dont la cinquiéme ne peut avoir eû moins de sept ou huit mois, au lieu que dans l'histoire ce Prince n'a que trois ans & neuf mois de regne. Le P. Valsechi employe la plus grande partie de son ouvrage à refuter ce qu'en disent le P. Petau, le P. Pagi, Messieurs le Comte de Mezzabarba, de Tillemont, Toinard, & Vaillant. Les anciens Ecrivains, dit-il, ne sont point d'accord entre eux: les inscriptions même se contredisent, mais les medailles Grecques & Latines ne se contredisent pas. Le P. Valsechi, pour sortir d'embarras, se figure qu'Antonin ayant fait effacer le nom de Macrin son prédecesseur sur toutes les inscriptions où il se pourroit trouver, s'étoit fait adjuger par tous les Mone-

taires de l'Empire, Grecs & Latins, l'année que Macrin avoit regné : ensorte que sa premiere année s'appellât sa seconde sur ses medailles, & ainsi consécutivement des autres, quoique du vivant de ce prédecesseur il ne l'eût jamais regardé comme un competiteur injuste. Cela ne paroît pas fort vraisemblable.

Mais parceque l'époque marquée sur le medaillon qui est chez le P. Chamillard va plus loin, & que ce medaillon d'Annie Faustine ne peut avoir été frapé que huit ou neuf mois pour le plûtôt après la mort de son mari, si elle est femme d'Antonin, comme le P. Valsechi le prétend, il s'inscrit en faux, comme j'ai dit, contre ce medaillon. Sa preuve principale est un petit conte qu'on lui a fait, qu'il rapporte avec soin, & que je traduis ici mot pour mot. *Depuis peu d'années*, dit-il, *un Curieux, purement pour se divertir, à ce que j'ai oüi dire, a gravé une medaille à sa fantaisie. Il a pris pour modele de la tête un medaillon d'Annie Faustine avec son nom, tel qu'il est aussi sur ses autres medailles. Mais s'étant ensuite*

*apperçu qu'il avoit laissé trop d'espace entre le mot d'*ANNIA *& celui de* ΦΑΥCΤΕΙΝΑ, *& ayant appris de Xiphilin, que cette Annia étoit petite fille de Marc-Aurele Antonin, il ajouta le nom d'Aurelia pour remplir ce vuide. Pour le revers, il a pris les figures qui sont sur une certaine medaille de grand bronze d'Antonin le Pieux, frapée par les habitans d'*Ephese *& de* Cyzique, *que je represente ici pour faire mieux sentir la verité du fait.* (Il a eû soin en effet de la faire graver.) *Pour ce qui est de l'inscription*, ΕΠΙCΤΡ. ΚΥΡΙΝΟΥ, *il l'a prise d'une medaille de Smyrne, frapée sous* Elagabale, *selon Mr. Vaillant : le mot de* ΡΑΦΑΝΕΩΤΩΝ, *d'une autre medaille du même* Empe*reur : & l'époque enfin* ΛΟC, *il l'a prise d'une medaille des habitans de* Bo*trys, sous le même* Empereur, *& chez le même Auteur : on y lit* ΟC : *& le fabricateur de cette medaille par pur caprice, sans penser à tromper, y a ajouté un* Λ. *Cette medaille a passé d'ici avec plusieurs autres dans les mains d'un Ultramontain de consideration. Enfin j'ai vû* MOI MESME *les* MOULES DE PLOMB, plumbeos typos, *qui ont servi à faire ce medaillon.*

Il n'y a pas un mot dans tout ce récit qui ne fasse sentir aux personnes intelligentes que ce prétendu faussaire n'est pas faussaire comme il le dit, par rapport à ce medaillon-ci ; mais que c'est un fourbe qui s'est joüé de la crédulité du P. Valsechi, pour satisfaire le dépit qu'il a que cette medaille lui ait échapé, & qu'elle soit en France, comme Mr. Thiepolo nous l'écrit de Venise. Premierement, sur ce pied là, il y a bien des medailles qu'on pourroit accuser de faux ; sçavoir, toutes celles dont on pourra trouver les morceaux sur d'autres, & le nombre en est grand. En second lieu, les points principaux de ce récit sont faux. Où a-t'il vû un medaillon d'Annie Faustine, pour se former dessus, comme il dit, & pour en prendre *la tête & le nom* ? Car il n'y en a pas un autre au monde, qu'on sçache, que celui de Mr. Thiepolo, qu'il n'a pas vû ; car s'il a vû celui-ci, ou quelque autre, si l'on veut, quelque part, & s'il en a pris *la téte & le nom*, pourquoi ne pas écrire ce nom comme il est sur le medaillon

qu'il contrefaiſoit ? En l'imitant il n'eut pas laiſſé de vuide pour le nom d'ΑΥΡΗΛΙΑ, n'y en ayant point certainement ſur ſon original ; un fauſſaire tâche de contrefaire exactement ce qu'il veut imiter, l'ayant devant les yeux. On le repréſente d'abord comme un étourdi, qui n'a pas pris garde à l'arrangement des lettres qui compoſoient l'inſcription dans le medaillon qui lui ſervoit de modele ; & puis on lui donne de l'eſprit pour aller chercher dans Xiphilin un autre nom qu'il puiſſe donner à cette Annie Fauſtine ; & on le fait y trouver, à force de deviner, ce qui n'y eſt peutêtre pas ; mais ce n'eſt pas de lui même qu'il eſt allé déterrer ce nom là dans Xiphilin, c'eſt la diſſertation même du P. Chamillard qui l'y a addreſſé.

Quoiqu'il en ſoit, dira-t'il que les medailles Grecques de Julia Cornelia Paula, premiere femme de cet Antonin, ſont fauſſes, & que quelque fauſſaire, tantôt mal aviſé, & tantôt ingénieux comme lui, ayant laiſſé un vuide entre ΙΟΥΛ &

ΠΑΥΛΑ, y a ajoûté ΚΟΡΝΗΛΙΑ pour le remplir, parceque les medailles Latines n'ont jamais ce nom là, & qu'il y en a de Grecques qui ne l'ont pas ? Il ne sçait pas que les Grecs ont été plus soigneux que les Latins, de mettre sur les medailles tous les noms des personnes de la maison Imperiale, sur tout si le volume de la medaille le permettoit, parceque ces noms marquoient leur origine & leurs alliances.

Mais où a-t'il vû un medaillon d'Annie Faustine où le titre d'*Auguste* ne soit point? Sur celui de Mr. Thiepolo il y a ΑΥΓΟ. pour Αὔγουστα. Si c'est là son original, pourquoi n'a-t'il pas mis ce mot ΑΥΓΟ sur celui du P. Chamillard, dont il se dit le fabricateur ? Sur quelques-unes même des medailles de cette Faustine, qui ne sont que de moyen bronze, il y a CЄB. Et qui plus est, sur le medaillon qui est en question, il y a un C presque aussi visible que les autres lettres, pour Σεβαστή. Pourquoi le faussaire n'en parle-t'il pas ? C'est qu'elle n'est pas sur la gravure qu'il en a vûë dans le Journal, le Graveur l'y ayant oubliée par mégarde, quoiqu'il y ait laissé l'espace vuide où ce C devoit être. Si le P. Valsechi a bien examiné les moules de plomb, qui ont servi, selon lui, à fabriquer ce medaillon, le C y doit être; & s'il n'y est pas, comme le faussaire paroit en convenir, les moules

qu'il a vûs n'ont pû ſervir à mouler un medaillon tel que celui dont il s'agit.

Après cela d'où a-t'il pris la medaille d'Antonin le Pieux, qui eſt ſi ſemblable au revers du medaillon d'Annie Fauſtine? Il n'oſe nommer le cabinet, ni l'Auteur, d'où il la priſe. Mais je l'ai découvert. Ayant vû une Diane ſur ce medaillon, telle qu'elle eſt ſur pluſieurs medailles d'Epheſe, il a eû recours à un certain livre, qui a ramaſſé quelques medailles des Epheſiens, pour y trouver Diane jointe à quelque autre Divinité ſemblable. Il y a lû ces mots, à la page 162. ΕΦЄCΙΩΝ ΝЄΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. *Antonini Pii, cum Diana, ac fortè Proſerpina effigie.* C'eſt juſtement ce qu'il a ſuivi, tout fautif qu'il eſt, pour deſſiner ſur le papier cette medaille d'Antonin, qui ne fut jamais ainſi. C'eſt ce qui lui a fait mettre ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ dans l'exergue; ce qui eſt contre toutes les regles, & contre l'uſage. Car le mot ΟΜΟΝΟΙΑ doit toujours être ſur le bronze, ou le premier, ou le dernier: il ne l'eſt pas ici, à moins de commencer la legende par l'exergue, c'eſt à dire, par où elle doit finir.

Le fauſſaire, qui ſe vante d'avoir ſuivi dans le reſte le livre de Mr. Vaillant, y eut pû prendre à la page 42. la medaille du même Antonin, où les mots ſont bien mieux rangez: ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟ-

ΡΩΝ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Cette medaille est chez Mr. Foucault Conseiller d'Etat, & le mot OMONOIA y est dans l'exergue; mais le faussaire ne pouvoit s'accommoder de cette medaille, parceque c'est Hercule qui y est dépeint avec sa massüe & la peau de lion, vis à vis de Diane, au lieu que dans le medaillon d'Annie Faustine c'est constamment Bacchus couronné de lierre, qui tient une pique, & qui porte une peau de tigre, comme le P. Chamillard l'a marqué dans sa dissertation; & ces deux Divinitez ne se trouvent ainsi jointes que sur ce medaillon.

La Divinité prétenduë tutelaire de Cyzique étoit sans doute Hercule; car il étoit leur fondateur comme ils le déclarent eux mêmes sur une medaille de Domitien, où Hercule est au revers, avec cette inscription: ΤΟΝ ΚΤΙCΤΗΝ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. Mais Bacchus étoit la Divinité tutelaire de Raphane & de tout le païs circonvoisin. Cette ville est fort proche de Nysa, selon Pline, & c'est Bacchus, ou comme il l'appelle là, *Liber Pater*, qui a donné à Nysa le nom de sa nourrice, qu'il y avoit enterrée. Ainsi Diane, comme elle est ici représentée, & Bacchus, signifient que le païs de Raphane abonde en toute sorte de fruits & en vins, & que les habitans sont guerriers, faisant bien leur devoir contre les Parthes, qui

ſont leurs voiſins, ſous la conduite de Cyrinus qui eſt leur Commandant : ἐπὶ ϛρατηγȣ̃ Κυρίνȣ. Car c'eſt ce que ſignifie la pique que Bacchus porte au lieu de thyrſe. Le fauſſaire, qui n'a jamais vû ce medaillon que ſur l'image qu'en a fait le Graveur, mais qui n'eſt pas exacte, coëffe Bacchus, on ne ſçait comment, & lui donne je ne ſçai quel haillon ſur l'épaule, au lieu d'une peau de tigre.

Il eut encore pû citer du livre de Mr. Vaillant à la page ſuivante un medaillon du cabinet du Grand Duc de Toſcane, avec cette inſcription preſque ſemblable à la premiere : ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Mais ſi les ſymboles ne l'accommodoient pas, parceque la Divinité qui eſt vis à vis de Diane n'eſt qu'à demie nüe, ſuivant le rapport de Mr. Vaillanr, c'eſt à dire, fort vraiſemblablement, que c'eſt un Jupiter qui porte un manteau qui lui couvre une partie de la poitrine & du bras, comme il eſt ſur la medaille de grand bronze du même Empereur, laquelle eſt chez Monſieur Foucault, avec l'inſcription : ΕΦΕCΟC. ΚΥΖΙΚΟC : & dans l'exergue, ΟΜΟΝΟΙΑ. Au lieu que pour perſuader que le revers du medaillon de cette Fauſtine eſt pris ſur un autre, il falloit trouver quelque part les mêmes Divinitez parfaitement ſemblables ; mais c'eſt ce que le fauſſaire n'a pû trouver. C'eſt le re-

vers même de ce medaillon d'Annie Faustine, qu'il a transporté sur cette prétenduë medaille de grand bronze d'Antonin le Pieux, qui n'existe que sur le papier & de sa façon. C'est au P. Valsechi, qui a fait graver cette medaille sur le simple rapport d'un homme, qui veut bien qu'on croye qu'il a été une fois faussaire; c'est à lui, dis-je, de le sommer de lui marquer le cabinet d'où il a pris cette medaille d'Antonin, & d'en publier de bonnes attestations, s'il veut ne pas paroître avoir été la dupe d'un fourbe.

Le livre de Mr. Vaillant, à ce que dit ensuite le faussaire, est la source où il a pris tous les mots de la legende, qui se lit sur le medaillon d'Annie Faustine, pour la fabriquer; mais il ne dit pas que c'est la dissertation même du P. Chamillard, qui lui a indiqué ce livre, & presque tout ce qu'il en rapporte ici. D'abord ΕΠΙ СΤΡ ΚΥΡΙΝΟΥ, dit-il, *est pris d'une medaille de Smyrne, sous Antonin, qu'on surnomme Elagabale, chez Monsieur Vaillant. Le mot* ΡΑΦΑΝΕΩΤΩΝ *est pris d'une autre, là même, & sous le même Prince, & l'époque enfin* ΑΟϹ *est prise d'une autre dans le même livre & sous le même Empereur, où il n'y a que* ΟϹ, *à quoi le faussaire a ajouté un* Α *sans malice.* On voit bien que ce prétendu fabricateur du medaillon d'Annie Faustine n'a vû que la seconde édition du livre de Mr. Vail-

lant ; car s'il avoit vû la premiere, où il y a à la page 152. ΔOC, il eût bien plutôt dit qu'il n'avoit fait que changer le Δ en A, ce qui est fort aisé.

Avant que de parler du reste de ce qu'il avance ici, j'avoüe que je ne puis assez admirer la crédulité du P. Valsechi, qui a même osé assûrer, qu'il a vû les moules de plomb qui ont servi à fabriquer ce medaillon. On voit bien que ce Pere n'entend rien à l'art de faire de fausses medailles ; car ces prétendus moules ne peuvent servir qu'à verifier que le medaillon qui est en question est incontestable ; puisqu'un moule de plomb ne se peut faire que sur la vraye medaille, qui a dû servir à faire le moule, & qu'on ne sçauroit alleguer un autre medaillon semblable, sur lequel ces moules ayent été formez. Un medaillon frapé au coin, comme celui dont il s'agit l'est incontestablement, n'est pas un medaillon moulé ; & si le P. Valsechi ne sçait pas la difference qu'il y a entre une medaille frapée & une moulée, il est à plaindre de s'être laissé tromper par un fourbe. Il a fallu un coin pour fraper ce medaillon. Ce coin où est-il ? Si on l'a encore, pourquoi faire des moules de plomb ? Si on ne l'a pas, qu'est-il devenu ?

Le P. Valsechi n'est pas le seul qui ait donné dans le panneau. Mr. Masson, Protestant François refugié en Angleterre,

étant en Italie, & en écrivant à Mr. l'Evêque d'Adria, sur le seul récit fabuleux qu'en a donné ce Pere, a fort applaudi *à l'heureuse découverte*, c'est ainsi qu'il l'appelle, *de la fausseté du medaillon du P. Chamillard.* Bien plus, étant venu à Paris après y avoir vû le medaillon même, quoiqu'il avoüe qu'il a été frapé au coin, & non pas moulé, comme on le disoit en Italie, (car cela saute aux yeux) il ne laisse pas néanmoins, comme s'il avoit quelque engagement à soutenir ce qu'il n'avoit dit que sur de fausses preuves, de dire encore, *qu'il est persuadé que ce medaillon est faux ; que les lettres lui paroissent trop neuves ; que le vernis a un certain brillant que le vernis naturel n'a point, & qu'on ne peut ôter entierement au vernis artificiel.* D'ailleurs, *on ne voit*, dit-il, *sur aucune medaille des villes de Syrie le nom du Magistrat municipal :* il lui paroit même *de l'affectation au nom de Cyrinus.* Et il conclut enfin que *ces reflexions l'ont déterminé à croire ce qu'on dit en Italie, qu'un homme d'esprit a fabriqué cette medaille pour se divertir, & pour connoître par sa propre experience jusqu'où va l'habileté des ouvriers qui en contrefont en Italie un si grand nombre.* Voilà tout ce qu'il en dit ; mais je ne vois pas quel interêt il peut avoir à soutenir ce petit conte fait en Italie, & que je viens de refuter.

Il encherit bien pardessus le P. Valse-

chi. Ce Pere ne donne d'eſprit au fauſſaire, que pour faire des moules de plomb. Mr. Maſſon lui en donne aſſez pour faire un parfaitement beau coin. Cela n'eſt pourtant pas aiſé ; mais eſt-il aſſez bon pour croire qu'en Italie, ou ailleurs, on voulût donner à un ouvrier 20 ou 25 piſtoles que coûteroit un coin, pour n'en faire qu'une medaille, & ſans autre deſſein que de tromper un Ultramontain ? Car ce medaillon paſſe pour être unique de cette eſpece juſqu'ici. En Italie, ou ailleurs, oublie-t'on ainſi ſes interêts pour ſe divertir ?

Je n'ai rien à dire ſur la difference qu'il met entre le vernis artificiel & le naturel, ſi non qu'apparemment il a voulu dire tout le contraire de ce qu'il en dit ; du moins il l'a dû dire. Quoi qu'il en ſoit, les marques du vernis antique ſont viſibles ſur ce medaillon-ci, & il n'eſt pas poſſible de voir une medaille Grecque fauſſe, dont les caracteres approchent de la beauté de celles qui ſont ſur celle-ci, bien moins pourroit-on attraper la beauté naturelle des figures qui y ſont de part & d'autre.

On ne voit, dit Mr. Maſſon, *ſur aucune medaille des villes de Syrie le nom du Magiſtrat municipal.* Le fauſſaire qui a fabriqué la medaille n'eſt donc pas un homme d'eſprit, tel que Mr. Maſſon le prône: c'eſt un fauſſaire des plus groſſiers, d'a-

voir mis sur la medaille ce qui devoit la faire visiblement passer pour fausse, parceque cela est contre la coûtume de toutes les villes de Syrie, dont nous avons une infinité de medailles. Mais une medaille, pour avoir quelque chose de singulier, est elle pour cela suspecte ? Le beau medaillon de Laodicée dont j'ai parlé, pour être la seule medaille de Syrie qui donne à sa ville le titre de Neocore, estil suspect pour cela ? D'ailleurs, d'où a-t'il pû venir dans l'esprit à ce faussaire de chercher un nom de Magistrat pour le mettre sur la medaille de Raphane, lui qui avoit pris, dit-on, le nom de ΡΑΦΑΝΕΩΤΩΝ d'une medaille qui devoit lui lui servir de modele & qui n'avoit point de nom de Magistrat, & par conséquent qui l'avertissoit de n'en point mettre aussi sur la sienne ?

Pour moi, je suis persuadé que ce mot même, ЄΠΙ CΤΡ. ἐπιϛρατηγοῦ, tout extraordinaire qu'il est sur les medailles de ce païs-là, serviroit merveilleusement à justifier celle-ci, quand même il y signifieroit un Magistrat municipal, comme sur celles d'Asie. Car que l'on ne voye pas sur les medailles des autres villes de Syrie ces mots avec le nom du Magistrat, cela vient de ce que ces villes n'étoient pas villes Imperiales, hors les Colonies : c'étoient villes simplement confederées, alliées, amies de l'Empire, qui

 ne

ne mettoient jamais le nom de leurs Magistrats, & dont les époques differentes marquoient les tems differens de leur confederation. Il est certain que cette formule ЄΠΙ CTP. sur les medailles de l'Asie mineure marque un Magistrat que le Senat, ou l'Empereur, nommoit. Mais Raphane, qui du tems de Pline étoit la troisiéme des dix villes qui composoient la Decapole, & qui étoit devenuë du tems de Severe Alexandre, & bien devant, la seconde après Damas, (car Philadelphie, que Pline met la seconde, ne subsistoit plus; après le tems de Marc-Aurele on n'en voit plus de medailles, les Parthes l'avoient ruinée) Raphane, dis-je, étoit du moins du tems d'Antonin, qu'on surnomme Elagabale, ville Impériale sujette à l'Empereur. La preuve en est dans une autre medaille de la même ville, que Mr. Vaillant dit être à Padouë chez Mr. le Comte Lazara, celle-là même que le faussaire prétendu du medaillon d'Annie Faustine dit avoir lûë dans le livre de Mr. Vaillant, pag. 129. Sur cette medaille est non seulement une aigle, qui est une marque essentielle des villes Imperiales; mais (ce qui est fort remarquable) il y en a deux; ce qui marque d'une maniere ingénieuse deux Princes regnans, & par conséquent, que cette medaille a été frapée, lorsque Severe Alexandre, comme étant César, fut as-

ſocié par ſon Couſin l'Empereur Antonin, qu'on nomme Elagabale, ou que le Senat le lui aſſocia au gouvernement de l'Empire. C'eſt ainſi que ſur une belle medaille frapée à Damas dans la même Province, lorſqu'elle étoit Colonie, & partant ville de l'Empire, on voit deux aigles, qui marquent Trebonien & Voluſien qui regnoient enſemble. En effet, outre les medailles Latines, dont il y a une chez le Roi où Severe Alexandre n'eſt que Céſar, Mr. de Boze, Secretaire perpetuel de l'Academie Royale des Inſcriptions & medailles, m'a fait voir un beau medaillon venu d'orient, frapé à Amaſée, avec cette époque : ЄT. CKH. qui ſignifie l'an 228. Cette année commence en Septembre de l'an 220. de Jesus-Christ, & finit au même mois l'an 221. & ſur cette medaille Severe Alexandre eſt Αὐτοκράτωρ, c'eſt à dire, Empereur en Orient, avant que d'être Σεβαστὸς, *Auguſte.*

Raphane reçut donc alors, ſi l'on veut, ſon Magiſtrat, tel que Rome le lui déſigna, quoique pour gagner les habitans on y mit un homme du pays. Mais en effet στρατηγὸς n'eſt pas ici un Magiſtrat de ville, comme ſur les medailles d'Aſie ; c'eſt un Commandant des troupes ſur la frontiere des Romains & des Parthes. La pique que tient Bacchus le dit aſſez, car tout eſt ſymbolique ſur le revers des me-

dailles. D'ailleurs, l'époque de cette ville, qui y eſt marquée, ſçavoir l'an 271. eſt à compter depuis ſa confederation avec les Romains du tems de Jules, à commencer en Septembre, l'an 705. de Rome. Ce qui marque qu'elle n'a pas changé d'état depuis ce tems-là, quoiqu'elle fût en cette année 271. plus particulierement ſous la protection des Romains. Le fauſſaire prétendu de ce medaillon a-t'il prévu tout cela, pour y mettre ſi à propos ce qui y convient ? Sur celle qui eſt à Padouë le nom du Magiſtrat n'y eſt pas : c'eſt qu'elle étoit d'un trop petit volume au jugement du Monnoyeur pour l'y mettre, n'étant que de moyen bronze ; au lieu que ſur un medaillon l'eſpace eſt grand & libre. Il faudroit n'avoir jamais vû de medailles Grecques de l'Aſie mineure, pour ignorer qu'il y a cent exemples de cela, ſçavoir, que le nom du Magiſtrat n'eſt pas ſur les medailles de petit volume, quoiqu'il ſoit ſur les grandes. Car pour la medaille, ЄΠΙ CTP. KYPINOY. CMYPNAIΩN, c'eſt une medaille forgée viſiblement ſur celle-ci, en quelque tems & par qui que ce puiſſe être : peut-être afin qu'il y en eut du moins une de Smyrne pour cet Antonin, puiſque cette ville en fournit tant aux autres Empereurs, car celle-ci eſt la ſeule qu'on lui donne. Quoiqu'il en ſoit, cette medaille n'a jamais été que ſur le papier, & comme on

l'a déja dit, *quelque perquisition qu'on en ait faite, on n'a pû la découvrir, quoiqu'on se soit addressé au Curieux de qui on la cite, & qui est encore vivant.* C'est du medaillon d'Annie Faustine qu'on aura vû en Italie, & de la legende qu'on n'aura retenu qu'à demi, qu'on a fait passer Cyrinus à Smyrne; & pour le prétendu fabricateur de ce medaillon, il n'est allé chercher cette medaille de Smyrne, que sur l'indication que lui en a donnée la dissertation du P. Chamillard.

Quand Mr. Masson dit qu'il *trouve de l'affectation dans le nom de* KYPINOY, j'avoüe que je ne l'entends pas; cela me paroît un mot en l'air qui ne signifie rien. Veut-il dire que le faussaire a affecté de mettre ici le nom de KYPINOY plûtôt que tout autre? Parce qu'on conclurroit de là 1. Que Cyrinus est un nom Grec, & qu'il doit être écrit ainsi. 2. Que Cyrinus Président de Syrie, dont parle Saint Luc, étoit donc aussi un homme Grec du pays où ce nom étoit en usage. 3. Que Raphane étant une des principales villes de la Decapole, la Syrie, dont Saint Luc dit que Cyrinus étoit Président, n'est pas la haute Syrie où est Antioche, ville éloignée de Jerusalem de cent lieües; mais la Decapole, dont la ville principale étoit Damas, sur les confins de la Terre sainte, & qui pour cela est appellée dans Isaïe, *Caput Syriæ Damascus.* 4. Qu'il ne faut donc point

enfin chercher le Préſident de Syrie Cyrinus parmi les Préſidens, ou autres Officiers de l'Empire, dont les noms ſont ſur les medailles d'Antioche, tant à cauſe de la diſtance qu'il y a d'Antioche à Jeruſalem, & qu'on ne donne point de commiſſion à executer dans une Province à un Intendant qui en eſt à cent lieües, que parceque les noms des Préſidens de la haute Syrie ſont tous noms Romains, comme Varus, Saturninus, Voluſianus, Silanus, Flaccus, Petronius, Caſſius, Quadratus, Ceſtius, Mucianus, Trajanus; au lieu que Cyrinus eſt un nom Grec; ſi, dis-je, ce prétendu fauſſaire a *affecté* de mettre ſur ce medaillon le nom de Cyrinus préferablement à tout autre, dans ces vûës là, il faut qu'il ſoit devin; mais il ne l'eſt pas. Il n'y a que la diſſertation du P. Chamillard, où ſont inſinuées toutes ces conſéquences fort inſtructives qu'on tire de ſon medaillon, qui ait pû faire naître ces penſées à qui que ce ſoit avant lui. C'eſt elle auſſi qui a donné occaſion au fauſſaire de ſe glorifier d'être le fabricateur de ce medaillon, cinq ans après que cette diſſertation a paru.

Mais il eut bien plus impoſé aux Sçavans, s'il avoit frapé une medaille d'Antioche, avec ЄΠΙ ΚΥΡΙΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ, comme on lit ΕΠΙ ΟΥαΡΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Car c'eſt dans cette haute

Syrie, qu'ils cherchent tous, quoi qu'inutilement, le Président dont parle Saint Luc. Le plus docte faussaire ne se seroit jamais avisé de s'écarter du sentiment commun des Sçavans & des Antiquaires, pour mettre ailleurs que dans la haute Syrie, c'est à dire, que sur les medailles d'Antioche, ou de Seleucie, le nom du Président Cyrinus dont parle Saint Luc; vû principalement, que dans l'année où N. Seigneur Jesus-Christ est né, ni aux environs, on ne trouve point de medaille, où soit quelque autre nom de Président de Syrie qui puisse inquieter, ou embarrasser un faussaire qui l'y voudroit mettre. En quoi donc celui-ci marque-t'il de l'affectation ?

En voilà, ce me semble, assez pour faire voir que l'histoire de ce prétendu faussaire est un petit conte fait à plaisir, que le dépit a forgé. J'ai montré ce medaillon, & j'ai raconté les soupçons de Mr. Masson à quelques-uns des plus experts & des meilleurs Connoisseurs que nous ayons à Paris. Tous unanimement conviennent que c'est un des plus beaux & des plus rares medaillons que l'on puisse avoir de ce siécle là; que de quelque côté qu'on le considere, il est sans défaut; qu'il a toutes les marques qu'on peut souhaiter d'antiquité & d'authenticité; & qu'enfin toutes les medailles que nous avons sont fausses, si celle-ci l'est. Mr.

Maſſon peut s'en informer des plus habiles Connoiſſeurs de l'Europe qui ſont ici ; je veux dire, parmi les Meſſieurs de l'Academie Royale des Inſcriptions & des Medailles, de Mr. de Boze, qui en eſt le Secretaire perpetüel, de Mr. l'Abbé Fraguier, de Mr. l'Abbé Pinart, de Mr. Henrion, de Mr. Baudelot, de Mr. Galland ; chez les Religieux qui ſont à l'Abbaye de S. Germain des Prez, du R. Pere Dom Bernard de Montfaucon, du R. Pere Dom Anſelme Bandouri ; & entre les étrangers même, il peut demander à M. le Chevalier Fontaine, Anglois, l'eſtime qu'il en a faite en preſence de Mr. l'Abbé de Camps, qui ne l'eſtime pas moins que lui. Je ne nomme ici que ceux à qui j'ai pû montrer cette medaille par occaſion, depuis que j'ai ſçû les doutes de Mr. Maſſon ; mais il n'y en a pas un, dont l'habileté, l'experience, & l'équité, ne ſoit univerſellement reconnuë, pas un, qui ne ſe ſoit ſervi pour juſtifier ce medaillon, de quelqu'une des expreſſions que j'ai rapportées.

ARTICLE CXXI.

SUITE DES OBSERVATIONS faites sur les montagnes de la Sainte Baume, par le P. Laval Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille.

ARTICLE TROISIÉME.

Observations Geometriques pour connoître la distance de divers points importans pour la Géographie.

LE 30e. Juin au matin nous étant transportez à la plaine qui est au dessous de la Sainte Baume, qu'on appelle le plan d'Aups, nous prîmes avec le quart de cercle de trois pieds de rayon les angles necessaires pour déterminer la hauteur du St. Pilon & de la pointe des Beguines, & la distance de ces deux points qui devoit nous servir à mesurer d'autres triangles, nous avions remarqué que la lunette fixe de l'allidade n'étoit pas parfaitement parallele à la lunette fixe du quart de cercle, mais qu'elle augmentoit l'angle d'une minute & trente secondes, car ayant pointé les deux lunettes à la tour de N. D. de la Garde de Toulon, la lunette de l'allidade donnant précisément le même point de l'objet que la lunette fixe, le cheveu n'étoit point précisément à zero degré, mais

donnoit un angle d'1'. 30". que nous avons ôté de toutes les obſervations qu'on rapportera dans la ſuite.

Nous avions eû ſoin de mettre un ſignal à 3 toiſes du milieu de la Chapelle que nous pouvions facilement reconnoître dans la plaine, où nous meſurâmes une baſe de 155 toiſes qui nous parut ſuffiſante pour des hauteurs qui n'étoient pas conſiderables, & les angles furent trouvez comme s'enſuit.

Premiere ſtation.

Etant à la gauche de la baſe près de la Cenſe des RR. PP. Dominicains des Beguines au ſignal du St. Pilon.

Angle d'intervalle.	44°. 34'. 0".
Des Beguines à l'autre extremité de la baſe.	110. 36. 0.
Du ſignal du St. Pilon à la même extremité de la baſe.	66. 0. 0.

Ayant ôté l'allidade du quart de cercle, & mis le porte-cheveu au centre avec le plomb,

L'angle de hauteur des Beguines s'eſt trouvé de	12°. 34'. 0".
L'angle de hauteur du rocher du St. Pilon au ſignal qui paroiſſoit un peu par deſſous le parapet.	16. 21. 0.

Etant à la droite de la baſe près du bois de la Sainte

Baume à 155 toises de la premiere situation.

Seconde station.

L'angle de hauteur des Beguines s'est trouvé de	11°. 53'. 0".
L'angle de hauteur du St. Pilon de	17. 45. 0.
Ayant ôté le porte-cheveu & le plomb, & remis l'allilade, l'angle de l'extremité à gauche de la base aux Beguines.	62. 53. 0.
De la même extremité de la base au St. Pilon.	100. 16.

Par tous ces angles connus & cette base mesurée, nous avons eû la hauteur du St. Pilon & des Beguines, & la distance des Beguines au St. Pilon, comme il s'ensuit.

Analyse des triangles pour le St. Pilon.

Triangle obliquangle.

Angle obtus à la droite de la base.	100°. 16'.
Angle aigu à la gauche de la base.	66. 0.
Donc angle au sommet.	13. 44.

Base 155 toises.

Analogie pour le petit côté.

Sin. 13°. 44'. | Sin. 66°. || 155 t. 596 t. pet. côté.

66°. 0'. l.	9. 9607302.
155 t l.	2. 1903317.
	12. 1510619.
13°. 44'. l.	9. 3754868.
596. l.	2. 7755751.

qui est le logarithme de 596. pour le petit côté de ce triangle.

Le grand côté qui n'est pas necessaire est de 642. toises, on n'en donne pas l'analyse.

Triangle rectangle.

Hypotenuse trouvée par l'analyse du triangle obliquangle. 596. toises.

Angle de hauteur. 17°. 45'.

Analogie pour la hauteur du St. Pilon.

Sin. tot. | Sin. 17°. 45. || 596 t. | 181 t.

17°. 45'.	l.	9. 4841066.
596 t.	l.	2. 7755751.
181 t.		2. 2596817.

Le sinus total étant retranché, on a le logarithme de la hauteur du S. Pilon pardessus le plan d'Aups qui est de 181. toises, ce qu'il falloit premierement trouver.

Analyse des triangles pour la hauteur des Beguines.

Triangle obliquangle.

Angle obtus à la gauche de la base.	110°. 36'.
Angle aigu à la droite de la base.	62. 53.
Donc angle au sommet.	6 31.
Base 155 toises.	

Analogie pour le petit côté.

Sin. 6°. 31'. | Sin. 62°. 53'. || 155 t. 1215 t.

62°. 53'.	l.	9.	9494292.
155 t.	l.	2.	1903317.
		12.	1397609.
6°. 31'.	l.	9.	0549661.

1215 t. l. 9. 0846948. qui est le logarithme de 1215 t. pour le petit côté de ce triangle.

Analogie pour le grand côté.

Sin. 6°. 31'. | 69°. 24'. || 155 t. | 1279 t.

69°. 24'.	l.	9.	9713035.
155 t.	l.	2.	1903317.
		12.	1616352.

6°. 31′ l. 9. 0549661.

1279. l. 3. 1066691. qui est le logarithme de 1279 toises pour le grand côté de ce triangle.

Triangle rectangle.

Hypotenuse trouvée par l'analyse du triangle obliquangle.	1215 toises.
Angle de hauteur.	12°. 34′.

Analogie pour la hauteur des Beguines.

Sin. tot. \| Sin. 12°. 34′. \|\| 1215 t. \| 264 t.

12°. 34′. l. 9. 3376099.

1215 t. l. 3. 0847948.

264. l. 12. 4224047. dont ayant été retranché le logarithme du sinus total, reste le logarithme de 264 toises pour la hauteur des Beguines.

Hauteur des Beguines.	264 toises.
Hauteur du St. Pilon.	181.
Hauteur des Beguines pardessus le St. Pilon.	83.
Hauteur du St. Pilon.	181.
Hauteur du rocher jusqu'au bucher des RR. PP. Dominicains mesurée ac-	

Août 1713.

tuellement.	63.
Hauteur de la Sainte Baume au dessus du plan d'Aups.	118.

La hauteur des Beguines pardessus le St. Pilon a été trouvée par le barometre de 86 toises $\frac{2}{3}$; mais par la mesure qu'on vient d'en donner elle est de 83 toises, ainsi il n'y auroit que 3 toises $\frac{2}{3}$. de difference.

La hauteur de la Sainte Baume pardessus le plan d'Aups a été trouvée par le barometre de 126 toises par la mesure qu'on vient de donner, à laquelle il faut ajouter au moins 6 toises, à cause que le bucher est plus bas; on a 124 toises, ce qui s'accorde à 2. toises près.

Par le barometre la hauteur du St. Pilon au dessus du plan d'Aups est de	193. toises.
Par les mesures qu'on vient de donner elle est de	181.
La difference est plus considerable, sçavoir de	12.
Par le barometre la hauteur des Beguines au dessus du plan d'Aups est de	279. toises.
Par les mesures qu'on vient de donner elle a été trouvée de	264.
La difference est de	15.

Ce qui fait voir que pour avoir par le barometre les hauteurs des montagnes avec plus de précision, on peut toujours retrancher une ligne de mercure, comme on l'a dit dans l'article premier.

La distance du St. Pilon à la pointe des Beguines nous étoit necessaire, pour la distance des Beguines au Pilon du Roi & à Marseille, & de Marseille au Pilon du Roi; c'est pourquoi nous avons cette distance en cette maniere.

Analyse du triangle pour la distance du St. Pilon aux Beguines.

Angle d'intervalle du St. Pilon aux Beguines.	44°. 34'.
Grand côté du triangle du St. Pilon.	642 t.
Petit côté du triangle des Beguines.	1215.

Pour trouver les angles faits aux Beguines & au St. Pilon analogie.

1857. t. somme des côtez | 573 t. differ. des côtez || tangente de la moitié des angles inconnus de 67°. 43'. | tang. de 36°. 59'. moitié de difference

Sin. 573 t.	l.	2.	7581546.
67°. 43'.	l	10.	3874385.
	l.	13.	1455931.

1857. l. 3. 2688119.

36°. 59'. l. 9. 8767812. tangente.

Somme de la moitié des angles inconnus.	67°. 43'.
Moitié de la difference additive.	36. 59.
Plus grand angle.	104. 42.
Moitié des angles inconnus.	67° 43'.
Moitié de la difference soustractive.	36. 59.
Petit angle du triangle.	30. 44.

Pour connoître cette distance premiere analogie par le grand côté.

Sin. 104°. 42'. | Sin. 44°. 34'. || 1215 t. | 882. toises.

44°. 34'. l. 9. 8461754.
1215 t. l. 3. 0847948.

12. 9309702.
75°. 18'. l. 9. 9855467.

882 t. l. 2. 9454235. logarithme de cette distance.

Deuxiéme analogie par le petit côté.

Sin. 3°. 44'. | Sin. 44°. 34'. || 642 t. | 882 t. ½.

44°. 34'.	l.	9.	8461754.
642.	l.	2.	8078351.
		12.	6540105.
30. 44'.	l.	9.	7084575.
882 t. ½.		2.	9455530. logarithme de cette distance.

Donc par ces deux calculs qui s'accordent à une demie toise près, on a la distance du St. Pilon aux Beguines de 882. toises.

Ce qu'il falloit trouver pour l'analyse des triangles suivans.

Le 28. & le 29. Juin nous prîmes au St. Pilon & aux Beguines plusieurs angles que nous rapporterons dans la suite. Voici ceux qui sont necessaires maintenant. Etant au St. Pilon, en pointant au Pilon du Roi & aux Beguines, l'angle étoit 140°. 15'.

Etant aux Beguines, & pointant au St. Pilon & au Pilon du Roi, l'angle. 37. 45.

Donc l'angle formé au Pilon du Roi étoit de 2. 40.

Analyse du triangle pour la distance du Saint Pilon au Pilon du Roi, & des Beguines au Pilon du Roi.

Analogie pour la distance des Beguines au Pilon du Roi.

Sin. 2°. 0'. | sin. | sin. 39d. 45'. || 882 toises. 16160 toises.

39d. 45'.	l. 9.	8057991.
882 t.	l. 2.	9454686.
	l. 12.	7512677.
2d. 0'.	l. 8.	5428292.

16160 t. 4. 2084485. Logarithme de la distance des Beguines au Pilon du Roi de 16160 toises, ce qu'il falloit trouver.

Analogie pour la distance du St. Pilon au Pilon du Roi.

Sin. 2°. 0'. | 37°. 45'. || 882. T. | 15472 toises.

37°. 45'.	l. 9.	7869056.
882 t.	l. 2.	9454686.
	12.	7323742.
2d. 0'.	l. 8.	5428192.

15472 t. l. 4. 1895550. Logarithme de la distance du St. Pilon au Pilon du Roi de 15472 toises. Ce qu'il falloit trouver.

Août 1713.

Le 29. Juin étant aux Beguines & pointant au Pilon du Roi, & à l'Obſervatoire de Marſeille, l'angle fut trouvé de 24°. 0'.

Il y a trois ans qu'étant à l'Obſervatoire parmi pluſieurs angles que je pris, qui pouvoient m'être neceſſaires, & qui ſont rapportez dans le recüeil d'obſervations Aſtronomiques que j'y ai faites, l'angle formé à l'Obſervatoire pointant au Pilon du Roi aux Beguines, fut trouvé de 48°. 10'.

Somme de ces deux angles. 72. 10.

Donc l'angle formé au Pilon du Roi pointant à l'Obſervatoire & aux Beguines ſera de 107°. 50'.

La diſtance des Beguines au Pilon du Roi qui ſert de baſe à ce triangle, vient d'être trouvée par l'analyſe du triangle précedent de 16160 toiſes.

Sur ces élemens on réſoudra le triangle ſuivant.

Analyſe du triangle pour la diſtance de Marſeille au Pilon du Roi, & de Marſeille aux Beguines.

Analogie pour la diſtance du Pilon du Roi à l'Obſervatoire de Marſeille.

Sin. 48°. 10'. | Sin. 24°. || 16160 toiſes | 8822 toiſes.

24°. 0'.	l.	9. 6093133.
16160 t.	l.	4. 2084485.

13. 8177618.
48°. 10'. l. 9. 8722076.

8822 t. | l. 3. 9455542. qui eſt le logarithme de la diſtance du Pilon du Roi à l'Obſervatoire de Marſeille, qu'il falloit trouver, ſçavoir, 8822 toiſes.

Analogie pour la diſtance de l'Obſervatoire de Marſeille au Beguines.

Sin. 48°. 10'. | Sin. 72°. 10'. || 16160 t. | 20650 toiſes.

72°. 10'. l. 9. 9786148.
16160 t. l. 4. 2084485.

14. 1870633.
48°. 10' l. 9. 8722076.

20650 t. l. 4. 3148557. Qui eſt le logarithme de la diſtance de l'Obſervatoire de Marſeille aux Beguines, de 20650 toiſes qu'il falloit encore trouver.

Le broüillard & la pluye qui ſurvinrent tandis que nous étions aux Beguines, nous empêcherent de continuer à prendre les angles formez aux Beguines avec les mêmes points que nous avions obſervez du St. Pilon. C'eſt pourquoi n'ayant pas l'angle formé aux Beguines par N. D. de la Garde de Toulon & le St. Pilon, nous ne pouvons déterminer la diſtance de N. D. de la Garde au St. Pilon, & de Condon au St. Pilon, ce qui ſe pourra faire en quelqu'autre occaſion; comme auſſi allant au Pilon du

Roi, où nous avons formé bien des angles, on déterminera la diſtance du mont Ventoux, & de divers autres points importans pour la Geographie, qui pourront être liez avec ceux que Mr. Caſſini a déterminé dans la prolongation de la méridienne, depuis Paris juſqu'à la mer, & contribuer beaucoup à la perfection de la Carte de France. C'eſt dans cette vûë que nous donnerons ci-après tous les angles que nous avons obſervez.

Recherche de la diſtance de l'horizon apparent vû du St. Pilon à la mer.

Dans un mémoire que Mr. Caſſini m'a envoyé, il marque que *la meſure moyenne d'un degré de la circonference de la terre eſt de* 57100 *toiſes, laquelle a été établie par les obſervations faites le long de la méridienne de Paris, depuis l'Obſervatoire juſqu'à la montagne de Canigou dans les Pyrenées.* Sur cette meſure nous allons déterminer à quelle diſtance eſt l'horizon apparent de la mer vûë du St. Pilon; ou, ce qui eſt le même, combien on voit loin de deſſus cette montagne.

Plus grande baſſeſſe de la mer	57′. 45″.
Plus petite baſſeſſe.	56. 0.
Difference.	1. 45.
Moitié de cette difference.	0. 57.½.
Donc moyenne baſſeſſe.	56. 57.½.
Nous n'aurons pas égard à ces	30″.

Premiere analogie par la moyenne basseſſe.

60′=3600″.|56′.57″.=3417″.||.57100 t.|54200 t. qui eſt la diſtance à laquelle on voit du St. Pilon à la mer, ſelon cette meſure.

Deuxiéme analogie par la plus grande basseſſe.

60′=3600″.|57′.45′.=3465″.||57100 t.|54960 toiſes, qui eſt la plus grande diſtance à laquelle on voit du St. Pilon, ſelon cette meſure.

Troiſiéme analogie par la plus petite basseſſe.

60′=3600″.|56′.0″.=3360″.|| 57100 t.|53290 toiſes, qui eſt la plus petite diſtance à laquelle on voit du St. Pilon, ſelon cette meſure.

On voit par là que toutes choſes étant égales d'ailleurs, lorſque la refraction eſt plus grande, on doit voir de la mer un objet élevé autant que le Saint Pilon de 1670 toiſes plus loin que lorſque la refraction eſt de 1′.45″. de moins; car autant que la refraction abaiſſe la mer vûë d'en haut, autant éleve-t'elle une montagne vûë d'en bas; que la difference entre la plus grande baſſeſſe & la moyenne ne donne pas tout à fait la moitié de la difference en éloignement, puiſqu'elle n'eſt que de 760 toiſes, & que la difference entre la moyenne & la plus petite baſſeſſe donne 910 toiſes, & qu'ainſi plus un objet ſera élevé,

moins il y aura de variation dans la refraction. Ce qui avoit déja été confirmé par la comparaison des bassesses de l'horizon de l'Observatoire de Marseille & de l'horizon du Saint Pilon.

On voit encore combien il est difficile de déterminer par la tangente à l'horizon de la mer dans des hauteurs médiocres, le diametre de la terre, puisque la difference d'une minute 45". qui vient de la refraction, donne une difference de 1670 toises à cette tangente, car à cause de la petitesse de l'arc, on peut prendre la courbe pour la tangente même. Or si la refraction seule peut introduire une difference dans la tangente, qui est plus d'une trente deuxiéme partie de la tangente même, quelles seront les autres erreurs qui pourront être introduites par la difficulté de cette sorte d'observations si délicates par plusieurs autres endroits? Et ainsi on a lieu de se défier des observations qui ont été faites ci-devant, sans toutes ces précautions: ce qui introduit beaucoup de variation & d'incertitude dans toutes les autres recherches, dans lesquelles on employe la connoissance du diametre de la terre. Toutes ces reflexions feront agir avec plus de précautions ceux qui s'attacheront à ces recherches, d'ailleurs si necessaires.

Recherche de la hauteur de la montagne du Saint Pilon par dessus la surface de la mer.

Monsieur Cassini donnant à un degré 57100 toises, comme on vient de le dire, il s'ensuit que la circonference d'un grand cercle de la terre sera de 20556000 toises, en faisant l'analogie ordinaire 355 | 113 || 20556000 | 6543177. $\frac{165}{355}$ toises sera le diametre de la terre, & prenant l'angle d'inclination moyenne que nous avons trouvée être de 56'. 57". on trouvera par la secante de cet angle la hauteur du Saint Pilon par cette analogie. sin. tot. secante de 56'.57". || 3271588. | 3272037 toises de la secante, qui excede le demi-diametre de la terre de 449 toises, qui seroient la hauteur du Saint Pilon par dessus la surface de la mer, qui est une hauteur moins grande que ne nous a donné la hauteur du mercure dans le barometre de 120 toises, puisqu'elle a été trouvée de 569 toises dans l'article premier.

Et si au lieu de la secante de 56'. 57". on employe celle de 57'. 30". on aura cette analogie : sin. tot. secante de 57'. 30". || 3271588. | 3272045 toises de la secante qui excede le demi-diametre, de la terre de 457 toises, ainsi l'augmentation de 33". dans la secante n'a augmenté la hauteur de la montagne que de 8 toises,

& nous laisse la montagne plus basse de 112 toises que nous ne l'avons trouvée par le barometre. Comme nous sommes fort sûrs de la bassesse de l'horizon de la mer, que nous avons souvent observée avec soin, & que d'ailleurs on voit que l'augmentation de plus d'une demie minute n'introduit qu'une petite difference dans la hauteur de la montagne, il y a lieu de croire que le demi-diametre de la terre, qui est de 3271588 toises, selon la mesure d'un degré qu'en donne Mr. Cassini, pourroit être augmenté : car puisque par les observations de Mr. Maraldi & par les nôtres, il se trouve assez d'uniformité entre les mesures des hauteurs trouvées par le barometre, & celles qui sont trouvées géometriquement, il y a lieu d'être assûré que la hauteur du Saint Pilon par dessus la mer va jusqu'à 540 toises, c'est à dire, 90 toises plus que nous ne la trouvons par ce calcul.

Mais on ne peut s'assûrer parfaitement de ceci qu'en prenant vers les Isles des Ambiez une grande base, aux extremitez de laquelle on prenne les angles de hauteur & d'intervalle, comme nous avons fait à la plaine d'Aups, ce qui ne paroît pas facile, le terrein qui est au bord de la mer étant couvert par des montagnes de moyenne hauteur, qui dérobent la vûë du Saint Pilon, on seroit donc réduit à

mesurer premierement ces moyennes hauteurs, & de là la hauteur du St. Pilon.

ARTICLE QUATRIE'ME.

Observations Geographiques faites au Saint Pilon & aux Beguines.

Etant au St. Pilon le 21. Juin au matin, nous relevâmes divers points remarquables avec une boussole de six pouces dont la variation de 10^d. au nord oüest nous étoit connuë ; nous l'avons corrigée dans les observations suivantes.

La pointe la plus à l'est de l'Isle de levant la plus orientale des Isles d'Hyeres est restée à. e. s. e. 5°. au sud.

On ne voit pas du St. Pilon les autres Isles couvertes par la montagne de Toulon.

La pointe la plus haute de Coudon.	s. e. 4.	au sud.
Nôtre Dame de la Garde près de Toulon.	s. 9.	à l'est.
Milieu de la montagne de Toulon.	s. e. $\frac{1}{4}$.	s.
La plus occidentales des Isles des Ambiez.	s. 2.	à l'oüest.

Pointe à l'eſt du golphe de la Ciotar. ſ. ſ. o.

Cap de l'aigle à l'oüeſt de la ville de la Ciotat. ſ. o. 6[d]. au ſud.

Cap Canaille près de Caſſis. ſ. o. 10°. à l'oüeſt.

Cap de la Couronne. o.

Tous ces points ont été relevez près la porte de la Chapelle du Saint Pilon.

Le 25. Juin 1708. à 5[h]. du ſoir, le vent étant n. o. médiocre, nous avons vû les tignes & l'embouchure du Rhône qui couroit nord & ſud, dans un aſſez grand intervalle de terrein bas. Nous avons auſſi vû les tours du Tampan, que nous n'avons pas pû aſſez diſtinguer à cauſe de la brume, & trois étangs qui ſont à l'o. du Rhône, la pointe la plus ſud des tignes nous eſt reſtée à o. 2°. au nord, par la pointe la plus ſud du Cap Couronne, avec laquelle elle couroit dans la même ligne.

Obſervations de divers angles formez au Saint Pilon par divers points remarquables pris avec le quart de cercle de trois pieds de rayon.

Nous avons rapporté dans l'article ſecond la méthode que nous avons employée pour déterminer un point éloigné

dans la méridienne du St. Pilon, tournant toûjours à droit. Voici les angles que nous avons déterminé.

De l'écüeil où passe la méridienne du Saint Pilon au Pilon du Roi l'angle a été trouvé. 111°. 10'. 0".

Du Pilon du Roi à un pouce qui est le plus haut de la montagne de Sainte Victoire du côté de l'est l'angle étoit de 48. 0. 0.

De ce pouce de Sainte Victoire au pousse nommé Saint Cassien à environ mille toises du Saint Pilon l'angle étoit de 89. 44. 0.

Du pouce de St. Cassien à Coudon près de Toulon. 65. 53. 45.

De Coudon au point ci-dessus de la méridienne 45. 12. 15.

360.	0.	0.

Tous ces angles qui font le tour de l'horizon étant ajoutez ensemble font précisément 360 degrez comme il étoit necessaire, les angles étant pris exactement; & ayant eû égard à la correction d'1'. 30". par chaque angle que l'allidade donnoit de trop, comme on l'a dit dans l'article 2e.

Autres observations de divers angles pris du Saint Pilon.

Du point de la méridienne à N. Dame de la Garde près de Toulon. 10°. 51'. 30".

De N. D. de la Garde à la pointe la plus est d es Isles d'Hyeres. 50°. 58'. 30".

De N. D. de la Garde à des montagnes qui ont paru à l'e. s. e. dans l'horizon de la mer, & que nous croyons être des montagnes de Corse. 55. 17. 15.

Nous n'avons pas pû, à cause de la brume qui étoit à l'horizon, distinguer assez ces montagnes, pour les relever toutes séparément, & les reconnoître par leurs noms; mais nous sommes bien sûrs que ce n'étoient pas des montagnes de la côte.

Prenant pour point fixe le Pilon du Roi.

A gauche.

Du Pilon du Roi au Cap Couronne. 19°. 41'. 15".

Du Pilon du Roi à l'embouchûre du Rhône. 19. 38. 30.

Du Pilon du Roi à l'enfoncement du Golfe de Sainte Marie. 11. 13. 30.

Du Pilon du Roi à un pouce qui nous parut être des montagnes de Carcanonne & fort éloignées. 1. 17. 45.

A droit.

Du Pilon du Roi à une montagne que nous croyons être la montagne noire, l'angle étoit. 0. 24. 30.

Du Pilon du Roi à un pouce vers Salon, & une autre montagne fort éloignée en Languedoc, & qui nous ont paru l'une par l'autre. 9°. 28. 30.

Du Pilon du Roi à une montagne fort élevée dans le haut Languedoc qui nous a paru une des plus hautes vers Uzez. 14°. 39″. 0′.

Du Pilon du Roi au côté où est une montagne en forme de table qui paroît être des Cevennes. 19. 49. 30.

Du Pilon du Roi au pouce le plus à l'est de l'extremité de la même montagne en forme de table. 20. 59. 30.

Du Pilon du Roi au pouce le plus haut du mont-Ventoux. 47°. 54′. 0″.

Angles observez des Beguines pour la correspondance de ceux qu'on a pris au Saint Pilon.

Le 29. Juin 1708. nous fûmes le matin à la hauteur des Beguines, & nous y prîmes les angles suivans ; mais la pluye & le broüillard étant ensuite survenus, nous fûmes obligez d'abandonner ce lieu, & de laisser beaucoup d'autres observations qui nous auroient été très-utiles.

Nous n'avons point pû voir Canigou, ni du Saint Pilon, ni des Beguines, une montagne voisine du Saint Pilon qui reste à l'o. s. o. nous ôtoit la vûë de la mer en cet endroit-là, & nous déroboit cette montagne des Pyrenées la plus voisine de la mer.

A gauche.

Du Pilon du Roi à l'Obſervatoire de Marſeille. 24°. 0'. 0".

Du Pilon du Roi au Saint Pilon au deſſus de la Sainte Baume. 37. 45. 0.

A droit

Du Pilon du Roi au mont-Ventoux. 49. 5. 30.

Du mont-Ventoux au mont-Genevre. 59. 57. 15.

Du mont-Genevre à Cap Roux près de Fréjus. 52. 36. 45.

Du Cap Roux à Coudon près de Toulon. 54. 56. 30.

De Coudon à N. D. de la Garde près de Toulon. 34. 30. 0.

Si quelqu'un va un jour, ou au Pilon du Roi, ou au mont-Ventoux, ou à quelqu'autre des montagnes dont nous venons de donner les angles, on pourra par les angles que nous venons de donner, & par les côtez que nous avons connus par la Trigonometrie, déterminer les diſtances de ces montagnes.

Formant ſur quelqu'une des cartes marines, ou de Géographie, des angles égaux à ceux que nous venons de donner, on reconnoîtra ce qu'il y aura à changer dans la poſition de ces points pour porter ces cartes à un plus grand point de perfection, qu'elles ne ſont encore. J'ai lieu de croire que les Auteurs de ces cartes, s'ils vivent encore, me

ſçauront bon gré de leur avoir donné occaſion de les corriger. Je n'entrerai point maintenant dans le détail de ces corrections, il me ſuffit que Meſſieurs de l'Academie Royale des Sciences, & les Auteurs des Cartes, ayent lieu d'y faire attention quand il leur plaira. C'eſt tout ce que je me ſuis propoſé dans ce travail, que j'ai entrepris par ordre de Monſeigneur le Comte de Pontchartrain, Miniſtre très-éclairé, & qui ne s'applique pas moins à l'avancement des Sciences qui ſont ſous ſa protection, qu'aux affaires de l'Etat dont il eſt chargé.

ARTICLE CXXII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LEMGOU.

LE *tréſor des Antiquitez Saxones & Françoiſes*, que Mr. Meinders offre au Public, merite que vous en parliez avec aſſez de détail pour le faire connoître. Ce ſçavant Homme a crû que les antiquitez de la Veſtphalie ſa patrie, qui peuvent donner un grand jour à l'hiſtoire Saxonne & à l'hiſtoire Françoiſe, n'étoient gueres moins dignes de l'attention des perſonnes de Lettres, ſur tout en Alemagne, en France, en Angleterre, que les antiquitez Grecques & Romaines. Dans cette vûë il a re-

cüeilli, il a éclairci avec un travail incroyable les monumens anciens qui pouvoient servir à son dessein, il l'a partagé en douze volumes.

Le premier & le second traitent de la religion, ou plutôt, des religions anciennes des Saxons & des François. Le premier est un commentaire sur deux capitulaires de Charlemagne, intitulez, *de partibus Saxoniæ*, & contient quatre dissertations, la premiere, du paganisme des anciens Saxons & des anciens François; la seconde, du Christianisme des Saxons & des François sous Charlemagne & Loüis le Debonnaire. Mr. Meinders examine dans la troisiéme quelques chartres de Charlemagne en faveur des Evêchez & des Monasteres de Vestphalie, & à cette occasion il traite de la conversion des Saxons, de la fondation des Evêchez, de l'origine des dixmes. L'Auteur examine dans la quatriéme dissertation la fondation des Chapitres & des Monasteres de Vestphalie; il parle de l'ancienne forme de leurs Eglises, de leurs Couvens & de leurs Cloitres: il y traite à fond la question fort agitée, surtout en Alemagne, si les Monasteres & les Chapitres ont été dans leur institution des Ecoles de science pour la jeunesse, & il prouve l'affirmative par des raisons & des autoritez non suspectes. L'Auteur est Protestant zelé, & ces deux dissertations doivent être lûës avec beaucoup de précaution.

Le ſecond tome ne contient qu'une diſſertation ſur le progrès du Chriſtianiſme dans la Veſtphalie, diſſertation auſſi ſuſpecte de partialité que les deux précedentes.

L'Auteur à l'occaſion du chant Romain, introduit par Charlemagne dans les Egliſes de Veſtphalie, traite de la Muſique ancienne des François & des Saxons, & de l'origine des orgues.

Le troiſiéme tome explique le gouvernement ancien des François & des Saxons; il commence par un paralelle de l'état où étoit alors le corps Germanique, & de l'état où il eſt aujourd'hui, paralelle qui découvre combien il a perdu de ſa liberté. Mr. Meinders remonte à l'origine de la ſocieté Germanique, compoſée de pluſieurs Republiques réünies au tems de Charlemagne. Le gouvernement des Republiques, ſelon nôtre Auteur, étoit une ariſtocratie temperée par un peu de democratie, tel qu'il ſubſiſte dans quelques villes libres de l'Empire. Tout ce qui regarde les Dietes generales & particulieres, l'élection des Princes & des Magiſtrats, des differens ordre de l'Etat François & Saxon, des Prêtres Gentils & Chrétiens, l'étenduë du pouvoir ſouverain, le tréſor & les tributs, le domaine & l'origine des regales, eſt éclairci dans ce tome, qui finit par la queſtion fameuſe, ſi Charlemagne réduiſit tous les Saxons en ſervitude, ou s'il leur laiſſa quelque liberté ?

Le quatriéme tome apprend quelle étoit la milice Françoise & Saxone dans ces tems reculez. L'Auteur remonte jusqu'à l'origine des guerres & de l'art militaire, il parle de la milice des anciens Germains, il discute la question renouvellée par les Anabaptistes, s'il est permis aux Chrétiens de faire la guerre ? Il décide d'autres questions moins importantes, mais curieuses; par exemple, si l'ancienne maniere de faire la guerre est préferable à la moderne ? Il n'a rien omis de ce qui concerne la levée des troupes; le ban & l'arriere-ban. Il examine là, si les troupes soudoyées servent mieux un Etat que les milices ? Il examine encore, si les François avoient alors plus d'infanterie que de cavalerie ? Il n'oublie pas les peines militaires qui étoient en usage parmi eux, & fait des recherches particulieres sur *l'harnischara & l'hereschitz*. Les armes, les machines, les fortifications, les campemens, la maniere d'attaquer & de défendre les places; les düels, les brigandages, les pirateries, la marine, les greniers publics, les recompenses militaires en usage parmi ces peuples, sont le sujet d'autant de chapitres, & l'Auteur se flate d'avoir parfaitement démêlé l'origine des fiefs & l'origine de la poudre à canon.

Le cinquiéme tome est un traité complet de la Noblesse Françoise & Alemande en general, où l'Auteur néanmoins expose avec plus de soin & d'exactitude ce qui ap-

partient à la Noblesse de Vestphalie. Là il découvre les fondemens des droits de la Noblesse sur les paysans, & de ses devoirs envers le Prince, l'origine des surnoms de famille, des armes, des sceaux, des annoblissemens, l'ancienne maniere de créer lés Chevaliers, de donner des tîtres d'honneur, l'institution des Chapitres & des Monasteres où la Noblesse seule donne entrée.

Les loix, la forme ancienne des jugémens, ont fourni la matiere du sixiéme tome. L'Auteur y découvre l'injustice & la superstition de certaines épreuves où l'on mettoit les criminels, & qu'on appelloit tantôt jugement secret, tantôt jugement de Dieu. L'Auteur à la fin du cinquiéme & du sixiéme tome a recüeilli plusieurs titres & quelques opuscules de Freherus, & d'autres Sçavans, qui ont du rapport aux matieres traitées dans ces tomes.

Nous reservons pour les Memoires du mois prochain la suite de ce projet, & beaucoup de nouvelles Literaires d'Alemagne.

D'ITALIE, DE MANTOUE.

Monsieur Meli Jean Paul, Jurisconsulte celebre, a fait imprimer chez Pazzoni un traité *De jure offerendi.* Le même Libraire mettra bientôt au jour *les consultations décisives de Mr. Antoine Gobbi Président du Senat de Mantouë.*

DE MILAN.

On a fait paroître *un Ditirambe* du feu Pere *Dom Basile Bertucci*, Moine de l'Ordre de S. Basile : il y mêle, selon l'usage des Poëtes Ditirambiques Italiens, les loüanges de plusieurs personnes de Lettres aux loüanges des vins du Mont Brianza. On a du même Poëte *l'Uranie morale*; c'est un recüeil de sonnets & une comedie intitulée, *Le voyage vers le souverain bien.*

DE PADOUE.

Le Comte Pierre Antoine Santini a publié *un poëme Italien sur la redemption du monde*, où il décrit l'histoire du Sauveur, depuis son Baptême jusqu'à sa sepulture, en huit chants. Plus religieux que beaucoup d'autres Poëtes, l'illustre Auteur n'a fait entrer rien de profane dans son ouvrage, la versification en est belle, les sentimens y sont bien touchez, & on le compare ici à *la Christiade de Vida*.

DE ROME.

Mr. Mattei a recüeilli *des memoires historiques sur l'ancienne ville Tusculum*, qu'on appelle aujourd'hui *Frescati*. C'est un *in* 4°.

On a retrouvé *la traduction Italienne de l'Iliade d'Homere par Nicolo Franco*, écrite de sa propre main; elle est à present dans la bibliotheque particuliere de sa Sainteté.

On a aussi retrouvé *les dix-sept satires Latines de Paracleto Fusco de Corneto*, Evêque d'Acerno dans le Royaume de Naples, mort sur la fin du quinziéme siécle. Elles sont écrites dans le goût d'Horace, & meritent qu'on les fasse paroître. Le Pere Labbe avoit averti dans *sa Bibliotheque nouvelle des manuscrits*, qu'il y a dans la bibliotheque Royale un ouvrage de cet Auteur contre le Prince de Tarente, intitulé, *Tarentina.*

DE TURIN.

Mr. Fantano a publié il y a deux ans le premier tome de son anatomie, à l'usage des Medecins qui font les démonstrations anatomiques.

Anatomia corporis humani ad usum theatri accommodata, Authore Joanne Fantano Med. Doct. & in Taurinensi Universitate anatomiæ Professore; pars prima, in qua intimi & medii ventris historia exponitur. Augustæ Taurinorum, in 4°. La seconde partie va paroitre, & sera suivie d'un traité de la respiration du fœtus, *De prima fœtûs respiratione.*

DE VENISE

Loüis a donné une seconde édition *de l'architecture de Palladio*, augmentée de *son traité des Antiquitez de Rome*, les planches ont été gravées en cuivre, elles étoient gravées en bois dans l'ancienne édition. On auroit dû y joindre *la description des Eglises de Rome par cet excellent Architecte imprimée à Rome l'an* 1554. *in* 8°. & *une sçavante préface du même Auteur sur les commentaires de César traduits par d'autres en Italien.* Cette préface & la traduction parurent à Venise en 1575. La plûpart des figures dont cette version de César est ornée sont de Palladio.

D'ANGLETERRE, DE CAMBRIDGE.

Mr. Okley, Professeur de la langue Arabe, a fait imprimer une relation des Royaumes de Fez & de Maroc : *On account south-uest Barbary*, *Relation du sud-est de la Barbarie*, c'est à dire, des Royaumes de Fez & de Maroc. *In* 8°. pages 152. Cette relation est d'une personne qui a été longtems esclave dans le païs qu'elle décrit. L'Editeur a fait graver une nouvelle Carte de cette partie de l'Afrique.

Il traduit de l'Arabe *une histoire naturelle de l'Egypte.*

Août 1713.

DE LONDRES.

La nouvelle édition du grand recüeil des anciens Poëtes Latins est achevée.

Opera & fragmenta veterum Poëtarum Latinorum prophanorum & Ecclesiasticorum. Deux tomes *in folio*, pages 1152. Le recüeil commence par Plaute, & finit par Venantius Fortunatus. Mr. Maittaire a eû soin de l'édition, on a tiré une centaine d'exemplaires en grand papier qui peuvent aller de pair avec les plus belles éditions ; mais le papier commun des autres exemplaires n'a pas assez de corps. On s'est contenté des vies attribuées à Donat, & on a négligé de mettre des préfaces critiques à chaque Poëte qui auroient rendu cette édition utile & considerable.

D'HOLLANDE.

C'est en ce païs, & non à Cosmopole, qu'on a imprimé *l'Apologie de Vanini*, brûlé à Toulouse dans le siécle passé pour ses impietez. Son défenseur prend pour le justifier un tour fort propre à excuser les crimes les plus abominables. Les Juges de Vanini, ont été, dit-il, des hommes passionnez, ses accusateurs des superstitieux, les témoins des fourbes ; il le dit, il ne le prouve pas, il est méme réduit à

convenir que Vanini en mourant a fait gloire de son impieté; il étoit apparemment tombé en phrenesie, dit son Apologiste, cette reflexion est la seule de tout ce livre qui ne s'écarte pas du sens commun. Au reste, l'Apologiste de l'impie Vanini n'imposera point par les graces du stile.

Apologia pro Jul. Cœsare Vanino Neapolitano. Cosmopoli, typis Philaletheis. In 8°. *pages* 108.

DE PARIS.

L'Ordre de Malte a chargé *Monsieur l'Abbé de Vertot* de composer son *histoire.* Les grandes actions de ces illustres Chevaliers ne perdront rien de leur éclat entre les mains d'un Historien si habile. Monsieur l'Abbé de Vertot demande du secours à tous ceux qui peuvent lui communiquer des mémoires.

Coignard vend la seconde édition *du traité des alimens de Careme, par Monsieur Andry.* Tous les Connoisseurs avoüent que l'Auteur a porté l'exactitude aussi loin qu'on peut la porter.

C'est chez le même Libraire qu'on vend *le cinquiéme tome de la perpetuité de la foi,* où Monsieur l'Abbé Renaudot explique sçavamment le consentement des Eglises orientales avec l'Eglise Romaine sur les Sacremens. Si Monsieur l'Abbé Renaudot

remplit aussi diligemment les autres engagemens qu'il a pris avec le Public, on lui devra beaucoup.

Mr. Macé a fait imprimer chez Nully *une traduction des testamens des douze Patriarches.* Il voudroit bien qu'on revint de l'opinion où l'on est, qu'ils sont supposez, & il combat adroitement cette opinion dans une dissertation. S'il ne réüssit pas dans ce desseiu, du moins on lui sçaura gré de nous avoir donné une version fidelle & elegante d'un livre dont la morale est excellente.

Nous parlerons bientôt de tous ces livres, & d'un autre fort utile, intitulé, *Méthode pour étudier l'histoire*, qui se vend chez Musier.

Nous donnerons le mois prochain les extraits *du premier tome d'un grand ouvrage sur l'histoire Ecclésiastique par le Pere Ambroise Gardebosc Carme, Professeur Royal de Théologie dans l'Université de Toulouse.* Ce livre se vend chez l'Imprimeur de ces Memoires. Il paroît entrepris pour refuter celui du P. Alexandre.

Nous donnerons en même tems l'extrait *de deux dissertations*, où l'on soutient l'ancien sentiment, *que Marie sœur de Marthe est la même que Marie Magdelaine & que la femme pecheresse.* L'un est *de Monsieur le Masson*, jeune Auteur qui promet beaucoup; elle se vend *chez le*

Breton à la descente du pont neuf; l'autre est *de Monsieur Trevet*, *Curé de Gommecourt*, qui a si doctement refuté *Monsieur de Launoy sur l'immaculée Conception*; elle se vend chez Sevestre & chez Barbou ruë Saint Jacques.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1713.

ART. CIX. R*eflexions sur les regles & sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise &c.* Page 1305

ART. CX. *Dissertation sur les versets 15. & 16. du chap. 7. des Actes des Apôtres. Par le P. L. J.* p. 1337

ART. CXI. Commercium epistolicum D. Johannis Collins & aliorum de analysi promotâ, jussu Societatis Regiæ in lucem editum. *Commerce de lettres entre Mr. Collins & d'autres touchant le progrès de l'analyse, mis au jour par ordre de la Societé Royale.* p. 1348

ART. CXII. *Oraison funebre de très-haut, très puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, & de très-haute, très-puissante & excellente Princesse, Madame Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée aux Etats de Languedoc dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Montpellier, par Messire Jean Cesar Rous-*

ſeau de la Pariſiere Evêque de Niſmes. p. 1353

ART. CXIII. Regiæ villæ poëticè deſcriptæ, &c. *Deſcription poëtique des maiſons Royales &c. par le P. Audibert Jeſuite.* p. 1361

ART. CXIV. Ditirambo di Alleſſandro Pegolotti &c. *Ditirambe du Seigneur Alexandre Pegolotti.* p. 1373

ART. CXV. A Cruiſing Voyage round the World. *Voyage de deux Corſaires autour du monde. Par le Capitaine Wodes Rogers Commandant en chef les vaiſſeaux le Duc & la Ducheſſe de Briſtol.* p. 1375

ART. CXVI. *L'Imitation de Jeſus-Chriſt, traduction nouvelle, par le P. de Gonnelieu de la Compagnie de Jeſus.* p. 1403

ART. CXVII. *L'Imitation de la Vierge mere de Dieu, par Meſſire Loüis Baſtide Prieur de Sainte Croix de Broquiers, Prédicateur du Roi & Profeſſeur des Droits à Paris.* p. 1405

ART. CXVIII. Nel ſolemnizarſi la Canonizzarzione di Santa Catharina da Bologna &c. *Panegyrique de Sainte Catherine de Boulogne, prononcé à Boulogne le jour de la ſo-*

lemnité de ſa Canonization dans l'Egliſe de Sainte Claire, par le P. Calino Jeſuite. p. 1406

ART. CXIX. *Lettre écrite par Mr. Biet, premier Apoticaire du Roi, à Mr. Levrat maître Apoticaire à Lyon &c.* page 1409

ART. CXX. *Sentimens du P. H. ſur deux medaillons d'Annie Fauſtine, dont on a parlé dans les Journaux précedens.* p. 1416

ART. CXXI. *Suite des obſervations faites ſur les montagnes de la Sainte Baume, par le Pere Laval Profeſſeur Royal d'Hydrographie à Marſeille.* p. 1452

ART. CXXII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Alemagne, de Lemgou. p. 1476

D'Italie, de Mantoüe. p. 1480

De Milan. p. 1481

De Padoüe. ibid.

De Rome. ibid.

De Turin. p. 1482

De Veniſe. p. 1483

D'Angleterre, de Cambridge. ibid.

De Londres. p. 1484

D'Hollande. ibid.

De Paris. p. 1485

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	9. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1713.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1713.

ARTICLE CXXIII.

HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ à Chriſti ortu ad hanc uſque ætatem ſynopſis, & in omnia ejuſdem controverſa capita diſſertationes. C'eſt à dire, *Abregé de l'hiſtoire Ecclèſiaſtique, depuis la naiſſance de* JESUS-CHRIST *juſqu'à preſent, éclairci par des diſſertations ſur tous les points controverſez. Par le Reverend Pere Ambroiſe Gardeboſc Religieux Carme de Pamiers, Ex-Provincial, ci-devant Profeſseur dans l'Univerſité de Perpignan, aujour-*

d'hui premier Professeur Royal de Theologie dans l'Université de Toulouse. Tome premier, contenant l'histoire du premier siécle. A Toulouse, chez Jean Guillemette, 1713. *In folio, pages* 781.

ON voit d'abord, que le Reverend Pere Gardebosc n'a pas crû qu'un ouvrage pareil au sien donné par le Reverend Pere Alexandre, suffit, & dût le détourner d'entreprendre le même travail. Si le dessein de ces deux ouvrages est semblable, l'execution est fort differente, & les avoir tous deux, ce sera proprement avoir le pour & le contre sur toutes les questions difficiles de l'histoire Ecclésiastique. Il paroit, que l'Auteur a craint que le torrent de la nouvelle critique n'emportât tous les jeunes Théologiens, & ne leur inspirât un secret penchant pour l'incrédulité, un mépris general pour les anciennes traditions, une malheureuse liberté ; disons tout, une audace effrenée de contredire les opinions

reçûës : dangereuſe ſuite d'une critique indiſcrette. Peutêtre auſſi a-t'il porté trop loin ſon zele pour les anciennes opinions, & ſon averſion pour les nouvelles découvertes. Après tout, il eſt certainement utile, il eſt même agréable, qu'il s'éleve un défenſeur des ſentimens que nôtre ſiécle veut rejetter. La diſpute entre d'habiles Théologiens ne peut qu'éclaircir les matieres : s'il y a parmi les traditions anciennes des erreurs autoriſées par leur ſeule antiquité, il faut ſans doute perdre le reſpect qu'on a mal à propos conçu pour elles ; il faut les condamner, mais il ne faut pas les condamner ſans connoiſſance de cauſe & par des préjugez generaux : que ſi au contraire la critique, fiere d'avoir fait remarquer quelques mécomptes de nos peres, impatiente d'un plus long examen, a proſcrit avec trop de précipitation beaucoup de veritez, on doit ſçavoir gré aux Sçavans, qui s'élevant au deſſus de la prévention de leur ſiécle, ne ſe laiſſent pas entrainer par la foule, & prennent genereuſement la dé-

fenſe de ces veritez abandonnées. Les Demi-ſçavans, les partiſans de la nouveauté ſe recrieront, ils tâcheront de décrier ce qu'ils ne peuvent refuter: les vrais Sçavans liront, examineront, ne ſe rebuteront pas pour quelques legeres mépriſes, pour quelques preuves moins fortes que les autres, ils eſtimeront l'Auteur & l'ouvrage, & ils en conſeilleront la lecture, comme d'un livre neceſſaire pour s'inſtruire des difficultez de l'hiſtoire Eccléſiaſtique, de la perpetuité de ſa foi, des ſages variations de ſa diſcipline; ils le conſeilleront, comme un livre propre à reformer beaucoup de jugemens précipitez.

Le ſçavant Auteur diviſe l'hiſtoire de chaque ſiécle en huit parties. Il expoſe d'abord l'état de l'Egliſe, & fait connoitre les Saints, qui l'ont illuſtrée pendant chaque ſiécle, dans l'hiſtoire du premier ſiécle qu'il nous donne. I. Cette premiere partie contient quatre livres, dont le premier renferme ce qu'un Hiſtorien Eccléſiaſtique doit dire de JESUS-CHRIST, des Apô-

tres, & des commencemens de la prédication Evangelique. Le ſecond met ſous les yeux l'Etat de l'Egliſe naiſſante dans l'Europe pendant ce premier ſiécle. Le troiſiéme décrit l'état de l'Egliſe naiſſante dans l'Aſie. Le quatriéme parle de l'état de l'Egliſe naiſſante en Afrique. II. La ſeconde partie de chaque volume renferme l'hiſtoire des Papes. Elle a deux livres dans ce premier volume, l'un pour Saint Pierre, & l'autre pour ſes ſucceſſeurs, juſqu'à la fin du ſiécle. III. La troiſiéme partie de chaque volume fait connoître les Conciles de chaque ſiécle, generaux, ou particuliers. IV. La quatriéme partie de chaque volume contient l'hiſtoire des hereſies & des ſchiſmes. V. La cinquiéme, partagée en quatre livres dans ce volume, n'aura que deux livres dans les tomes ſuivans, elle traite dans ce premier volume de l'Ecritnre ſainte, des livres apocryphes, des écrits publiez par les Diſciples des Apôtres, des ouvrages compoſez dans ce premier ſiécle par les ennemis de la Religion Chrétienne. VI.

La ſixiéme partie explique la doctrine de l'Egliſe de chaque ſiécle. VII. La ſeptiéme, la morale. VIII. La huitiéme, la diſcipline. On n'attend pas de nous le détail de toutes les diſſertations du P. Gardeboſc nous en choiſiſſons deux pour faire connoitre ſa méthode.

Dans la troiſiéme diſſertation de la quatriéme partie il ſoutient contre le Pere Alexandre, que Nicolas, un des ſept premiers Diacres, eſt veritablement l'Auteur de la ſecte des Nicolaïtes. Il appuye ſon ſentiment, qui eſt le plus commun, ſur l'autorité expreſſe de Saint Irenée, de Tertullien, de Saint Hilaire, de Saint Epiphane, de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin, de Caſſien, de Saint Gregoire, & de Saint Iſidore. Le Pere Alexandre répond, que les neuf derniers Chapitres du livre des preſcriptions depuis le quarante cinquiéme ne ſont pas de Tertullien; ils manquent dans un ancien manuſcrit; dans un autre ils ſont hors de rang, au commencement du traité; le ſtile eſt plus doux que celui de Tertullien; on y

traite les Montanistes d'heretiques ; la fin du quarante cinquiéme chapitre est manifestement la fin du traité. Le Pere Gardebosc replique, que la difference de stile est legere, que Tertullien a probablement retouché son ouvrage avant que de s'engager dans la secte de Montan, que le manuscrit d'Angleterre cité par le Reverend Pere Alexandre represente la premiere édition de l'ouvrage, & les autres manuscrits la seconde, que le manuscrit du Vatican, où ces additions sont au commencement, a été copié sur des manuscrits de la premiere édition reformez. Le Pere Gardebosc n'a qu'à transcrire les paroles de Saint Augustin pour convaincre les Lecteurs, que ce Saint ne s'est point expliqué d'une maniere douteuse, comme le Pere Alexandre l'assûre hardiment. Pour tous les autres saints Peres contraires au sentiment du Pere Alexandre, ce Critique dit sans façon qu'ils se sont trompez, leur grand nombre, le rang éminent qu'ils tiennent parmi les Peres ne l'effraye point, il leur oppose

deux passages de Saint Ignace, qui reproche aux Nicolaïtes de se glorifier d'un faux nom, c'est de celui de *Gnostiques*, ou de *Connoisseurs*, qu'ils se donnoient, que parle Saint Ignace, & non de celui de Nicolaïtes. Clement Alexandrin s'est expliqué clairement en faveur du Diacre Nicolas, qu'il veut justifier; mais il ne cite l'autorité d'aucun Ecrivain plus ancien, c'est par conjecture; c'est par un motif de pure charité qu'il le justifie; Eusebe & Theodoret n'ont fait que repeter ce que dit Clement Alexandrin; leur témoignage se réduit au sien, & ne peut balancer celui de tant de Peres aussi anciens, & qui parlent positivement. Le Pere Alexandre ne peut croire, qu'un des premiers Diacres se soit perverti jusqu'à devenir l'auteur d'une secte infame; l'apostasie de ce premier Diacre est-elle plus surprenante que celle de Judas? Nous croyons qu'il y a peu de Lecteurs qui sur l'exposé fidelle de cette dispute ne prononcent en faveur de l'Auteur contre le Pere Alexandre. Venons à la dis-

ſertation où le ſçavant Carme ſoutient la verité du témoignage de Joſephe touchant JESUS-CHRIST.

Nôtre Auteur prouve d'abord la verité de ce témoignage par l'autorité d'Euſebe, & par la conformité de tous les manuſcrits, il refute enſuite les ſix objections de Monſieur Dupin. I. Le ſtile du paſſage, dit Monſieur Dupin, eſt embarraſſé, dur, & peu ſemblable à celui de Joſephe. Cette difference, répond le Pere Gardeboſc, n'eſt point ſenſible dans le Grec, elle paroit dans la verſion Latine un peu broüillée dans ce paſſage ; ſi Monſieur Dupin avoit conſulté le texte original, il n'auroit pas fait cette objection, c'eſt l'Auteur qui parle. II. Ce paſſage, dit Monſieur Dupin, interrompt la ſuite de la narration de Joſephe ; on l'a donc fourré après coup en cet endroit. Ce paſſage, répond le Pere Gardeboſc, coupe moins la narration de Joſephe que l'hiſtoire de Pauline inſerée peu après, & beaucoup plus étrangere au ſujet, perſonne cependant n'accuſe cette hiſtoire de ſuppoſition ; en effet, les digreſ-

ſions ne ſont par rares dans Joſephe. III. Comment, dit le Docteur de Paris, peut-on croire que Joſephe, ſans être Chrétien, ait pû dire que JESUS-CHRIST étoit Dieu? Il ne l'a pas dit, répond le Profeſſeur Touloufain; Hiſtorien ſincere, il rapporte ce qu'il avoit entendu dire de JESUS-CHRIST, il en dit de grandes choſes, il eſt vrai, & qui font paroître JESUS-CHRIST au deſſus de l'homme, mais il les rapporte ſur la foi d'autrui ſans prendre parti. IV. Joſephe, continuë le Docteur, n'a pas crû que JESUS-CHRIST fût le Meſſie; j'en conviens, dit le ſçavant Carme, en faut-il conclure que le paſſage eſt ſuppoſé? Mahomet étoit-il Chrétien quand il a parlé ſi magnifiquement de JESUS-CHRIST dans l'Alcoran? V. Joſephe, ajoûte Monſieur Dupin, en parlant de ſaint Jacques, dit qu'il étoit frere de JESUS-CHRIST, ſans donner à JESUS-CHRIST le moindre éloge. C'eſt, répond le Carme, qu'il lui en avoit aſſez donné ailleurs.

La ſixiéme objection de Monſieur

Dupin eſt la plus forte. Euſebe, dit-il, eſt le premier qui a cité ce témoignage; Origene & Theodoret ont dit que Joſephe n'avoit pas reconnu JESUS-CHRIST pour le Meſſie; Origene paroit ſurpris des loüanges que cet Hiſtorien donne à Saint Jacques, Photius n'a point parlé de ce témoignage dans l'extrait des ouvrages de Joſephe, il approuve qu'on rejette comme ſuppoſé un ouvrage attribüé à Joſephe, parceque JESUS-CHRIST eſt trop loüé dans cet ouvrage; nôtre Auteur répouſſe l'objection d'une maniere ſolide. Le ſilence des Auteurs plus anciens qu'Euſebe ne prouve rien, dit-il, Origene & Theodoret nient ſeulement que Joſephe ait reconnu JESUS-CHRIST pour le Meſſie, ils ne nient pas qu'il ait parlé de JESUS-CHRIST. Origene, dont nous avons perdu pluſieurs ouvrages, avoit peutêtre marqué autant d'étonnement ſur l'éloge de JESUS-CHRIST, qu'il en marque ſur l'éloge de ſaint Jacques. Quoiqu'il en ſoit, il ne nie point que Joſephe ait parlé de JESUS-

Christ ; il n'eſt pas merveilleux que Photius ait omis ce paſſage dans un extrait où il avoit en vûë les faits hiſtoriques, les loüanges de Jesus-Christ contenües dans *le traité de l'univers*, attribué à Joſephe, étoient apparemment ſi exceſſives, qu'elles ſuffiſoient pour en montrer la ſuppoſition. Voilà le précis d'une autre diſpute où nous ne croyons pas que les Lecteurs prononcent tous contre l'Auteur.

Ce qu'il paroit avoir le plus à cœur, c'eſt de mettre dans tout ſon jour la ſuite de la tradition des dogmes, & de bien établir la perpetuité de la foi de l'Egliſe. Ce travail ſera conſiderable dans les ſiécles ſuivans ; dans celui-ci on voit les dogmes dans leur ſource, & le ſçavant Auteur nous repréſente le corps entier de la doctrine de l'Egliſe tiré des Evangiles & des écrits des Apôtres, ſon zele pour l'integrité de la foi n'a pas épargné un de ſes freres, le Pere Henri de ſaint Ignace, Auteur de l'*Ethica amoris* imprimée ſur une permiſſion ſuppoſée.

Le Pere Gardeboſc, après avoir

prouvé que le premier siecle de l'Eglise a reconnu des graces données à tous, des graces suffisantes qui n'ont pas leur effet, *les Jansenistes*, dit-il, *s'efforcent d'éluder ces autoritez formelles, & j'ai la douleur de voir parmi ces ennemis de la foi le Pere Henri de Saint Ignace, qui a déshonoré par des erreurs dangereuses nôtre Ordre, dont la foi n'a jamais été suspecte, & qui a toujours eû de l'horreur pour les heretiques. Aussi condamnons nous tous ce malheureux ouvrage; & qui ne condamneroit pas un livre qui renouvelle les erreurs de Baïus & de Jansenius, & qui soutient avec la derniere insolence des maximes fausses & séditieuses, contre l'autorité des Rois, & en particulier contre le Roi très-Chrétien?*

ARTICLE CXXIV.

D. M. LUTHERI THEOLOGIA pura & ſincera. C'eſt à dire, *la pure & veritable Théologie de Luther. Par Jean-Henri Maïus, Docteur & Profeſſeur de Théologie en l'Univerſité de Gieſsen.* A Francfort ſur le Mein, chez Jean-Maximilien de Sande, 1709. *In* 4°. *pages* 264.

QUand Mr. Maïus ne ſeroit pas content de la maniere dont on a traduit le titre de ſon livre, il ne pourroit pas néanmoins diſconvenir qu'elle eſt juſte & conforme au deſſein qu'il s'eſt propoſé, d'arranger dans une ſuite & un corps de doctrine, ce que Luther a répandu en divers endroits de ſes ouvrages, & avancé ou ſoutenu à diverſes occaſions. Ce n'eſt pas que cette Théologie ſoit pure & veritable; mais c'eſt la pure & veritable Théologie de Luther, couſüe de ſes propres paroles avec toutes ſes hereſies, ſes impietez, ſes calomnies & ſes emportemens contre l'Egliſe Romaine,

avec ſon Thraſoniſme : en un mot, c'eſt le vrai Luther *, *Polyma charoplacides purus putus eſt ipſus.*

Avant cet Auteur pluſieurs autres Lutheriens avoient entrepris un ſemblable travail. Melancthon a été le premier en ſes lieux communs ; mais il employa ſon beau Latin, & y mêla des paſſages de S. Jean Damaſcene & du Maître des Sentences ; ce qui ne plut pas à Luther, & fut cauſe que bientôt après la Théologie ſcholaſtique s'introduiſit dans les Ecoles Lutheriennes. Timothée Kirchner avec plus de diſcretion s'aſſervit au propre texte & aux propres expreſſions de Luther, il fut ſuivi d'André Muſenlus, Conrad Porta, Theodoſe Fabricius : André Fabricius pere de Theodoſe avoit laiſſé des recüeils qui furent revûs par Michel Neander & d'autres Théologiens ; & imprimez à Ratiſbone en 1657. par Eraſme Gruber. De pareils ouvrages ont paru avec le titre de Luther revenant au monde, *Lutherus redivivus*, compoſez par Martin Statius, Jean Michel, & d'autres. Mr.

* *Plaut. in Pſeudolo.*

Maïus a crû devoir imiter de si beaux exemples, & son gros livre n'est proprement que Luther mis en lambeaux, non pas pourtant par de courtes citations, mais par des passages de deux ou de trois pages. Ce qu'il dit, qu'il n'y a mis que deux ans, nous apprend qu'il a la main bonne, & qu'il écrit vîte ; car c'est la seule peine qu'il paroît s'être donnée.

Il commence par deux sortes de Prolegomenes. Les premiers regardent la Théologie de Luther en particulier, & consistent principalement à prouver sa prétenduë vocation. Il dit que Luther ne vouloit pas que ses sectateurs fûssent appellez Lutheriens, & qu'eux mêmes ne le vouloient pas ; mais enfin ils sont contraints de porter ce nom, qui est & sera à jamais contre eux un témoignage de leur schisme, comme celui d'Ariens l'a été contre ceux d'Arius, & ainsi des autres heretiques. On ne peut se dispenser de rapporter ici le passage de S. Augustin * contre tous les Novateurs &

* *Contrà epist. fundamenti c.* 4.

ceux qui les ſuivent. » Pour ne rien
» dire de cette ſageſſe que vous re-
» fuſez de reconnoître dans l'Egliſe,
» je ſuis très-juſtement retenu dans
» ſon ſein par pluſieurs motifs : j'y
» ſuis retenu par le conſentement
» des peuples & des nations ; j'y ſuis
» retenu par une autorité que les mi-
» racles ont commencée, que l'eſpe-
» rance nourrit, que la charité for-
» tifie : j'y ſuis retenu par la ſucceſ-
» ſion perpetuelle des Evêques dans
» la Chaire de S. Pierre, à qui JESUS-
» CHRIST après ſa reſurrection a re-
» commandé de paître ſes brebis :
» enfin, j'y ſuis retenu par le nom
» même d'Egliſe Catholique, qu'el-
» le ſeule par un effet particulier de
» la providence conſerve parmi tant
» de diverſes hereſies ; de ſorte que
» ſi un étranger arrive quelque part,
» & demande où les Catholiques
» s'aſſemblent ? aucun heretique n'o-
» ſera lui montrer le lieu de ſes aſ-
» ſemblées, quoique les heretiques
» ſouhaitent eux mêmes d'être nom-
» mez Catholiques.

Les ſeconds prolegomenes regar-
dent la Théologie en general. Com-

me Luther y traite les Conciles & les Peres avec le dernier mépris, les Théologiens ſcholaſtiques doivent prendre patience s'il les charge d'injures.

Mr. Maïus réduit la Théologie Lutherienne à trente principaux chefs, qu'à l'imitation de Melancthon il nomme lieux ; à ſçavoir, de l'Ecriture ſainte, de Dieu ſelon l'unité & la Trinité, de la création, des Anges, de l'homme, entant qu'il eſt créé à l'image de Dieu, de la Providence, de la chute des Anges, de celle de l'homme, du peché originel, du peché actuel, du libre arbitre, ou plutôt, de l'eſclavage de la volonté, de la loi morale, de la loi touchant les ceremonies, de la loi par rapport aux jugemens, de l'Evangile, de Jesus-Christ, de la pénitence, de la Confeſſion, de l'abſolution, de la juſtification, de la foi, de la regeneration, de la renovation de l'homme & des bonnes œuvres, des Sacremens en general, de la Circonciſion, de l'Agneau Paſchal, du Baptême, de la Céne du Seigneur, de la Meſſe, de l'Egliſe.

On ne ſuivra pas l'Auteur dans les longs expoſez des ſentimens heretiques de Luther ſur preſque tous ces lieux, n'y ayant que celui de la Trinité, & les quatre ou cinq ſuivans, où il n'ait pas miſerablement erré; dans tout le reſte c'eſt un renverſement general de la doctrine, que l'Egliſe a enſeignée avant le tems de cet Apoſtat, & qu'elle continüera d'enſeigner juſqu'à la fin des ſiécles. De pluſieurs obſervations qu'on avoit faites en liſant, on en rapportera peu, & celles ſeulement qui peuvent contribuer à faire connoître de quel eſprit étoit animé cet homme, qui a cauſé tant de troubles dans l'Egliſe & dans le monde. » Si j'avois quelque choſe à ſouhai- » ter, diſoit-il *, c'eſt que tous les » livres generalement fûſſent abolis, » & qu'il ne reſtât au monde que la » ſeule Bible entre les mains des » Chrétiens. Souhait inſenſé, & qui ne pouvoit être conçu que par une confuſion intérieure de ſe voir en oppoſition avec toutes les déciſions

* *Locus* 1. *paragraph.* 1. 8. 9. 42. & 46.

de l'Eglise, & avec tout ce qu'elle avoit eû jusqu'alors de Docteurs & de maîtres.

Il soutenoit que le Pape & les Inquisiteurs, & jusqu'aux Ecrivains du Palais Pontifical, il vouloit peut-être dire, ceux qui copient les Bulles & les Constitutions, s'attribuent le droit de décider à leur gré, au dessus & contre la sainte Ecriture. Voilà ses folles déclamations.

„ Le Diable, disoit-il encore, „ trouva l'invention de détourner le „ peuple de lire l'Ecriture Sainte, „ dans la pensée que s'il gagnoit ce „ point; les Prêtres l'abandonne-„ roient aussi pour se livrer à Aristo-„ te, & débiteroient ce qu'ils vou-„ droient. Mais quand ce sera à la „ mort; si vous dites, que vous „ croyez ce que les Conciles, le Pape „ & les Peres ont crû, le Diable „ vous répondra; quoi! S'ils ont er-„ ré, & il vous jettera dans l'enfer. „ Si les Papistes vous disent, qu'il „ faut s'en tenir à ce que les Papes „ ont défini, répondez leur; Dieu „ n'a-t'il pas aussi parlé par un âne? Belle application de l'âne de Ba-

 laam,

laam, pour prouver qu'un ignorant doit s'élever contre les décisions du S. Siege & des Conciles!

„ Voyez, continüe-t'il, qui sont „ les Docteurs que S. Paul établit „ pour l'intelligence de l'Ecriture, „ c'est tous les Fidelles, & eux „ seuls : ils jugent de tous les dog- „ mes, & leur jugement est sûr, fût- „ il contraire à celui du Pape, des „ Conciles, & de toute la terre. Sça- „ chez que touchant la doctrine, le „ Pape, les Conciles & tout le mon- „ de entier, sont soumis au moindre „ des Chrétiens, à un enfant de sept „ ans, s'il est Fidelle; & qu'ils sont „ absolument obligez de recevoir „ ce qu'il juge de leur doctrine & de „ leur loi.

Luther dans sa revolte contre l'Eglise a été forcé d'en venir à cette extremité, d'accorder à tous la hardiesse qu'il a prise le premier, de se constituer souverain juge de la doctrine. C'est toutefois l'endroit foible de sa secte, & de toutes les autres qui sont sorties d'elle; & ce qu'il a été contraint d'en faire le fondement, est précisément ce qui la

ruine. Car outre qu'il annéantit le pouvoir de juger que JESUS-CHRIST a donné à ſon Egliſe, & l'obligation que JESUS-CHRIST a impoſée à chaque particulier de s'y ſoumettre, il y a une impoſſibilité évidente à ce que tous, hommes & femmes, ſoient en état de prendre par eux-mêmes avec certitude, & en tous les endroits, le vrai ſens de l'Ecriture. Comme il y a encore plus de raiſons de ſe défier de la fidélité & de l'exactitude des traductions, que des déciſions des Conciles & du conſentement des Peres & des Docteurs, chacun afin d'aſſûrer ſon jugement, devra recourir aux textes originaux, à l'Hebreu & au Grec. Ce n'eſt pas tout, & dans les endroits difficiles, ou ſuſceptibles de divers ſens, il devra diſcerner le veritable, par la comparaiſon qu'il en fera avec d'autres endroits, & s'engager ainſi à une étude longue & très-appliquante. Or il eſt manifeſte que ce qu'on vient de dire n'eſt pas à la portée de tous, ſoit à raiſon de leur incapacité, ou de leurs occupations.

Un autre inconvénient, du moins aussi grand & aussi évident, c'est, que si chaque particulier doit s'en rapporter à son propre sens, & n'écouter que lui même, il n'y a plus dans l'Eglise aucun principe de cette unité si recommandée par Jesus-Christ & ses Apôtres, ni aucun moyen de la conserver. Les heresies ne sçauroient être réprimées, tout devient arbitraire dans le Christianisme, & le fanatisme, qui ne manqua pas de suivre incontinent des principes de Luther, fait autant de ravages qu'il lui plaît.

„La justice originelle, dit Luther *, est communément appellée l'image de Dieu. Tous les Sophistes dans leurs livres n'en disent que des sottises, & ne l'expliquent point : ils prétendent qu'elle n'est point naturelle, qu'elle fut comme un ornement & comme un don ajouté à la nature de l'homme ; d'où ils inferent que les hommes & les Angés, après l'avoir perduë, n'ont pas laissé de conserver ce qui est de

* *Loc. 5. parag. 11. & 12.*

„ leur nature. Mais ce ſentiment,
„ parcequ'il extenuë le peché ori-
„ ginel, doit être fui comme un
„ poiſon. Soutenons donc, que la
„ juſtice a été veritablement natu-
„ relle, c'eſt à dire, que la nature
„ d'Adam étoit d'aimer Dieu, de
„ croire en lui, de le connoitre, &
„ le reſte. Tout cela a été autant na-
„ turel à l'homme, qu'il l'eſt à l'œil
„ de recevoir la lumiere: & comme
„ vous avez raiſon de dire que l'œil
„ eſt bleſſé en ſa nature par une
„ playe qui lui ôte la faculté de
„ voir, dites auſſi que l'homme
„ tombé dans le peché n'a pas plus
„ conſervé ſa nature en ſon entier,
„ & qu'elle eſt corrompuë. De mê-
„ me que la nature de l'œil eſt de
„ voir, ainſi la nature de la raiſon
„ & de la volonté en Adam étoit de
„ connoître Dieu, de ſe confier en
„ lui, de le craindre.

Baïus & Janſenius ont copié Luther ſur ce point de la juſtice originelle, dont on verra bientôt la conſéquence. Il eſt étonnant qu'ils n'ayent eû nul égard aux paroles ſi expreſſes de S. Paul, que l'homme

est fait fils de Dieu par adoption; or il y a contradiction, qu'il soit fils par adoption & par nature. Les Peres sont admirables sur ce sujet, & conviennent que la grace donnée à Adam étoit veritablement une grace, & au dessus de la nature, comme la nomme S. Cyrille, τὸ ὑπὲρ φύσιν ἀξίωμα.

Luther conséquemment à ce qu'il a avancé de la justice originelle, „ prétend * que le peché originel „ consiste en ce que nôtre personne, „ nôtre nature & toute nôtre essen-„ ce, est corrompuë par la chute „ d'Adam, c'est pourquoi il ne peut „ y avoir en nous aucune bonne „ œuvre, jusqu'à ce que nôtre na-„ ture & nôtre essence personnelle „ soit changée & renouvellée. Si „ ce peché originel n'étoit point en „ nous, il n'y en auroit aucun ac-„ tüel. Le peché originel est une „ chute entiere de la nature humai-„ ne, nôtre esprit aveuglé ne con-„ noit point Dieu, nôtre volonté „ dépravée convoite contre la loi de „ Dieu, ce n'est plus qu'un étrange

* *Locus 9. parag.* 5. 14. & 16.

„ déreglement de toutes nos affec-
„ tions & de tous nos mouvemens.
„ Voilà ce qu'ignorent les Sophistes,
„ qui passent & veulent passer pour
„ d'insignes Théologiens : ils se
„ fondent sur ce que la Vulgate a
„ traduit au ch. 8. v. 21. de la Ge-
„ nese : *Que le sens & la pensée de*
„ *l'homme sont enclins au mal* ; & ils
„ en inferent, qu'il nous reste natu-
„ rellement quelque bonne volonté
„ & une droite raison. Il paroît que
„ c'est aussi la doctrine des Peres,
„ & même de S. Augustin. L'aveu-
„ glement des Sophistes est donc in-
„ compréhensible, de chicaner sur
„ les paroles de S. Paul. S'ils avoient
„ consulté le texte Hebreu, ils au-
„ roient raisonné autrement.

Avant que d'en venir au sentiment de Luther touchant le peché originel, on remarquera trois notables absurditez. S'il n'y avoit point, dit-il, de peché originel, il n'y en auroit point d'actuel : comment donc est-il arrivé qu'Adam & Eve ayent peché ? Il met les Théologiens scholastiques à la suite des Peres, & puis sans façon il leur re-

proche un aveuglement incompréhensible ; n'eſt-ce pas le reprocher pareillement aux Peres ? Enfin de ſon aveu il eſt neceſſaire de conſulter les textes originaux, pour s'aſſûrer des dogmes de la foi : combien eſt-il de Chrétiens qui le puiſſent ?

Luther s'eſt imaginé & a ſoutenu que l'état preſent dans lequel la concupiſcence nous fatigue, eſt eſſentiellement le peché originel, comme l'état d'innocence étoit la juſtice originelle, de ſorte qu'être ſoumis à ſentir les mouvemens de la concupiſcence, c'eſt porter en ſoi le peché originel ; la concupiſcence par elle même eſt ce peché, & elle n'en eſt pas la peine, ou la ſuite. D'où il infere. 1°. Que toutes nos affections & nos actions ſont des pechez qui meritent la damnation. 2°. Que c'eſt une erreur inſupportable des Papiſtes, de penſer que le peché originel ſoit effacé par le Baptême, & qu'après avoir reçu le Baptême, il ne reſte plus en nous que l'infirmité & la pente au mal.

Baïus & Janſenius conviennent

avec Luther de l'essence du peché originel, & c'est de leur part une inconséquence évidente de l'abandonner dans le reste. Cette doctrine abominable, qui annéantit ce que l'Ecriture & les Peres nous ont appris de l'efficace du Baptême, n'est pourtant fondée que sur ce que St. Paul se plaint de la concupiscence & de la loi de la chair qu'il sentoit en lui, & qu'il appelle peché; mais l'Apôtre ne dit point que ce soit un veritable peché, & qui merite la damnation, au contraire, il s'explique clairement, que c'est une pente & une malheureuse inclination au peché: il déclare au même endroit, qu'il trouve en lui la volonté de faire le bien, & que selon l'homme intérieur il se plaît dans la loi de Dieu. Lorsqu'il parle du Baptême, il l'appelle une renaissance & un renouvellement du Saint Esprit, il assûre que nous y devenons une nouvelle créature en Jesus-Christ; que ce qui étoit de vieux, c'est à dire, tiré d'Adam, est passé, & que tout est nouveau.

Touchant le peché actuel, Lu-

ther s'exprime ainſi [a] : » Ne penſons » pas ſi legerement du peché actuel » que les Docteurs du Pape en pen- » ſent, & qui le définiſſent une pa- » role, ou une action, ou une pen- » ſée contre la loi de Dieu. On remarquera en paſſant que cette définition eſt priſe de Saint Auguſtin. » Définiſſez ce peché, continuë Lu- » ther, tout ce qui nait de nôtre » pere & de nôtre mere, avant que » l'homme ſoit en âge de rien dire, » de rien faire, de rien penſer. Il ſe mocque de ce que Saint Thomas enſeigne, que l'ignorance invincible excuſe du peché. Selon lui les enfans pechent, ceux qui dorment pechent, tout enfin eſt peché, & peché mortel.

Cette extravagance eſt une ſuite neceſſaire de ſes imaginations touchant le peché originel.

» Il eſt certain, dit-il [b], que le » Diable eſt le maître qui a appris à » ſe ſervir dans l'Egliſe du nom du » libre arbitre, afin de ſéduire les » hommes, de les tirer des voïes

[a] *Locus* 10.*parag*.1.6.12.13. [b] *Loc.* 11. *par*.2.7. & *loc*.17. *parag*.10.

» de Dieu, & de les mettre dans
» leurs propres voïes. Ce nom n'ap-
» partient qu'à Dieu seul, & les
» Théologiens devoient s'en abste-
» nir, quand il s'agit de ce que peu-
» vent les hommes.

L'annéantissement du libre arbitre est une autre suite de ses erreurs sur le peché originel & sur le peché actuel; car si la concupiscence avec laquelle nous naissons est criminelle en soi, & en tous ses mouvemens, si les enfans avant l'usage de la raison commettent des pechez actuels, le libre arbitre devient absolument inutile. En creusant plus avant dans le sentiment de Luther, on trouvera qu'il arrache jusqu'à la derniere fibre du libre arbitre, de sorte qu'il n'en reste pas la moindre force, & comme il dit, *vis modiculæ perpusilla.* Car comme, selon lui, nôtre nature & nôtre substance est vitiée & corrompuë jusqu'au fond, il n'y a rien en nous qui ne tende au mal & ne nous y incline, rien par où nous puissions nous porter & nous appliquer au bien, non seulement de nous mêmes, mais avec aucun secours; car pour s'aider d'un secours

qui se presente, il faut être encore en état de faire quelque chose de sa part. C'est pourquoi Luther dit nettement : » L'homme avant que » d'être renouvellé en une autre » créature, ne fait, ni action, ni ef- » fort, pour se disposer à ce renou- » vellement : étant renouvellé, il » ne fait, ni action, ni effort, pour » perseverer. Le Saint Esprit fait l'un » & l'autre en nous, & sans nous. Etrange discours! Ainsi il dit que ce n'est pas un libre arbitre, mais un arbitre esclave : *Non liberum, sed servum arbitrium.*

Trois reflexions feront évidemment connoître l'absurdité de ses raisonnemens. 1°. Son grand principe est, qu'il faut juger des dégats qu'a fait le peché, par opposition à l'état où étoit Adam avant que de l'avoir commis : on admet volontiers ce principe, pour en conclure contre lui, que comme la justice originelle ne necessita point Adam à faire le bien, ainsi le peché originel ne nous necessite point à faire le mal. 2°. Il avoüe » que Dieu n'opere pas » en nous sans nous ; que ceux qu'il

» a créez & conservez afin d'operer
» en eux, cooperent avec lui, soit
» selon sa toutepuissance universel-
» le, & par rapport aux choses de
» ce monde, soit selon l'efficace
» particuliere du Saint Esprit, & par
» rapport au salut. Or qu'est-ce que cooperer avec le Saint Esprit, sinon agir avec lui? Nous ne sommes pas donc privez de toute force de faire le bien avec le secours de Dieu.

3°. A en juger par les choses qu'on vient de remarquer, l'époque de la perte de nôtre liberté doit être fixée au peché d'Adam; mais Luther la prend de plus loin, » car
» il assûre & il soutient, que Dieu,
» même en ce qui n'est point de la
» grace du Saint Esprit, opere tout
» en tous, & même dans les impies;
» que comme il a été seul à créer
» toutes choses; lui seul aussi les
» meut, & les fait agir par le mou-
» vement de sa toutepuissance, qu'el-
» les ne peuvent, ni éviter, ni chan-
» ger, mais qu'elles suivent neces-
» sairement. Nous l'avons auparavant entendu dire que le libre ar-

bitre n'appartient qu'à Dieu ; & il s'ensuit qu'Adam n'a jamais eû la liberté, & n'a pû l'avoir. Ce n'est que perpetuelles contradictions.

Un des endroits où Mr. Maïus représente son grand Homme plus triomphant, c'est sur la distinction de la loi & de l'Evangile. Luther se vante *, „ d'annoncer ce qui ne „ se lit point dans les livres des Moi„ nes, des Canonistes, des Scho„ lastiques, ni même des anciens „ Peres ; Augustin en a vû quelque „ chose, Jerôme & les autres l'ont „ ignoré : ç'a été sur ce point un si„ lence merveilleux pendant plu„ sieurs siécles dans toutes les Ecoles „ & dans toutes les Eglises, avec un „ très-grand danger pour toutes les „ consciences. Ce qui donc n'avoit „ point été entendu dans le monde, „ c'est la distinction de la loi & de „ l'Evangile. Il est aisé, poursuit-il, „ de les distinguer des noms, le Pa„ pe & ses Docteurs scholastiques „ les distinguent ainsi ; mais la loi „ est la justice des œuvres ; elle fait „ connoître & augmente le peché.„

* *Loc.* 15. *paragr.* 15. & 16.

„ & elle cause le déseſpoir : l'Evan-
„ gile qui console, eſt la juſtice de
„ la grace & la remiſſion des pe-
„ chez par JESUS-CHRIST.

C'eſt encore ici une ſuite de ſes premiers égaremens ; car toute action, ſelon lui, étant peché, & l'obéïſſance à la loi conſiſtant en des actions, ce n'eſt que pechez continüels, dont il faut eſperer la remiſſion par JESUS-CHRIST. La doctrine de l'Egliſe eſt ſi belle & ſi juſte ſur ce point ; elle nous apprend, que l'Evangile eſt une loi nouvelle, & que JESUS-CHRIST nous y a donné des préceptes. Lors donc que par forme d'oppoſition on parle de la loi & de l'Evangile, de la lettre & de l'eſprit, on entend par la loi & par la lettre, le précepte en lui-même, comme d'aimer Dieu & le prochain ; par l'Evangile & par l'eſprit, la grace qui ſanctifie l'obſervation du précepte : la juſtice des œuvres conſiſte dans l'accompliſſement extérieur du précepte par des motifs humains, ou mauvais ; la juſtice de la grace eſt l'accompliſſement parfait du précepte, avec le ſecours

de la grace, & par un motif surnaturel. Or cette doctrine est également celle de tous les Peres, comme elle est celle des Apôtres, qui nous ont enseigné que les œuvres sans la foi en Jesus-Christ & sans la charité, sont des œuvres mortes & inutiles pour le salut.

Quoiqu'on n'ait autre dessein que de faire connoître le génie de Luther, on n'ose cependant, & on a horreur de décrire ses expressions outrées, & qui sentent le blasphème*, sur ce que Jesus-Christ s'est rendu nôtre caution, & s'est chargé de satisfaire à son Pere pour nos pechez. Il a l'audace de dire, & il dit avec les expressions les plus dures, que Jesus-Christ a été le plus grand de tous les pecheurs, qu'il a souffert & goûté les peines de l'Enfer, qu'il a été abandonné de Dieu, qu'il a eû la conscience troublée, qu'il a été dans le désespoir. Mr. Maïus juge pourtant que son maître a usé d'une grande circonspection; & trouve mauvais que les Catholiques en soient indignez.

* *Loc. 16. parag. 36. 62. 63.*

Luther fait une admirable distinction [a], de Dieu revelé par la parole, & de Dieu caché dans ses conseils. » Dieu revelé ne veut point la » mort du peuple, il veut la détourner, & il la déplore ; mais Dieu » caché veut & opere la mort du » peuple, & ne la déplore point. C'est comme s'il disoit que Dieu nous assûre par sa parole qu'il veut sauver tous les hommes, quoiqu'en soi même il sçache bien qu'il ne le veut pas.

Il n'est pas aisé de comprendre Luther sur le chapitre de la pénitence. Car s'il assûre [b], que c'est une pure hypocrisie, & se rendre plus coupable, de détester ses pechez par la pensée des supplices qu'ils meritent, de la félicité dont ils nous privent, de leur grieveté & de leur laideur, il dit aussi, que » quand le Saint Esprit refond un » homme par la pénitence, il insere » en lui des mouvemens differens, » il lui fait voir la laideur du pe» ché, il le fait penser aux peines

a *Loc.* 17. *paragr.* 13. b *Loc.* 17. *paragr.* 24. 26. 27.

„ & à la colere de Dieu : delà ſuit la
„ haine du peché , avec un ardent
„ déſir du pardon. Il dit encore,
„ que la contrition n'eſt pas une
„ choſe legere , mais qu'elle péne-
„ tre & briſe les os par le ſentiment
„ que la loi donne du peché. Il
„ ajoute , que les diſciples du Pape
„ ne conçoivent point cette hu-
„ miliation des os , parce qu'ils
„ n'ont jamais entendu les paroles
„ de la loi , ni la voix de mort
„ & de déſeſpoir ; & comme ils
„ ſont ſans experience de ces cho-
„ ſes , ils n'en raiſonnent que com-
„ me les aveugles parlent des cou-
„ leurs. Enfin , il dit que le péni-
„ tent retient en ſoi l'impénitence.

Mr. Maïus, en rapprochant ces deux paſſages de ſon grand Homme, ne s'eſt-il point apperçu de la contradiction qu'ils renferment ; que la même penſée eſt une hypocriſie criminelle & un ſentiment provenant de la loi , & qu'elle eſt un mouvement inſeré par le Saint Eſprit ? » Mouvement , dit Luther, » qu'il n'importe pas d'appeller con- » trition , ou attrition ; & que nous

„ ne regarderons pas avec les So-
„ phistes, comme un mouvement
„ de l'homme, mais comme l'œu-
„ vre du S. Esprit?

Quant au reproche qu'il fait aux Catholiques, de ne point entendre *l'humiliation des os*, c'est qu'en effet nous croyons que l'acte de contrition que nous faisons est bon & saint; que nous cessons d'être criminels, & que nous sommes veritablement justifiez; au lieu que conformément à ses premieres erreurs il soutient, que toute l'action de nôtre pénitence, en tant que c'est nôtre action, est criminelle, que nous sommes toujours & réellement impénitens, & que Dieu seulement nous repute pénitens, & ne nous impute point nos pechez. Pensée extravagante! Dieu, selon lui, insere & opere en nous une confiance certaine en sa promesse, de nous remettre nos pechez en vûë de Jesus-Christ, nous cooperons avec Dieu, & cette cooperation-là même nous est un nouveau peché.

Luther* se fait un sujet de triom-

* *Loc. 20. paragr.* 2. 5. 11. 14.

phe & de gloire, de ce qui sera pour lui le sujet d'une confusion éternelle, d'avoir inventé sur l'article de la justification une doctrine inconnüe dans la Religion Chrétienne. Il s'exprime ainsi: » Il est très-important, dit-il, afin que nous ne devenions pas Juristes, gens de ceremonie & de loi, Papistes, de distinguer deux sortes de justice: „ une justice active, par laquelle „ Dieu est juste dans la punition des „ méchans; & une justice passive, „ par laquelle nous sommes justifiez. „ De plus, il y a à distinguer dans la „ justification, la grace de Dieu, le „ merite de JESUS-CHRIST, la foi. „ La grace de Dieu, n'est qu'une faveur par laquelle il nous remet nos „ pechez; elle est en lui, non pas „ en nous, & elle nous est extrinseque. La foi, poursuit-il, en „ termes fanatiques, est je ne sçai „ quelle confiance certaine du cœur, „ & un ferme consentement qui „ prend JESUS-CHRIST, de sorte „ que JESUS-CHRIST est l'objet de la „ foi; ou, pour mieux dire, il n'en „ est pas l'objet, mais il est en elle.

„ La foi est donc une connoissance ;
„ ou une obscurité, comme Dieu
„ l'étoit sur le Mont de Sinaï & dans
„ le temple au milieu de l'obscurité.
„ La foi est donc justifiante, en ce
„ qu'elle prend & possede ce trésor,
„ c'est à dire, JESUS-CHRIST pre-
„ sent. Comment est-il present ?
„ C'est ce qui est inexplicable, car
„ ce sont des tenebres, comme je
„ l'ai dit. Où est donc une verita-
„ ble confiance, là est JESUS-CHRIST
„ dans la nüée. En un mot, les So-
„ phistes disent que la charité doit
„ former la foi, & nous disons de
„ même que JESUS-CHRIST doit for-
„ mer la foi, & qu'il en est la
„ forme.

Tout ce discours ne signifie rien que ce qu'on a souvent observé : selon Luther l'homme en sa justification n'en est pas meilleur, ni moins criminel ; mais Dieu le repute juste, & ne lui impute pas son peché, en consideration des merites de JESUS-CHRIST. Ainsi la justice est simplement passive & imputée. Tout ce qui est en l'homme, n'est qu'une ferme confiance du pardon par le

moyen de Jeſus-Chriſt, & cette confiance eſt inſerée en lui. Dieu agit donc comme un homme de bien, qui, parce qu'il eſt bon, pardonne à un ſcelerat l'offenſe qu'il reçoit de lui, & l'aſſûre qu'il ne laiſſera pas de le traiter en ami.

Luther avoüe, que cette forme de juſtification repugne au bon ſens, & encore plus à l'Ecriture, qui nous apprend que par la charité nous devenons ſaints & immaculez devant Dieu. Il répond encore en fanatique : » Vous pouſſez contre moi le „ ſerviteur, c'eſt à dire, l'Ecriture, „ non pas toute, mais ſeulement „ quelques paſſages où il eſt parlé „ des œuvres ; & moi je pouſſe con- „ tre vous le Seigneur & le Roi de „ l'Ecriture, qui s'eſt fait mon me- „ rite & le prix de la juſtice & du „ ſalut. Je le tiens, je m'attache à „ lui ; & je vous laiſſe les œuvres, „ que vous n'avez pourtant jamais „ faites. Le Diable, & tous ceux „ qui vantent tant la juſtice, ne „ m'arracheront & ne renverſeront „ jamais cette ſolution.

Sept. 1713.

Il reconnoit,[a] que la grace, c'est à dire, la justification est amissible, & que l'homme peut la perdre.

On ne s'arrêtera pas sur ce qu'il n'admet que deux Sacremens[b], le Baptême & la Céne, ni sur ce qu'il attribüe[c] à tous les Chrétiens le droit de consacrer l'Eucharistie. Sur l'article du sacrifice de la Messe, il dit[d], » que les Catholiques crient, „ les Peres, les Peres, les Decrets, „ les Decrets, l'Eglise, l'Eglise. Si „ vous leur opposez la parole de „ Dieu, ils se bouchent les oreilles; „ ils crient que vous ne l'entendez „ pas, & qu'il faut s'en rapporter à „ l'explication des Peres : ainsi sous „ le nom des Peres, ils exterminent „ nettement la parole de Dieu. Mais „ nous leur crierons plus fort, l'E- „ vangile, l'Evangile, Christ, Christ. „ Et pourquoi ne nous vanterions „ nous pas de Jesus-Christ, comme ils „ se vantent des Peres? C'est avoüer qu'il est contraire aux Peres, & qu'il s'en mocque.

[a] *Loc.* 22. *parag.* 23. [b] *Loc.* 24. *par.* 4. [c] *Loc.* 16. *paragr.* 41. [d] *Loc.* 29. *paragr.* 3.

Il se plaint * » que les Papistes,
„ ces hommes perdus, s'arrogent le
„ nom & le tître de l'Eglise. Toute-
„ fois il ne désavoüe pas, que l'E-
„ glise ne soit parmi eux, puisqu'ils
„ ont le Baptême, l'absolution, le
„ texte de l'Evangile, & plusieurs
„ Fidelles dans leur societé. Et il ajoute incontinent, que leur doctrine est celle de Satan. Ce seroit trop de demander à Mr. Maïus, qu'il accorde Luther avec Luther. Mais que pense-t'il de ces Fidelles, qui vivent & meurent dans la Communion de l'Eglise Romaine? Font-ils, ou ne font-ils pas profession de cette doctrine de Satan? S'ils n'en font pas profession, & s'ils la detestent, ils sont excommuniez, & chassez d'une Eglise qui en exige la créance comme necessaire au salut. S'ils en font profession, Luther a tort de traiter de doctrine de Satan, celle qui compatit avec le salut; & il est convaincu de schisme, de s'être séparé de l'Eglise Romaine, en laquelle est la veritable Eglise, & qui n'enseigne rien d'opposé au salut.

* *Loc. 30. parag. 8.*

On finira cet extrait, qui eſt
venu plus long qu'on ne s'étoit p
poſé de le faire, par une remarq
Comme les Lutheriens ſont reve
des excès où eſt tombé Luther t
chant le libre arbitre, & que mê
ils font un crime aux Calviniſtes
les avoir adoptez, & d'y perſiſt
il s'agit entre-eux d'amollir ſes du
expreſſions. Mr. Maïus n'a oſé l'
treprendre, & il s'eſt contenté [a]
rapporter les addouciſſemens q
Sebaſtien Schmid a tâché d'y ap
quer.

Au reſte, quoique Luther
un Ecrivain furieux, ſes empor
mens choquent moins que ſes gr
ſieretez & ſes expreſſions baſſes :
eſt ſurpris que Mr. Maïus ne les
pas ſupprimées. On ne ſe ſent
intereſſez, comme il l'eſt, à épa
gner à Luther la honte qu'il merit
mais on a eû égard à la bienſéanc
& à ne pas ſalir le papier. Voici
endroit qu'on peut mettre. " L
„ Sophiſtes, dit-il [b], n'ont ni cœu
„ ni cerveau : ce ſont des animau

[a] *Loc.* 10. *parag.* 34. & *loc.* 17. *par.*1
[b] *Loc.* 21. *parag.* 5.

pour leur ventre, & uniquement
nez pour ces banquets ſolennels
des Ecoles. Pour lui, on ſçait
u'il aimoit d'autres repas. Il y étoit
orſqu'il raconta ſon entretien avec
e Diable, & qu'il avoit reçu les
eçons d'un tel maître.

Quid non ebrietas deſignat? Operta recludit.

Ce fut, dit Mr. Maïus, pour
'excuſer, une tentation. On lui ac-
orde que ce fut une tentation d'in-
idelité; mais Luther reconnoit
u'elle lui eſt ſuggerée par l'eſprit
'erreur, & il y ſuccombe. Bien
oin de refuter les argumens que le
Diable lui proproſe contre les Meſ-
es privées, il les adopte; & ce ſont
es ſeuls ſur leſquels il conclud, que
es ſortes de Meſſes doivent abſolu-
nent être abolies.

ARTICLE CXXV.

LETTRE ECRITE A MONSIEUR *Hearne, sur la Dissertation dont il est parlé dans les Memoires du mois de Février 1713. Par Mr. de la Roque.*

J'Ai lû, Monsieur, avec beaucoup de plaisir, dans les Memoires de Trevoux du mois de Février dernier, l'extrait de vôtre dissertation imprimée à Oxford, sur des antiquitez trouvées dans la Province d'York, & je ne sçaurois marquer trop de reconnoissance aux Auteurs de ces Memoires, qui ne laissent échaper aucune occasion d'obliger les amateurs de l'Antiquité. Ils m'ont rendu en particulier un service considerable, en me faisant part de vôtre découverte & de vos lumieres, & en me fournissant l'occasion de vous parler d'une découverte toute semblable qui s'est faite presque sous mes yeux, & de vous proposer là-dessus mes pensées.

J'étois en l'année 1707. dans la Basse Normandie au Diocese de

Coutance, ſur les terres de Mr. le Marquis de Bethune, lorſque dans une Paroiſſe voiſine, nommée le Menil-hüe, de la dépendance du Marquiſat du Menil-Garnier, qui appartenoit alors à Mr. Moraut, Premier Préſident de Toulouſe, quelques payſans faiſant des foſſes pour planter des pommiers, trouverent des inſtrumens de cuivre ſemblables à ceux qui ſont décrits dans vôtre diſſertation, & ils en trouverent une grande quantité, en ſorte qu'ils en amaſſerent aſſez pour faire la charge d'un cheval, qu'ils allerent vendre à une lieüe de là dans le Bourg de Ville-Dieu, Commanderie de l'Ordre de Malte, dont tous les habitans ſont Fondeurs, ou Chaudronniers.

Averti de cette découverte par le Curé de Menil-hüe, qui eſt une perſonne habile & curieuſe, j'allai ſur les lieux, je vis tous ces inſtrumens entaſſez, & après les avoir examinez, ne doutant point que ce ne fûſſent des antiquitez Romaines, j'en pris pluſieurs pour les apporter à Paris.

Ce sont, comme vous l'avez dit, Monsieur, des pieces de cuivre qui ont la forme d'un coin, dont le bout le plus affilé paroît avoir été trenchant. Je dis, paroît, parce-que dans les miens ce bout-là est assez émoussé. Il y a à l'autre bout une espece de trou, ou de cavité, avec un anneau, ou une petite anse à côté. Ceux dont il s'agit ici sont de deux grandeurs, sçavoir, les plus grands de cinq pouces de longueur, & larges d'un pouce & demi dans leur plus grande largeur, qui est au bout d'en bas sur un bon pouce d'épaisseur à l'endroit le plus massif. Les moindres sont longs d'environ trois pouces & larges d'un pouce. A l'égard de la cavité, elle est fort profonde, & rend ces instrumens presque entierement creux; vôtre description ne marque pas cette profondeur, & afin, Mr. que vous & tous les Curieux puissiez bien juger des instrumens que je possede, & s'ils sont entierement semblables aux vôtres, je vous en envoye un dessein qui a été fait avec toute l'exactitude possible.

Au reste, Monsieur, vous avez fort bien fait voir que ces piéces ne sont, ni des pointes de fleches, ou des haches d'armes des anciens Bretons; ni des têtes de catapultes des Romains, qu'ils n'ont point de rapport aux armes des Gaulois, que ce ne sont point enfin des monumens Saxons, ou Danois, non plus que des haches de sacrifice, & vous concluez fort juste, que quoique ces instrumens, à ce que vous estimez, ne fûssent point des armes militaires, ils servoient cependant aux soldats Romains.

Toute la difficulté consiste à sçavoir à quel usage ils étoient employez. Vous voulez, Monsieur, que ce soient des ciseaux, qu'on emmanchoit, & dont on se servoit pour polir les pierres dont les Romains entouroient leur camp. La conjecture est fort ingénieuse, & se trouve même ici fortifiée par la circonstance du lieu où les monumens en question ont été trouvez, assez proche d'un autre lieu, que tout le païs veut avoir été un camp des Romains, dont on voit encore quel-

ques veſtiges, & ces veſtiges de camps Romains ſont aſſez frequens en Normandie. Les plus conſiderables ſe voyent auprès de la ville d'Evreux, où l'on trouve encore tous les jours de fort bonnes medailles du haut Empire *.

Cependant, Monſieur, j'ai de la peine à me défaire de ma premiere opinion, qui eſt que ces inſtrumens ſont de veritables coins, en ayant déja toute la forme, comme vous en convenez. J'avoüe que je n'en comprens pas bien encore l'uſage, & je n'oſe me déterminer là deſſus de ma ſeule autorité. Il m'eſt venu en penſée que ces coins étant emmanchez d'une maniere convenable, les ſoldats pouvoient s'en ſervir pour eſcalader les murs, ou pour monter par dehors ſur des machines de guerre, en les faiſant entrer à force dans le joint des pierres, des poutres, ou des ais, ſur leſquels ils poſoient enſuite les pieds & portoient les mains, pour arriver com-

* *Un medaillon d'argent de Septime Sev. Une medaille de Domitia, & autres, ont été trouvées en ce lieu-là.*

me par degrez au ſommet du mur, ou de la machine ; chaque ſoldat en prenoit une quantité dans le beſoin, & les portoit pendus à la ceinture, par l'anneau, ou l'anſe qui eſt à côté, & il les tiroit à meſure pour les poſer dans le mur, ou dans le bois. Mais, comme je viens de vous dire, Monſieur, je ne vous donne cela que pour une conjecture.

Mr. Foucault, Conſeiller d'Etat, dont tout le monde connoît le bon goût & la pénetration, ſurtout pour les matieres d'antiquité, & qui étoit Intendant en Normandie, lorſque je lui envoyai quelques-uns de ces inſtrumens, me fit l'honneur de m'écrire, qu'il les eſtimoit des coins, ou de petites haches, dont ſe ſervoient les ſoldats ; les Curieux à qui je les ai montrez depuis penſent à peu près la même choſe, & ils concourent tous avec vous, Monſieur, à dire que ce ſont des monumens Romains.

La découverte faite en Normandie confirme, ce me ſemble, tout ce que vous avez dit là-deſſus au ſujet de ceux qui ont été trouvez en

Angleterre, étant certain d'ailleurs, quand nous n'aurions pas la preuve que vous alleguez de la colonne Trajane, où des inſtrumens à peu près ſemblables ſont repréſentez; que les Romains ont laiſſé dans l'un & dans l'autre païs quantité d'autres monumens que l'on découvre tous les jours.

Et pour ne point ſortir du païs Normand où nos coins ont été trouvez, j'ai encore dans mon cabinet les débris d'un vaſe antique de la même matiere, que des payſans du même canton avoient trouvez deux années auparavant, & qu'ils mirent en pieces, dans la penſée qu'il contenoit quelque tréſor. Il s'y trouva environ vingt-cinq livres peſant de medailles Romaines d'Empereurs & d'Imperatrices, depuis Adrien juſqu'à Poſthume; je les rachetai des fondeurs de Ville-Dieu avec les pieces du vaſe, que je fis exactement deſſiner, après les avoir toutes raſſemblées. J'envoyai une bonne partie des medailles à Mr. Foucault, avec l'anſe entiere du vaſe qui me parut curieuſe, à cauſe d'une eſpe-

ce d'Idole, ou de petite figure de Divinité en relief, qui en faisoit l'ornement.

Peutêtre ne serez-vous pas fâché, Monsieur, que j'ajoute ici un autre dessein en petit tiré sur l'original du vase & de l'anse en question; vous nous direz aussi sûrement qu'aucun autre Antiquaire ce qu'il faut penser, de cet enfant ailé & tout nud addossé contre un pied destal, & posé sur un marchepied, tenant de la main droite une bourse, & de l'autre un oiseau par le col, dont on ne voit point les pieds, semblable à peu près par sa figure à ceux qu'on appelle oiseaux de Paradis.

Je finis, Monsieur, en vous assûrant que je suis &c.

LA ROQUE.

A Paris ce 15. Mai 1713.

L'énigme de l'enfant ailé n'est pas difficile à deviner. C'est un embleme de la prodigalité de l'amour; on a voulu marquer que l'argent s'envole aussi promptement des mains d'un amant, que l'oi-

seau de Paradis, qui ne repose jamais à terre Les Grecs l'appellent l'oiseau sans pieds, quoiqu'il soit certain qu'il en a comme les autres oiseaux.

ARTICLE CXXVI.

A VOYAGE TO THE SOUTH sea and round the World &c. C'est à dire, *Voyage à la mer du Sud & autour du monde, fait en* 1708. 1709. 1710. *&* 1711. *par les Fregates le Duc & la Ducheße de Bristol &c.* A Londres, chez B. Lintot, R. Gosling, A. Bettesworth & W. Innys 1712. *Vol. II. In* 8°. *pages* 328.

L'Importunité des Libraires n'ayant pas permis à l'Auteur du premier volume de ce voyage d'y mettre la derniere main, Mr. Cooke résolut d'y suppléer; c'est pour cette raison qu'il a entrepris l'ouvrage dont nous donnons ici l'extrait. Il est divisé en deux parties. La premiere contient la relation du voyage depuis la Californie jusqu'en Angleterre. La seconde est

une deſcription de toutes les côtes depuis la Californie jusqu'au détroit de Magellan. Cette deſcription a été traduite ſur quelques manuſcrits Eſpagnols trouvez ſur les vaiſſeaux que l'on prit il y a deux ans à la mer du Sud. Elle eſt, à ce qu'on aſſûre, fort exacte, & peut être d'une grande utilité aux Marins.

Mr. Cooke répond dans la préface de ce volume à quelques objections que l'on avoit faites contre la premiere partie de cette relation. 1°. Dit-il, il y a des Critiques qui ont trouvé mauvais que Mr. Rogers n'ait pas pas marqué les longitudes, les latitudes, les variations de l'aiguille &c. mais comme l'ouvrage n'a été donné au Public que pour inſtruire & divertir les Lecteurs, on a crû qu'il étoit aſſez inutile de le charger d'une infinité d'obſervations ennuyeuſes. 2°. D'autres qui ont lû quelques relations des Indes & de la nouvelle Eſpagne, trouvent que Mr. Rogers s'eſt trop étendu à décrire ces païs, & qu'il n'a fait que copier les Auteurs qui en

avoient déja écrit. Mais ces Criti
ques doivent se souvenir que Mr
Rogers n'a jamais prétendu dire de
choses nouvelles, il n'avance rie
dans sa relation qu'il n'ait, ou vû lui
même, ou qui ne soit appuyé sur l
témoignage des Historiens digne
de foi : d'ailleurs les Auteurs qui on
donné au Public les relations d
leurs voyages, se sont toûjours ap
pliquez à décrire les païs dont il
parlent. Gemelli décrit plusieur
particularitez de la Chine, des In
des, de la nouvelle Espagne, qu
d'autres Auteurs avoient remar
quées long-tems avant lui, le Publi
cependant a reçu son ouvrage ave
applaudissement, & on ne lui a ja
mais reproché ce défaut.

Après avoir justifié Mr. Rogers
nôtre Auteur nous donne une list
des marchandises trouvées sur l
vaisseau d'Acapulco. Tout le mon
de sçait que cette prise a été un
des plus considerables que l'on ai
faite pendant la derniere guerre. E
comme on parle beaucoup en An
gleterre de l'établissement d'une
Compagnie de la mer du Sud, Mr

Cooke croit que ſes Lecteurs ſeront bien aiſes de ſçavoir quelles ſont les marchandiſes que l'on y tranſporte d'Europe, & celles que l'on apporte de la mer du Sud en Europe.

I. Partie. Mr. Cooke aſſûre qu'il n'arriva rien de fort conſiderable aux quatre vaiſſeaux Anglois depuis la Californie, juſqu'à leur arrivée à l'Iſle Guam. Cette Iſle eſt une de celles qui étoient connuës autrefois ſous le nom des Iſles des larrons, ou d'*Iſlas de los ladronos*. Magellan, qui les découvrit le premier, les appella *Iſlas de las velas*; à cauſe du grand nombre de canôts qu'il apperçut ſur les côtes. Depuis ce tems-là les Eſpagnols les ont nommées les Iſles Mariannes, elles ſont éloignées de la nouvelle Eſpagne d'environ deux mille trois cens ou deux mille quatre cens lieuës, & depuis le Cap de Saint Luc dans la Californie, il peut y avoir deux mille lieuës. Au reſte, les vents alizez qui ſoufflent entre les tropiques rendent cette longue route très-aiſée. Mr. Cooke aſſûre qu'on la fait ordinairement dans

l'eſpace d'environ ſoixante jours.

L'Iſle où la petite Eſcadre Angloiſe relâcha eſt appellée dans les cartes *Guam*, *Guana*, ou *Iguana*, elle eſt ſituée ſous le 13. d. 30 min. de latitude ſeptentrionale, & eſt à 100 d. 20 m. de longitude du Cap de Saint Luc. Elle eſt longue de dix lieües & large de ſix, les montagnes ſont couvertes d'une terre rougeâtre & ſterile, mais les vallées ſont très-agréables, & produiſent une grande quantité d'excellens fruits & de toute ſorte de legumes, les animaux domeſtiques s'y trouvent en abondance. Cette Iſle, auſſi bien que celle de Serpana, eſt depuis long-tems ſujette au Roi d'Eſpagne, qui y entretient au port d'Umatta un Gouverneur & une garniſon de cent ſoldats. Il y a à Guam deux Egliſes & trois Jeſuites qui travaillent à l'inſtruction des habitans. Le Gouverneur Don Juan-Antonio Pimentel permit aux Anglois de prendre tous les rafraichiſſemens dont ils avoient beſoin, & que le païs leur pouvoit fournir.

Pendant le ſéjour que Mr. Cooke

fit à Guam il apprit des Espagnols qu'un de leurs vaisseaux allant autrefois de Manille à la nouvelle Espagne, découvrit quelques Isles auxquelles on donna le nom des *Isles de Salomon.* Le Capitaine du vaisseau ayant été obligé de relâcher à une de ces Isles, y fit raccommoder un fourneau que le choc du vaisseau avoit fort endommagé; on mit plusieurs couches de terre pour faire le foyer, mais étant arrivé quelque tems après à Acapulco, on fut fort surpris de trouver sous le fourneau une masse considerable d'or que la violence du feu avoit fondu & séparé de la terre. Le Capitaine crut qu'il étoit de son devoir d'en avertir le Viceroi du Mexique; celui-ci en informa le Roi d'Espagne, qui fit équiper cinq vaisseaux pour aller à la découverte de ces Isles; mais l'entreprise fut inutile, la flotte ayant toûjours été au sud de la ligne; au lieu que Mr. Cooke est persuadé que ces Isles, si toutefois ce qu'on lui en a dit est veritable, doivent se trouver au nord de la ligne, la raison qu'il en

apporte, eſt que le navire qui les découvrit allant de Manille à la nouvelle Eſpagne devoit neceſſairement ſe tenir du côté du nord, car les vents alizez qui regnent entre les tropiques auroient rendu la navigation du côté du ſud très-difficile, & preſque impoſſible. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que les Eſpagnols de Guam n'ont rien omis pour découvrir ces Iſles, mais leurs entrepriſes ont toûjours été inutiles, ce qui fait douter de la verité de cette relation.

Le 15. Avril 1710. on fut à la hauteur de l'Iſle de Gilolo; ſa ſituation eſt fort irréguliere, car on y voit quatre grandes anſes de terre qui s'étendent bien avant dans la mer. La ville capitale de cette Iſle eſt Gilolo, qui eſt aſſez bien bâtie pour le païs. Les Hollandois ont deux ou trois petits forts ſur les côtes de cette Iſle, où ils entretiennent des ſoldats qui ont ordre de couper tous les poivriers que les habitans y plantent. Ternate, Tidor, & les autres Iſles ſujettes à la Compagnie, ne ſont pas éloignées de Gilolo.

Depuis ce jour jusqu'au 29. le tems fut si gros & les courans si violens, que les vaisseaux en furent fort endommagez ; d'ailleurs les provisions commençoient à manquer, ce qui fit résoudre quelques-uns des Commandans d'aller relâcher à l'Isle Mindanao, mais ce dessein ne fut pas executé à cause des Espagnols. L'Isle de Mindanao est la plus considerable des Philippines, après celle de Luçon, son circuit est d'environ trois cens lieuës, elle est située sous le 7. d. de lat. Sept. Les habitans de cette Isle sont, pour la plûpart, idolâtres, ou Mahometans fort ignorans; mais le païs du côté du nord, & dont les Espagnols sont maîtres, est habité pas des Chrétiens. Le Roi de Mindanao est tributaire de la couronne d'Espagne, comme le sont la plûpart des autres Rois des Philippines. On trouve dans les montagnes de cette Isle des Negres si brutaux qu'ils ne different gueres des bêtes.

Les Isles Philippines sont situées entre le 5. & le 20. d. de lat. Sept. au s. e. de la Chine, au n. e. de Borneo,

& à l'o. des Iſles Mariannes, il ſero
difficile d'en marquer au juſte le nom
bre. Voici les noms des plus conſid
rables, Luçon, Mindanao, Tanday
Mindoro, Maſbate, Panay, l'Iſ
des Negres, ou *Iſlas de Negros*
Abuyo, Cebu, & Matan. Luçon e
la plus grande de ces Iſles, Miche
Lopez de Legaſpi la conquit e
1543. La ville de Manille, ſi renom
mée pour ſes richeſſes, en eſt la Ca
pitale. Mr. Cooke ne s'amuſe poin
à décrire toutes ces Iſles en parti
culier, il ſe contente de marquer e
quoi conſiſte le commerce qu'elle
font avec la nouvelle Eſpagne. L
mer, dit-il, qui environne les Phi
lippines produit un grand nombr
de perles, on y trouve auſſi beau
coup d'ambre gris, les chats ſauva
ges que l'on prend ſur les monta
gnes fourniſſent de la civette; la ca
nelle ſe cueïlle ſur les montagne
de Mindanao. Les draps de cotton
appellez *campotes*, & qui ſont for
eſtimez aux Indes, ſe font dans la
plûpart de ces Iſles, d'ailleurs o
trouve dans les rivieres une grand
quantité d'or. Ce ſont là les marchan-

difes que le païs produit, mais ce qui rend Manille une des plus confiderables villes du monde, eft le commerce que les Efpagnols y font avec les Chinois : les toiles peintes, les mouffelines, les foyes crües & en fil, les draps de foye à fleurs d'or & d'argent, les galons & les franges d'or, les couffins, les canapées, les porcelaines, l'or & les perles, les ouvrages du Japon, & une infinité d'autres précieufes marchandifes, fe tranfportent tous les ans de Manille à la nouvelle Efpagne, d'où les Efpagnols établis dans les Philippines tirent des piaftres, qui eft l'unique chofe que les Chinois eftiment.

Mr. Cooke décrit enfuite le voyage depuis Gilolo jufqu'à l'Ifle Bouton, il remarque que les mers des Indes font fujettes à de grands orages, & qu'elles font d'autant plus dangereufes, qu'il y a une infinité de petites Ifles dont l'abord eft très-difficile. Les Naturaliftes, dit-il, ne conviennent pas de l'origine de ces Ifles, les uns croyent qu'elles font demeurées depuis la création du monde dans l'état où elles font

aujourd'hui. D'autres s'imaginent qu'elles ont été formées par le deluge. Il y en a enfin qui croyent que ces Isles n'ont été séparées du continent que par des inondations, des orages violens, des tremblemens de terre : cette derniere conjecture paroit d'autant plus vrai-semblable, qu'il n'y a point d'endroit au monde où l'on voye plus de volcans, & où les ouragans, les tremblemens de terre, les éclairs, les tonnerres, & les tempêtes soient si fréquentes.

On se trouva le 28. à la hauteur de l'Isle de Bouton. Le 29. on envoya trois Officiers avec des presens au Roi, pour lui demander permission d'y acheter des provisions, & pour obtenir de lui un Pilote qui pût conduire les vaisseaux jusqu'à Batavia. La ville capitale de cette Isle se nomme aussi Bouton, elle est fort peuplée, & est située sur la pente d'une colline, au haut de laquelle il y a un petit fort entouré d'une muraille de pierre, & défenduë de quelque artillerie. C'est dans ce fort que le Roi tient sa Cour,

il y entretient cinq femmes, & un grand nombre de concubines. Ce Prince marche toujours nuds pieds, ses ornemens Royaux consistent en une longue robbe de toile peinte, quand il tient son Conseil il est assis sur une chaise couverte d'étoffe rouge, huit ou dix Gardes y assistent avec lui, & quatre esclaves assis à ses pieds lui fournissent du betel, du tabac &c. & les Conseillers d'Etat & les Courtisans sont tous assis à sa gauche. Quoique ce Roi soit un des plus pauvres & des plus miserables des Indes, il n'y en a point qui prenne des tîtres plus magnifiques que lui. La riviere qui baigne les murailles de la ville est fort large, & est en tout tems couverte d'un grand nombre de petits bâtimens, que l'on nomme *Paraos*, & dont il y en a cinquante armez en guerre, & montez de quelques pierriers. Le Roi se sert de ces *Paraos* pour lever le tribut qu'il exige des petites Isles situées autour de Bouton.

Le 8^e^. Juin les vaisseaux appareillerent, & passerent entre quelques petites Isles que l'on rencontre sur

les côtes de Solayo & des Celebes. Mr. Cooke assûre que cette route est très-dangereuse, à cause des rochers & des bancs de sable. Le 9. on découvrit un *parao*, dont on prit le maître pour servir de Pilote, c'étoit un Malay qui connoissoit parfaitement ces mers, & qui eut le bonheur de conduire les Anglois sans danger au travers de tant d'Isles & de rochers jusqu'à la rade de Batavia, où ils moüillerent selon leur compte le mardi 20e Juin 1710. mais selon la supputation des Hollandois le mercredi 21. La raison de cette difference, vient de ce que les vaisseaux allans du côté de l'oüest, & suivant le cours du Soleil, trouvent que chaque jour est un peu plus long qu'il ne seroit s'ils demeuroient sur le même méridien ; ainsi un navire ayant fait quinze degrez du côté de l'oüest gagne une heure entiere, en faisant nonante degrez il en gagne six, & quand il en fait 360, qui font toute la circonference du globe, il gagne vingt-quatre heures, & par conséquent il se trouve court d'un jour entier par rapport à la sup-

putation du lieu où il arrive. Tout le contraire arrive aux vaiſſeaux qui vont du côté de l'eſt, car ils perdent ce que les autres gagnent.

Pendant le ſéjour que l'on fit à Batavia le tems fut ſi chaud que pluſieurs Officiers & ſoldats tomberent malades. Un matelot voulant ſe baigner à la vûë & ſous le canon des vaiſſeaux, eut les deux jambes coupées par un Requin, & avant qu'on pût le retirer de l'eau il eut le bas ventre emporté. Le Gouverneur permit aux Anglois de ſe promener dans la ville ; & d'y acheter les proviſions neceſſaires pour leur retour ; mais c'eſt une grace qu'il n'accorde pas indifferemment à tous les étrangers. La ville de Batavia eſt la capitale de tous les Etats que les Hollandois poſſedent aux Indes : elle eſt un peu plus grande que Briſtol, & très-peuplée d'Hollandois, de Portugais, de Chinois, de malayes &c. Les maiſons y ſont commodes & belles, les rües fort larges, au milieu deſquelles il y a des canaux plantez des deux côtez. La ville a de très-bons remparts défendus par

une nombreuſe artillerie. Le conſeil du Gouverneur eſt composé de dix ou douze perſonnes de merite, qui pour la plûpart ont été Gouverneurs à Amboyna, à Banda &c. Les Hollandois, les Portugais & les Malayes, ont ſept Egliſes à Batavia, qui ſont aſſez bien entretenües. On voit autour de la ville un grand nombre de belles maiſons de campagne, ornées de tout ce que la nature & l'art peuvent fournir de plus beau; on y a depuis peu planté des feves de caffé qui promettent beaucoup. Le principal produit de l'Iſle de Java, où la ville de Batavia eſt ſituée, conſiſte en poivre.

Les trois vaiſſeaux Anglois en partirent le 14. Octobre 1710. & arriverent le 30. Decembre au Cap de Bonne-Eſperance. Mr. Cooke croit qu'il ſeroit aſſez inutile de donner une deſcription de ce païs, puiſque tant d'Auteurs l'ont fait avant lui. Il ſe borne donc à faire quelques remarques generales, qui pourroient faire plaiſir à ſes Lecteurs.

Le Cap de Bonne-Eſperance fut découvert environ l'an 1486. par

Barthelemy Diaz Portugais, qui lui donna le nom de *Cabo tormentoso.* Le Roi de Portugal, qui esperoit en ce tems-là découvrir les Indes, l'appella *Cabo de boa Esperanza*, nom qu'il retient encore aujourd'hui. Il y a des Auteurs qui assûrent, que Vasco de Gama aborda le premier à ce Cap; mais Mr. Cooke soutient que Diaz l'a découvert; quoi qu'il en soit, le Cap est situé au 34 d. 15 m. au s. & au 17 d. à l'e. du méridien de Londres. A trois lieuës du Cap il y a une petite Isle que les Anglois appellent *Penguin*, & où les Hollandois ont bâti un bon fort. C'est là où ils releguent les malfacteurs.

On découvre de fort loin les hautes montagnes qui sont autour du Cap de Bonne-Esperance. La ville est située au pied de la montagne de la Table. Elle est à peu près grande comme Falmouth; à un des côtez il y a une citadelle qui commande la ville & le port. L'air du Cap est si temperé, que la Compagnie des Indes orientales y fait cultiver de beaux jardins, qui produisent en

abondance toute ſorte de legume
& de fruits.

Quelques Auteurs prétendent
que le païs où le Cap eſt ſitué, eſ
celui-là même que l'on appelle com
munément Monomotapa, mais i
ſemble que ſon vrai nom eſt la Caf
frerie, ou la côte des Caffres, il eſ
habité par les Hottentots, les plu
vils & les plus infames peuples qu
ſoient au monde: ils ont le teint na
turellement baſanné; mais comm
ils ſe frottent à chaque moment d
graiſſe & d'ordure, ils ſe rendent l
peau toute noire. Leurs principau
ornemens conſiſtent en des boyau
de moutons, & d'autres animaux
qu'ils ſe mettent tous crus & plein
d'ordures autour du cou & de
jambes. Ils ſont ſi brutaux, que le
Hollandois aſſûrent qu'ils n'ont qu
la figure d'hommes, ils vivent d
leur chaſſe, & nourriſſent des trou
peaux de beſtiaux, qu'ils trafiquen
avec les Hollandois pour du taba
& de l'eau de vie. Mr. Cooke aſſûr
qu'ils ont quelque connoiſſanc
d'un Etre ſouverain, qu'ils appel

lent le grand Capitaine, mais cette connoiſſance eſt fort ſuperficielle. Quand les vaiſſeaux Anglois relâchent au Cap, les Officiers & les matelots ont permiſſion de ſe promener dans la ville & dans les jardins de la Compagnie, mais il leur eſt défendu d'en ſortir, ainſi on ne doit pas beaucoup compter ſur les relations qu'ils ont publiées de ce païs-là.

Les Anglois s'étant fournis au Cap de toutes les proviſions neceſſaires pour retourner en Europe, en partirent le 6. Avril 1711. avec la flotte des Indes Orientales. Le 3e. Mai on doubla le Cap de Sainte Helene ſituée à 16 d. de lat. ſ. & à 22 d. de long. o. du Cap de Bonne-Eſperance. Elle eſt pleine de montagnes fort hautes, & eſcarpée de tous côtez, excepté en un ſeul endroit, où il y a un port aſſez commode. Les Portugais la découvrirent dans le tems qu'ils rangeoient les côtes d'Afrique pour aller aux Indes. Ils y laiſſerent ſelon leur coûtume, des chevres & des cochons, qui s'y ſont tellement multipliez, que l'Iſle en eſt encore

couverte. Les Hollandois s'en emparerent avant qu'ils fûſſent maîtres du Cap de Bonne-Eſperance, mais peu de tems après ils l'abandonnerent, les Anglois s'en ſaiſirent enſuite; ceux-ci en furent chaſſez par les Hollandois, mais les premiers s'y rétablirent en 1665. & y ont bâti depuis un fort qui domine le port. C'eſt dommage que cette Iſle, qui eſt très-fertile, ſoit ſi éloignée du Continent.

Depuis ce jour juſqu'à l'arrivée des vaiſſeaux au Texel il ne leur arriva rien de remarquable.

La onziéme partie de cet ouvrage contient une deſcription des côtes, des bayes, des rivieres, des écüeils & des bancs de ſable, des rochers, des rades, des ports, des ancrages &c. depuis la Californie juſqu'au détroit de Magellan, les Lecteurs y trouveront auſſi une table des longitudes & des latitudes de toutes les villes & les ports qui ſe trouvent ſur les côtes de la mer du ſud. On y a ajouté des plans des terres, des Iſles & des rochers, mais il ſeroit à ſouhaiter que ces plans fûſſent plus

nets & mieux deſſinez. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'ouvrage eſt très-curieux ; il a été compilé des Journaux & des obſervations des Pilotes Eſpagnols, qui ont frequenté ces mers depuis près de deux cens ans.

Comme il ſeroit impoſſible de donner un extrait de cette ſeconde partie, qui ne contient que des obſervations, nous nous contenterons de dire en general qu'elle eſt diviſée en quatre chapitres. Dans le premier on trouve la deſcription de toutes les côtes &c. depuis Panama juſqu'au Callao, qui eſt le port de Lima, capitale du Perou. Le ſecond contient la deſcription de tous les ports, côtes &c. depuis le Callao juſqu'à Caralmapo, & Chiloé dans le Chili. Dans le troiſiéme on marque la route que les vaiſſeaux doivent tenir depuis Panama juſqu'à Acapulco, & de là juſqu'à la Californie. Enfin le quatriéme chapitre traite des vents & des courans que l'on rencontre communément ſur les côtes de la mer du ſud.

ARTICLE CXXVII.

EXPLICATION DE DEUX *verſets du chapitre ſeptiéme des Actes, où l'on fait voir que S. Etienne eſt parfaitement d'accord avec Moyſe. Par le P. H. Jeſuite.*

DAns le Sermon de S. Etienne, qui eſt rapporté par S. Luc au chap. ſeptiéme des Actes, il y a deux verſets principalement qui donnent encore aujourd'hui de l'exercice aux Interpretes, pas un d'eux n'ayant rien dit là deſſus dont il paroiſſe ſatisfait lui même, & la plûpart déſeſperant abſolument de concilier S. Etienne avec Moyſe. Voici ma penſée en peu de mots ſur l'un & ſur l'autre de ces deux verſets.

Le premier eſt le verſet 14. *Mittens autem Joſeph accerſivit Jacob patrem ſuum, & omnem cognationem ſuam in animabus ſeptuaginta quinque. Alors Joſeph envoya querir Jacob ſon pere, & toute ſa parenté, laquelle conſiſtoit en ſoixante & quinze perſonnes.*

La difficulté eſt, que Moyſe ne compte que 66 en un endroit, & 70 dans un autre, & qu'il explique lui-même ces differens calculs; mais on ne ſçauroit trouver d'où vient que S. Etienne compte ſoixante & quinze.

Car de dire, avec quelques Interpretes, qu'il faut ajouter aux ſoixante & dix dont parle Moyſe, cinq petits-fils ou arriere-petit fils de Joſeph, qu'il vit naître en Egypte, cela donne lieu à de nouvelles difficultez, parce qu'il faudroit de même ajouter les petits-fils & arriere-petits fils des autres Patriarches freres de Joſeph, qu'ils y ont vû auſſi naître, & dont les noms ſont dans les Paralipomenes, comme ceux de Joſeph; & cela iroit peut-être à cent, au lieu de ſeptante cinq. Voici donc ce que je penſe de cette difficulté.

S. Etienne fait paroître de tems en tems dans ce Sermon-ci qu'il a medité l'Ecriture, parcequ'il la cite, non pas mot pour mot, mais avec quelque diverſité apparente, qui vient de ce qu'il ajoute à un paſſage ce qui eſt marqué, du moins obſcu-

rément, dans un autre qui y a rapport. De là vient que quoique Moyse eût écrit dans la Genese, chapitre XLVI. 26. *Tous ceux qui vinrent en Egypte avec Jacob, & qui étoient sortis de lui, sans compter les femmes de ses fils, étoient en tout soixante & six personnes,* S. Etienne sçavoit qu'en rapprochant ce qui étoit dit ailleurs par Moyse même, il pouvoit dire néanmoins avec certitude, que la parenté de Joseph bien comptée montoit à soixante & quinze personnes. Car Moyse ne parle expressément dans le verset que j'ai cité, que de ceux qui étoient sortis de Jacob, & qui étoient descendus en Egypte avec lui. Et cela ne fait que soixante & six personnes ; parcequ'il ne compte, ni Jacob, ni Joseph avec ses deux enfans, qui étoient déja en Egypte. Que si l'on ajoute ces quatre aux soixante & six, cela fera les soixante & dix, dont Moyse parle au verset suivant : *Joseph*, dit-il, *étant en Egypte eut deux enfans. Ainsi toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Egypte, furent soixante & dix.* Ce que Moyse repete encore

au Deuteronome, chap. x. 22. Mais S. Etienne comprend generalement tous ceux que Joſeph fit venir, lorſqu'il envoya querir ſon pere ; c'eſt à dire, *toute ſa parenté* ; à ſçavoir, ſes freres, & leurs femmes, & leurs enfans. Par conſéquent S. Etienne ne compte d'abord que les ſoixante & ſix perſonnes qui étoient ſorties de Jacob, & non pas Jacob lui-même ; car il ſépare d'avec Jacob *toute la parenté* de Joſeph, *laquelle étoit composée de ſoixante & quinze perſonnes.* Il ne compte pas auſſi Joſeph, ni ſes enfans ; car Joſeph aſſûrément, ni ſes enfans, ne ſont pas du nombre de ceux que Joſeph envoya querir pour venir en Egypte. Ainſi il ne compte d'abord que les ſoixante & ſix, dont parle Moyſe au verſet 26. Ajoutez y neuf femmes des enfans de Jacob : cela fait juſtement les *ſoixante & quinze perſonnes* qui compoſoient alors *toute la parenté* de Joſeph, qu'il *fit venir en Egypte.* Mais pourquoi ne compter que neuf femmes, puiſque Jacob avoit onze enfans ? C'eſt que les femmes de Ruben & de Juda étoient mortes. Et

d'où S. Etienne a-t'il pû sçavoir cela ? C'est que dans la Genese, au chap. XXXVIII. 12. cela est expressément marqué de la femme de Juda ; & Moyse y donne assez clairement à entendre, que cette mort fut l'occasion de l'inceste que Juda commit avec sa belle-fille. Car quelle autre raison Moyse auroit-il pû avoir de parler de la mort de la femme de Juda, & d'en faire le prélude de la narration de l'inceste que commit ensuite ce Patriarche, s'il n'avoit voulu faire connoître à ses Lecteurs, que l'un avoit été l'occasion de l'autre ? De là ceux d'entre les Juifs qui approfondissoient les Ecritures, concluoient sagement, que l'inceste que Ruben commit aussi avec la femme de son pere, ne pouvoit être arrivé qu'à l'occasion d'un semblable veuvage.

Ainsi il ne restoit alors que neuf femmes aux neuf autres enfans de Jacob. Ces neuf, avec les soixante & six personnes sorties de Jacob, font justement, comme S. Etienne l'a judicieusement remarqué, *toute la parenté* de Joseph, c'est à dire,

toute celle *qu'il ſit venir en Egypte avec ſon pere*, & *qui conſiſtoit toute en ſoixante & quinze perſonnes.* Il n'y a plus là de difficulté, ce me ſemble, & je crois que c'eſt là le veritable ſens de ce premier verſet.

Car il s'agit de juſtifier le calcul de S. Etienne. On le fait ſuffiſamment, dès que l'on montre que l'Ecriture ſainte n'a rien qui le combatte, rien qui ne le favoriſe. Moyſe inſinuë aſſez clairement, comme je l'ai dit, que la femme de Ruben étoit morte auſſi bien que celle de Juda; puiſque l'inceſte de l'un & de l'autre ne peut gueres moralement avoir été commis que dans une pareille occaſion. Les femmes des enfans des freres de Jacob n'étoient pas cenſées de ſa parenté; mais ſeulement les femmes de ſes freres. Les mots de *cognatus*, *cognáta*, *cognatio*, ne ſe diſent en parlant des alliez, que du beau-pere, du beau-frere, ou des belles-ſœurs; ou tout au plus de quelqu'un qui touche de conſanguinité au beau-pere. Et je n'en ſçai qu'un exemple de cette ſorte dans l'Ecriture. C'eſt au premier chapi-

tre de S. Luc, verſet 36. l'affinité & *la cognation* même s'étend bien plus loin dans le Droit Canon ; mais je parle de la ſignification que ces mots, *cognatus*, & *cognatio*, ont dans l'Ecriture, & dans l'ancienne Latinité. Ainſi la femme de Phares fils de Juda, & celle de Beria fils d'Aſer, n'étoient point de la parenté de Joſeph, ni de ce que ſignifie ce mot de S. Etienne, *cognationem ſuam*; quoique les petit-fils de ſes freres en fûſſent, vû qu'ils en étoient par la proximité du ſang. Et d'ailleurs, montre-t'on par l'Ecriture que ces deux femmes, après avoir eû des enfans, vivoient encore alors? Thamar, de qui Juda eut deux jumeaux par un inceſte, n'étoit pas ſa femme; & Moyſe marque expreſſément, que quand il l'eut une fois reconnuë pour ſa belle-fille, *ultrà non cognovit eam*. Il en legitima les enfans; mais elle ne fut jamais ſa femme pour cela : elle n'étoit donc pas de la parenté, *de cognatione* : outre que l'on ne peut faire voir qu'elle vivoit encore au tems que Jacob deſcendit en Egypte, & l'un ou l'autre

suffit pour ne pouvoir condamner le calcul de S. Etienne.

Enfin, de ce que Jacob dit à Joseph au chap. XXXVII. de la Genese, verset 10. *Est ce que nous vous adorerons, moi, vôtre mere, & vos freres?* on ne doit pas conclure, qu'aucune des femmes de Jacob fût encore vivante, vingt-quatre ans après, quand Jacob vint en Egypte. Car le sens de la vision de Joseph n'étoit pas que sa mere; c'est à dire, Balà qui l'avoit élevé, dût l'adorer ellemême, puisque Jacob son pere ne l'adora pas ainsi non plus; mais que l'un & l'autre devoit l'adorer dans leur posterité. C'est ainsi que de ce que dans S. Matthieu chap. XXIII. verset 37. Nôtre Seigneur dit à Jerusalem, qu'il a voulu rassembler ses enfans, il ne s'ensuit pas que Jerusalem, qui est la mere, soit quelque chose de different des enfans, ou des habitans de Jerusalem.

Il se peut faire absolument que les enfans de Jacob se soient mariez plus d'une fois; mais on conclut très-raisonnablement qu'ils ne l'ont pas fait, dès là que Moyse ne le dit

que de Simeon. Et pour combattre le calcul de S. Etienne, il ne ſuffit pas de dire que ces mariages ont pû ſe faire, puiſqu'il n'eſt pas moins évident qu'ils ont pû ne ſe pas faire. Il faudroit montrer par quelques paſſages de l'Ecriture, que Ruben & Juda étoient encore mariez alors, ou que Simeon avoit deux femmes en même tems.

Il faut neceſſairement que les enfans de Jacob ayent pris des femmes dans leur parenté, qui étoit dans la Meſopotamie de Syrie, ou en Egypte, comme fit Joſeph; puiſque l'Ecriture ne marque que deux d'entre les enfans de Jacob, Juda & Simeon, qui ayent contrevenu aux volontez de leurs ancêtres, en ſe mariant à des filles Chananéennes. Les Iſmaëlites & la famille d'Eſaü étoient trop ennemis déclarez de celle de Jacob, pour que celle-ci voulût s'y allier. Mais quoiqu'il en ſoit, pour juſtifier le calcul de S. Etienne, il ſuffit qu'on ne puiſſe montrer dans l'ancien Teſtament, que la parenté de Joſeph, laquelle neceſſairement devoit renfermer

quelques-unes de ses belles-sœurs, (car le mot le porte, *omnem cognationem suam :*) que sa parenté, dis-je, en comprit alors plus ou moins que neuf. Car de là il s'ensuit, que le calcul de S. Etienne est d'accord avec celui que Moyse nous a laissé. Et c'est ce qu'on étoit en peine de trouver.

Je le repete encore en deux mots, Moyse ne compte que 66 personnes qui sont venuës en Egypte avec Jacob; pourquoi? C'est qu'il ne parle que de ceux qui sont sortis de Jacob; & les femmes des enfans de Jacob n'en sont pas : Moyse pour cela les excepte, *exceptis uxoribus filiorum ejus.* Mais S. Etienne dit que Joseph fit venir en Egypte *toute sa parenté, omnem cognationem suam*, & cette parenté comprend necessairement les femmes des fils de Jacob, & n'en comprend pas d'autres. Donc si cette parenté fait soixante & quinze personnes, elle renferme neuf femmes des enfans de Jacob, & pas davantage, ni d'autres, puisque Saint Etienne n'a voulu comprendre dans son calcul, que ce que Moyse avoit

exclus du ſien. Cela me paroît démontré.

L'autre verſet eſt le 16. où Saint Etienne dit, *qu'on tranſporta à Sichem les Patriarches* qui étoient morts en Egypte, *& qu'on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hemor fils de Sichem.* Ce qui fait ici de la difficulté, c'eſt que ſelon Saint Etienne, c'eſt à dire, ſelon cet homme rempli d'une ſageſſe divine, *à laquelle ſes adverſaires ne pouvoient réſiſter*, & qui par conſéquent ne diſoit rien dans tout ce narré qui ne leur parût incontestable; ſelon lui, dis-je, les douze Patriarches furent mis dans un tombeau qu'Abraham avoit acheté des enfans de Hemor fils de Sichem; au lieu que Moyſe ne parle que d'un champ qu'Abraham acheta d'Ephron & des enfans de Heth; & que ce champ étoit à l'oppoſite de Mambré, ou de Hebron, qui eſt éloigné de Sichem d'environ vingt lieües. Car Hebron eſt un peu enfoncé dans la Tribu de Juda vers le midi: Sichem eſt bien avant dans la Tribu d'Ephraïm vers le nord; &

la Tribu de Benjamin dans ſa largeur eſt encore entre deux. Moyſe ajoute encore ailleurs, que Jacob long tems après acheta pour le prix de cent moutons une partie d'un champ des enfans de Hemor pere de Sichem, Gen. xxxiii. 19. & la même choſe ſe trouve dans Josüé au ch. xxiv. verſet 32. Saint Etienne auroit-il pris Abraham pour Jacob, & le fils de Sichem pour ſon pere ? Et auroit-il dit, que le prix de la vente du champ avoit été de l'argent, au lieu de dire que Jacob l'avoit payé cent jeunes brebis ? D'ailleurs Sichem ne deſcend point de Heth fils de Chanaan, mais de Hevé ſon frere, & le peuple de Heth habitoit depuis Berſabée, qui eſt à la partie de la Tribu de Juda & de la Terre ſainte la plus méridionale, juſqu'auprès de Hebron, qui eſt au nord vers Jeruſalem ; au lieu qu'il ne paroît de Hevéens qu'à Sichem, ou aux environs, dans la Samarie, qui eſt au nord de Jeruſalem.

Voilà ce qui fait de la difficulté ; mais elle diſparoîtra, ce me ſemble, ſi l'on veut faire attention que

Saint Etienne, comme j'ai déja dit, faiſoit ſon narré, non pas en récitant mot pour mot des textes formels & ſimples, mais en y joignant auſſi les conſéquences qu'on en devoit tirer, & qui étoient reçûës de toute la nation comme des conſéquences naturelles de ces textes mêmes. Il ſçavoit donc qu'Abraham, ainſi qu'il eſt rapporté au ch. XII. de la Geneſe verſet 6. en venant de la Meſopotamie de Syrie, *paſſa au travers du païs* des Chananéens trente lieües durant ſans s'arrêter, *juſqu'au lieu appellé Sichem, juſqu'à la vallée illuſtre*; que *le Seigneur apparut là à Abraham, & lui dit: Je donnerai ce païs à vôtre poſterité*, & qu'*Abraham dreſſa en ce lieu là un autel au Seigneur.* Les Juifs, qui approfondiſſoient les Ecritures, concluoient de là deux choſes: la premiere, qu'Abraham, (comme Lighfoot l'a auſſi remarqué,) acheta le terrein où il bâtit l'autel; car il n'auroit pas bâti, ſur un fonds qui ne lui appartenoit pas, un autel que les gens du païs euſſent profané, & renverſé dès le jour même. La ſeconde eſt, que Moyſe eût

dit inutilement qu'Abraham continüa ſa route *juſqu'au lieu de Sichem, juſqu'à la vallée illuſtre*, s'il n'eût voulu inſinüer qu'Abraham fit une acquiſition également dans les deux poſtes ; & ſi cette vallée n'étoit pas partie du *lieu appellé Sichem*, & de ſon reſſort. Car il eût été ſuperflu ſans cela de les ſéparer ; il eût fallu les joindre, & dire ſimplement, juſqu'à la vallée de Sichem. Moyſe a donc voulu dire, que le lieu de Sichem, où Abraham s'arrêta, étoit ſur le penchant de la montagne, & contigu à la vallée ; qu'Abraham ayant eû enſuite revelation en ce lieu là même, pour la premiere fois, que tout le païs appartiendroit à ſa poſterité, il acheta dans ce *lieu de Sichem* le terrein neceſſaire pour y bâtir un autel, & dans *la vallée*, celui qui lui pourroit ſervir de ſepulcre ; car il avoit alors ſoixante & quinze ans ; & cette revelation lui apprenoit qu'il mourroit dans le païs qu'on lui promettoit. C'eſt pour cela, diſoient les Docteurs Juifs, & Saint Etienne comme eux, que Moyſe après avoir

parlé du lieu où l'autel fut bâti, fait encore mention de la vallée qui y étoit ; circonſtance ſuperfluë ſans cela. Or Moyſe certainement ne dit rien d'inutile, ni de ſuperflu. C'étoit dans les vallées principalement qu'on dreſſoit les ſepulcres. Moyſe fut enſeveli dans la vallée de Moab, *Deut.* XXXIV. 6. Abſalom s'étoit fait un petit Mauſolée dans la vallée du Roi, 2. *Reg.* XVIII. 18. Abraham acheta donc dans ce vallon un terrein ſuffiſant pour ſa ſépulture, voulant être enterré auprès de l'autel du Seigneur, le Dieu du Ciel & de la terre. Ce vallon s'appelloit la vallée illuſtre ; מורה *More*, étant mis là par contraction pour מאורה *Meore* ; parceque s'étendant de l'orient à l'occident, le ſoleil l'éclaire tout le jour. C'eſt le fameux vallon qui eſt entre le mont de Garizim, & celui de Hebal, *Deut.* XI. 29.

Si Saint Etienne eut confondu l'achât d'un autre ſepulcre qu'Abraham fit près de Hebron pour Sara, lorſqu'elle y mourut, il auroit inſeré dans ſon narré le prix marqué

par Moyſe, ſçavoir, quatre cens ſicles d'argent, *Gen.* XXIII. 16. Mais Moyſe n'ayant point dit expreſſément le prix de celui-ci, Saint Etienne ne marque auſſi qu'en general, qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, ſans dire à quel prix; parce qu'Abraham achetoit ainſi, & non pas par échange, comme Jacob, tout ce qu'il vouloit acquerir. Cette acquiſition n'étoit pas néanmoins un heritage; car eſt-ce un heritage qu'un tombeau? Le lieu de l'autel de même, quoi qu'il l'eût payé de ſes deniers, n'étoit pas un heritage pour lui, mais un acquet pour le Seigneur.

Les Scribes qui meditoient les Ecritures, raiſonnent donc ainſi: Moyſe dit qu'Abraham arriva à Sichem, & à la vallée prochaine; qu'il bâtit un autel ſur le premier de ces deux terreins; ſçavoir, ſur le mont Garizim, dont il eſt parlé en S. Jean, ch. IV. 20. C'eſt ſur une montagne de même qu'il bâtit un autre autel à Bethel; & un autre encore ſur le mont, où il étoit prêt d'im-

moler ſon fils ; mais l'un & l'autre étoit éloigné de la pente de la montagne, d'où vient qu'il n'y eſt fait aucune mention de vallée, ni de tombeau par conſéquent. Pourquoi donc parler après cela du vallon qui eſt à Sichem, ſinon pour inſinüer qu'Abraham vouloit être enſeveli auprès du lieu où Dieu lui avoit apparu dans le païs pour la premiere fois, & lui avoit promis que ſa poſterité poſſederoit le païs entier ?

Abraham vint demeurer de même près de la vallée de Mambré vers Hebron, quand il eut reçu un nouvel ordre de parcourir le païs : il s'établit là, & il y dreſſa un autel au Seigneur, *Gen.* XIII. 17. 18. & dans la vallée il bâtit un ſepulcre ; mais il n'en acheta le fonds qu'à l'occaſion de la mort de ſa femme, quoique ſes enfans après ſa mort l'y enterrerent lui-même, ne voulant pas le ſéparer d'elle, *Gen.* XXV. 9. La dévotion d'Abraham & des autres Patriarches étoit d'être enſevelis, pour ainſi dire, au pied de l'autel. C'eſt par cette raiſon qu'ils bâtiſ-

ſoient au même tems l'autel ſur le haut de la montagne, & le ſepulcre au pied. Pour cela ce n'eſt qu'après avoir parlé d'un lieu où l'on a dreſſé un autel à Dieu, qu'on parle auſſi du vallon qui y eſt contigu. Pour cela Moyſe fait juſqu'à cinq fois cette reflexion, c'eſt à dire, toutes les fois qu'il parle, ou qu'il fait parler Abraham & Jacob du lieu de leur ſepulture; il fait, dis-je, cette reflexion, que ce lieu étoit à l'oppoſite de l'autel qu'Abraham avoit érigé à Mambré. C'eſt que les Patriarches faiſoient profeſſion par là, que même après leur mort ils étoient ſous la protection du Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre, dont l'autel étoit au deſſus ou vis-à-vis d'eux, & qu'ils eſperoient qu'il les reſſuſciteroit un jour. C'eſt enfin pour cela que les citoyens de Jeruſalem s'eſtimoient plus privilegiez que les autres Iſraëlites, de mourir dans Jeruſalem même, comme plus ſpécialement ſous les yeux de Dieu, qui y réſidoit ſur l'arche d'Alliance d'une maniere plus particuliere que partout ailleurs. Car c'eſt le vrai

ſens de ces paroles du Pſalmiſte: *Pretioſa in conſpectu Domini mors Sanctorum ejus.* Ils regardoient comme un inſigne avantage d'être enſuite enſevelis dans le vallon qui étoit deſtiné pour les ſepultures, près des murailles de la Cité ſainte; vallon que Jeremie appelle au chapitre XXXI. verſet 40. *Omnem vallem cadaverum, & cineris, & univerſam regionem mortis. Toute la vallée des corps morts, & des cendres, & toute la region de mort.*

Abraham avoit donc acheté à Sichem l'eſpace ſuffiſant pour ſa ſepulture. Mais de qui pouvoit-il l'acheter, que des Seigneurs du lieu? Des enfans, ou des petits-fils de celui dont la terre portoit le nom; non pas certainement de Sichem fils de Hemor & contemporain de Jacob, dont il eſt parlé au chapitre XXXIII. de la Geneſe; mais d'un autre Sichem pere de ce Hemor & fils d'un autre Hemor, & petit-fils d'un autre Sichem, comme Saint Etienne le dit en termes exprès. Et cette difference qui eſt ſenſible entre ce que Saint Etienne dit d'Abraham, & ce que Moyſe dit de Ja-

Genealogie de Sichem & d'Ephron ſelon l'Ecriture Sainte.

NOE.

SEM.	CHAM.	
ARPHAXAD.	CHANAAN.	
SALE.	HEVÆVS.	HETHÆVS.
HEBER.	*Gen.* x. 15. 17.	*Gen.* x. 15.
PHALEG.		
REU.		
SARUG.		
NACHOR.	SICHEM, des deſcendans de Hevæus fils de Chanaan. *Act.* VII. 16.	
THARE.	HEMOR fils de Sichem. *Act.* VII. 16.	SEOR Hethéen, *Gen.* XXV. 9. *près de Hebron.*
ABRAHAM.	SICHEM & ſes freres, de qui St. Etienne dit qu'Abraham acheta un lieu de ſepulture. *Act.* VII. 16.	EPHRON Hethéen, fils de Seor. *Gen.* XXXIII. 8. XXV. 9. & L. 13.
ISAAC.	HEMOR Hevæus pere de Sichem. *Gen.* XXXIII. 19.	
IACOB.	SICHEM & ſes freres, de qui Jacob acheta une partie du même champ. *Gen.* XXXIII. 19. XXXIV. 2. *& Joſué* XXIV. 32.	

cob, fait bien voir que Saint Etienne faisoit attention à ce qu'il disoit, & qu'il étoit bien instruit de la genealogie de ces Seigneurs du païs, & de la chronologie. Voici le plan de l'une & de l'autre. (*)

Joseph ayant témoigné à ses freres, qu'il vouloit être enseveli dans la Terre promise, & que l'on conservât ses os *jusqu'à ce qu'on sortît de l'Egypte*, les autres Patriarches laisserent pour eux le même ordre à leurs enfans. C'est ce que Saint Etienne & les Juifs concluoient de cet ordre que Joseph avoit donné, & qui est écrit; outre que la Tradition le leur apprenoit. Josüé donc, qui étoit de la Tribu de Joseph, c'est à dire, de celle d'Ephraïm, *Josué* XXIV. 20. ayant pris possession du païs, publia la loi du Seigneur à Sichem, qui étoit dans cette Tribu; & on y enterra en même tems Joseph (*là même verset* 32.) dont s'étoit particuliérement chargé, comme de l'aîné & du plus celebre des Patriarches. (*Exod.* XIII.19. & 1. *Paralip.* V.1. 2.) mais ce furent les Israëlites assemblez qui lui rendirent

ces derniers honneurs. *Sepelierunt in Sichem*, *Josue* XXIV. 32. D'où les Juifs concluoient comme S. Etienne, & la raison le demandoit ainsi, qu'on rendit en même tems les mêmes devoirs aux autres Patriarches, les ensevelissant tous avec Joseph dans le même tombeau, au pied du lieu où Dieu avoit promis pour la premiere fois à Abraham, de qui ils descendoient tous, qu'il donneroit à sa posterité, c'est à dire, à leurs descendans, la joüissance de tout le pais: *Et patres nostri*, dit Saint Etienne, en parlant des douze Patriarches suivant cette tradition, *translati sunt in Sichem & positi sunt IN SEPULCRO quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.* Abraham l'avoit payé en argent: Jacob son petit-fils le racheta encore avec le terrein d'alentour, pour cent jeunes brebis, parceque la longue absence d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, jusqu'au retour de Jacob de chez son beaupere, qui fut cent trente ans après le premier achapt, avoit fait regarder l'acquet d'Abraham comme un bien caduc,

qui retournoit à son Seigneur. Si S. Etienne se fût trompé dans son récit, on n'eût pas manqué de le relever ; & Saint Luc auroit passé sous silence ce leger défaut de mémoire dans ce premier Martyr de JESUS-CHRIST. Mais tant s'en faut que cela soit, il sçavoit qu'il avoit parlé juste, & que bien loin que ce passage ait rien qui soit opposé à Moyse, il confirme tout ce qu'il a dit, par rapport aux dogmes de la religion & à la tradition des Juifs.

ARTICLE CXXVIII.

LA VIE DE MONSIEUR BOILEAU Despreaux, par Monsieur des Maiseaux. A Amsterdam, chez Henri Schelte 1712. *In* 12. *pages* 315.

MOnsieur Boileau Despreaux a trop fait parler de lui pendant sa vie, & ses ouvrages lui donnent un rang trop distingué parmi les Poëtes François, pour que la curiosité de le connoître ne soit pas fort vive. Le Public est donc obligé à

Monſieur des Maiſeaux , d'avoir recüeilli tout ce qu'il a pû de mémoires touchant la vie de ce fameux ſatirique. Ce qu'il nous donne étoit deſtiné à ſervir de préface à une nouvelle édition de tous les ouvrages de Mr. Deſpreaux traduits en Anglois : l'extrait d'un éloge fait par Mr. de Boſe, & mis dans le nouveau Mercure , eſt avec les préfaces des diverſes éditions des œuvres de Mr. Deſpreaux, preſque le ſeul fond dont Mr. des Maiſeaux ait tiré ce qu'il a écrit.

Nicolas Boileau nâquit à Paris le premier de Novembre mil ſix cens trente ſix , & non pas le cinquiéme de Decembre, comme l'Auteur le dit. Son pere , Gilles Boileau, a exercé pendant ſoixante ans avec une grande reputation de probité la charge de Greffier de la Grand-Chambre du Parlement de Paris. Nicolas étoit le dernier de trois freres , Gilles Boileau né en 1631. mort Controlleur de l'argenterie du Roi , a fait figure parmi les beaux eſprits du ſiécle paſſé. Jacques Boileau Docteur de Sorbonne né en 1635.

s'eſt fait connoître par des livres d'un caractere ſingulier, Mr. des Maiſeaux lui en attribüe un intitulé, ΔΟΚΙΜΑΣΤΗΣ, *ſive, de librorum circa res Theologicas approbatione.* Nous ſommes perſuadez que Mr. l'Abbé Boileau ne conviendra pas qu'un écrit injurieux aux Puiſſances les plus reſpectables, plein de calomnies contre les plus illuſtres membres de la Faculté, ſoit ſon ouvrage.

Nicolas Deſpreaux, cadet de ces deux Auteurs, perdit à dix ſept ans ſon pere, qui avoit accoûtumé de dire que ſon fils Nicolas ne parleroit jamais mal de perſonne; il n'étoit pas Prophete, & Mr. Deſpreaux l'a reconnu dans une épitaphe de ſa mere. Mr. Deſpreaux ne put goûter l'étude du Droit, ni celle de la Théologie: il ſe livra tout entier au penchant qui l'entraînoit vers la Poëſie ſatirique. Le ſuccès a juſtifié ce choix, qui a donné à la France un Poëte ſatirique, moins délicat qu'Horace, & moins éloquent que Juvenal, il eſt vrai, peu inferieur néanmoins à ces Maîtres de l'art, plus correct & plus modeſte que

Regnier. Nous ne loüions que son talent pour la satire, c'est aussi le seul qu'il ait fait paroître, tous ses ouvrages, sous quelque tître qu'ils ayent paru, les reflexions mêmes sur sa traduction de Longin, sont des satires.

Nous ne suivrons pas Mr. des Maiseaux dans le détail où il entre sur chaque ouvrage du fameux Poëte, il copie ordinairement les préfaces des differentes éditions de ces ouvrages, & le peu qu'il ajoute fondé sur des bruits, est presque toûjours, ou absolument faux, ou beaucoup alteré.

Nous en donnerons quelques exemples. Premierement, ce que Mr. des Maiseaux rapporte des mouvemens d'une cabale en faveur de la Phedre de Mr. Pradon, contre la Phedre de Mr. Racine, & des sonnets qui parurent alors, le sonnet qui contient une critique de la Phedre de Racine, n'est point du Seigneur à qui Mr. des Maiseaux l'attribüe; il est de Madame Deshoulieres, qui sacrifiant son bon goût à sa passion, s'étoit déclarée pour la

Phedre de Pradon. La réponſe à ce ſonnet n'eſt, ni de Mr. Racine, ni de Mr. Deſpreaux, elle eſt de Mr. de Barbançon leur intime ami.

Mr. des Maizeaux a été mal inſtruit ſur ce fait, il s'eſt trop fié à Mr. Bourſaut ſur un autre. Il copie une lettre où ce Poëte, autrefois maltraité par Mr. Deſpreaux, s'étend ſur ſes loüanges, & raconte deux actions, qui certainement donnent une belle idée du cœur de Mr. Deſpreaux.

Mr. Patru, à ce qu'on lit dans cette lettre, fut réduit par une extreme indigence à vendre ſa Bibliotheque; Mr. Deſpreaux l'ayant ſçû l'acheta, à condition que Mr. Patru la garderoit pendant ſa vie. Nous croyons ce trait de generoſité ſur la parole de Mr. Bourſaut, mais il en ajoute un autre dont nous avons douté, & que nous avons trouvé abſolument faux. Mr. Deſpreaux ayant appris, dit Mr. Bourſaut, qu'on avoit retranché la penſion du grand Corneille, courut chez Madame de Monteſpan, & obtint par ſon crédit qu'elle fût rétablie.

Nous avons en main des preuves que la penſion procurée au grand Corneille par Mr. Fouquet, fut retranchée après ſa diſgrace, avec toutes celles qui s'étoient données pendant ſon miniſtere; que Mr. Corneille, qu'on ſçait avoir porté le déſintereſſement juſqu'à une négligence blâmable, ne ſe donna aucun mouvement pour la faire rétablir. Quelques années ſe paſſerent, mais Mr. l'Abbé Gallois & Mr. Perraut ayant ſçû que cette penſion étoit retranchée, ils firent comprendre à Mr. Colbert, ſi zelé pour la gloire de l'Etat, combien il étoit honteux pour la France qu'un homme tel que Corneille fût ſans recompenſe. La penſion fut rétablie, & a toujours été payée fort exactement. Mr. Deſpreaux n'avoit encore aucun crédit à la Cour, quand la penſion fut rétablie.

N'omettons pas quelques reflexions vrayes & judicieuſes de l'Auteur, ſur le caractere d'eſprit du fameux Poëte dont il écrit la vie. » Il n'avoit pas, dit-il, cette fougue » d'imagination qu'on remarque

» dans d'autres Poëtes, il paroit au
» contraire un peu ſec, & il lui eſt
» arrivé quelquefois de repeter la
» même penſée ; mais ce qu'il per-
» doit du côté de l'imagination, il
» le regagnoit amplement par l'or-
» dre & la juſteſſe de ſes penſées,
» par la pureté du ſtile, par la beau-
» té du tour, & par la netteté de
» l'expreſſion. Il compoſoit preſque
» toûjours de mémoire, & ne met-
» toit ſes productions ſur le papier
» que lorſqu'il vouloit les donner au
» Public. Il travailloit beaucoup ſes
» ouvrages, & quelque facilité qui
» paroiſſe dans ſes vers, on ne laiſſe
» pas de ſentir qu'ils lui ont coûté,
» & que ce n'eſt qu'à force de les re-
» toucher, qu'il leur a donné cet air
» libre & naturel qui en fait la prin-
» cipale beauté.

» Les pieces de poëſie qu'il a pu-
» bliées depuis l'Ode ſur la priſe de
» Namur ne ſont, ni ſi vives, ni ſi
» exactes que celles qui avoient paru
» avant ce tems là, & il y en a mê-
» me quelques-unes qu'on ſouhaite-
» roit qu'il n'eût point publiées. Mais
» lorſqu'on a été longtems en poſſeſ-

» ſion des juſtes applaudiſſemens du
» Public, il eſt bien difficile de ne
» pas ſe perſuader qu'on pourra tou-
» jours lui plaire.

Mr. des Maizeaux n'a rien dit des ouvrages écrits contre Mr. Boileau. Voici ce que nous en avons appris. L'Abbé Cotin crut ſe venger en compoſant une ſatire, que Mignot fameux Traiteur publia d'une plaiſante maniere. Il étoit en reputation de faire d'excellens biſcuits ; irrité contre Mr. Boileau, qui l'avoit placé aſſez déſagréablement dans des ſatires, il fit imprimer à ſes frais la ſatire de l'Abbé Cotin, & la répandit autant que ſes biſcuits, auxquels elle ſervoit d'enveloppe.

Deſmarets fit imprimer une critique des ouvrages de Boileau ſous le titre de *Défenſe du poëme heroïque*, il s'y loüe ſans aucune reſerve, & la plûpart de ſes reproches ſont des preuves de ſon mauvais goût.

Les remarques de Pradon ſont meilleures, il n'en eſt que le Copiſte, & il a été dirigé par de bons Critiques.

Le Lutrigot de Bonne-Corſe eſt

une piece ingénieuſe, & qui venge bien ſon Auteur : on en a fait pluſieurs éditions. Le nombre de petites pieces de poëſie composées contre Boileau eſt infini, Mr. des Maizeaux en a fait imprimer quelques-unes, entr'autres une parodie très-délicate de l'Ode Pindarique.

Nous connoiſſons un homme d'eſprit qui prépare une édition des ouvrages de Mr. Deſpreaux avec un commentaire, qu'il a composé ſous les yeux de ce Poëte celebre, & de concert avec lui. Ce commentaire développera mille faits dont l'ignorance jette quelque obſcurité ſur les ouvrages de Boileau, ou du moins empêche qu'on ne comprenne toute la fineſſe de ſes railleries. Un grand nombre de ſes lettres ſervent de preuve au commentaire.

ARTICLE CXXIX.

LES OEUVRES DE NICOLAS Boileau Despreaux, nouvelle édition, revûë & augmentée. A Paris, chez Esprit Biliot 1713. deux parties *in* 4°. *pages* 774.

CEtte édition préparée par Mr. Despreaux avant sa mort, & achevée par les soins de Messieurs le Verrier & Boivin, est la plus parfaite édition que nous ayions de ces ouvrages tant de fois imprimez, surtout les exemplaires qu'on a tirez en grand papier, paroissent un chef d'œuvre d'impression. Nous ne parlerons point des pieces qui ont déja paru, nous avertirons seulement que l'Auteur y a fait quelques corrections, & que lui même, ou les Editeurs, en ont éclairci quelques endroits par des apostilles curieuses.

La nouvelle édition est augmentée de dix-sept épigrammes, d'un fragment du prologue d'un Opera sur la chute de Phaëton, entrepris par

Mr. Racine & Mr. Deſpreaux. Il ne pouvoit mieux reparer tout ce qu'il a dit de Mr. Quinaut dans ſes ſatires, qu'en imprimant ce fragment, qui convaincra tout Lecteur intelligent, qué Mr. Quinaut, veritable modele de ce genre de poëſie, avoit un talent que Mr. Racine & Mr. Deſpreaux n'ont pû attraper. Son merite n'étoit pas borné à ce talent, il y a dans ſes tragedies des ſituations admirables, des ſentimens pouſſez, des caracteres nobles, une expreſſion naturelle, une belle verſification; le goût de ſon ſiécle l'a infecté, il a trop donné à l'amour & à la galanterie, & gâté ſes meilleures pieces par de fades douceurs & des intrigues romaneſques. On ne peut nier cependant que pluſieurs de ſes pieces ne ſe ſoient ſoutenuës juſqu'à preſent. L'Aſtrate ſe joüe encore avec ſuccès, tous les défauts de cette piece ſont effacez par le grand effet des ſcenes d'Aſtrate & de Sichée crû ſon pere. Le compliment de Mr. Quinaut au Roi imprimé parmi les harangues de l'Academie égale les plus belles pieces

de cet excellent recüeil. Mr. Quinaut n'eſt pas le ſeul exemple d'Auteurs injuſtement maltraitez par le ſatirique François : il n'a pas réüſſi a décrier Brebeuf, Haynaut, & tout ce qui nous reſte de Caſſaigne ; la traduction de Salluſte précedée d'une préface generalement eſtimée, la traduction des dialogues de Ciceron ſur l'Orateur, un traité de la valeur, la préface des œuvres de Balzac, quelques poëſies, donnent de cet Ecrivain une idée bien differente de celle que Boileau en a voulu donner.

Revenons aux pieces ajoutées dans la nouvelle édition, *un petit diſcours ſur le ſtile des inſcriptions* n'avoit point encore paru, l'Auteur y montre qu'il ne ſçauroit être trop ſimple & trop concis. Ce diſcours fit impreſſion, on ôta de la galerie de Verſailles les inſcriptions emphatiques que M. Charpentier avoit compoſées, & on y mit celles qu'on y voit aujourd'hui, qui ſont de Mr. Deſpreaux & de M. Racine.

De huit lettres que contient cette édition quatre paroiſſent pour la pre-

miere fois, nous ne croyons pas que le Pere de la Chaiſe avoüât tout ce qu'on lui fait dire dans *la lettre à Mr. Racine.*

Le dialogue intitulé, *Les Heros de Roman*, avoit paru dans quelques éditions des ouvrages de St. Evremont. Mr. Boileau aſſûre, que les copies ſur leſquelles il avoit paru étoient infidelles ; il le donne ici tel qu'il l'a composé, & il a eû raiſon de croire que *c'eſt peut-être le moins frivole ouvrage qui ſoit ſorti de ſa plume.* Le ridicule des Romans y eſt repréſenté d'une maniere très-ingénieuſe.

Les reflexions critiques ſur quelques paſſages de Longin ſont au nombre de douze, l'Auteur en ayant ajouté trois aux neuf qu'il avoit données dans les éditions précedentes.

La dixiéme reflexion eſt une refutation exacte & ſolide de la diſſertation de Mr. le Clerc contre Longin ; Mr. Boileau y ſoutient par de nouvelles preuves que cette expreſſion de Moyſe, *Dieu dit que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fit*, eſt veritablement ſublime, & que Longin ne s'eſt point trompé quand il l'a

proposée pour un modele du grand & du merveilleux dont il traitoit. Mr. le Clerc, dans un long article *du dixiéme tome de la Bibliotheque choisie*, a repris la dispute qui s'étoit excitée plusieurs années auparavant, entre nôtre Auteur & un sçavant Prélat, sur ce jugement de Longin, que Mr. le Clerc traite sans façon *de Critique aveugle & de petit génie.* Mr. Despreaux lui répond, qu'il n'a pas lû l'endroit de sa préface qu'il entreprend de combattre, qu'il confond le sublime avec le stile sublime, ou plutôt avec le stile ampoullé, dont le sublime est fort different : le sublime se trouve plus souvent dans une noble simplicité, que dans de grands mots ; rien de plus simple que l'expression de Moyse, rien de plus grand, il fait parler Dieu en Dieu, Dieu dit une chose qu'il n'y a que Dieu qui puisse dire, *que la lumiere se fasse* ; puis tout à coup, pour montrer qu'afin qu'une chose si difficile soit faite, il suffit que Dieu veüille qu'elle se fasse, il ajoute, avec une rapidité qui donne à ses paroles mêmes une ame & une vie, *& la lu-*

miere se fit, montrant par là qu'au moment que Dieu parle tout s'agite, tout s'émeut, tout obéït. Vous objectez, continüe Mr. Boileau, que vous ne voyez pas ce qu'il y a de si sublime dans cette maniere de parler, *que la lumiere se fasse*, puisqu'elle est très-familiere & très-commune dans la langue Hebraïque ; vous demandez si ces expressions sont sublimes, j'ai dit à mes domestiques *de me suivre, & ils m'ont suivi*; j'ai dit à mon valet, *apportez-moi mon manteau, & il me l'a apporté*; non, répond Mr. Boileau, parcequ'il s'agit de choses petites & faciles à faire, ce n'est pas seulement dans la langue Hebraïque, que Mr. le Clerc cite par ostentation, c'est en toute langue, que ces expressions sont ordinaires. Mais pour juger du grand & du merveilleux, ce n'est pas encore une fois aux mots qu'il faut faire attention, c'est au sens, c'est à la personne qui parle, c'est à l'occasion qui le fait parler ; qu'une chose facile se fasse, quand un homme la commande à ceux qui peuvent & doivent la faire, il n'y a rien de

merveilleux en cela, on ſeroit ridicule de vouloir exprimer d'une maniere ſublime une choſe qui l'eſt ſi peu, on donneroit immanquablement dans le faux ſublime; mais que la lumiere ſoit créée auſſitôt que Dieu le commande, rien n'eſt plus merveilleux & plus divin: une expreſſion ſimple, mais qui dans ſa ſimplicité fait concevoir cette prompte execution de la volonté de Dieu, eſt veritablement ſublime, & d'autant plus ſublime, que dans ſa ſimplicité, & ſans s'écarter du langage ordinaire, elle nous fait comprendre admirablement, & mieux que tous les plus grands mots, qu'il ne coûte pas plus à Dieu de faire la lumiere, le ciel & la terre, qu'à un maître de dire à ſon valet, apporte moi mon manteau.

L'adverſaire de Mr. Boileau, rappellant ſes idées de Rhetorique, diſtingue quatre eſpeces de ſublime; le ſublime des mots, le ſublime de l'expreſſion, le ſublime des penſées, le ſublime des choſes. Il ne reconnoît dans le paſſage de Moyſe

aucune de ces especes de sublime, excepté le sublime des choses, qui ne dépend pas de l'art de l'Ecrivain. Mr. Boileau fait voir dans le même passage toutes les especes de sublime marquées par son adversaire, sans convenir pourtant de l'exactitude de la division.

Mr. Boileau démêle ensuite un sophisme de son adversaire, qui a tâché de prouver qu'il n'y a rien de grand dans les Prophetes, parce-que leurs expressions son fort au dessous de la grandeur de Dieu, & n'en donnent que des idées humaines. Mr. Boileau ne le nie pas, mais il fait remarquer, que parmi ces idées humaines & imparfaites de Dieu, il y en a de plus nobles & de plus sublimes les unes que les autres, & que celles que l'Ecriture nous donne sont les plus sublimes qu'on puisse concevoir. Enfin, nôtre Auteur se justifie de n'avoir pas mis dans sa traduction *quoi*, τὶ, que Longin paroit avoir inseré dans le texte de Moyse : nous disons, paroit avoir inseré, car nous croyons qu'il est plus que vrai que ce τί, est une in-

terrogation détachée des paroles de Moyſe.

L'onziéme reflexion eſt employée à juſtifier Mr. Racine contre Mr. de la Motte. Mr. Boileau, vainqueur dans la diſpute précedente, eſt vaincu dans celle-ci, où trop de zele pour ſon ami l'a engagé, ſans lui avoir permis de conſulter ſon goût & ſa critique.

Mr. de la Motte dans ſon diſcours ſur l'Ode a critiqué ce vers de la Phedre de Mr. Racine, où Theramene racontant la mort d'Hipolite, dit en parlant du monſtre :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

On eſt choqué, dit-il, de voir un homme accablé de douleur ſi attentif à ſa deſcription, & ſi recherché dans ſes termes. Mr. Boileau en appelle aux applaudiſſemens qu'il a entendu donner à ce vers, il n'y trouve rien d'affecté, ni de trop hardi. Mr. de la Motte n'aura pas de peine à défendre ſa cenſure : ſi j'oſois me mêler dans cette diſpute, je

dirois, que non ſeulement Theramene pénetré de douleur, & parlant à un pere auſſi affligé que lui, ne doit pas s'amuſer à des circonſtances ſi petites & ſi étrangeres au triſte ſujet qui l'occupe, que Theramene ne doit pas s'amuſer à décrire le flot qui recule; j'ajouterois qu'il n'a pas dû s'appercevoir qu'il reculoit, la grandeur du péril où il ſe trouvoit avec ſon cher maître a dû emporter toute ſon attention, & ne lui en a pas laiſſé pour ſuivre de l'œil le flot qui recule. On ſçait que le Duc d'Albe, interrogé par Henri ſecond ſur certains prodiges, qui avoient, dit-on, paru au Ciel pendant la bataille de Mulberg, répondit qu'il étoit alors ſi occupé de ce qui ſe paſſoit ſur la terre, qu'il n'avoit pas le loiſir d'examiner ce qui ſe paſſoit au Ciel.

Ce n'eſt pas tout, le vers dont il s'agit a un autre défaut eſſentiel, la penſée eſt fauſſe, & ne peut par conſéquent être ſublime, le ſublime ſuppoſe toujours le vrai. Si on en croit le vers, c'eſt l'effroi qui fait reculer le flot, rien de plus faux; le

mouvement qui le fait reculer, eſt un mouvement naturel. Si ce flot avoit apporté Venus à terre, il reculeroit auſſi loin & auſſi vîte, qu'il recule après avoir apporté le monſtre.

La douziéme reflexion n'a pour but que de faire ſentir la beauté & le ſublime de ces quatre vers de l'Athalie de Mr. Racine.

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sçait auſſi des méchans arrêter les complots.
Soumis avec reſpect à ſa volonté ſainte,
Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte.

Ne ſeroient-ils pas plus ſublimes, ſi l'expreſſion étoit plus vive & plus ſerrée ? Elle languit un peu. Mr. Quinaut s'eſt exprimé plus vivement.

Amadis peut mourir, mais il ne peut trembler.

Mr. Boivin, dont on a dans les

autres éditions de ſçavantes notes ſur Longin, a joint à celle-ci *le fragment d'une préface de Longin ſur un traité d'Epheſtion de la meſure du vers*, il l'a tirée d'un manuſcrit du Roi conferé avec deux autres manuſcrits, & traduite en Latin.

ARTICLE CXXX.

EXERCICES DE PIETÉ *pendant la ſainte Meſſe. Extrait du Catechiſme de Bourges, par Monſieur de S. Sulpice.* A Paris, chez Raimond Maziere ruë S. Jacques, *in* 12. *pages* 20.

Prieres, ou élevations, pour ſanctifier les vingt-quatre heures du jour & de la nuit, par le même Auteur, chez le même Libraire. In 12. *pages* 20.

Motifs, ou vûës pieuſes, pour une perſonne obligée à réciter l'Office en une langue qu'elle n'entend pas, par le même Auteur, chez le même Libraire. In 12. *pages* 18.

TOut ce qui vient du pieux & ſçavant Auteur de ces petits ouvrages de dévotion eſt prétieux,

mais il ne pouvoit gueres exercer ſon talent ſur des ſujets plus utiles. Les élevations fourniſſent un excellent moyen de prier toujours ; les motifs de réciter l'Office en une langue qu'on n'entend pas, expoſent adroitement les raiſons qu'a l'Egliſe de ne point permettre que l'Office ſe faſſe en langue vulgaire, l'obligation qu'on a de le réciter en Latin, les avantages qu'une perſonne ſoumiſe à l'Egliſe peut retirer de l'Office ainſi récité; enfin, les moyens de ſuppléer à l'intelligence de la langue. Ce petit ouvrage étoit neceſſaire pour réprimer, par la voïe de douceur & de perſuaſion, le dangereux abus qui commence à s'établir en quelques endroits, de réciter l'Office divin en François. Revenons au premier ouvrage de ce recüeil.

On ne ſçauroit trop fournir aux Fidelles de quoi s'occuper pendant la Meſſe. C'eſt le ſacrifice de la nouvelle loi, ſacrifice tout divin, où Dieu eſt Prêtre & victime. C'eſt le centre de la religion, & la ſource inépuiſable des graces. Il ſeroit à

 ſouhaiter

ſouhaiter que tous les Fidelles en euſſent une veritable idée, ils la prendront dans le ſeptiéme entretien *d'un Théologien avec les Grands du monde*, ouvrage du feu Pere Boutaud Jeſuite, Auteur *des Conſeils de la ſageſſe*; dans une *inſtruction ſur le ſacrifice de la Meſſe tirée des ouvrages du P. Segneri*, & imprimée *in* 12. chez Guilletat; *dans les conferences de la Rochelle ſur le ſacrifice*; dans *les Sermons du P. Bourdaloüe & de l'Abbé Boileau* ſur cette matiere; dans un article entier *des reflexions du Pere de la Colombiere*; mais il n'a paru rien de ſi achevé ſur cette matiere, que *le traité de la Meſſe qui fait la premiere partie du ſecond tome de la dévotion à Jeſus-Chriſt dans la ſainte Euchariſtie, imprimé deux fois chez Couterot.* Le Pere Vaubert Jeſuite y développe d'une maniere ſi claire & ſi ſolide les principes de la foi, & en particulier la doctrine de S. Auguſtin ſur le ſacrifice en general, ſur le ſacrifice de la Meſſe en particulier, ſur la part que nous y avons, & l'obligation de nous ſacrifier avec Jesus-Christ, qu'il ne laiſſe rien à déſirer

ſur cette importante matiere. *Le traité de Rodrigués ſur la Meſſe* renferme d'excellentes inſtructions, mais il ne remonte pas aux principes. *L'expoſition des ceremonies de la Meſſe par Mr. d'Harlai Archevêque de Roüen eſt* ſçavante & affectueuſe.

Pour la maniere d'entendre la Meſſe, la meilleure ſans doute eſt de ſuivre le Prêtre; pluſieurs perſonnes ſont dans la pratique de réciter avec lui tout ce qu'il dit, ſoit en Latin, ſoit en François; mais comme il s'en faut beaucoup que cette pratique ne ſoit generalement approuvée, que le St. Siege & pluſieurs Evêques ont condamné les traductions du Miſſel en langue vulgaire, des Auteurs d'un grand merite & d'une grande pieté ont crû devoir compoſer des prieres propres pour chaque partie de la Meſſe, qui en découvrent les Myſteres, qui en appliquent le fruit, & qui font entrer les Auditeurs dans l'eſprit de l'Egliſe. Mr. Peliſſon fut un des premiers; *les courtes prieres pendant la ſainte Meſſe* imprimées tant de fois, ſont le fruit de ſon zele pour la converſion des Calviniſtes de France: l'élevation de ſon eſprit, les graces de ſon ſtile, la connoiſſance qu'il avoit de la religion, éclatent dans cet ouvrage, autant que la tendre dévotion dont il étoit pénetré dans les ſaints Myſteres.

On a parmi *les prieres du P. Sanadon deux manieres d'entendre la ſainte Meſſe*;

une plus longue, pour les grandes Messes; une plus courte, pour les Messes basses: elles sont instructives, dévotes, & bien écrites. Cent autres ont travaillé sur le même dessein. Mr. le Curé de S. Sulpice nous donne des prieres correctes pour le dogme, exactes à découvrir les Mysteres, touchantes, élevées.

ARTICLE CXXXI.

PRIERES PENDANT LA MESSE, avec les prieres du matin & du soir, & des sentimens touchant la Confession & la Communion en forme de prieres. A Paris, chez Charles le Clerc quay des Augustins, & Pierre Morisset rüë S. Jacques au cœur bon, 1713. *In* 16. *pages* 136.

LE nom du P. Gaillard suffit pour donner une idée avantageuse de cette partie de la méthode de prier qu'il va faire imprimer *dans les prieres pendant la Messe*; il s'est appliqué à exprimer par une courte paraphrase les paroles que l'Eglise employe dans la celebration de ce saint Mystere. *Dans les prieres pour la Confession & la Communion*, il a fait entrer les instructions necessaires pour approcher de ces sources de la grace, & pour en profiter. Sa maniere d'écrire, la délicatesse de son esprit, la justesse de sa morale sont

connües par des ouvrages plus importans.

ARTICLE CXXXII.

LA RELIGION CHRETIENNE autorisée par le témoignage des Auteurs payens.

JE sçai que la religion Chrétienne, étant fondée sur la puissance & sur la parole de JESUS-CHRIST, est fort en état de se passer du témoignage des hommes corrompus, tels que sont les payens. Ce seroit cependant manquer de zele pour cette même religion, que de négliger aucun des motifs de crédibilité qui peuvent en mieux faire sentir la verité.

Saint Paul, après avoir dit aux Corinthiens que la foi de JESUS-CHRIST n'étoit pas appuyée sur les paroles persuasives de la sagesse humaine, ne laissa pas néanmoins, quand il fut dans Athenes & au milieu de l'Areopage, d'autoriser nôtre religion par un Hemistiche du Poëte Aratus dans ses phénomenes. Le même Apôtre ne fit pas difficulté de citer dans sa premiere Epitre aux Corinthiens un vers du fameux Poëte comique Ménandre ; & pour faire connoître à son disciple Tite le vrai caractere du peuple de Crete, dont il l'avoit ordonné Evêque, il lui rappella le

jugement qu'avoit fait d'eux un ancien Poëte [a] leur compatriote.

Un Orateur Romain s'étant avisé de trouver mauvais que S. Jerôme répandît dans ses ouvrages quelques traits choisis des Auteurs payens, ce Pere écrivit pour sa défense une éloquente lettre [b]. Il justifia sa conduite par celle de S. Paul, par celle d'Origene, de Tertullien, de S. Hilaire, des SS. Basile, Gregoire de Nazianze, & de plusieurs autres.

L'exemple & l'autorité de ces grands Hommes m'ont déterminé à rechercher avec soin dans les Auteurs payens un fort grand nombre de témoignages qu'ils ont été forcez de rendre, je ne dis pas à la sainteté de la morale Chrétienne, mais à la verité de nôtre Religion & de nos dogmes, & à la divinité même de JESUS-CHRIST.

Parmi ces témoignages il y en a d'incontestables, c'est à dire, qui sont très-certainement des Auteurs à qui on les attribuë, & je mets dans ce nombre ceux d'Ammian Marcellin, ceux de Celse, de Porphire, de Julien l'Apostat, de Pline le jeune, de Macrobe, de Lucien, de Rutilius Gallicanus, de Galien, de Vopiscus, de Dion, & de plusieurs autres. Il y en a qui sont contestez par les Critiques, & de la supposition desquels on a lieu de douter,

a *Epimenire.* b *Lettre* 84.

ou même qu'on doit regarder comme absolument faux ; & je mets dans ce second genre les témoignages des Sybilles, la lettre que M. Aurele écrivit au Senat sur la legion foudroyante, les vers qu'on trouve dans les œuvres du Poëte Claudien à la gloire de J. C. &c. Je commence par les témoignages incontestables, qui sont en bien plus grand nombre, & nous pourrons venir en suite à ceux desquels on a sujet de se défier.

Ammian Marcellin.

Le prodige qui arriva dans Jerusalem, lorsque l'Empereur Julien l'Apostat entreprit d'en relever le temple, & le sincere témoignage qu'Ammien Marcellin rend à ce même prodige, sont un monument si glorieux pour J. C. & une si belle preuve de la verité & de l'accomplissement de ses Propheties, que je crois devoir commencer par là cet ouvrage, qui n'est uniquement destiné qu'à honorer la veritable Religion, quoiqu'il ne roule que sur l'autorité des livres payens & des autres ennemis du nom Chrétien..

Mais avant que de circonstancier le grand évenement dont je vais parler, je crois devoir commençer par bien faire connoître quel homme fut Ammien Marcellin qui le rapporte, afin que par l'idée exacte qu'on se sera une fois formée de

l'Auteur, on puisse juger plus sûrement de quel poids doit être son autorité.

Ammien Marcellin naquit dans la ville d'Antioche, vers la fin du regne du grand Constantin. Le malheur de sa naissance l'engagea dans le Paganisme, dont il fit profession durant tout le cours de sa vie, & dans lequel il mourut. Son métier fut celui de la guerre, & il s'y distingua toujours par sa valeur, par sa sage conduite & par sa fidelité. Il se trouva à plusieurs combats & à plusieurs sieges importans. Il fut envoyé par l'Empereur Constance dans l'Orient, & de là dans les Gaules, avec Ursicin General de la Cavalerie, pour défendre ces deux parties de l'Empire, qui étoient les plus exposées aux irruptions des Barbares. Il accompagna l'an 363. l'Empereur Julien l'Apostat dans sa malheureuse expedition contre les Perses : il continua de servir sous les Empereurs Jovien, Valentinien & Gratien. Enfin, lassé des troubles & des revolutions de l'Empire, il se retira dans la ville de Rome, pour y passer tranquillement le reste de ses jours.

Ce fut dans le repos de cette retraite qu'il travailla à son histoire, qui commence à l'Empire de Nerva, & qui finit à la mort de Valens. Des trente-un livres qui la composoient, il ne nous en reste plus que dix-huit, qui ont été plusieurs

fois réïmprimez, avec des notes de trois ou quatre sçavans Hommes.

Il y a peu d'Historiens Latins dont il se soit fait tant de belles éditions que d'Ammien, & celle en particulier que Mr. Colbert nous procura avec les sçavantes notes de Messieurs de Valois, est une preuve de l'estime qu'on fait de cette histoire dans la Republique des Lettres.

L'Auteur n'y dit presque rien des évenemens de son tems, dont il n'ait été le témoin, ou même à quoi il n'ait eû bonne part, & on peut dire qu'à cet égard il ressemble fort à César & à Xenophon: il est vrai qu'il n'approche pas de ces deux Auteurs pour la pureté du langage; mais outre que le siécle où il vivoit, qui fut celui de l'entiere decadence de l'Empire, ne comportoit pas une autre Latinité, on ne doit pas être surpris qu'un homme Grec de naissance, ne parle pas la langue Romaine aussi bien qu'un Romain.

Mais au langage près & à quelques digressions un peu longues, où il semble s'égarer quelquefois, on doit le regarder comme un Auteur sans reproche, & comme un Historien des plus accomplis en tout sens. Les Critiques, à qui rien n'échape, le proposent comme un modele de moderation, d'exactitude, d'équité, de bonne foi. Il rend justice aux Chrétiens, quoiqu'il soit payen. Il ne dissimule pas les grands vices de Julien, auquel

il étoit fort attaché, quoiqu'on voye bien qu'il parle avec encore plus de plaisir de ses vertus. Il sçait faire en habile homme la difference du caractere des Catholiques & de celui des Ariens. Il peint Constance, qui étoit dans le parti de ces derniers, avec les mêmes couleurs dont il l'auroit peint un Pere de l'Eglise. En un mot, la candeur & la sincerité dont il fait profession ouverte, meritent bien les grands éloges dont tous les siécles l'ont comblé. Voilà le vrai caractere d'Ammien Marcellin, & voici ce qui lui donna occasion de rapporter le fait prodigieux dont nous allons parler.

Julien se voyant seul maître de l'Empire par la mort de Constance, crut qu'enfin le tems étoit venu de ne plus garder de ménagement sur la Religion, & peu de tems après * il renonça publiquement au Christianisme auquel il avoit déja secrettement renoncé depuis dix ans. Après cette démarche solemnelle, il entreprit de toutes ses forces de relever le culte des Idoles, de rétablir toutes les superstitions payennes, qui alloient à leur derniere decadence, & d'abolir, s'il se pouvoit, la Reli-

* *Je trouve que Julien deux ans avant cette mort, c'est à-dire, l'an 361. assista encore publiquement à l'Office à Vienne en Dauphiné le jour de l'Epiphanie.*

gion Chrétienne, dont il osa esperer d'anéantir jusqu'au nom.

Pour réüssir dans ce projet, il imagina une maniere de persécution toute nouvelle, & qui n'avoit été mise en œuvre par aucun des Tyrans qui l'avoient précedé. Il ne se contenta pas d'animer & d'armer les Chrétiens contre les Chrétiens, en protegeant ouvertement les Ariens, & en tâchant ainsi de les détruire & de les consumer les uns par les autres; mais il n'eut pas même honte de s'abaisser jusqu'à rechercher les Juifs, qui étoient le rebut & l'execration de l'Univers. Il voulut se servir de leur haine déclarée contre Jesus-Christ, pour lui faire par leurs mains la plus crüelle guerre dont on se fût encore avisé.

Dans cette vûë il écrivit à leur communauté une lettre artificieuse, dans laquelle, après leur avoir fait sçavoir qu'il les décharge pour toûjours des tributs qu'ils payoient, & qu'il en a même fait brûler les mémoires, il leur annonce, qu'enfin l'heureux moment est venu de relever l'ancienne gloire de leur Nation, de rétablir leurs cerémonies, leurs loix, leurs Synagogues, leur temple. Il dit qu'il est résolu, dès qu'il aura fini la guerre contre les Perses, de faire rebâtir Jerusalem avec plus de splendeur que jamais, & d'y venir habiter lui-même pour y adorer l'Etre souverain avec eux; mais qu'en at-

tendant ce jour fortuné, il leur permet, il les exhorte, & leur ordonne même de rebâtir ſans délai leur temple ruiné par Titus, pour y renouveller leurs ſacrifices interrompus depuis trois ſiécles.

En même tems il fit venir de toutes parts les plus excellens ouvriers; il donna l'Intendance de l'ouvrage à ſon compatriote & ſon plus intime confident, Alypius, qui avoit été Vicaire du Préfet du Prétoire en Angleterre; il donna ordre à ſes Thréſoriers de fournir liberalement les ſommes neceſſaires pour ce grand édifice, qui devoient aller à des frais immenſes. Il écrivit au Gouverneur de la province de favoriſer en tout cette entrepriſe, d'en preſſer l'execution, & de lui en rendre compte régulierement, comme de la choſe qui l'intereſſoit le plus vivement.

Le deſſein de Julien n'étoit pas d'éterniſer ſon nom, & de laiſſer à la poſterité un monument mémorable de ſon regne, comme Ammien Marcellin prétend nous le faire entendre, par ces paroles du livre vingt-troiſiéme: *Imperii ſui memoriam magnitudine operum geſtiens propagare, ambitioſum quondam apud Hieroſolyma templum, quod poſt multa & internecina certamina, obſidente Veſpaſiano, poſteaque Tito, agrè eſt expugnatum, inſtaurare ſumptibus cogitabat immodicis; negotiumque maturandum Alypio dederat.* La veritable

vûë de cet Empereur étoit de rendre vaines les propheties des Chrétiens, & surtout d'annéantir, s'il se pouvoit, celle de J. C. qui porte que le temple sera détruit, & qu'il n'y restera pas pierre sur pierre ; & celle de Daniël, qui assûre que la désolation durera jusqu'à la fin.

A ces nouvelles les Juifs transportez de joye pousserent partout des cris d'allegresse. Ils accoururent de toutes les parties du monde pour rebâtir leur temple, auquel on sçait que cette nation a de tout tems attaché sa destinée, rien ne fut épargné pour en jetter les fondemens avec éclat, & pour en hâter l'édifice. Ils firent faire, dit Theodoret, des pics, des pelles & des corbeilles d'argent, pour remüer & pour transporter la terre ; & les femmes les plus distinguées parmi eux se disputerent à l'envi la gloire d'aider à la porter dans le pan de leurs robes les plus précieuses.

Saint Cyrille Evêque de Jerusalem vit sans s'émouvoir cet orage qui se formoit contre nôtre sainte Religion ; il fut témoin de l'insolence, des insultes & des menaces des Juifs, qui dans leur prosperité inesperée ne parloient de rien moins que d'exterminer au plutôt tous les Chrétiens, & de les traiter comme ils avoient eux mêmes été traitez par les Romains. Mais cet saint Evêque ne fut touché, ni de ces vains préparatifs, ni de ces menaces en-

core plus vaines, il dit que la parole de Jesus-Christ étoit expresse, & que le temple ne seroit jamais rebâti, malgré les Juifs, & malgré Julien, leur zelé protecteur.

Voyons quel fut enfin l'évenement de cette entreprise, concertée avec tant d'éclat & de hauteur. C'est Ammien Marcellin qui nous le raconte lui-même, au commencement de son livre 23[e].

„ Pendant qu'Alypius aidé du Gouver„ neur de la Province pressoit fortement „ l'ouvrage, de terribles globes de feu „ sortirent des fondemens qu'ils avoient „ auparavant ébranlez par de violentes „ secousses. Les ouvriers qui recommen„ cerent souvent l'ouvrage furent brûlez „ à diverses reprises, le lieu devint inac„ cessible, & l'entreprise cessa. Voici les paroles originales: *Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius juvaretque provinciæ Rector, metuendi globi flammarum propè fundamenta crebris assultibus erumpentes, fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum: hocque modo elemento destinatius repellente cessavit inceptum.*

Ainsi la parole de Dieu fut inébranlable, & la sentence qu'il avoit portée fut executée dans toute son étendüe, s'écrie Saint Chrysostome, dans une de ses éloquentes oraisons contre les Juifs. Titus s'efforce en vain de sauver le temple, Julien tâche inutilement de le rétablir & de

détruire l'Eglise, ceque Dieu abbat ne peut être relevé, & ce que Dieu soutient ne peut être abbatu.

Les Peres & les Historiens de l'Eglise, tels que sont Socrate, Sozomene, Ruffin & Theodoret, entrent dans un plus grand détail de cet évenement mémorable. Saint Gregoire de Nazianze, Saint Ambroise & Saint Chrysostome, qu'on doit regarder à cet égard comme trois Auteurs originaux, puisqu'ils vivoient & qu'ils fleurissoient dans ce tems-là, l'un dans la Cappadoce, l'autre dans l'Italie, & le dernier dans la Syrie, racontent tous le même fait, avec des circonstances encore plus particulieres.

Ils disent, que tandis qu'on travailloit aux fondemens du temple, un tourbillon impétueux emporta dans un instant le sable, la chaux, & les autres materiaux, dont on avoit fait des amas prodigieux. Un tremblement de terre survenant tout à coup, jetta au loin de tous côtez de grands quartiers de pierres qu'on avoit assemblez, fit tomber presque tous les édifices d'alentour, & renversa les portiques où logeoient un grand nombre d'ouvriers, qui furent accablez sous leurs ruines. Le feu consuma les marteaux, les scies, les ciseaux, & les autres outils qu'on avoit préparez. Des torrens de flammes sortant de la terre, & courant çà & là, brûlerent & consumerent tout ce qui se trouva sur leur passage.

Ils ajoutent, que la nuit ſuivante, & le jour d'aprés, on vit paroître en l'air la figure d'une Croix toute éclatante de lumiere, & que ce fut là comme un trophée de la victoire inſigne que Jesus-Christ venoit de remporter ſur ſes ennemis; que tous les habits ſe trouverent en même tems marquez de la figure d'une Croix pareille, que les Juifs ne pûrent jamais effacer, quelque ſoin qu'ils ſe donnaſſent pour cela.

Saint Chryſoſtome, qui parloit de ce prodige 20 ou 25 ans aprés qu'il fut arrivé, dit que pluſieurs de ſes auditeurs ont pû en être les témoins oculaires. Il aſſûre, qu'on voyoit encore les fondemens creuſez, & les reſtes de cette entrepriſe abandonnée, & Saint Gregoire de Nazianze ne craint pas même de dire, que dans le tems qu'il parloit on voyoit encore ſur les habits des Juifs ces Croix ineffaçables.

Enfin, ce prodige du temple de Jeruſalem eſt tout à la fois, & ſi éblouïſſant, & ſi bien atteſté, que je ne crains pas de dire, que depuis le tems des Apôtres nous n'en connoiſſons point, ni de plus admirable, ni de plus authentique que celui-là, & Saint Chryſoſtome a eû grand ſujet de dire à cette occaſion, que Dieu a voulu faire les plus grands miracles pour ſoutenir la divinité de Jesus-Christ, dans le tems que l'enfer faiſoit ſes derniers efforts pour la détruire.

Mais je m'éloignerois trop des bornes étroites où je me suis renfermé, si je m'étendois davantage sur le témoignage des Peres, ou des autres Auteurs de nôtre Religion. Ce ne sont que ceux de nos ennemis qui doivent faire le fond de cet ouvrage, ou si l'on peut y en faire entrer quelques autres, ce ne doit être que legerement, & pour faire mieux sentir l'exacte verité des premiers par leur entiere conformité avec les nôtres.

Je ne tirerois pas de la sincerité & de la bonne foi d'Ammien Marcellin tout l'avantage qu'on en peut tirer pour la gloire de Jesus-Christ, & pour l'interêt de la verité, si à cette narration dont nous venons de parler, je ne joignois aussi le judicieux caractere qu'il fait de la Religion Catholique, & de l'Empereur Constance, qui la persecutoit crüellement.

C'est à la fin du livre 21. où ce sincere Historien, parlant de la confusion & du désordre que cet Empereur mit dans la Religion en protegeant les Ariens, & en assemblant des Conciliabules les uns sur les autres, pour y opprimer les Evêques Catholiques, dit ces mémorables paroles, qui ne peuvent pas être suspectes dans la bouche d'un payen.

„ L'Empereur Constance, se livrant à „ son esprit superstitieux, & s'égarant dans „ un faux zele, troubla la Religion Chré- „ tienne, simple & précise par elle même,

„ Il y excita souvent des divisions, en s'ap-
„ pliquant à l'examiner avec curiosité, plûtôt qu'à la regler sérieusement, & il fomenta ces divisions par de vaines disputes de paroles. Il ruina absolument les voitures publiques, en les faisant servir sans cesse à faire aller & venir de nombreuses troupes d'Evêques, pour tenir des Conciles, où il vouloit tout regler selon son caprice, & se rendre arbitre de la Religion. Voici les paroles originales.

Christianam Religionem absolutam & simplicem anili superstitione confundens, in quâ scrutandâ, perplexiùs quàm componendâ, graviùs excitavit dissidia plurima, quæ progressa fusiùs aluit concertatione verborum; ut catervis Antistitum, jumentis publicis ultrò citròque discurrentibus per Synodos, quas appellant, dum ritum omnem ad suum trahere conatur arbitrium, rei vehiculariæ succideret nervos.

Ces disputes de paroles, dont parle ici nôtre Historien, n'étoient autre chose, comme on le comprend aisément, que les deux termes d'*Homoousios*, & d'*homoiousios*, c'est à dire, de *consubstantiel*, & de *semblable en substance*, qui par la difference d'une seule lettre distinguoient les Catholiques des Ariens, & causoient tant de malheurs à l'Eglise.

Du reste, il ne faut pas chercher à affoiblir la force de ces deux témoignages

d'Ammien Marcellin, en s'imaginant peut-être qu'il s'étoit laiſſe prévenir, tout Gentil qu'il étoit, en faveur de nôtre Religion. Pour connoître combien une telle idée ſeroit fauſſe, il ne faut que rappeller ici avec quelle liberté, ou même, avec quels termes injurieux il condamne les funeſtes diviſions que l'hereſie d'Arius excita dans ce tems-là dans le ſein du Chriſtianiſme. C'eſt dans le livre 22. où parlant de la malignité avec laquelle l'Empereur Julien fomentoit la diſcorde entre les Catholiques & les Ariens, pour les détruire les uns par les autres, il fait cette reflexion, d'autant plus offenſante pour les Chrétiens, qu'elle étoit faite avec plus de fondement. Il dit, que Julien ſçavoit bien par experience qu'il n'y a point de bêtes ſi pernicieuſes aux hommes, & qui leur faſſent tant de mal, que la plûpart des Chrétiens s'en font les uns aux autres: *Nullas tam infeſtas hominibus beſtias, ut ſunt ſibi ferales plerique Chriſtianorum, expertus.*

Un homme qui épargne ſi peu les Chrétiens, lorſqu'il en trouve l'occaſion, ne peut pas certainement paroitre ſuſpect, quand la force de la verité, & la ſincerité dont il fait profeſſion, arrachent de ſa bouche quelque témoignage déciſif en faveur de la veritable Religion.

Ce qu'on vient de lire eſt un morceau détaché d'un ouvrage que le Pere de Colonia

Jesuite acheve. Un si beau dessein demandoit un Ecrivain tel que lui : il a permis qu'on communiquât au Public cette partie de son ouvrage, pour pressentir le jugement des Connoisseurs. Nous pouvons lui répondre de leur approbation, & du succès de son ouvrage.

ARTICLE CXXXIII.

POESIE SACRE DI FILIPPO Marchesélli Riminese. C'est à dire, *Poësies sacrées du Seigneur Philippe Marchesélli, natif de Rimini.* A Venise, chez Bortoli, 1711. *In octavo, pages* 252.

LA dignité de la poësie, consacrée dans son origine au culte divin, est avilie, lors même qu'on l'employe à celebrer les Heros : elle est profanée quand on la rend l'esclave des passions, ce qui n'est que trop ordinaire. Il y a eû pourtant dans toùs les siécles, & dans tous les païs, de grands génies, qui lui ont conservé son ancien & veritable usage. Feu Monsieur Marchesélli tiendra parmi eux un rang distingué : sorti d'une illustre famille originaire de Ferrare, il naquit l'an 1665. à Rimini, où sa famille est établie ; il prit dans le College Romain un goût pour les belles Lettres, & pour la vertu, qu'il n'a jamais perdu. Son penchant pour la poë-

ſie étoit ſoutenu par un talent rare de penſer, & de s'exprimer toujours d'une maniere grande, & auſſi élevée que les ſujets qu'il a choiſis. Conſtant dans la pratique des vertus chrétiennes, il s'eſt garanti des pieges de l'amour profane, & n'a point infecté ſes poëſies de la morale vicieuſe que cet amour inſpire; l'Ecriture ſainte, les Myſteres de la Religion, les prieres de l'Egliſe, lui ont fourni une matiere conforme à ſes inclinations. Il paroît inſtruit à fond des choſes qu'il traite, auſſi habile Théologien, que Poëte ſublime. L'exactitude de ſa ſcience, & la beauté de ſon eſprit, brillent ſur tout dans *ſon poëme ſur la Conception immaculée de la ſainte Vierge.* Il s'eſt propoſé Dante pour modele dans ce poëme, & il égale le grand modele qu'il s'eſt propoſé. C'eſt au Seigneur Carlo Marcheſelli ſon frere, heritier de ſon eſprit & de ſes vertus, que le Public eſt obligé de la magnifique édition de ſes poëſies ſacrées. Le fameux Marquis Orſi, qui n'a pû vaincre la modeſtie de l'Auteur, a été plus heureux dans les inſtances qu'il a faites à ſon illuſtre frere. Comme le Marquis Orſi eſt aſſûrément le meilleur juge des ouvrages d'eſprit qui ſoit en toute l'Italie, ſon ſuffrage doit emporter tous les autres. La lettre de ce Marquis; qui ſert de préface aux poëſies ſacrées, eſt une piece achevée, où Monſieur Orſi confond, auſſi ſolidement, que ſpirituellement, le

faux goût de ces esprits voluptueux ; qui croyent qu'on ne peut allier la pieté & la poësie ; il y distingue finement deux especes d'obscurité, celle qui vient de la sublimité des matieres qu'on traite, & qui n'est pas blamable, & l'obscurité que cause une expression confuse & embarrassée ; obscurité qu'on ne peut trop éviter, & que Monsieur Marcheselli a heureusement évitée. S'il est donc obscur en quelques endroits, c'est la hauteur du Mystere qui répand sur une diction claire de majestueuses tenebres. Le sonnet que nous transcrivons donnera la juste idée du stile de l'Auteur, il applique à la sainte Vierge ce passage de la Genese : *Fiat lux.*

Allor che per dar forma all'opra immensa :
Era il gran Fabbro alla materia intorno.
Pria ne volle illustrar quell'ombra intensa,
Onde à vivi poi fosse almo soggiorno.
Non piacque à luy però, che della densa
Caligo uscisse il sol di raggi adorno.
Pria del sol fe la luce. Erra chi pensa
Che sia padre di quella il Re del giorno.
Tal dello stesso Fabbro anco fu cura
Del Figlio in sull'idea, che poi n'uscio,
Far chi fosse di lui Madre, figura.
Non di tenebre dunque : egli sortio
Altro sol d'altra luce. Or quanto pura
Sara la luce, il di cui sole è Dio ?

ARTICLE CXXXIV.

DISSERTATION SUR L'OFFRANDE du pain & du vin aux Messes pour les Défunts. A Trevoux, & se vend à Paris, chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques vis-à-vis la Fontaine S. Severin aux armes de Dombes. *Brochure de 39 pages.*

LE R. P. Poupart Religieux de Picpus, déja connu par d'autres dissertations dont on a parlé dans ces Memoires, addresse celle-ci à Mr. Roze, Doyen de N. D. des Champs à Beaumont sur Oise ; & il veut montrer, que la coûtume d'offrir du pain & du vin aux Messes pour les défunts, est passée des Juifs & des Gentils aux Chrétiens.

La preuve qu'il en apporte, est que les Juifs & les Gentils l'ont pratiquée. Pour les premiers, il cite le livre de Tobie ch. 4. v. 18. & Jeremie ch. 16. v. 7. On ne sçait cependant si ces deux endroits conviennent bien à l'intention de l'Auteur, & s'ils ne marquent pas seulement des repas funebres instituez pour consoler ceux qui avoient perdu leurs proches. Car Tobie recommande expressément à son fils de ne point manger en ces occasions avec les Assyriens, & Jeremie prédit que la calamité des Juifs sera si grande, qu'il n'y

aura, ni düeil, ni repas, pour consoler les enfans de la mort de leur pere & de leur mere.

Supposant que les Juifs missent du pain & du vin sur les tombeaux, il demande si cet usage étoit né chez eux, ou venoit originairement des Gentils? Il répond, que la présomption seroit que ceux-ci en ont donné l'exemple, d'autant plus qu'il n'y en a rien dans la loi, & que Tobie transporté en Assyrie est le premier qui en fasse mention. Toutefois, poursuit-il, les Juifs prétendoient en cela faire une action de pieté; & sur le chapitre de la pieté & de la religion, ils ne prenoient point de leçons des Gentils, & ne se rendoient point leurs imitateurs. D'ailleurs, dira-t'on que c'est des Gentils qu'ils apprirent à offrir des sacrifices, à faire des libations, & à pratiquer d'autres ceremonies qui leur ont été communes avec eux? On voit que le P. Poupart est bien éloigné des sentimens de Maïemonide, de Spencer & de Marshan.

L'Eglise donc garda, continüe-t'il, l'usage de la Synagogue dans l'offrande du pain & du vin aux funerailles, comme elle en a retenu d'autres, pour ménager l'esprit des Juifs qui avoient de l'attachement à leurs anciennes pratiques.

Mais enfin, dit-il, il y a aussi en cela un mélange de Gentilité que l'Eglise a rectifié: il est même persuadé que le tout

vient des Gentils, étant notoire qu'aux funerailles ils offroient du vin, de l'eau, de l'huile, du lait, de la farine, de la chair, du poisson, & sans doute du pain, puisqu'ils faisoient des repas. Il s'étend ensuite à montrer la conformité de ce que nous observons à l'égard des morts, avec ce que faisoient les Gentils, comme de leur fermer les yeux, de les embaumer, les porter à la sepulture avec des luminaires, les couvrir de fleurs, les habiller, ou les ensevelir proprement, leur ériger des tombeaux, les loüer par des oraisons funebres. Il remarque néanmoins, qu'il paroît par Minucius Felix que les premiers Chrétiens ne jettoient point de fleurs sur les morts, & que les Gentils leur en faisoient un reproche. Il trouve même le dixain, le trentain, le quarantain, le bout de l'an; & le neuviéme jour d'après la mort, qui semble, au rapport d'Apulée, avoir été principalement observé, comme le terme des ceremonies funeraires l'étoit aussi dans l'Eglise du tems de Theodore de Cantorberi.

Nôtre *Requiescat in pace*, selon l'Auteur, répond à ce qu'ils disoient, *vale*, *adieu.* S'ils n'avoient pas la coûtume de jetter de l'eau lustrale sur les tombeaux, du moins en passant auprès ils jettoient de la terre, en disant, *sit tibi terra levis*, „ Que la terre ne soit pas pesante sur vous, „ qu'elle ne vous charge pas. On ne sça-

 voit

voit pas que la coûtume a été que les passans jettassent de la terre sur les tombeaux qu'ils trouvoient en leur chemin, & on avoit pris ces paroles, *sit tibi terra levis*, comme une formule & un témoignage de la compassion en mettant les morts sous la terre, & c'est par cette raison qu'elles terminent un grand nombre d'épitaphes. On se souvient de les avoir vûës tournées en imprécation, *Que la terre ne pese pas sur toi, afin que les chiens déterrent tes os* [a]. On a vû aussi quelque épitaphe qui porte: *Que le tombeau ne soit pas pesant* [b].

L'Auteur sur la fin de sa dissertation parle des repas funebres. " Nous appellons „ les Fidelles avec les Prêtres & le Clergé, „ dit Origene [c]. Nous invitons les indi„ gens, nous rassasions les pauvres, les „ pupilles & les veuves; afin que la cele„ brité se fasse en mémoire des défunts. Comme les abus se glisserent dans ces sortes de repas, ils ont été abolis. S. Augustin, dans un sermon sur la Fête de la Chaire de S. Pierre à Antioche le 22. de Février dit, qu'elle a été instituée pour détourner les Chrétiens de faire comme les Payens, qui passoient ce jour là en bonne chere à l'honneur des morts, & un Concile de Tours en 566. se plaint de ce désordre.

Il y a de l'érudition dans cette disserta-

[a] *Martial l. 9. Epigr. 30.* [b] *Apud Gruterum 63.* [c] *L. 3. in Job.*

tion ; mais on est persuadé que l'offrande dont il s'agit a pris naissance dans le Christianisme même. Les Fidelles offroient le pain & le vin pour le sacrifice, & les proches des défunts en offroient en leur nom, pour témoignage de ce qu'ils étoient décedez dans la Communion de l'Eglise.

ARTICLE CXXXV.

TRAITE' DES ALIMENS DE Carême, où l'on explique les differentes qualitez des legumes, des herbages, des racines, des fruits, des poissons, des amphibies, des assaisonnemens, des boissons même les plus en usage, comme de l'eau, du vin, de la biere, du cidre, du thé, du caffé, du chocolat; & où l'on éclaircit plusieurs questions importantes sur l'abstinence, & sur le jeûne, tant par rapport au Carême, que par rapport à la santé. Par Monsieur Nicolas Andry, Conseiller, Lecteur & Professeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Professeur des Ecoles de la même Faculté, & Censeur Royal des livres. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques 1713. *In.*12. *Deux tomes. Tome premier pages* 519. *Tome second pages* 402.

LE traité des alimens n'est pas une seconde édition *du Regime de Carême*

imprimé il y a trois ans, & dont nous rendîmes compte dans les *Memoires du mois de Decembre* 1710. C'eſt un ouvrage preſque tout nouveau, augmenté de plus de la moitié, mis dans un meilleur ordre, & tel que la Faculté de Medecine de Paris en corps aſſûre le Public dans une approbation autentique, que la lecture de ce livre occupera les plus Sçavans avec plaiſir, & que les autres y trouveront des inſtructions neceſſaires, ſoit pour raſſûrer les eſprits foibles, ſoit pour lever les ſcrupules d'une morale mal entenduë. Qu'on ne ſoupçonne l'Auteur d'aucun relâchement, Meſſieurs Berthe & Baillard, Docteurs de Sorbonne, répondent de l'exactitude de ſa morale.

Monſieur Andry a entrepris cet ouvrage, pour juſtifier la pratique du Carême par rapport à ſes deux devoirs eſſentiels, l'abſtinence & le jeûne, & pour détruire les préjugez qui la font regarder comme l'écüeil de la ſanté le plus dangereux. Il convient, il prouve même, que les alimens maigres ſont moins ſains & moins nourriſſans que la viande; mais en même tems il fait voir par un examen détaillé de ces mêmes alimens, que la plûpart ne laiſſent pas d'être innocens, & quelquefois ſalutaires, ſoit par leur propre nature, ſoit par le moyen des préparations qu'ils reçoivent, & dans le détail deſquelles il ne fait pas difficulté de deſcendre. Il prouve

avec une pareille netteté, que le jeûne affoiblit le corps, mais qu'il ne le détruit pas.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La premiere explique à fond la nature des alimens maigres. Elle contient une refutation complette de tout ce qu'on lit sur cette matiere dans *le traité des dispenses du Carême.* On peut dire en general, que Monsieur Andry n'a point fait dépendre ses idées de son goût, qu'il a pris des guides plus sûrs, la raison & l'experience; qu'il confirme toujours ses décisions par celles des plus illustres Medecins, anciens & modernes. Hippocrate est celui auquel il s'est le plus attaché. Nul Auteur, dit-il, en rendant raison de son attachement, nul Auteur n'écrit avec moins de faste & plus de lumiere, on ne trouve nulle part tant de précision & de discernement; Hippocrate copie la nature, & ne parle qu'après elle; on sent la verité de tout ce qu'il dit, & quand il caracterise un aliment, il faut, ou n'en avoir jamais fait usage, ou s'aveugler soi-même, pour ne pas convenir des qualitez qu'il lui attribüe. Deux articles transcrits mettront le Lecteur en état de juger de lui-même de la méthode de l'Auteur, le hazard nous offre celui des écrevisses, & celui des harengs, & nous les copions.

Des écrevisses.

L'écreviſſe eſt un poiſſon cruſtacé, fait à peu près comme le ſcorpion, mais beaucoup plus gros, & qui a comme cet inſecte des pates diſpoſées en maniere de ſerres, ou tenailles. Il ſe nourrit d'herbes, de grenoüilles, & de cadavres de divers animaux.

Les écreviſſes, ſoit de mer, ſoit de riviere, ont une chair fort nourriſſante, mais qui ſe digere lentement. Le ſuc en eſt addouciſſant, & convient particulierement dans les chaleurs de poitrine, dans la toux, & même, comme le remarque le ſçavant Rivinus, dans le ſcorbut, dans la melancolie, dans les douleurs de rate, dans la goute, & dans toutes les indiſpoſitions qui viennent d'une trop grande acreté d'humeurs. Les écreviſſes ſont un des meilleurs mets de Carême. On les mange en ragoût, en hachis, en tourtes, en ſalades; il s'en fait des coulis excellens, & il n'y a point de bonne biſque où elles n'entrent. L'uſage des écreviſſes eſt d'un grand ſecours contre l'exceſſive maigreur; mais il ne faut pas qu'il ſoit trop continüé, car leur ſuc renferme quelque choſe de narcotique, qui à la longue peut faire du tort à la ſanté.

Du reſte, c'eſt un fort bon manger que l'écreviſſe, ſoit hommar, langouſte,

chevrette, ou autre; & s'il eſt vrai, que les ſauterelles, dont ſaint Jean Baptiſte ſe nourriſſoit dans le deſert, fûſſent effectivement des écreviſſes, comme le veut l'Auteur du traité des Diſpenſes, il faut dire que ſelon cet Auteur ſaint Jean dans ſa vie pénitente ne faiſoit point ſi mauvaiſe chere; car l'Anonyme, ainſi que nous l'avons déja remarqué, prétend que les moules, les huitres, les écreviſſes, ſont des mets délicats pour un tems de pénitence, & qu'on en a trop à craindre pour la pieté chrétienne. Il ajoute, que cela eſt vrai, ſurtout ſi on s'en fait des ragouts. Pour ce dernier article, il n'y a pas d'apparence que ſaint Jean raffinât beaucoup ſur la maniere d'apprêter les écreviſſes; mais comme, ſelon nôtre Auteur, l'écreviſſe même ſans qu'on en faſſe des ragouts, ne laiſſe pas d'être un aliment qui convient peu dans la pénitence, il n'eſt pas hors de propos d'examiner ſi ſaint Jean, qui faiſoit profeſſion d'une vie auſtere, ne peut point être ſauvé ici de la cenſure de l'Anonyme.

Sur quoi ſe fonde donc l'Anonyme, pour changer ainſi en un mets ſi peu propre, ſelon lui, à la pénitence, les ſauterelles de ſaint Jean? Voici ſa conjecture. Peut-être, dit-il, étoit-ce ces ſortes de poiſſons, (des écreviſſes) que les ſauterelles dont ſaint Jean ſe nourriſſoit dans le deſert, du moins ſçait-on certains rivages

de mer, où les pauvres vivent en été d'une eſpece de langouſtes, que le peuple appelle ſauterelles.

Voilà donc la raiſon pourquoi nôtre Auteur croit que les ſauterelles de ſaint Jean étoient des écreviſſes; c'eſt qu'il y a des écreviſſes nommées langouſtes, qu'en certains païs le peuple appelle ſauterelles. Ainſi les ſauterelles de ſaint Jean étoient peutêtre de ces écreviſſes, ou langouſtes. Mais cette conjecture eſt fort mal fondée; la langouſte appellée ici par le peuple ſauterelle, ſe nomme en Grec *κάραβος*, qui eſt le nom d'une eſpece d'écreviſſe. Or dans le paſſage où il eſt dit que ſaint Jean ne vivoit que de ſauterelles: *Eſca autem ejus erat locuſtæ, & mel ſylveſtre*, le texte Grec ne porte point *κάραβος*, qui avoit déterminé *locuſtæ* à ſignifier une eſpece d'écreviſſe; mais il porte *ἀκρίδες*, qui ſignifie veritablement des ſauterelles; telles qu'on les voit dans les campagnes: *ἡ δὲ τροφὴ αὐτοῦ τῶν ἀκρίδες*, dit ſaint Matthieu. *Or ſa nourriture étoit des ſauterelles*, & ſaint Marc *καὶ ἐσθίων ἀκρίδας*, *& il mangeoit des ſauterelles.*

L'Anonyme s'eſt donc mépris, de croire que parce qu'il y a des écreviſſes, qu'en quelques païs le peuple appelle ſauterelles, c'étoit peutêtre de ces ſortes d'écreviſſes que ſaint Jean mangeoit, & non pas des ſauterelles. Il a crû ſa conjecture d'autant mieux fondée, qu'il n'a pû ſe perſuader

apparemment que les ſauterelles pûſſent être du nombre des alimens ; mais outre que chez les Orientaux c'eſt la coûtume d'en ſervir ſur table, du moins parmi les gens du commun, & qu'en Perſe, & à la Chine, le peuple mange des ſauterelles frites au beurre, nous remarquerons que ces ſortes d'animaux ſont même de ceux que Dieu permit expreſſément à ſon peuple de manger. Au reſte, ſi l'on en croit Diodore de Sicile, cette nourriture eſt aſſez mal ſaine, puiſqu'il aſſûre, que les peuples qui en uſent ne vivent pas longtems. Cependant Dioſcoride, qui avoit voyagé chez ces peuples, & qui étoit né dans leur voiſinage, ne remarque rien de tel. Quoi qu'il en ſoit, il y a toute apparence, par les obſervations que nous venons de faire, que les ſauterelles de ſaint Jean étoient de veritables ſauterelles ; c'eſt à dire, des ſauterelles volantes & à quatre pieds, telles qu'elles ſont décrites dans le Levitique. Mundius & Pierre Gontier ſe déclarent fort pour ce ſentiment, quoiqu'ils n'en apportent pas la raiſon : *Hic cibus*, dit le premier, *Judæis non fuit interdictus, & veriſimile eſt Baptiſtam locuſtis hujuſmodi, non ceratiis, ut quidam volunt, victitaſſe. Noſtræ locuſtæ*, dit le ſecond, *alis conſtant, & ſaliunt ; ſaltatrices, ſauterelles, Gallis dicuntur. Fuerunt hæ cibus D. Joannis Baptiſtæ.*

Sept. 1713.

Les écreviſſes ont dans la tête une petite pierre blanche de la groſſeur d'un pois, & quelquefois plus groſſe, faite comme un œil, laquelle s'appelle pour cette raiſon œil d'écreviſſe; cette pierre, comme on ſçait, eſt de grand uſage en Medecine pour purifier le ſang, & pour abſorber les acides; on l'employe en poudre, mais une proprieté qui doit rendre l'écreviſſe bien recommandable, c'eſt d'être propre contre la morſure des chiens enragez. On fait brûler des écreviſſes dans une poëlle de cuivre juſqu'à ce qu'elles ſoient en cendre, & on donne tous les matins pendant quarante jours une petite cüeillerée de cette cendre délayée ſimplement dans de l'eau. Galien vante extremement ce remede, qu'il dit avoir appris d'Æſchrion ſon maître; & il aſſûre, que c'eſt un remede qui toutes les fois qu'on l'a employé a réüſſi heureuſement.

Des Harengs.

Le hareng eſt un petit poiſſon de la taille du dard, ou du gardon, bleu ſur le dos, blanc ſur le ventre, & qui a la figure d'une petite aloſe. Il y a le hareng frais, le hareng ſalé, le hareng pec, & le hareng ſaur, ou ſauret. Le hareng frais, autrement dit le hareng blanc, eſt celui qu'on mange au ſortir de la pêche; le ſalé, celui qu'on a mis au ſel pour le garder; le pec, celui

que l'on mange crud, après l'avoir fait désaller & égouter; le saur enfin, ou sauret, celui qui a été seché à la cheminée, & que le menu peuple appelle *de l'appetit*. Le hareng est un poisson de passage, & la pêche pour cette raison en est permise les Fêtes, & les Dimanches, suivant un chapitre des Decretales.

Il y a une espece de hareng marqué à chaque côté du corps d'une tache ronde, noirâtre aux uns; & jaune aux autres, lequel ne passe gueres la longueur du doigt. Du reste, il ne differe de l'autre, qu'en ce que le premier ne se nourrit que d'eau, au lieu que celui-ci se nourrit aussi d'algue, & d'herbes marines, comme on le voit en l'éventrant; ils sont l'un & l'autre également bons à manger.

Willughbi, dans son histoire des poissons, dit que Guillaume Benkeldius s'est immortalisé, pour avoir trouvé le moyen de saller les harengs, & de les encaquer. Il ajoute, que Charles V. étant venu dans les Païs-Bas, fut curieux d'aller voir, avec la Reine de Hongrie sa sœur, la sepulture de cet homme. Mais sans vouloir diminüer l'obligation qu'on peut avoir à Benkeldius, nous ne ferons pas difficulté de dire, avec le sçavant Horstius, que le hareng sallé, de quelque maniere qu'on le mange, soit roti, ou autrement, est assez mal-sain, & qu'il ne peut convenir qu'à des estomacs forts & robustes, parceque

cette préparation l'a dépoüillé des sucs doux & moëlleux qu'il renfermoit. Le hareng fumé, ou saur, est encore pire, la fumée l'ayant rendu très-acre. Celui que l'on a fait dessaller est moins mal-sain, mais comme on ne sçauroit en le dépoüillant de son sel le rétablir dans son premier suc, il est toûjours fort inferieur au hareng frais, & n'a jamais la chair si moëlleuse & si délicate. Le hareng frais est agréable au goût ; il se digere facilement, & nourrit bien ; il est fort sain roti sur le gril, & apprêté ensuite avec de bon beurre & un peu de verjus ; les jeunes gens, & les personnes d'un temperament chaud & bilieux, doivent éviter les harengs salez, ou fumez, ils le doivent surtout pendant le Carême, où le jeûne rend le corps plus susceptible des mauvaises impressions du sel. Comme on fait ordinairement secher le poisson dont il s'agit, on l'a appellé en François haran, hareng, ou harenc, du Latin *harens*, ou *harescens*, qui devient sec, mot tiré d'*hareo, haresco*, qui s'est dit autrefois pour *areo*, *aresco*. Ensorte que hareng signifie, *poisson qu'on fait secher*; d'où est venu le proverbe, *sec comme un hareng*. Le nom de hareng, dit néanmoins l'Auteur du traité des Dispenses, est tout à fait barbare, qui ne tient, ni du Grec, ni du Latin ; ce sont ses termes.

Le hareng a ses usages en Medecine,

quelques-uns conseillent, pour appaiser les douleurs de la goutte, d'appliquer sur la partie malade un hareng salé, ouvert en long par le milieu. Nous pouvons rendre témoignage ici à la bonté de ce remede, que nous avons vû réüssir plusieurs fois. La cendre de hareng bûë jusqu'à un demi-gros, ou un gros, dans un peu de vin blanc, est bonne pour détacher le gravier des reins.

Le sçavant Auteur a traité avec la derniere exactitude, & fort amplement, la question tant de fois agitée, s'il est permis de manger des macreuses, & des pilets, les jours d'abstinence ? Il ne laisse rien à désirer pour la décision de cette question. Il démontre la fausseté d'un prétendu Decret d'Innocent troisiéme, & d'une déliberation supposée de la Faculté de Paris, qu'un Auteur a écrit en avoir défendu l'usage. Il donne enfin une regle très-sage pour terminer de semblables questions, pour lever les scrupules, & prévenir l'abus dans l'usage des oiseaux aquatiques. Nous ne devons pas l'omettre. Tout animal, 1°. ou de même élement, 2°. ou de même goût, & même saveur que les poissons, 3°. ou enfin de même sang froid que le sont la plûpart de ces animaux, se peut manger les jours maigres comme le poisson ; tout autre est défendu.

Cette regle est évidente, & ne laisse au-

cun lieu au ſcrupule, ou au doute. Les perſonnes les plus ſimples peuvent connoître, comme les plus habiles Phyſiciens, les animaux qu'elle admet, & ceux qu'elle exclut. Il n'eſt beſoin, que du doigt, pour toucher leur ſang; que de l'œil, pour voir leur élement; que de la langue, pour goûter leur chair.

C'eſt en ſe ſervant de cette regle que l'on connoit, qu'il eſt licite de manger en tout tems des limaçons, des ſauterelles, des viperes, & autres ſemblables animaux, même terreſtres, comme la tortuë de terre; parceque ces animaux ont le ſang froid au toucher.

C'eſt auſſi par la même regle, qu'on ne fait point difficulté de manger les jours maigres des grenoüilles & des loutres, nonobſtant leur ſang chaud, parceque ces animaux vivent longtems ſous l'eau, comme le poiſſon, ſans être ſuffoquez.

Enfin, on voit par là, que la macreuſe ne doit point être compriſe ſous le nom de chair, puiſqu'elle a le goût & la ſaveur du poiſſon, & que de plus, à conſulter le toucher, ſon ſang eſt plus froid que chaud. Il ne peut naître aucun abus de cette regle, elle ſert plûtôt à prévenir l'abus, & elle n'ajoute rien à l'uſage toleré; elle fait voir ſeulement la raiſon de la tolerance, qui n'a rien de contraire à la fin du précepte, quoiqu'elle accompagne le précepte de quelque addouciſſement.

Sept. 1713.

L'Eglise est une mere sage, qui en établissant la loi du maigre, n'a pas voulu en exiger l'observance dans une rigueur qui pût dégenerer en chicanne & en minutie; son intention a été d'affoiblir le corps par la privation des viandes qui peuvent donner le plus de vigueur: or celles qu'elle tolere ne sont nullement de cette nature; le castor même préferable entre toutes, est d'une substance grossiere, pesante à l'estomac, difficile à digerer, peu nourrissante, & d'un goût sauvagin fort désagréable.

Mais en même tems que la regle découvre ce qu'il y a de licite dans l'usage, elle fait aussi connoître & reprime l'abus qui se pourroit introduire contre la fin du précepte, comme de mettre au nombre des animaux permis en Carême, la foulque, ou poule d'eau, qui n'a rien de nôtre regle qui en puisse legitimer l'usage les jours maigres. 1°. Son sang est constamment chaud. 2°. Elle ne peut demeurer longtems sous l'eau sans être suffoquée. 3°. Elle a tout le goût & toute la saveur de la chair. C'est à la verité un animal aquatique, qui est presque toûjours sur l'eau, qui cherche sa nourriture dans l'eau, qui fait son nid & couve ses œufs sur des roseaux au milieu des eaux, ou des marais; mais qui ne tient non plus de la nature du poisson, que le canard sauvage, dont personne ne doute que l'usage ne soit illicite les jours maigres.

Une regle si claire & si sûre, pour le discernement de ce qui est chair, & de ce qui ne l'est pas, doit suffire sans doute pour dissiper les scrupules qu'on pourroit se faire à cette occasion, & pour mettre là-dessus les consciences en sûreté & en repos.

La seconde partie, qui commence avec le second volume, explique la nature des assaisonnemens, dont le choix est si important pour la santé.

La troisiéme partie résout, d'une maniere judicieuse & solide, plusieurs difficultez sur le jeûne. L'Auteur y traite aussi des boissons, de l'eau, du vin, de la biere, du cidre, du poiré, du caffë, du thé, du chocolat; on sçait combien la boisson contribuë, ou nuit à la santé; rien n'est donc plus utile qu'une instruction, où la nature & les effets des differentes boissons soit approfondie, telle que le sçavant Auteut nous la donne. Il propose une nouvelle maniere de se servir du caffé, plus salutaire que celle qui est en usage; elle merite que nous en fassions part à nos Lecteurs.

Jusques ici on n'a reconnu qu'un moyen pour se servir du caffé, qui est de le brûler; il y en a un autre néanmoins, auquel il est étonnant qu'on n'ait point encore pensé. C'est de tirer la teinture du caffé, comme on tire celle du thé, & d'en faire par cette méthode toute simple

une boiſſon d'autant meilleure, qu'on n'y peut rien ſoupçonner d'aduſte, & que de plus elle doit contenir un extrait naturel de ce qu'il y a dans le caffé de moins fixe, & de plus étheré, c'eſt à dire, la partie la plus mercurielle, la plus legere, & en même tems la plus douce de ce mixte, au lieu qu'en le brûlant on eſt cauſe qu'il ſe diſſipe beaucoup de ce principe mercuriel, de cet eſprit doux & ſubtil. Toujours eſt-il conſtant, que par la préparation ordinaire le caffé perd conſiderablement de ſon poids; & ſi on veut l'éprouver, on verra que le décher eſt de cent vingt grains ſur une once, c'eſt à dire, de près de deux gros; diminution trop grande, pour que la diſſipation des eſprits volatils, qui ſont les premiers à s'évaporer, n'y ait beaucoup de part. Quoiqu'il en ſoit, voici comment ſe doit préparer cette boiſſon. Il faut prendre un gros de caffé en feve, bien mondé de ſon écorce, le faire boüillir l'eſpace d'un demi-quart d'heure au plus dans un demi-ſeptier d'eau; enſuite retirer du feu la liqueur, qui ſera d'une belle couleur citrine, & après l'avoir laiſſé repoſer quelque tems bien bouchée, la boire chaude avec du ſucre. Cette boiſſon exhale une odeur douce, qui ſe diſſipe aiſément, & elle a un goût agréable. Elle fortifie l'eſtomac, elle corrige les cruditez, & débarraſſe ſenſiblement la tête. Mais une qualité particuliere qu'on

y trouve ; c'eſt qu'elle addoucit l'acreté des urines, & ſoulage la toux la plus opiniâtre ; nous en avons fait l'experience ſur pluſieurs malades. Le même caffé qu'on a employé la premiere fois retient encore aſſez de ſa vertu pour pouvoir ſervir une ſeconde, & même une troiſiéme ; ce qui vient de ce que ce fruit, qui ne ramollit preſque point en boüillant, eſt d'une tiſſure extremement compacte, qui empêche que ce qu'il contient de plus ſubtil ne s'évapore tout d'un coup. Si on laiſſe boüillir longtems ce caffé ſur un grand feu, la couleur ſe charge, & la liqueur devient verte comme du jus d'herbe ; elle eſt moins bonne alors, parce qu'elle eſt trop remplie de parties terreſtres ; elle laiſſe même au fond du vaiſſeau un peu de limon vert, qui marque aſſez la groſſiereté de ces mêmes parties, il faut donc prendre garde de la faire trop boüillir ; avec cette précaution on peut s'aſſûrer d'avoir une boiſſon merveilleuſe, pour produire les effets ſalutaires que nous venons de marquer ; il y a même lieu de croire, que ſi l'uſage s'en introduit, ce ne ſeront pas là les ſeuls avantages qu'on en pourra retirer.

On peut juger, par ce peu de remarques, des ſecours que fournit l'ouvrage de Monſieur Andry, pour conſerver & reparer la ſanté. Le grand ſuccès de ce livre, & l'interêt public, devroient le porter

à nous en donner un aussi exact sur les alimens gras, & sur les fruits d'été.

ARTICLE CXXXVI.

ESSAIS ET RECHERCHES de Mathematique & de Physique. Nouvelle édition, augmentée d'un troisiéme volume, & de plus d'un tiers en chacun des deux premiers. Trois volumes in 12. *Par Monsieur Parent Professeur de Mathematique & de Physique de l'Academie Royale des Sciences* 1713. A Paris, chez J. de Nully ruë S. Jacques à l'image de S. Pierre, & C. Jombert, Quai des Augustins.

LA premiere édition des deux premiers volumes parut à Paris en 1705. sous le titre de, Recherches de Mathematique & de Physique. L'Auteur avoit alors dessein d'en donner une suite, qui auroit compris ce qui a paru de plus curieux & de plus utile dans ces deux Sciences depuis que l'on fait des Journaux, & l'auroit executé, s'il avoit été secondé; mais faute de cela il a été obligé de s'en tenir à donner au Public des extraits de ses differens ouvrages, (comme il le marque) auxquels il ne laisse pas d'en joindre quelques-uns d'Auteurs illustres, avec des annotations. Il donne, par exemple, dans le premier volume une analyse très-détail-

lée des Principes de Physique de Mr. Descartes, à laquelle il ajoute dans sa nouvelle édition une semblable analyse de la Méthode, de la Dioptrique, des Metéores, & de la Musique du même Auteur, avec des reflexions critiques & d'amples supplémens sur la plûpart des articles, dans lesquels on trouve plusieurs choses nouvelles; comme entr'autres ses explications sur l'aimant, sur les apparences des objets dans les differentes lunettes, sur la grêle étoilée, sur la joye & la tristesse par rapport aux sens &c. ce qui fait une espece de corps de Physique de plus de 500 pages, y comprise la table des articles analysez. Il a laissé dans ce volume quelques extraits curieux des anciens Journaux, qu'il avoit commencé de donner au Public dans la premiere édition, pour le diversifier davantage, & l'on y trouve outre cela differens mémoires de lui sur des sujets de Mathematique, de Physique, & de Metaphysique, avec toutes les tables & les éclaircissemens necessaires pour en rendre l'intelligence facile. Ce premier volume contient près de 800 pages en tout.

Le second volume ne contient pour la plûpart que des pieces de l'Auteur, à l'exception de quelques relations curieuses d'histoire naturelle. Il marque même près de trente mémoires qu'il a lûs en presence de l'Academie Royale des Sciences. On y

trouve auſſi des remarques & des ſupp
mens ſur quelques Auteurs illuſtres, co
me Archimede, Borelli, Perraut, C
ré, Huygens, Mariotte &c. des experie
ces & des tables ſur des ſujets de mécan
que & de Phyſique. Au reſte, il a jugé
propos d'en retrancher pluſieurs mémoir
qu'il s'étoit crû obligé d'inſerer dans
premiere édition, pour ſa défenſe cont
les critiques que Mr. Saurin avoit faites
ſes ouvrages ; principalement au ſuj
d'un corollaire de Mr. Huygens ſur la ve
tu centrifuge, que Mr. Parent avoit co
damné dans un Journal des Sçavans
Mai 1701. Il avertit le Public qu'il ne fa
ce changement que par le ſeul amour
la paix. Mais ce que les Sçavans trouv
ront de ſingulier à ce ſujet, c'eſt que M
Parent ſe ſentant preſſé par la critique
Mr. Saurin, dans le tems qu'elle éto
prête de voir le jour, & craignant de n'a
voir pas le loiſir de revoir cette queſtion
fond avant que la critique parût, (comm
il le remarque exprès) fit imprimer dan
le premier volume de ſa premiere éditio
une retractation, dans laquelle il reparoi
l'injure qu'il croyoit avoir faite à Mr. Huy
gens ; fondé ſur la 23 & 24^e^ propoſitio
du traité de la Pendule de cet Auteur, o
il démontre, [que la chûte des corps pe
ſans par tous les arcs ſenſibles d'une cy
cloïde renverſée, depuis un point quel
conque de la courbe juſqu'à ſon ſommet

ſont tout iſochrones entr'eux.] Par ce moyen il donnoit gain de cauſe tout entier à Mr. Saurin, lequel a joüi paiſiblement du fruit de ſa victoire depuis ſept années. Enfin Mr. Parent ayant revû cette matiere avec plus de loiſir, a reconnu le premier, que la démonſtration de Mr. Huygens n'étoit applicable qu'à des arcs ſenſibles de la cycloïde, & non pas aux inſenſibles, qui font tout le ſujet de la queſtion. C'eſt pourquoi il donne une démonſtration exprès, pour faire voir, que cette proprieté ſi celebre ne convient qu'à des arcs ſenſibles, comme on peut le voir à la page 808. &c. Cela étant démontré, M. Parent ſe trouve rétabli dans la poſſeſſion de l'honneur qu'il avoit cedé à Mr. Saurin avec trop de facileté, & trop de condeſcendance pour quelques Sçavans du premier ordre, qui l'avoient condamné. Ainſi le celebre Galilée ne s'eſt point trompé, en identifiant le tems des arcs de cercle indéfiniment petits, avec ceux de leurs cordes. C'eſt donc maintenant aux Sçavans judicieux à rendre juſtice à qui elle appartient. On trouve dans ce même volume, outre les tables, les éclairciſſemens & ſupplémens qui ſont neceſſaires pour en faciliter l'intelligence, de pareils éclairciſſemens & ſupplémens pour les élemens de méchanique & de Phyſique de Mr. Parent, qui furent imprimez en 1699. à Paris chez de Laune ruë S. Jacques. D'un autre côté l'Auteur a fort aug-

menté ce deuxiéme volume, par quantité de mémoires nouveaux qu'il y a ajoutez, ce qui le fait monter à près de neuf cent pages.

Enfin si le troisiéme volume n'est pas aussi ample que chacun de ces deux premiers, (puisqu'il ne contient pas plus de 600 pages, y compris les tables, éclaircissemens & supplémens, qui sont aussi très-étendus) en recompense les matieres en sont toutes nouvelles. Il y a aussi plusieurs mémoires qui ont été lûs dans l'Academie des Sciences sur des sujets de Mathematique & de Physique. Il y en a même quelques-uns qui pourroient fournir la matiere d'un volume entier, comme entr'autres, un discours sur l'infini de la Geometrie transcendante, dans lequel nonseulement l'Auteur prouve son existence, & en démontre les principales proprietez fondamentales; mais de plus, il fait voir qu'il est le même que celui que les anciens Géometres ont entendu sous le nom de quantité plus grande, ou moindre que toute quantité donnée. Son abregé de toutes les loix du mouvement qui ont paru depuis Descartes jusqu'à present, avec ses reflexions sur ces mêmes loix; le mémoire sur le progrès de la lumiere par differens milieux, sur les caustiques, & les lentilles, avec ses remarques & supplémens sur Mr. Huygens à ce sujet, où l'on trouve une nouvelle démonstration de la

réfraction, & de nouvelles quadratures physiques des caustiques; le mémoire sur les charges des voutes de toutes especes; un autre sur la rupture des corps durs, & le ployement des corps souples; un autre sur les corps liez entre-eux par des cordes & tirez sur un plan rude; ses clepsydres de nouvelle invention, par lesquelles il rend la descente de la surface de l'eau uniforme dans toute sorte de figure; le mémoire sur le marcher, le nager, le vol, le rampement, le glissement &c. des animaux, où la mécanique & la force du vol sont examinées & suivies dans le dernier détail. Il y a aussi une recherche qui paroîtra nouvelle & singuliere: c'est la situation la plus ferme des pieds en toutes sortes d'états, dans le marcher, la danse, l'escrime &c. On y trouve dans un seul mémoire le calcul des eaux de Mr. Mariotte commenté & supléé; la même chose dans un autre sur la Geometrie & la Statique d'Archimede. Ces deux derniers mémoires entr'autres pourront être fort utiles à tous ceux qui sont dans la pratique de la Géometrie, & des Mecaniques. Il a joint à tout cela des supplémens pour ce dernier volume qui valent des mémoires entiers, de sorte que la table seule, avec les supplémens qu'elle contient, remplissent plus de 60 pages. La cause de ces supplémens vient de ce que l'impression de ce dernier volume a duré près de cinq années, com-

me il le remarque. Le tout eſt enrichi de 33 planches en taille douce fort correctes. Il finit le troiſiéme volume par une table qui contient des titres & renſeignemens de 103 autres mémoires qu'il a donnez au Public, tant dans les livres de l'Academie, que dans les differens Journaux, par laquelle on voit que les premiers ſeuls ſe montent au moins à 72. Il joint à cette table des éclairciſſemens ſur ceux qu'il a inſerez dans les Journaux des Sçavans. Enfin, il y ajoute une liſte de 18 nouveaux problemes ſur des ſujets de Mathematique, leſquels il détermine, & propoſe à réſoudre aux Sçavans, comme dignes de leur application, & dont il promet de donner la ſolution dans la ſuite. Ces 18 problemes, avec 8 autres ſur les hydrauliques qu'il conſtruit & propoſe page 43. &c. & 8 autres encore ſur les charges des voutes anciennes & modernes qu'il indique & détermine, pages 163. & 169. & qui font 32 en tout, pourront occuper le loiſir des Sçavans Mathematiciens pendant le tems de la paix, du moins auſſi agréablement & auſſi utilement que ceux dont ils rempliſſent leurs livres. Nous rapporterons ſeulement ici les 18 premiers, parcequ'il n'en donne aucune ſolution.

1. D'un point donné ſur le plan d'un angle rectiligne auſſi donné, décrire un arc de cercle au dedans de cet angle, lequel ſoit d'un nombre de degrez donné.

2. Donner une ſolution aiſée du probleme réſolu impraticablement par Mr. Deſcartes ; ſçavoir , quatre ſpheres qui ſe touchent étant données, trouver le 5^e. & le 6e, qui les touchent toutes quatre. Item ,

3. Trois cercles qui ſe touchent étant donnez , trouver de même un 4^e. & un 5^e. qui les touchent tous trois. Ces trois derniers problemes ſont du 2^e. degré.

4. Trouver deux corps l'un à 24 faces, l'autre à 60 , toutes égales & ſemblables entre elles en chacun, & dont chacun ſoit circonſcriptible, & inſcriptible à une ſphere. Ces deux corps entr'autres ſont dans le fameux cabinet de Mr. Pajot à Bercy.

5. Démontrer que les trois racines réelles d'une équation du troiſiéme degré ſont en general inexprimables en lettres & en ſignes radicaux , & de même dans tous les degrez ſuperieurs impairs.

6. Démontrer que la fameuſe proportion de Kepler des quarrez des vîteſſes abſoluës en raiſon inverſe des diſtances à l'axe a lieu pour tous les points du ciel.

7. Trouver les centres de rupture de la quadratrice de Dinoſtrate rompüe en plan , en côté , & en ſolide.

8. Trouver ceux de la logaritmique rompüe de même.

9. Trouver ceux de la cycloïde rompüe auſſi de méme.

10. Trouver le point de rupture d'une figure quelconque , tirée & retenuë en mê-

me tems par des puiſſances variables, mêlées de conſtantes, & trouver la valeur des unes & des autres.

11. Trouver la courbe generale du pendule d'égale tenſion indépendamment de la vertu centrifuge. Ces cinq problemes ſont de la Geometrie tranſcendante.

12. Donner les proportions du plus grand effet dans les machines qui élevent des poids par l'action des animaux; probleme du 3^{e}. degré.

13. Donner l'équilibre entre le poids & la puiſſance dans les zigzacs, en y faiſant entrer tous les efforts & toutes les réſiſtances qui y contribüent; probleme du premier degré.

14. Trouver l'arc hydrofôre, ou qui porte l'eau, dans la vis d'Archimedes, avec ſon centre de gravité, & l'équilibre; probleme de la Géometrie tranſcendante.

15. Couper un arc de 60 degrez, de ſorte que le ſinus verſe d'une partie joint avec le ſinus du complement de l'autre faſſent enſemble une ſomme donnée; probleme des pompes du ſecond degré.

16. Donner la route & la vîteſſe d'une ſurface plane tenuë verticalement dans l'eau, & pouſſée par un vent oblique; probleme du deuxiéme degré.

17. Donner les proportions du plus grand effet dans les machines quelconques qui ſervent aux navigations; probleme du troiſiéme degré.

18. Donner les réſiſtances que ſouffrent

les ſections Coniques, les ſpheroïdes, conoïdes, & cylindro ïdes étant mûës paralement dans l'eau ; probleme du calcul integral.

ARTICLE CXXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE ROSTOK.

JE vous ai parlé plus d'une fois des Pietiſtes, ſecte nouvelle & perſecutée ; mais qui malgré les efforts qu'on fait pour l'éteindre, multiplie parmi les Lutheriens. Ce ſont des Quietiſtes Proteſtans. Il y en a de plus d'une eſpece : les uns ſont dans des illuſions groſſieres, & pouſſent leur erreurs jusqu'au renverſement de la plûpart des veritez chrétiennes, & preſque juſqu'à l'athéïſme; d'autres ſont ſeulement viſionaires; d'autres enfin ſont de bonnes gens, qui choquez de l'exterieur peu dévot de leur prétenduë Egliſe, & charmez de la pieté apparente des nouveaux ſectaires, ſont liez de cœur au parti des Pietiſtes, & ne donnent pas cependant dans leurs groſſieres erreurs. Mr. Arnoldus n'eſt pas de cette derniere claſſe ; c'eſt un Chef du parti, hardi Ecrivain, à qui les paradoxes ne coûtent rien pour rendre inutiles les excommunications lancées contre ſes partiſans. Il a vivement attaqué le pouvoir d'excommunier, Mr. Fechtius lui a répondu.

De excommunicatione Ecclesiastica ejusque indole & æquitate tractatio Theologica Godofredo Arnoldo opposita. in 4°. Rostochii, 1712.

D'HAMBOURG.

Mr. Fabricius va faire paroître son *recüeil des livres apocryphes de l'ancien Testament*, dont vous avez donné le plan dans vos Nouvelles Literaires il y a quelque tems. Il a fait imprimer de nouveau trois ouvrages sur le nouveau Testament estimez & rares, *le Pente contarque de Ramires de Prado*, docte Espagnol, *les notes d'Alexandre Morus*, Ministre Calviniste, *les remarques échapées aux autres Commentateurs*, *Spicilegium Evangelicum du P. Poussines*, sçavant Jesuite de Toulouse. Il y a joint une préface, c'est un *in* 8°.

DE TUBINGE.

M. Pfaffius a crû voir dans le corps du droit Canon la doctrine des Protestans.

Johannis Christophori Pfaffii dogmata Protestantium ex jure Canonico, *in* 4°. *Tubingæ*, 1712.

DE LIPSIC.

Vous ai-je parlé d'un ouvrage de M. Schoëtgenius, qui nous a donné une nou-

velle édition des Epîtres de Themiſtocle? C'eſt un *in* 8°. *ſur la ſecte des Flagellans.*

DE MAGDEBOURG.

Mr. Vahl a écrit ſur la maniere d'adminiſtrer la Cene.

Jacobi Mathiæ Vahl obſervationes de adminiſtratione ſacræ Cœnæ. In 4°. *Magdeburgi.*

DE RATISBONNE.

Il paroît ici *un commentaire de Mr. Vake ſur Oſée*, il y a dans ce commentaire plus de grammaire que de critique.

DE LEMGOU.

Nous avons dans les Memoires du mois précedent rendu compte des ſix premiers tomes du grand ouvrage de Mr. Meinders ſur les antiquitez Françoiſes & Saxonnes, le ſeptiéme tome ne ſera pas le moins curieux : il renferme tout ce qui regarde les medailles & monnoyes, ce ſera une hiſtoire metallique de Veſtphalie, où l'on apprendra quelle étoit la monnoye des anciens Germains dans la Veſtphalie ſous les Empereurs Romains. L'Auteur y fera connoître les mines d'or & d'argent qui ont été, ou qui ſont encore en Alemagne, il parlera du grand nombre de medailles Romaines, ſurtout des deux Druſus & de Germanicus, qu'on découvre

tous les jours en Vestphalie ; il décidera si les medailles d'Arminius qui sont dans le cabinet de Mr. Vasserbach, & la statuë de ce Heros Germain qu'on a fait graver, sont antiques, ou supposées. A l'occasion d'une medaille du grand Constantin, avec l'inscription *Francia*, Mr. Meinders prétend démontrer que la Vestphalie a été & l'ancienne demeure, & la patrie des François. Il a recherché avec soin quel a été l'usage & la figure des monnoyes sous les Rois de France de la premiere & de la seconde Race, & sous les Othons ; il examine à qui appartenoit alors le droit de battre monnoye ; il appartenoit sûrement au Prince ; mais Loüis le Debonnaire l'accorda à quelques Abbez & à quelques Chapitres de Vestphalie; il continüe l'histoire des monnoyes d'Alemagne jusqu'à nôtre tems; il traite des armes & du Blazon, & du poulain, qui est le symbole de la Vestphalie. Une dissertation politique *de la circulation de l'argent* finit ce septiéme tome.

Le huitiéme tome traite de la langue, de l'écriture & de la poësie des anciens François, de leurs chiffres, de leurs sceaux, de leurs noms & surnoms, du tems où les familles ont commencé à se distinguer par les noms de terres : l'Auteur remonte à l'origine des langues, il approfondit l'origine de la langue Alemande, il refute les sentimens particuliers de Goropius, Becan, & de Rudbekius ; il prouve sans pei-

ne que les François sont un peuple de Germanie, que la langue Alemande étoit leur langue naturelle quand ils conquirent les Gaules, que leurs anciennes loix étoient écrites en Alleman. Il démêle l'origine, le progrès, les differens caracteres de la poësie Alemande; il n'oublie pas la langue Angloise, venuë aussi de l'ancienne langue Alemande par la dialecte Saxonne; il s'efforce de montrer que Charlemagne appartient plus à l'Alemagne qu'à la France; je crains qu'il n'y ait dans cet endroit de son ouvrage de fausses subtilitez. Niera-t'il que Charlemagne ne soit un Prince François, sorti de Princes Francois & établis en France depuis plusieurs siécles, fils d'un Roi François, & Roi des François? Il n'appartient donc pas plus que le reste des François à la nation Alemande. Mais, dira Mr. Meinders, il est né à Ingelheim en Alsace, cela n'est pas sûr, & ne prouveroit rien: il a été élevé, il demeuroit ordinairement dans la Germanie que nous appellons aujourd'hui Alemagne; cela n'est pas exactement vrai, & ne prouve pas qu'il ne soit point François. Le huitiéme tome finit par trois dissertations. La premiere, sur la Diplomatique, ou sur l'art de discerner les fausses chartres des vrayes. La seconde, sur le calendrier ancien des François & des Saxons. La troisiéme, sur le monogramme, ou le chiffre d'une seule

lettre, qui servoit de seing aux anciens Princes François & Saxons.

Le neuviéme tome n'est employé qu'à décrire l'état ancien & moderne, les loix & le Gouvernement du Comté de Ravensperg uni au Duché de Cleves. Le dixiéme comprend l'histoire des Comtes de Ravensperg. L'onziéme décrit & explique vingt-sept monumens anciens des Romains, des François, ou des anciens Saxons, dont on voit les restes dans le Comté de Ravensperg. Les plus marquez sont le Palais de Charles-Martel à Bilefeld, le palais de Uidekind dans le Bourg d'Angrie, son tombeau proche d'Hervorde, Ravensberg ouvrage de Drusus, le fameux temple de Tanfana dans le village de Borgholzhausen, le camp ordinaire, ou la station des Romains à Vetter, plusieurs tombeaux des anciens Heros François & Saxons, la fameuse statuë d'Arminius connuë sous le nom d'Irminsul, proche des eaux de Pirmont ; l'autel & les tombeaux érigez par Drusus aux Romains qui avoient péri dans la défaite de Varus au milieu de la Vestphalie, un autel d'Idole très-ancien détruit parCharlemagne proche d'Osnabruk. Le douziéme tome explique l'origine & les antiquitez de l'Abbaye d'Hervorde de la ville de Bilefed, du Comté d'Angrie, du Monastere de Schildeck.

D'ITALIE, DE VENISE.

Baglioni a donné une nouvelle édition des ouvrages du fameux Pere Segneri. Il en a paru en même tems une nouvelle édition à Parme ; elles suffiront à peine à l'empressement des Italiens & des étrangers, qui regardent avec raison cet Auteur comme le maître de l'éloquence Italienne, & comme un des plus solides Ecrivains qui ait imprimé sur la morale Chrétienne & sur la vie spirituelle.

Le Pere Paul Segneri son neveu, & l'heritier de son esprit & de son zele, qui continuë avec un succès égal ces Missions si fructueuses établies par le P. Segneri, vient de nous donner un traité des dangers de la conversation libre entre les Dames & les Cavaliers. *Instruzione sopra le moderne conversazioni.*

DE FERRARE.

Le Pere Joseph Zagaglia, fameux Théologien de l'Ordre des Carmes, mort il y a deux ans à l'âge de quatre vingt douze ans, s'étoit appliqué pendant sa vie à commenter la *Théologie de Bachon*, ancien Docteur Anglois de son Ordre, surnommé le Docteur décisif, *Doctor resolutus.* Bachon s'est attaché aux principes & au langage des Averroïstes, & les a introduits dans la

Théologie, ce qui rend son systeme assez singulier. Le P. Zagaglia a suivi la même méthode dans son cours de Théologie : les traitez *de Deo*, *de Angelis*, *de Actibus humanis*, *de Incarnatione*, ont paru pendant sa vie en sept tomes *in folio* : il a laissé les traitez *de gratia*, *de fide*, *spe & charitate* achevez & écrits de sa propre main. Cinq ans devant sa mort on lui érigea une statuë dans le cloitre de son Couvent de Ferrare.

DE FLORENCE.

J'ai lû avec plaisir l'élegante version que le Seigneur Jean Marie Luchini, Prêtre Florentin, nous a donné *de quatre discours de Saint Chrysostome*, *celui où il prouve que personne ne peut nous faire de mal que nous mêmes*, *deux sur la priere*, & l'homelie sur la guerison du paralitique ; *& de l'excellent discours de Saint Basile*, *où ce Pere enseigne aux jeunes gens la maniere de lire chrétiennement les Auteurs profanes.*

Le Traducteur a porté l'exactitude jusqu'à transporter dans l'Italien l'harmonie du Grec, il a fait passer dans sa Version, en conservant soigneusement le même tour des periodes, la même mesure des phrases; la douceur insinüante, la majesté, les charmes inimitables du stile de Saint Chrysostome, dont si peu de Traducteurs Latins ont approché, & dont les Traducteurs François se sont fort éloignez, en prenant, quoi-

qu'ils écrivent bien, une maniere d'écrire toute differente de celle du ſaint Docteur. La traduction dont je parle eſt un *in* 4°. de 130 pages.

DE PADOUE.

Cadorini a fait une nouvelle édition *des commentaires de Proſper Marziano ſur Hippocrate*. On revient de tous côtez à Hippocrate, comme au Prince legitime de la Medecine, & on lui rend l'empire que les Medecins Arabes, les Galeniſtes, les Empiriques, diſciples de Paracelſe & de Vanhelmont, ont uſurpé pendant quelques ſiécles.

DE ROME.

On eſtime la diſſertation Latine de Monſieur Salomon Negri natif de Damas, Profeſſeur des langues orientales dans le College de la Sapience, *ſur l'excellence & l'utilité de la langue Syriaque*; il l'a prononcée en prenant poſſeſſion de la Chaire fondée pour enſeigner cette langue; il a traduit *en Arabe & en Syriaque les homelies de ſa Sainteté.*

Le P. Chriſtophe de Saint Joſeph, Procureur general des Carmes Déchauſſez Eſpagnols, a fait imprimer ici un volume *in folio* de 400 pages contre la probabilité. *Tractatus de regulis morum.*

DE BOLOGNE.

Le Marquis Orsi a traduit en Italien la vie du Comte Loüis de Sales écrite en François par le P. Buffier Jesuite. Il n'a aucune part au Journal qui s'imprime à Venise, il veut qu'on le sçache, & il souhaite que vous le mettiez dans vos Nouvelles Litteraires.

DE TURIN.

L'Abbé Ferreri, à qui nous devons une genealogie de la maison de Savoye, *Albero gentilizio osia le vite in ristretto de Dominanti di Savoia, con loro ritratti dal primo di esso sino al regnante*, fait imprimer en Italien *l'histoire de Turin.*

Paul Bernard Calvo, fameux Chirurgien, dont nous avions en Italien un *traité des tumeurs*, qui est la premiere partie de la Chirurgie entiere qu'il veut donner, a fait imprimer *le traité des playes*, qui en est la seconde partie.

D'ECOSSE, D'EDIMBOURG.

Le second volume des vies des Ecrivains illustres d'Ecosse par Mr. Makensie paroît depuis quelque tems. *The lives and caracters, la vie & le caractere des plus celebres Ecrivains de la nation Ecossoise, avec*

l'extrait & le catalogue de leurs ouvrages, les differentes éditions qu'on en a faites, & le jugement qu'en ont porté les Sçavans, par George Makensie, Docteur en Medecine du College d'Edimbourg, in folio pages 614. Jean Lesly Evêque de Ross, le plus sçavant & le plus exact des Historiens d'Ecosse, mort en 1591. est le dernier Ecrivain dont on parle dans ce volume. Le troisiéme commencera à l'an 1592. & finira à l'an 1700. L'Auteur, habile homme, mêle souvent dans son ouvrage des digressions curieuses sur les matieres traitées par les Ecrivains dont il donne la vie. On promet toujours la nouvelle édition de toutes les œuvres de Buchanan, on y joindra les lettres & la satire intitulée, *Chameleon*, que M. Oliphan a fait imprimer à Londres, la satire en 1710. dans un recueil de diverses pieces, les lettres en 1711.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

L'histoire de la Province de Glocester, écrite en Anglois par Mr. Chevalier Atkins, a été très favorablement reçûë. C'est un *in folio* de près de neuf cens pages, qui contient une description exacte de l'Etat Civil & de l'Etat Ecclésiastique, ancien & moderne, de cette Province, une carte géographique, des plans des principaux édifices.

On a aussi depuis peu *l'histoire de la Province de Northampton* par Mr. Morton, qui

s'eſt plus appliqué à l'hiſtoire naturelle, qu'à l'hiſtoire civile, ou Eccléſiaſtique. Il n'a pas cependant négligé les antiquitez qui ſubſiſtent dans cette Province. C'eſt un *in folio* d'environ ſix cens pages.

Le recüeil qu'on a donné *des œuvres poſthumes de Thomas Broun*, Auteur de la religion du Medecin, mort en 1682. eſt peu de choſe, il contient un abregé de ſa vie, la deſcription des tombeaux de l'Egliſe de Norvik, des lettres, & un diſcours ſur des urnes trouvées dans le Duché de Nortfolk, des lettres,& une courte relation de l'Irlande, les antiquitez de la chapelle de St. Jean de Norurk, & le catalogue des Evêques de Norvik. Ces deux opuſcules ſont de Mr. Burton.

On a traduit *en Anglois les memoires de Philippe de Comines*, & on travaille à *une nouvelle verſion des Oeuvres de St. Evremont*. M. des Maizeaux a ſoin qu'elle ſoit plus parfaite que la premiere, il en a exclu les poëſies, & quelques petits ouvrages en proſe, il y joint *les mémoires de Madame Mazarin*, & un portrait fort reſſemblant de l'Auteur.

On a imprimé *la vie de Valter Curll, Evêque de Vinchester, & grand Aumônier de Charles I.* celle *du Chevalier Guillaume Dugdale*, & celle *de Jean Philips, jeune Poëte de grande eſperance, mort en* 1708. Le Chevalier Dugdale, premier Heraut d'Angleterre, mourut l'an 1606. Il eſt

Auteur *du Monasticon Anglicanum, des Antiquitez du Comté de Varvik*, *d'un traité historique de la maniere dont on avoit desseché les marais d'Angleterre*, & de quelques autres ouvrages de sa profession fort estimez.

On vend *le XIV. tome du recüeil des pieces concernant l'histoire d'Angleterre*, surtout des traitez de paix & d'alliance, dont Mr. Rymer est l'Editeur. Il commence à la quinziéme, & finit à la 35^e^. année d'Henri VIII. Les actes que Mr. Rymer a tirez de l'obscurité des Archives fournissent beaucoup de lumieres pour rectifier l'histoire d'Angleterre & celle de France.

D'UTRECHT.

Mr. Jansson d'Almelouvéen est mort, il travailloit depuis quelques années à une nouvelle édition de *ses Fastes Consulaires* corrigée avec beaucoup de soin : il se vantoit d'avoir déterré beaucoup de Consuls inconnus ; il seroit bien triste qu'un travail si utile fût perdu.

DE BORDEAUX.

Il s'est formé ici depuis quelques années une Societé de gens d'esprit, qui s'assembloient toutes les semaines, pour lire ensemble des ouvrages de leur façon. Elle vient d'être érigée en Academie publique

par Lettres patentes de la Cour; l'ouverture s'en fit le 20. du mois de Mai. Mr. de Gascq, Président à mortier du Parlement, prononça un discours qui fut generalement applaudi, & qui fut suivi de la lecture de trois pieces. Mr. Navarre, Conseiller de la Cour des Aides, avoit pris pour sujet de la sienne l'utilité des Academies; Mr. Sarrau le jeune lut une dissertation très-curieuse sur les eaux minerales qui se trouvent dans cette ville. Mr. L'Abbé Belet, qui parla le dernier, entreprit de fixer l'époque précise où les Hebreux avoient commencé à se servir de monnoye. On imprimera ces pieces, & toutes celles qui se liront dans la nouvelle Academie. La varieté des matieres qui y seront traitées ne peut manquer de rendre ce recüeil également utile & agréable, parce que la nouvelle Academie embrasse, non seulement les belles Lettres, mais encore la Geometrie, la Chymie, la Botanique, les antiquitez; les soixante Academiciens ayant la liberté de s'appliquer chacun selon son talent. Mr. Melon, qui a beaucoup d'esprit & de capacité, est Secretaire perpetuel de l'Academie, Monsieur le Duc de la Force en est le Protecteur.

DE PARIS.

Le livre imprimé par Babuty, sous le titre de *Sentimens de pieté, où il est traité de la necessité de connoître & d'aimer Dieu*, est

un recüeil composé de divers ouvrages, dont les uns ne sont nullement de Mr. l'Archevêque de Cambray, & qu'il ne connoît même en aucune façon ; pour les autres qui sont de lui, ils paroissent dans ce recüeil si informes, si tronquez, si alterez & si défectueux, qu'il ne peut, ni les avoüer en cet état, ni en répondre au Public ; il est contre la bienséance, & même contre la justice, d'abuser des infidelitez des Copistes des manuscrits, pour donner au Public des ouvrages d'un particulier, & à plus forte raison d'un Evêque vivant sans sa permission, & sans qu'il ait pris les précautions convenables pour donner la derniere main à son écrit.

Etienne vend *la suite des jugemens des Sçavans de Mr. Baillet, tome prèmier*, qui contient *les jugemens des Sçavans sur les Auteurs Grecs & sur les Auteurs Latins, jusqu'à Quintilien, qui ont traité de la Rhetorique* ; les jugemens des Sçavans sur le reste des Rheteurs & sur les Orateurs paroîtront dans peu. C'est Mr. Gibert, qui est l'Auteur de cette suite ; il écrit mieux & a plus de goût que Baillet. Nous parlerons plus au long de son ouvrage.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1713.

ART. CXXIII. Historiæ Ecclesiasticæ à Christi ortu ad hanc usque ætatem Synopsis &c. *Abregé de l'histoire Ecclésiastique, depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'à present, par le P. Gardebosc Carme.* Page 1489

ART. CXXIV. D. M. Lutheri Theologia pura & sincera. *La pure & veritable Théologie de Luther, par Jean Henri Maïus Docteur & Professeur de Théologie en l'Université de Gießen.* p. 1502

ART. CXXV. *Lettre écrite à Mr. Hearne, sur la dissertation dont il est parlé dans les Memoires du mois de Février 1713. par Mr. de la Roque.* page 1534

ART. CXXVI. A Voyage &c. *Voyage à la mer du Sud & autour du monde.* page 1542

ART. CXXVII. *Explication de deux versets du ch. 7. des Actes, par le P. H. Jesuite.* p. 1572

ART. CXXVIII. *La vie de Mr. Boileau Despreaux, par Mr. des Maizeaux.* page 1583

ART. CXXIX. *Les œuvres de Nicolas Boileau Despreaux, nouvelle édition revûë & augmentée.* p. 1592

ART. CXXX. *Exercices de pieté pendant la sainte Meße. Prieres, ou élevations, pour sanctifier les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Motifs, ou vûës pieuses pour une personne obligée à réciter l'Office en une langue qu'elle n'entend pas. Par Mr. de St. Sulpice.* p. 1603

ART. CXXXI. *Prieres pendant la Messe &c. par le P. Galliard.* p. 1607

ART. CXXXII. *La Religion Chrétienne autorisée par le témoignage des Auteurs Payens.* p. 1608

ART. CXXXIII. Poesie sacre di Filippo Marchesselli Riminese. *Poësies sacrées du Seigneur Philippe Marchesselli natif de Rimini.* p. 1623

ART. CXXXIV. *Dissertation sur l'offrande du pain & du vin aux Messes pour les defunts.* p. 1626

ART. CXXXV. *Traité des alimens de Carême &c. Par Mr. Andry Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.* p. 1630

ART. CXXXVI. *Essais & recherches de Mathematique & de Physique, par Mr. Parent.* p. 1646

ART. CXXXVII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Alemagne, de Rostock. p. 1655
D'Hambourg. p. 1656
De Tubinge. ibid.
De Lipsic. ibid.
De Magdebourg. p. 1657
De Ratisbonne. ibid.
De Lemgow. ibid.
D'Italie, de Venise. p. 1661
De Ferrare. ibid.
De Florence. p. 1662
De Padoüe. p. 1663
De Rome. ibid.
De Bologne. p. 1664
De Turin. ibid.
D'Ecosse, d'Edimbourg. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 1665
D'Utrecht. p. 1667
De Bordeaux. ibid.
De Paris. p. 1668

Fin de la Table.

Errata de l'Article XLVI. *des Memoires de Mars* 1713.

PAge 531. lig. 12. *D* ou *d*.
sous lig. 16.
{D¹V ⌶ *Dzr*. = *dzr*. ²V ⌶ d.}
{D¹f ⌶ *D* ar. = *d* a r. ²f ⌶ d.}
{D¹*f*• ⌶ *D ar*. = *d ar* ²*f*• ⌶ d.}
lig. 22. *D* multiplié.
lig. 27. [D ⌶ *D* a = *d* a ⌶ d.]
lig. 30. plus ou moins d.

Page 532. lig. 4. & 4 avec 9 en d.
lig. 24. autres nombres.
l. 25. (D ⌶ *Dzr* = *dzr* ⌶ d) peut.
l. 28. D ⌶ *D* ar = *d* ar ⌶ d), ou
(D ⌶ *D ar* =
lig. 29. = *d ar* ⌶ d).

Page 533. lig. 2. vaut 1. d vaut 480.
lig. 4. des trois nombres.
lig. 25 (D ⌶ *D* ar = *d* ar ⌶ d).
lig. 26. D = *D ar* = *d ar* ⌶ d).
lig 31. multipliée par *D*.

Page 534. lig. 2. *a* , *zr* , 2 *r*.
lig. 3. & *D* x 2 *r*.
lig. 4. de 1 *f*, à , 1V.
lig. 6. sera *d* x 2 *r*.
lig. 7. 2 membres égaux.
lig. 14. *D* x 2 *r* , à , *d* x 2 *r*.
lig. 15. sçavoir , 2 *r*,
lig. 16. ou *D* ⌶ *d* x 2 *r*.
lig. 18. 2 *r* || ¹R | 1 *r* || 1E | 2 *e*).
1E 1R
l. 19. ⌶ 2 *e* | ou || 1R ⌶ 2 *r* | ou)
2 *e* 2 *r*.

lig. 23. K, ã, 2 r.
lig. 25. a r, à, a r.
ligne derniere, 2 r, pour la
Page 535. lig. 7. à, 2 r. Il
lig. 9. &, 2 r, en font
lig. 11. 1R, & 2 r, font

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0698